

**RAPPORT NATIONAL
SUR LE DEVELOPPEMENT
HUMAIN 2002
*REPUBLIQUE DU CONGO***

A large bonfire of weapons and military equipment is burning in an open field. The fire is intense, with bright orange and yellow flames rising high into the air, and thick black smoke billowing from the top. The background shows a clear sky, some trees, and a few people in the distance.

GUERRES, ET APRES?

**DEVELOPPEMENT HUMAIN EN
SITUATION DE POST CONFLIT**

**RAPPORT NATIONAL SUR LE
DEVELOPPEMENT HUMAIN 2002
REPUBLIQUE DU CONGO**

GUERRES, ET APRES?

**DEVELOPPEMENT HUMAIN EN
SITUATION DE POST CONFLIT**



Brazzaville, janvier 2002





Préface

Le monde aborde ce troisième millénaire avec beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes, mais aussi d'espoir.

Interrogations et inquiétudes parce que de nombreux foyers de tensions demeurent ou émergent dans beaucoup de pays, en Afrique subsaharienne notamment, où des reculs importants sont observés en termes de développement humain. Interrogations et inquiétudes également du fait de la faiblesse actuelle des capacités de ces pays à faire face aux défis incontournables de la mondialisation, à la fragilisation des moyens d'existence des populations, à l'accentuation de la pauvreté humaine.

Espoir parce que l'économie mondiale offre toutefois des opportunités de développement technologique, de diversification économique et de renforcement des capacités dans plusieurs domaines de la vie sociale. Bien sûr, des inquiétudes, justifiées, demeurent sur la distribution déséquilibrée des bénéfices du processus de mondialisation et de globalisation.

Espoir aussi parce que les crises constituent paradoxalement des occasions de remise en cause des schémas inappropriés de gestion et de développement, de mise en place de nouvelles cultures et de formulation de politiques propices au développement humain durable (DHD) qui met l'épanouissement de l'homme au centre des préoccupations des acteurs sociaux des pays et du Programme des Nations Unies pour le Développement.

C'est dans cette perspective que le PNUD a, depuis 1990, promu un instrument de plaidoyer en faveur du développement humain, le Rapport Mondial sur le Développement Humain, complété au niveau des pays par des rapports nationaux de

développement humain. Ainsi, le Bureau du PNUD Brazzaville vient d'appuyer le processus d'élaboration du premier Rapport National de Développement Humain de la République du Congo.

Bien que ce soit le PNUD qui ait pris l'initiative de lancer ce processus, ce rapport est avant tout l'œuvre de consultants indépendants qui ont travaillé suivant les orientations d'un Comité de pilotage composé de représentants d'ONGs, du secteur privé et des différents départements ministériels du pays. C'est dire qu'il est le résultat d'un travail collectif et national. Le PNUD et le Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies n'ont fait surtout qu'assurer la supervision et la coordination technique et octroyer le financement.

Ce rapport se veut suffisamment global, pour faire le point sur l'état général du DHD du pays dans toutes ses composantes, tout en mettant l'accent sur ses dimensions les plus importantes dans la situation actuelle de la République du Congo.

Il s'inscrit dans un contexte particulier de post-conflit. Il met en évidence la grave détérioration de la situation de développement humain du Congo et l'urgence de programmes appropriés de reconstruction et de relance socio-économique du pays, dont il met en relief les principaux repères. De ce fait, ce rapport est à la fois un outil de réflexion sur les politiques adéquates à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, et un outil d'aide à la décision pour tous les acteurs du développement de ce pays (gouvernement, société civile, bailleurs de fonds et d'autres organisations internationales). C'est par conséquent un instrument de sensibilisation et

de mobilisation de ressources auprès des partenaires du Congo.

La réussite de l'œuvre humaine est souvent l'aboutissement de plusieurs expériences enrichies des leçons tirées de chacune d'elles. Ainsi, les prochaines éditions du Rapport National sur le Développement Humain de la République du Congo permettront, sans nul doute, de saisir de manière plus fine et plus approfondie l'état

de la situation de développement humain du pays.

Nous espérons que le présent rapport contribuera également à encourager le dialogue national sur les préoccupations multiformes de la société congolaise et que le processus de reconstruction et de « redéveloppement » de ce pays va s'affermir et s'accélérer.

William Paton

Coordonnateur Résident des Nations
Unies et Représentant du PNUD en
République du Congo



Remerciements

Que les membres du Comité de Pilotage, du Comité de lecture, du Comité de rédaction et les consultants qui ont réalisé les études thématiques, trouvent ici notre profonde gratitude pour leur volonté, leur endurance et la profondeur de leurs analyses.

Nous remercions également Mme Maria Ximena Montes Crevoisier, qui a réalisé l'édition de ce rapport, ainsi que Mme Hélène Dos Santos et la section Opérations de notre Bureau, qui ont souvent apporté l'appui logistique nécessaire.

SUPERVISEUR	COORDINATION TECHNIQUE
William Paton Coordonnateur Résident des Nations Unies et Représentant du PNUD	Idrissa Diagne, Conseiller Technique Inter-régional UNDESA Joseph PIHI, Economiste National du PNUD Brazzaville
MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE	COMITÉ DE REDACTION
Clémentine Portella Présidente du Comité National des Femmes pour la Paix	Bethuel Makosso Honorine Massamba Michel Niama Nestor Makoundzi Wolo
Delphine Emmanuel Adouki Directrice de Cabinet du Ministre en charge de la Fonction Publique et de la Promotion de la Femme	CONSULTANTS CHARGÉS DES ÉTUDES THÉMATIQUES Bethuel Makosso, <i>Emploi et Jeunesse</i> Honorine Massamba & Norbert Bidounga, <i>Problèmes de l'éducation, de la santé et des conditions de vie des ménages</i> Lambert Matondo Nzebo & Bikouya, <i>Analyse de la situation des personnes déplacées, sinistrées et réfugiées</i> Michel Matamona <i>Constitution d'une base de données sur le développement humain du CONGO</i> Michel Niama & Dieudonné MBoukou Boungou <i>Analyse économique et financière</i> Nestor Makoundzi Wolo , <i>Paix et Gouvernance</i> Rachel-Brigitte Ickonga Somboko , <i>Situation des femmes et des enfants</i>
Dr Marie-Francke Puruhence Chef du programme national de lutte contre le SIDA (PNLS)	
Eugène André Ossété Coordonnateur du Comité de liaison des ONG du CONGO	
Fidèle Mounguégué Secrétaire Général de l'Observatoire de la Nation et de la Démocratie	
Frédéric Bienvenu Obaka Directeur Etudes et de la planification du Ministère de la santé	
Général Joseph Niombella-Mambula Secrétaire Général du Ministère de la Défense Nationale	
Guillaumette Kiakouama Secrétaire Générale du CNT	
Hervé Diata Doyen de la Faculté des Sciences Economiques, Président du Comité de lecture	
Sylvanie Kaya Chef de Service Etudes et Statistiques de la BEAC Brazzaville	

Liste des Abréviations

AEPA	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	ISDH	Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain
BAC	Baccalauréat (Général et technique)	IST	Infections Sexuellement Transmissibles
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles	LEG	Lycée d'Enseignement Général
BEPC	Brevet d'Etudes du Premier Cycle	LET	Lycée d'Enseignement Technique
BET	Brevet d'Etudes Techniques	MCDDI	Mouvement Congolais pour la Démocratie et le Développement Intégral
CEDAW	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard de la Femme	MNR	Mouvement National de la Révolution
CEG	Collège d'Enseignement Général	MSF	Médecins Sans Frontières
CEPE	Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires	MUCODEC	Mutuelle Congolaise d'Epargne et de Crédit
CET	Collège d'Enseignement Technique	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CFECM	Caisses Féminines d'Epargne et de Crédit Mutuel	ONEMO	Office National de l'Emploi et de la Main d'œuvre
CICR	Comité International de la Croix Rouge	ONG	Organisation Non Gouvernementale
CM	Centre de Métier	ONU	Organisation des Nations Unies
CM2	Cours Moyen 2 ^{ème} Année	PANE	Plan d'Action National pour l'Enfant
CENAMES	Centrale Nationale d'Achat des Médicaments Essentiels	PAS	Programme d'Ajustement Structurel
CNS	Conférence Nationale Souveraine	PCT	Parti Congolais du Travail
CNSEE	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques	PIB	Produit Intérieur Brut
CNT	Conseil National de Transition	PNB	Produit National Brut
CP1	Cours Préparatoire Première Année	PNDS	Plan National du Développement Sanitaire
CSI	Centre de Santé Intégré	PNLS	Politique Nationale de santé
CSS	Circonscription Socio-Sanitaire	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
CTT	Centre de Traitement Traditionnel	RDC	République Démocratique du Congo
DEP	Direction des Etudes et de la Planification	RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
DEPSU	Direction des Etudes de la Planification Scolaire et Universitaire	SIDA	Syndrome d'Immuno-Déficienc Acquis
DHD	Développement Humain Durable	SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
FIAET	Fédération Internationale pour l'Educat	SNDE	Société Nationale de Distribution d'Eau
FMI	Fonds Monétaire International	TRO	Technique de Réhydratation Orale
IDH	Indicateur du Développement Humain	UDEAC	Union Douanière des Etats de l'Afrique Centrale
IPF	Indicateur de la Participation des Femmes	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour la Science, la Culture et l'Education
IPH	Indicateur de la Pauvreté Humaine	UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
IPPF	Fédération Internationale du Planning Familial	UPADS	Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale
IRC	International Rescue Committee	ZEE	Zone Economique Exclusive

Table des Matières

<i>Préface</i>	iii
<i>Remerciements</i>	v
<i>Superviseur Coordination Technique</i>	v
<i>Membres du Comité de Pilotage</i>	v
<i>Comité de Redaction</i>	v
<i>Consultants chargés des études thématiques</i>	v
<i>Liste des Abréviations</i>	vi
<i>Table des Matières</i>	vii
<i>Liste des Encadrés</i>	x
<i>Liste des Graphiques</i>	xi
<i>Liste des Tableaux</i>	xiii
<i>Introduction Générale</i>	1
Chapitre I - Présentation Générale du Pays	3
1.1 <i>Données sur le Milieu Physique</i>	3
1.1.1 <i>Situation et limites</i>	3
1.1.2 <i>Climat et végétation</i>	3
1.1.2.1 <i>Climat</i>	3
1.1.2.2 <i>Végétation</i>	3
1.1.3 <i>Réseau hydrographique et sols</i>	4
1.1.3.1 <i>Réseau hydrographique</i>	4
1.1.3.2 <i>Sols</i>	4
1.2 <i>Aspects Demographiques</i>	4
1.3 <i>Cadre Institutionnel</i>	4
1.4 <i>Organisation Administrative</i>	5
1.5 <i>Principales Tendances Economiques</i>	5
1.5.1 <i>Secteur primaire</i>	6
1.5.1.1 <i>Agriculture et pêche</i>	6
1.5.1.2 <i>Elevage</i>	6
1.5.1.3 <i>Exploitation forestière</i>	6
1.5.2 <i>Secteur secondaire</i>	7
1.5.3 <i>Secteur tertiaire</i>	7
1.5.3.1 <i>Commerce, restaurants et hôtels</i>	7
1.5.3.2 <i>Transports</i>	7
1.5.4 <i>Monnaie et crédit</i>	9
1.5.5 <i>Evolution des finances publiques</i>	9
1.5.6 <i>Evolution de la balance des paiements</i>	10
1.6 <i>Principales Contraintes de Développement</i>	10
1.6.1 <i>Contraintes économiques et financières</i>	10
1.6.2 <i>Contraintes sociales</i>	11
1.6.3 <i>Contraintes institutionnelles et organisationnelles</i>	12
1.6.4 <i>Contraintes politiques: les déficiences d'éthique de la classe politique</i>	12

Chapitre II - Démarche DHD(Développement Humain Durable)	13
2.1 Genèse et Evolution du Concept de Développement Humain Durable	13
2.2 Indicateurs de Mesure	15
2.1.1 Indicateur du Développement Humain (IDH)	15
2.2.2 Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH-1)	15
2.2.3. Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH).....	16
2.2.4 Indicateur de la Participation des Femmes (IPF)	16
Chapitre III - Situation du DHD en République du Congo	17
3.1 Tendances Sectorielles du DHD	17
3.1.1 Education	17
3.1.1.1 Une baisse de la réussite scolaire	17
3.1.1.2 Des infrastructures scolaires insuffisantes	18
3.1.1.3 Un équipement et du matériel loin de satisfaire les besoins	19
3.1.1.4 Un personnel enseignant peu qualifié et faiblement qualifiant	19
3.1.1.5 Des taux de scolarisation et de transition en baisse	19
3.1.1.6 Scolarisation des filles	20
3.1.1.7 Rendement du système éducatif.....	21
3.1.1.8 Dépenses d'éducation	21
3.1.1.9 Alphabétisation	22
3.1.1.10 Enseignement privé	22
3.1.2 Santé	23
3.1.2.1 Infrastructures sanitaires	23
3.1.2.2 Accès aux soins de santé	24
3.1.2.3 Personnel de santé	25
3.1.2.4 Equipement et matériel médico-technique	25
3.1.2.5 Politique du médicament	25
3.1.2.6 Dépenses de santé	26
3.1.2.7 Etat de santé de la population	26
3.1.2.8 Couverture vaccinale	27
3.1.2.9 Santé de la reproduction	27
3.1.2.10 Situation nutritionnelle.....	27
3.1.2.11 Politique de santé	27
3.1.3 Femmes et Enfants	28
3.1.3.1 Situation des femmes	28
3.1.3.2 Situation de l'enfant congolais	33
3.1.4 Habitat et Cadre de Vie	35
3.1.4.1 Situation sociale	35
3.1.4.2 Habitat	37
3.1.4.3 Cadre de vie.....	37
3.1.5 Emploi et Problèmes de la Jeunesse	38
3.1.5.1 Marché du travail et limites de la création d'emplois	39
3.1.5.2 Secteur informel de survie	42
3.1.6 Gouvernance	43
3.1.6.1 Difficulté d'asseoir un cadre démocratique	44
3.1.6.2 Impact sur la mise en place des institutions	45
3.1.6.3 Respect des Droits de L'Homme.....	46
3.1.6.4 Une société civile impuissante	47
3.2 Evolution des Indicateurs Composites du DHD	48
3.2.1 Indicateur du Développement Humain (IDH)	48
3.2.2 Indicateur Sexospécifique du Développement Humain (ISDH).....	50
3.2.3 Indicateur de la Participation des Femmes (IPF)	51
3.2.4 Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH-1)	53

Chapitre IV - DHD en Situation de Post Conflit	55
4.1 Causes des Conflits	55
4.1.1 Causes politiques	55
4.1.1.1 Recherche et conservation du pouvoir	55
4.1.1.2 Instabilité sous-régionale	55
4.1.2 Causes économiques	55
4.1.2.1 Inégalités dans la distribution du revenu national	55
4.1.2.2 Caractère rentier et peu diversifié de l'économie	55
4.1.3 Causes sociales et culturelles	56
4.1.3.1 Phénomène des milices	56
4.1.3.2 Prolifération d'armes et de drogues	56
4.1.3.3 Déficit de la culture de la paix	56
4.2 Conséquences des Conflits	57
4.2.1 Destruction du tissu économique	57
4.2.1.1 Arrêt des réformes économiques et baisse de l'aide extérieure	57
4.2.1.2 Destruction des capacités productives	58
4.2.2 Détérioration des infrastructures économiques et sociales	58
4.2.2.1 Détérioration des infrastructures économiques	58
4.2.2.2 Détérioration des infrastructures scolaires et exode d'enseignants	59
4.2.2.3 Détérioration des infrastructures sanitaires	59
4.2.2.4 Impact sur l'habitat	60
4.2.2.5 Détérioration des infrastructures sportives et touristiques	60
4.2.3 Conséquences sur l'état de santé de la population, la situation des femmes, des enfants, des personnes déplacées et des réfugiés	60
4.2.3.1 Conséquences sur l'état de santé et de nutrition de la population	60
4.2.3.2 Conséquences sur la situation des femmes, notamment sur la santé de la reproduction	61
4.2.3.3 Conséquences sur la situation des enfants	62
4.2.3.4 Conséquences sur les personnes déplacées, sinistrées et sur les réfugiés	62
4.2.4 Effets sur l'emploi et la jeunesse	63
Chapitre V - Principaux Repères d'une Politique de Reconstruction et de Développement Humain	65
5.1 Préalables Politiques	65
5.1.1 Approche préventive	65
5.1.2 Approche curative	66
5.1.3 Dialogue permanent	67
5.1.4 Désarmement complet et démobilisation des ex-combattants	67
5.2 Principaux Repères D'Action dans les Domaines Institutionnel et Juridique	69
5.2.1 Principaux repères d'ordre institutionnel	69
5.2.1.1 Organiser une transition consensuelle	69
5.2.1.2 Organiser des élections libres et transparentes	69
5.2.1.3 Mettre en place des institutions définitives	69
5.2.2 Principaux repères d'ordre juridique	70
5.2.3 Repères pour la protection et la promotion des droits de l'homme	71
5.3 Les Repères D'Ordre Financier et Economique	73
5.3.1 Assainissement des finances publiques et traitement de la dette	74
5.3.1.1 Assainissement des finances publiques	74
5.3.1.2 Traitement de la dette	74
5.3.2 Restructuration et privatisation des entreprises publiques et du secteur financier	75
5.3.2.1 Restructuration et privatisation des entreprises publiques	75
5.3.2.2 Restructuration et privatisation des établissements bancaires et financiers	75
5.3.3 Diversification de la base économique et développement du secteur privé	75

5.3.3.1	<i>Diversification de la base économique</i>	75
5.3.3.2	<i>Développement du secteur privé</i>	76
5.3.4	<i>Entretien permanent et développement des réseaux de transport</i>	77
5.3.5	<i>Renforcement des capacités de gestion économique</i>	77
5.3.6	<i>Mise en place et renforcement des capacités des systèmes d'information et de communication (SIC)</i>	78
5.4	<i>Principaux Repères de Reconstruction dans le Domaine Social</i>	79
5.4.1	<i>Repères pour la résolution des problèmes de l'éducation</i>	79
5.4.1.1	<i>Repères pour un programme d'urgence: rétablissement du fonctionnement normal de l'école et de l'université</i>	79
5.4.1.2	<i>Repères pour un programme de développement de l'école et de l'université</i>	79
5.4.2	<i>Repères pour la résolution des problèmes de santé</i>	80
5.4.2.1	<i>Repères pour un programme sanitaire d'urgence</i>	80
5.4.2.2	<i>Repères pour un programme de développement sanitaire à moyen et long termes</i>	80
5.4.3	<i>Repères pour la promotion du droit de la femme et de l'enfant</i>	81
5.4.3.1	<i>Repères pour la promotion de la femme congolaise</i>	81
5.4.3.2	<i>Repères pour la protection et la promotion de l'enfant</i>	81
5.4.4	<i>Repères pour la promotion de l'habitat et de l'assainissement</i>	82
5.4.4.1	<i>Repères pour la promotion de l'habitat</i>	82
5.4.4.2	<i>Repères pour la promotion de l'assainissement</i>	82
5.4.5	<i>Repères pour la promotion de l'emploi et de la jeunesse</i>	83
5.4.6	<i>Repères pour la promotion du sport et du tourisme</i>	84
5.4.6.1	<i>Repères pour la promotion du sport</i>	84
5.4.6.2	<i>Repères pour la promotion du tourisme</i>	84
	Références Bibliographiques	86

ANNEXE

<i>Tableaux sur la situation financière, économique et sociale de la République du Congo</i>	93
--	-----------

Liste des Encadrés

1.	Subdivision administrative.....	5
2.	Un immense potentiel forestier.....	6
3.	Les êtres humains contribuent à la croissance, qui contribue à son tour à leur bien-être.....	14
4.	A propos du concept de Développement Durable.....	15
5.	Financement de l'éducation en République du Congo.....	21
6.	Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et la Politique Nationale de Santé (PNS).....	28
7.	Les femmes comptent mais ne sont pas comptées.....	29
8.	Accès au crédit.....	31
9.	Droits fondamentaux de l'enfant.....	34
10.	Emploi des jeunes et développement humain.....	39
11.	Indépendance de la justice et pouvoir exécutif.....	45
12.	Justice et corruption.....	46
13.	Léthargie des tribunaux et impunité des criminels.....	46
14.	Une avancée significative en matière de protection des droits humains: l'accord Gouvernement-CICR sur les visites des personnes privées de liberté.....	47
15.	Exemple d'application de la méthode de calcul de l'IDH pour 1990.....	49
16.	Evolution de l'Indicateur de Développement Humain de la République du Congo.....	49
17.	Indicateur Sexospécifique du Développement Humain.....	50
18.	Evolution de l'Indicateur de la Participation des Femmes.....	51
19.	Exemple de calcul de l'IPF pour 1990.....	52
20.	Prolifération des armes légères et droits humains.....	56
21.	Effets des guerres 1997-1999.....	56
22.	Au-delà de la diversité des causes, un système éducatif bien malade.....	59
23.	Une définition de la réconciliation.....	66
24.	Quelques recommandations concernant la paix et la réconciliation.....	67
25.	Démocratie et Etat de droit.....	70
26.	Quelques recommandations concernant la mise en place d'un Etat de droit.....	72
27.	La Provision pour Investissements Diversifiés (PID).....	76
28.	Le concept d'insertion des jeunes dans le contexte congolais.....	84

Liste des Graphiques

1.	Evolution de la structure du PIB par secteur (en %)	5
2.	Evolution de la production pétrolière (en millions de tonnes)	7
3.	PIB de la Branche Commerce, Hôtels et Restaurants (milliards FCFA)	7
4.	Evolution du trafic du port de Pointe-Noire (en tonnes)	8
5.	Evolution du trafic commercial ferroviaire (milliers de tonnes)	8
6.	Evolution des trafics fluviaux	8
7.	Evolution du trafic aérien de passagers	9
8.	Evolution du fret aérien en tonnes	9
9.	Evolution des recettes publiques (hors dons et emprunts) et des dépenses hors dette	10
10.	Evolution du PIB et des recettes fiscales (milliards de F cfa)	10
11.	Evolution des exportations, importations, services nets et du solde global de la balance de paiements (milliards de F CFA)	11
12.	Evolution du taux de réussite aux examens d'Etat	18
13.	Evolution du nombre d'établissements par cycle	18
14.	Evolution du taux brut de scolarisation	20
15.	Evolution des effectifs scolaires par cycle	20
16.	Evolution du taux brut de scolarisation des filles	20
17.	Evolution des effectifs féminins par cycle	20
18.	Evolution des dépenses publiques d'éducation en % du PIB et du budget de l'Etat	21
19.	Evolution du taux d'alphabétisation par sexe	22
20.	Evolution de la part de population privée d'accès aux soins de santé	25
21.	Evolution de la part des dépenses publiques de santé dans les dépenses publiques totales (en %)	26
22.	Population privée d'accès à l'eau potable (en %)	37
23.	Population privée d'accès à l'assainissement (en%)	38
24.	Evolution du nombre d'emplois salariés du secteur moderne	39
25.	Evolution du nombre de demandes et d'offres d'emplois gérées par l'ONEMO à Brazzaville	40
26.	Evolution des demandes et offres d'emplois gérées par l'ONEMO à Pointe-Noire	40
27.	Evolution des investissements publics	41
28.	Evolution des recrutements à la fonction publique	41
29.	Evolution du nombre des actifs non salariés	42
30.	Evolution de l'Indicateur de la pauvreté humaine	53
31.	Evolution de l'aide extérieure (en millions de US \$)	57
32.	Evolution du nombre de salariés des entreprises non financières	63

Liste des Tableaux

1.	Evolution de l'espérance de vie et du taux de mortalité infantile.....	27
2.	Caractéristiques de la fécondité/natalité en 1974 et 1984	33
3.	Populations ayant accès à l'eau potable selon les zones (en % de la population totale)	37
4.	Nombre de jeunes au chômage recensés en 1984	39
5.	Nombre de jeunes au chômage recensés en 1994	40
6.	Evolution des flux de demandes d'intégration non satisfaites depuis 1985	41
7.	Répartition régionale des établissements publics de l'enseignement professionnel et technique	42
8.	Répartition des individus interrogés par tranche d'âge et par sexe	42
9.	Répartition des individus interrogés selon le niveau scolaire	42
10.	Echelle des revenus des actifs travaillant dans les micro-entreprises du secteur informel	43
11.	Comparaison des indicateurs de développement humain de la République du Congo et de l'Afrique Subsaharienne	48
12.	Evolution de l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH-1)	53



Introduction Générale

La réflexion engagée depuis 1990, avec la publication du premier rapport mondial sur le développement humain (DH) par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a contribué à affiner et à définir les priorités et stratégies du développement centrées sur l'homme. C'est ainsi que tous les ans, des rapports mondiaux et nationaux sont publiés afin de promouvoir un concept global du développement qui prend en compte, dans un esprit d'équité, les besoins prioritaires des générations actuelles tout en préservant ceux des générations futures (le développement humain durable).

La préparation des rapports nationaux sur le développement humain se justifie par la singularité du contexte de développement de chaque pays qui permet ainsi de compléter la vision globale du développement humain construite régulièrement dans les rapports mondiaux, par une analyse plus approfondie des contextes locaux.

C'est pour s'inscrire dans cette dynamique que la République du Congo élabore son premier Rapport National sur le Développement Humain Durable. Ce document a pour ambition d'analyser la situation du développement humain du Congo dans toutes ses composantes afin d'en cerner les axes d'une politique de reconstruction et de développement humain durable.

En cela, ce rapport, qui est le premier d'une série, constitue un outil de réflexion et de sensibilisation pour tous et met à cette fin un accent particulier sur les aspects majeurs de la problématique du développement humain durable au Congo.

En effet, la République du Congo compte parmi les pays d'Afrique qui, entre la fin du XX^e siècle et le début du XXI^e siècle, connaissent à la fois une situation économique et financière dif-

ficile et des conflits armés récurrents. Cette situation de crise généralisée qui a entraîné beaucoup de dégâts (destruction de vies humaines, exode massif des populations, destruction du tissu économique, augmentation du chômage et éclosion d'une couche de la population sinistrée et déplacée) a sérieusement compromis le développement économique et social du Congo. Ce rapport présente l'état de son développement humain durable.

Les secteurs de la santé et de l'éducation, maillons essentiels d'un développement centré sur la personne humaine, feront l'objet d'un traitement détaillé qui permettra de rendre compte de la situation qui prévaut dans ces domaines. De la même manière, l'analyse de la situation de l'emploi et de la jeunesse permettra de dresser un tableau de l'étendue du chômage et des difficultés d'accès des jeunes à l'emploi, d'analyser la situation de chômage et les opportunités d'emplois productifs. Un accent particulier est mis sur la situation des jeunes, car victimes et acteurs des conflits armés, ils se trouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité.

Par ailleurs, la question de la gouvernance et la situation économique et financière, qui seront traités dans ce rapport, permettront d'élucider les raisons de la fracture sociale et des difficultés politiques que le pays a connues.

Toutes ces analyses permettront de dégager les principaux repères d'une politique de reconstruction et de développement humain durable.

Ce rapport, qui s'inscrit dans la perspective de la refondation du Congo, devrait interpeller concomitamment les pouvoirs publics, la société civile et la communauté internationale, afin que soient mis en place des programmes de développement et d'assistance adaptés ; la bonne gouvernance, la culture de la paix, éléments indispensables pour assurer un développement radieux au Congo.



Chapitre I

Présentation Générale du Pays

1.1 DONNÉES SUR LE MILIEU PHYSIQUE

1.1.1 SITUATION ET LIMITES

Bordé par l'Océan Atlantique sur une longueur de 170 km, la République du Congo est un pays d'Afrique Centrale dont la situation géographique lui confère un rôle stratégique dans la sous-région. Placé au cœur du continent africain, à cheval sur l'équateur, ce pays s'étend sur 342.000 km². Il est limité au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'Angola (avec l'enclave du Cabinda) et à l'est par la République Démocratique du Congo dont il est séparé par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, enfin à l'ouest par le Gabon et l'Océan Atlantique. Il convient en outre de souligner que, bien que n'étant pas parti à la Convention de Montego-Bay (1982) sur le nouveau droit de la mer, le Congo revendique une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'une superficie de 62.900¹ km² sur laquelle il entend exercer sa souveraineté tant sur les ressources biologiques ou renouvelables, les ressources halieutiques notamment, que sur les ressources minérales ou non renouvelables, dont le pétrole (essentiellement offshore).

Ce positionnement naturel fait de la République du Congo la principale porte d'entrée et de sortie de l'Afrique Centrale, ce qui lui vaut sa vocation de pays de transit. Ses infrastructures de transport facilitent, en effet, le passage des marchandises en provenance et à destination d'autres pays de la sous-région.

1.1.2 CLIMAT ET VÉGÉTATION

1.1.2.1 CLIMAT

Le Congo connaît un climat caractérisé par un régime pluviométrique de type austral avec des pluies maximales entre octobre et avril. Il est marqué par deux grandes saisons :

- une saison sèche qui s'étend de juin à septembre avec des rosées et brouillards matinaux et des températures basses pouvant descendre jusqu'à 20°C en moyenne à Brazzaville (contre 34°C en saison des pluies) ;
- une saison des pluies, d'octobre à mai, caractérisée par une succession de journées d'averses et de journées ensoleillées et chaudes. Les chutes d'eau les plus élevées s'observent en avril avec des maxima de 200 mm.

1.1.2.2 VÉGÉTATION

Le Congo comprend plusieurs zones géographiques constituées principalement de forêts et de savanes.

Les zones forestières couvrent environ 60% du territoire national, soit 10% des forêts denses humides africaines avec environ 20 millions d'hectares. Elles sont réparties en trois massifs principaux : les massifs du Mayombe (2 millions d'hectares); et du Chaillu dans le sud-ouest (trois millions d'hectares) et celui du Nord-Congo (15 millions d'hectares) qui abrite pour une grande part d'immenses forêts denses parfois inondées et vierges.

Principale porte d'entrée et de sortie de l'Afrique Centrale: un pays de transit par excellence

Un immense potentiel forestier, mais insuffisamment et inefficacement exploité

¹ Cette superficie s'obtient en multipliant la longueur de la côte (170 km) par la largeur de la ZEE (200 milles marins, soit 370 km x 170 km).

Un réseau hydrographique dense

Les zones de savane couvrent près de 40% de la superficie nationale avec environ 12 millions d'hectares entrecoupés ici et là de galeries forestières dans les bas-fonds et le long des cours d'eau.

1.1.3 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET SOLS

1.1.3.1 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique de la République du Congo compte deux principaux bassins fluviaux: le bassin du Congo constitué du fleuve Congo et de ses affluents (principalement l'Oubangui, la Likouala-Herbes, la Sangha, la Likouala-Mossaka, la Ndéko, l'Alima, la Nkéni, la Léfini, le Djoué) et le bassin du Kouilou-Niari constitué du fleuve Kouilou-Niari et de ses affluents (la Bouenza, la Nyanga, la Loutété, la Loudima, la Louessé). Ces bassins constituent à la fois d'importants axes de circulation et une réserve très riche en ressources halieutiques.

1.1.3.2 SOLS

Les sols sont très variés. On y rencontre principalement des sols hydromorphes sous forêts inondées dans la Cuvette congolaise et des sols ferrallitiques qui occupent le reste du territoire national.

1.2 ASPECTS DEMOGRAPHIQUES

La population congolaise, estimée à 2.854.600 habitants en l'an 2000², est composée à 49% d'hommes et à 51% de femmes. Elle est aussi inégalement répartie entre les zones rurales (43%) et urbaines (57%)³ et se trouve concentrée dans la partie sud du pays (plus de 80%). La densité moyenne est de 8,4 habitants au km² et le taux moyen annuel de croissance démographique se chiffre à 2,8%.

En 1999, selon les estimations établies à partir des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

réalisés par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), la structure démographique révèle une population congolaise très jeune (environ 45% de la population a moins de 15 ans).

1.3 CADRE INSTITUTIONNEL

Les institutions politiques actuelles sont issues de l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997 promulgué à l'issue de la guerre de juin 1997 et qui a abrogé la constitution du 15 mars 1992. La caractéristique principale de cet Acte est l'instauration d'un régime d'équilibre entre les pouvoirs (pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire), ce qui le rapproche du régime présidentiel.

L'Exécutif a un caractère monocéphal : le Président de la République est Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et Chef Suprême des Armées.

Le pouvoir législatif est incarné par le Conseil National de Transition (CNT), composé de 75 membres, tenant lieu de parlement de transition mis en place à l'occasion du Forum National pour la paix et la réconciliation nationale tenu en janvier 1998. Outre la fonction législative, les missions du CNT consistent, entre autres, à suivre l'exécution des décisions du Forum National, à contrôler l'action du gouvernement⁴ (par l'interpellation et les questions orales), à examiner, après débat national, le projet de constitution à soumettre au référendum et à exercer la fonction de conseil économique et social.

Le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Suprême, qui fait office de Conseil Constitutionnel, et par les autres juridictions nationales. Le Pouvoir Judiciaire est en principe indépendant. Cette indépendance est garantie par le Conseil Supérieur de la Magistrature, présidé par le Président de la République.

Un pays peu peuplé

²Estimations du CNSEE

³Les deux principales villes du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire) abritent près de la moitié de la population totale.

⁴Toutefois, le CNT ne peut recourir à la motion de censure contre le gouvernement.

En plus de ces trois pouvoirs, l'Acte Fondamental prévoit d'autres organes constitutionnels, notamment la Haute Cour de Justice et le Médiateur.

1.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'organisation politique et administrative actuelle est régie par l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997. Le territoire national est subdivisé en communes, districts, arrondissements, cantons, villages et quartiers. La République du Congo compte ainsi 11 régions, dont Brazzaville, capitale politique, qui a la particularité d'être une région autonome.

A l'exception de la région autonome de Brazzaville qui est dirigée par un Maire central, les régions sont placées sous la responsabilité des préfets, secondés par des sous-préfets (quatre vingt six). Chacune des quatre principales villes du pays est subdivisée en arrondissements dirigés par des maires d'arrondissements (ou Adjoints au maire).

1.5 PRINCIPALES TENDANCES ECONOMIQUES

L'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles (notamment le pétrole et le bois, exportés principalement à l'état brut). Celles-ci contribuent à 65% au PIB et à 98% aux exportations (dont plus de 93% pour le pétrole et près de 4% pour le bois). C'est une "économie de rente", faiblement diversifiée et peu structurée.

L'agriculture, quoique occupant près de 40% de la population active, ne contribue au

PIB qu'à hauteur de 6%, et cette contribution n'a cessé de baisser au cours de ces deux dernières décennies⁵.

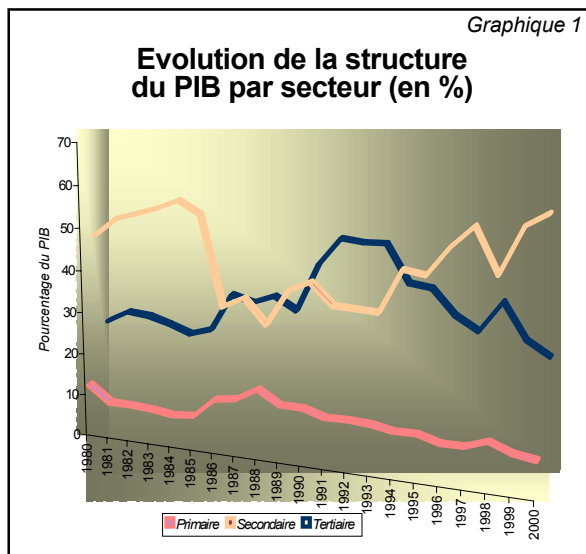
La croissance économique moyenne de 3,9% observée entre 1980 et 2000 masque une évolution fortement tributaire de la production pétrolière, qui actuellement forme à elle seule l'industrie extractive et représente 90% du produit du secteur secondaire⁶.

Une économie de rente extravertie, faiblement intégrée, basée essentiellement sur l'exportation du pétrole brut



Encadré 1 Subdivision administrative		
Le Kouilou	avec pour chef-lieu	Pointe-Noire
Le Niari		Dolisie
La Lékoumou		Sibiti
La Bouenza		Madingou
Le Pool		Kinkala
Les Plateaux		Djambala
La Cuvette centrale		Owando
La Cuvette Ouest		Ewo
La Sangha		Ouessou
La Likouala		Impfondo
Brazzaville		Brazzaville

* Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Ouessou et Mossendjo sont les six communes urbaines de plein exercice.



Source : Graphique élaboré à partir des données de la BEAC : Programmation monétaire du Congo, Brazzaville, juin 2000.

⁵ Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Chargé de la Prospective : Consultation sectorielle Agriculture, Elevage, Eaux et Forêt, Brazzaville, Février 1997.

⁶ La production pétrolière fait partie du secteur secondaire dans la mesure où le pétrole, quoiqu'exporté à l'état brut, est le produit d'une extraction industrielle. Par conséquent, il ne peut économiquement être considéré comme un produit cédé sur le marché en l'état.

Une agriculture aux techniques rudimentaires et aux rendements très faibles

Une agriculture loin de satisfaire les besoins fondamentaux et du développement

1.5.1 SECTEUR PRIMAIRE

1.5.1.1 AGRICULTURE ET PÊCHE

Bien que le pays dispose de près de dix millions d'hectares de terres cultivables, 2% seulement de ces terres sont cultivées. Paradoxalement, les terres cultivables restent très insuffisantes dans les zones péri-urbaines pour les cultures de denrées alimentaires de première nécessité.

Malgré le caractère rudimentaire des techniques culturales et la faiblesse des rendements de son agriculture, le Congo demeure un pays agricole, aussi bien par le nombre de ses actifs (40% des actifs du pays sont dans l'agriculture) que par ses réelles potentialités. En dépit de ses atouts incontestables pouvant lui permettre de devenir un grenier pour les pays voisins et même pour le reste du monde, l'offre du secteur agricole congolais est loin de répondre à la demande locale; une partie importante de cette demande est couverte par les importations (estimées à 75 milliards de FCFA en 1999). Les faibles performances de l'agriculture congolaise s'expliquent aussi par la faiblesse prononcée de la recherche agronomique et des capacités des institutions appropriées d'appui au secteur.

Il en est de même pour la pêche continentale et maritime qui occupe près de 13.000 acteurs dans la filière, mais qui ne fournit qu'une production bien en deçà des potentialités halieutiques exploitables du pays.

1.5.1.2 ELEVAGE

L'élevage n'a jamais connu un essor particulier dans le pays en raison de la faible propension de la population rurale à pratiquer cette activité de façon permanente. Son essor est en partie tributaire du développement de l'agriculture qui doit lui fournir l'aliment de bétail et de la volonté des acteurs économiques. Cette branche d'activité est à développer pour ré-

duire la dépendance alimentaire du pays en protéines animales.

1.5.1.3 EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'activité forestière est restée l'une des plus productives et pourvoyeuses d'emplois salariés au Congo. Après avoir été déclassé par le pétrole en 1973, le bois occupe, de par sa contribution aux exportations, la deuxième place dans l'économie congolaise. La filière bois offre de réelles potentialités de croissance et de diversification en raison de l'importance des réserves naturelles, de la politique nationale de reboisement et du développement des plantations d'essences à croissance rapide (pins, eucalyptus, etc.).

Champ d'eucalyptus



Encadré 2

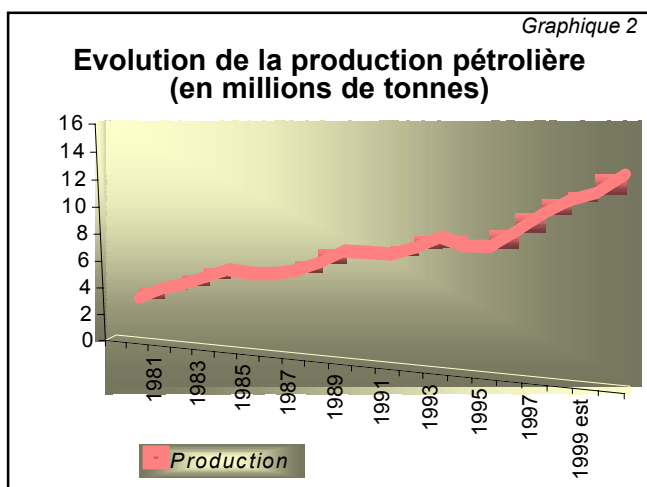
Un immense potentiel forestier

Le Congo possède près du 10% des forêts denses d'Afrique. Celles-ci couvrent environ 60% du territoire national et s'étendent sur 20 millions d'hectares. Le potentiel économique réel dans ce domaine est encore mal estimé et sous-exploité. L'activité forestière emploie près de 10% des effectifs salariés du secteur formel et l'exploitation forestière ne contribue que pour près de 1,2% au PIB national. Cette activité est aujourd'hui secondée par le développement des forêts artificielles d'essences à croissance rapide (pin, eucalyptus, etc.).

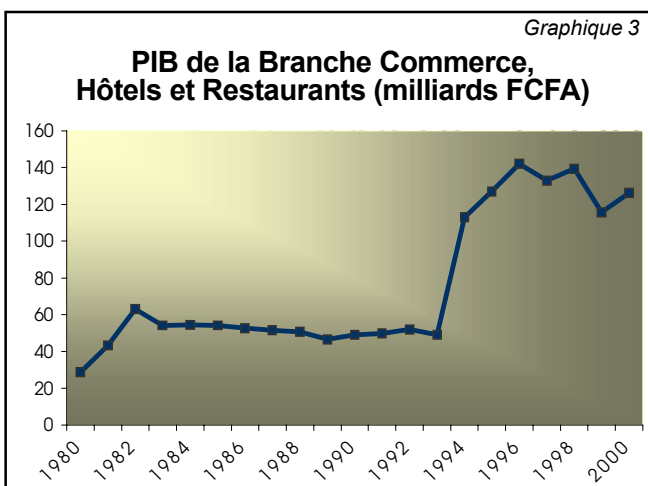
1.5.2 SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est dominé par l'industrie extractive, constituée essentiellement de l'exploitation pétrolière (le pétrole représente près de 64% du PIB).

Les industries hors pétrole, peu développées, représentent à peine 7% du PIB global. Nombreuses d'entre elles ont été en partie détruites par les guerres, notamment à Brazzaville, Dolisie, Loutété et Nkayi. Les plus importantes relèvent de la transformation du bois, de la production du sucre (SARIS), du ciment (SOCICO), des boissons (Brasseries du Congo), du raffinage des produits pétroliers (CORAF) et d'un tissu de petites et moyennes entreprises couvrant divers domaines d'activités. Il y a lieu de relever aussi la faible intégration de cette industrie à l'évolution technologique mondiale.



Source : CNSEE, Cadres macro-économiques, Brazzaville



Source : CNSEE, Cadres macro-économiques, Brazzaville

1.5.3 SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est, de par la contribution au PIB, dominé par la branche commerce, restaurants et hôtels, suivie de celle des transports et télécommunications. Mais du point de vue du volume de l'emploi créé et du rôle stratégique qu'ils jouent dans l'économie nationale, les transports occupent le premier rang.

1.5.3.1 COMMERCE, RESTAURANTS ET HÔTELS

La crise socio-économique et les conflits armés de ces dernières années ont entraîné la baisse des activités de cette branche (2% en 1993 et -13,7% en 1997) et de sa part dans la formation du PIB (8% en 1980, 7,5% en 1987 et 6% en 2000). Cette situation s'est traduite

par une diminution de 8,8% du taux d'occupation des hôtels et de 7,6% du chiffre d'affaires entre 1997 et 1998. En même temps, la part des produits locaux dans le commerce national a continué à fléchir, conduisant ainsi à une marginalisation de la production nationale au profit des produits importés.

1.5.3.2 TRANSPORTS

Le système de transport congolais est articulé principalement autour de l'axe de transit reliant le port maritime de Pointe-Noire à Bangui en passant par Brazzaville. Le chemin de fer Congo Océan (CFCO) et l'axe fluvial Brazzaville – Bangui assurent la connexion entre ces deux premières villes.

1) Transports ferroviaires et maritimes

Le réseau ferroviaire congolais compte 795 km, dont 510

Un système de transport très peu développé, faiblement intégré et coordonné

Les contre-performances du CFCO et des transports fluviaux et maritimes ont conduit à un détournement de trafic en faveur des ports concurrents et à une baisse du trafic global sur cette voie

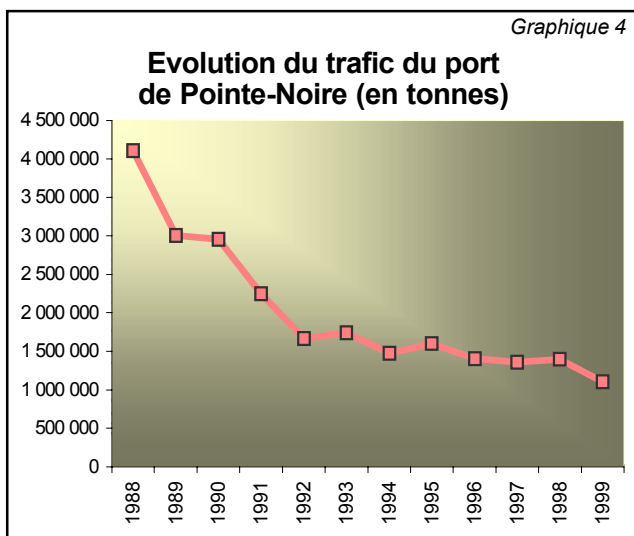
Les transports aériens restent très peu développés

Le réseau routier est dans l'ensemble en très mauvais état

km reliant Brazzaville à Pointe-Noire, par le CFCO, et 285 km reliant Mont Mbelo à Mbinda (frontière avec le Gabon), par la voie COMILOG.

L'axe de transit congolais, qui a été forgé dans une optique sous-régionale (Afrique Equatoriale Française), a longtemps desservi un hinterland constitué par le Congo, le sud du Gabon, l'ouest de la République Démocratique du Congo, le sud-est du Cameroun, la République Centrafricaine et le sud du Tchad. Mais les contre-performances enregistrées depuis la nationalisation en 1971 de l'Agence Transéquatoriale de Communications (A.T.E.C.) ont davantage découragé les pays voisins et conduit à un détournement d'une part élevée du trafic international en faveur des ports des pays concurrents (notamment du Cameroun et du Gabon). Ces mauvaises performances ont conduit non seulement à une baisse considérable du trafic, mais aussi à la marginalisation de la voie congolaise. Elles se caractérisent ainsi :

- les producteurs de bois et de leurs dérivés, du Nord-Congo, qui fournissent environ 30% du trafic ferroviaire de marchandises, ont opté pour la voie camerounaise, en dépit des surcoûts élevés résultant de cette alternative (plus de 15.000 FCFA de surcoût à la tonne) ;
- le trafic de transit, en provenance ou à destination des pays voisins, représente, en 1999, moins de 5% du trafic du port de Pointe-Noire, contre un peu plus de 70% au début des années 1970 ;
- le trafic portuaire de marchandises représente aujourd'hui moins de 20% de celui du début des années 1980.



Source: Port de Pointe-Noire

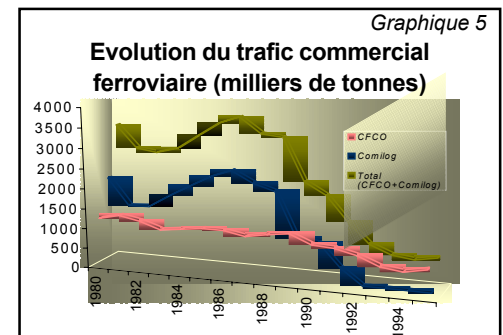
2) Transports fluviaux

Les transports fluviaux sont d'une importance vitale pour l'efficacité de la chaîne de transit Pointe-Noire – Bangui et pour l'économie de Brazzaville et des localités du nord du pays. Leur évolution, étroitement liée à celle des transports maritimes et ferroviaires, se caractérise également par la baisse des activités des ports fluviaux du Congo (Cf. graphiques 6 et 7).

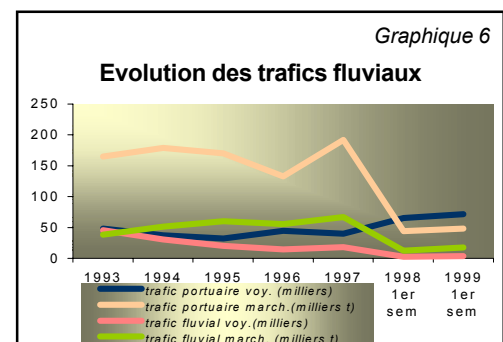
3) Transports aériens

Les transports aériens sont très peu développés et centrés sur les deux principaux aéroports internationaux du pays (Maya Maya, de Brazzaville et Agostino Neto, de Pointe-Noire). Quelques aérodromes permettent, non sans difficulté toujours, d'accéder à l'intérieur du pays, principalement à Nkayi, Dolisie, Zanaga, Ouesso, Impfondo, Makoua, Sibiti et Owando.

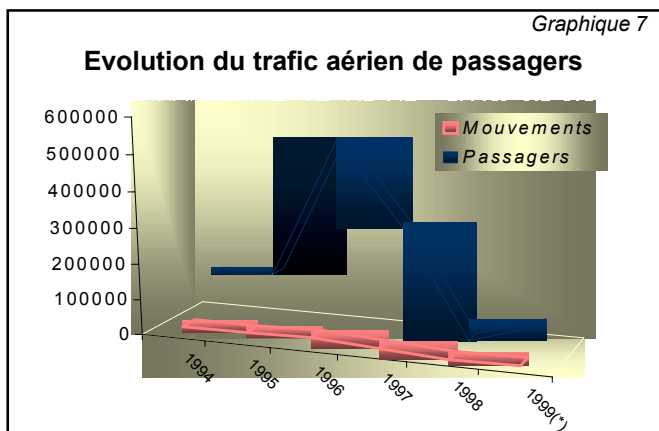
La guerre a entraîné une baisse du trafic international. Le trafic domestique a, par contre, augmenté du fait de l'effet conjugué de la libéralisation du transport aérien et de l'arrêt de la circulation des trains entre Brazzaville et Pointe-Noire.



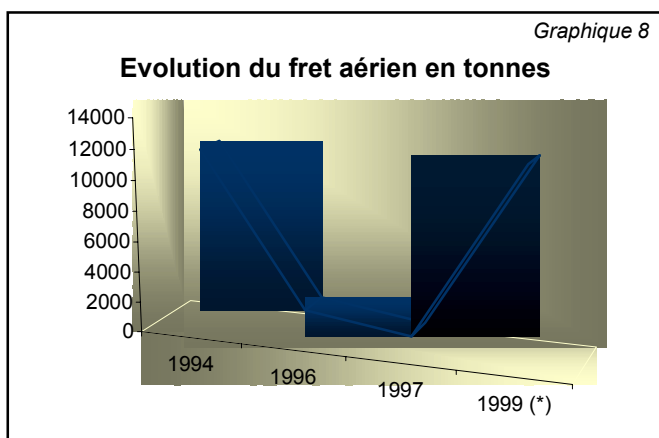
Source: Port de Pointe-Noire



Source : ATC-Voies Navigables, Ports et Transports Fluviaux, Brazzaville



(*) données relatives au 1^{er} trimestre



(*) données relatives au 1^{er} trimestre

Source : Agence Nationale de l'Aviation Civile, Brazzaville

4) Transports routiers

Le réseau routier, très peu développé, compte 1.230 km de routes principales et 18.770 km de routes secondaires, est en mauvais état dans l'écrasante majorité. Il a connu une dégradation croissante, du fait de l'absence d'une politique d'entretien routier efficace et des destructions dues aux guerres qui n'ont fait qu'aggraver les défaillances structurelles. En effet, l'Office Congolais d'Entretien Routier est devenu inopérant depuis la fin des années 80. Toutefois, un Fonds routier existe, mais les modalités de répartition et d'utilisation de ce fonds restent à définir, de manière à garantir la promotion des opérateurs du secteur.

Le mauvais état ou la fermeture de routes a renforcé l'économie d'autosubsistance, le cloisonnement des micro-marchés et rendu difficile la circulation des biens et des personnes.

1.5.4 MONNAIE ET CRÉDIT

L'institut d'émission monétaire est la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), qui couvre le Cameroun, le Gabon, la République du Congo, la République Centrafricaine, le Tchad et la Guinée Equatoriale. La monnaie émise est le Franc CFA.

Le système bancaire congolais, composé de quelques banques commerciales, toutes en voie de privatisation, est en crise depuis plus de dix ans. Son concours au financement de l'économie est très limité et le crédit à moyen et long termes a baissé de 76% entre 1980 et 1998. Cette évolution est caractéristique de la crise de l'investissement durable, qui n'est financé en principe que sur du crédit à moyen et long termes.

Ces dernières années, on a assisté à l'émergence de la microfinance dont le développement est souhaité du plus grand public, notamment de la clientèle à faible revenu.

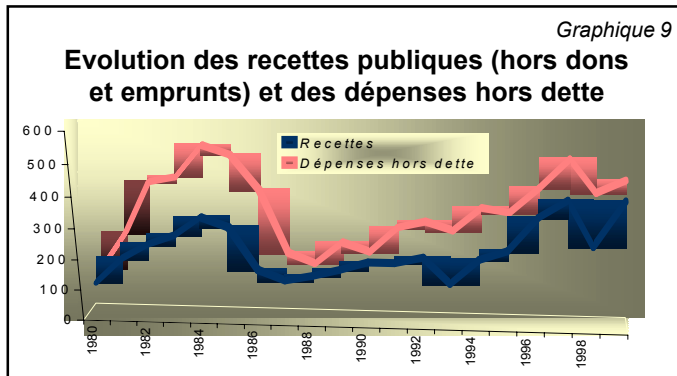
Un système bancaire en crise depuis dix ans et incapable de financer réellement l'économie

1.5.5 EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

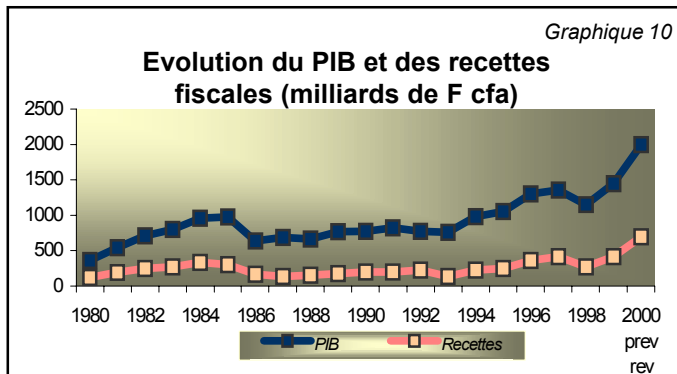
Les finances publiques sont structurellement déficitaires en raison de la forte pression exercée par les dépenses publiques sur les recettes fiscales.

- Au niveau des ressources, on note :
 - une faible sécurisation des recettes fiscales ;
 - une étroitesse de la matière imposable (faiblement diversifiée et dont les modalités d'imposition sont souvent inadaptées à la réalité socio-économique du pays) ;
 - des exonérations et/ou un niveau de

Des Finances publiques déficitaires



Source : Direction Générale du Budget et Caisse d'Amortissement.



Source : Direction Générale du Budget et Caisse d'Amortissement.

dette conditionne aujourd'hui la capacité de l'Etat à lever des ressources financières à l'extérieur. En 1980, l'encours était de 316,6 milliards de F CFA, soit 88% du PIB. En 1999, il a atteint 3.686 milliards de FCFA, soit 323% du PIB. Vu l'état actuel des ressources publiques, la dette du Congo constitue une contrainte majeure pour son développement économique.

1.5.6 EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Malgré une balance commerciale excédentaire, due essentiellement aux exportations pétrolières, le solde global de paiements est chroniquement déficitaire, du fait principalement de l'importance de services nets, constitués à plus de 90% des services pétroliers (frais financiers des compagnies pétrolières), et des paiements effectués au titre du service de la dette.

1.6 PRINCIPALES CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT

L'économie congolaise est caractérisée par une anisotropie tant sur le plan spatial que sur le plan structurel. La majorité des entreprises sont implantées dans la partie sud du pays (qui offre une ouverture sur l'extérieur par l'Océan Atlantique) et dans l'extrême nord (notamment avec l'exploitation du bois dans la Sangha et la Likouala). Cette configuration naturelle gêne le développement de certaines régions pourtant pourvues de ressources naturelles mais enclavées du fait du délabrement des infrastructures de communication et de l'absence de production électrique.

1.6.1 CONTRAINTES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les principales contraintes économiques et financières du développement de la République du Congo sont:

- un système productif peu dynamique et peu diversifié, qui doit faire face à des contraintes structurelles énormes: inefficacité des entreprises publiques,

Un système fiscal inefficace

Une faible maîtrise des dépenses publiques

Un endettement excessif qui hypothèque en partie l'avenir du pays

fraude fiscale élevés du point de vue des contributions directes et surtout en matière de fiscalité de porte ;

- une maîtrise insuffisante des réformes fiscalo-douanières au niveau des principales régions financières, occasionnant souvent des manques à gagner importants à l'Etat.
- Au niveau de la dépense, la faible maîtrise des charges de fonctionnement et d'investissement génère souvent des difficultés dans l'exécution budgétaire, qui se traduisent fréquemment par des dérapages budgétaires. Le déficit budgétaire global a été en moyenne de 33,7% des exportations et de 22% du produit intérieur brut en 1999.
- La résolution du problème de la dette publique congolaise constitue l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics. Le service de la dette représente à lui seul 91% des recettes budgétaires totales. Si cette charge venait à être payée entièrement au cours d'une année, l'Etat s'arrêterait de fonctionner. Le règlement de cette

détérioration des infrastructures économiques et sociales, faiblesse des capacités managériales et manque de culture d'entreprise ;

- un système productif fondé essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles (pétrole et bois), faible créateur d'emplois formels et générant un chômage structurel élevé ;
- un système financier incapable de soutenir l'activité économique, en pleine restructuration, ce qui a rendu nécessaire sa privatisation ;
- un endettement public extérieur qui représentait 323% du PIB en 1999 et 394% des exportations du pays, plaçant les pouvoirs publics dans l'incapacité de payer régulièrement le service de la dette (estimé à près de 98,48% des recettes fiscales de l'Etat en 1999) et de dégager les ressources nécessaires à l'investissement.

1.6.2 CONTRAINTES SOCIALES

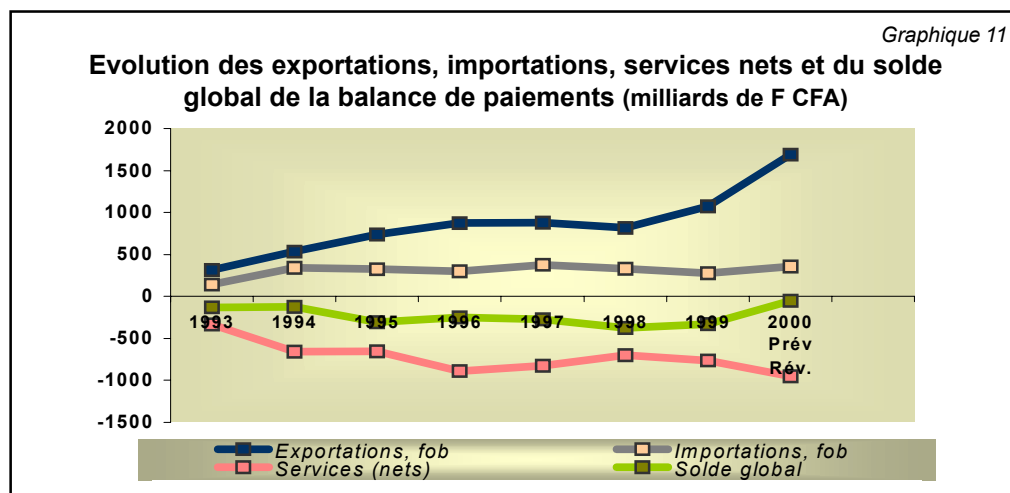
On assiste de plus en plus à des situations de pauvreté absolue et à l'exclusion de certains groupes sociaux. Cette situation résulte en grande partie de l'évolution négative du secteur productif, de la crise du secteur public, de la détérioration de l'offre publique des services sociaux, des pertes d'emplois et de

certains effets de la dévaluation du franc CFA. Près de 50% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. En effet, avec les dynamiques sociales en cours et la destruction des réseaux de solidarité, il devient difficile à bon nombre de congolais de se réinsérer économiquement et socialement dans leur communauté de base. C'est le cas des déplacés de guerre, qui ne peuvent repartir chez eux, soit parce que leurs habitations ont été détruites, soit parce que leur retour dans leur quartier d'origine poserait problème au regard de leur présumé rôle dans les différentes guerres, de leur prise de position ou tout simplement de leur appartenance à tel ou tel groupe social, politique ou ethnique. Dans ce contexte, les problèmes se manifestent sans espoir de solutions rapides. On assiste concomitamment :

- au gonflement de la masse des jeunes sans emploi ;
- à l'augmentation du nombre de jeunes déscolarisés ;
- à la poursuite de la compression de la masse salariale ;
- à la pression croissante de la demande sociale dans les centres urbains ;
- à la réinsertion sociale timide des sinistrés et des ex-miliciens ;
- à l'insolvabilité du système de protection sociale ;

Le Congo doit faire face à de nombreuses insuffisances managériales, infrastructurelles, financières, ainsi qu'au lourd tribut de la dette publique

L'augmentation croissante du chômage, l'insuffisance et l'insolvabilité du système de protection sociale ont conduit à l'amplification de la pauvreté



Source : Graphique élaboré à partir des données de BEAC: Programmation monétaire et financière.

Les institutions publiques, héritées de la colonisation, puis du monopartisme, se sont fortement dégradées ces vingt dernières années

Les carences organisationnelles de la société civile limitent sa contribution aux initiatives de développement du pays

Une éthique politique caractérisée par la primauté des critères partisans dans l'attribution des responsabilités publiques au détriment de la probité morale et de l'efficacité

1.6.3 CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES

Avant 1980, l'Etat a été le plus gros pourvoyeur d'emplois dans le secteur moderne ; ses recrutements ont été faits, le plus souvent, sans étude des besoins réels des services ni évaluation des compétences requises pour les postes attribués. Le service public, déjà peu performant, a connu une importante détérioration au cours de ces quinze dernières années: dégradation des infrastructures et des cadres de travail, réduction des moyens de fonctionnement des services, et enfin baisse de rémunération en termes réels. Ces facteurs ont entretenu un climat général de démotivation, de relâchement dans l'exercice des fonctions et d'abandon progressif des procédures normales. Les conflits sociopolitiques n'ont fait qu'accélérer le processus de désorganisation.

Parallèlement à ces insuffisances organisationnelles de l'Etat, on note une carence des institutions relais (société civile, ONG) qui devraient, avec les autres partenaires sociaux, contribuer de façon significative à la promotion des initiati-

L'exercice d'une fonction publique a fini par être considéré comme un moyen d'accéder à l'enrichissement facile

ves visant le développement économique et social du pays.

1.6.4 CONTRAINTES POLITIQUES: LES DÉFICIENCES D'ÉTHIQUE DE LA CLASSE POLITIQUE

La gestion de la cité exige de la part de ceux qui en ont la charge, un certain sens de responsabilité et de probité morale, ce qui n'a pas été souvent le cas en République du Congo. La primauté des critères subjectifs, notamment partisans, dans l'attribution des responsabilités publiques au détriment de la probité morale et de la compétence, est une règle entretenue par le clientélisme politique.

L'exercice d'une fonction politique ou publique a fini par être considéré par la société congolaise comme un moyen d'accéder à l'enrichissement facile, grâce à une gestion privée de la chose publique.

Cette perception est confortée par l'impunité garantie à ceux qui exercent les hautes fonctions politiques et publiques en dépit de l'existence d'organes de contrôle, de contre-pouvoirs et d'une justice déclarée indépendante.



Chapitre II

Démarche DHD (Développement Humain Durable)

2.1 GENESE ET EVOLUTION DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Le Développement Humain Durable trouve ses racines dans les conceptions humanistes du développement qui se sont succédées au cours du temps. Sa forme actuelle a émergé progressivement de ces conceptions humanistes et des préoccupations plus spécifiquement liées à l'environnement. Après la seconde guerre mondiale, les économistes, obsédés par la croissance économique, orientèrent leurs recherches vers la conception de modèles économiques aptes à augmenter la richesse. La science économique ne se préoccupait que du “moyen” pour arriver au développement humain (croissance économique) et non de la fin (le bien être des populations).

Ce modèle classique commençait à être remis en cause à la fin des années 1960 suite au constat d'échec de la première décennie du développement décrétée par les Nations Unies. Cette dynamique coïncide d'ailleurs avec la prise en compte, à partir de 1972, de la dimension environnementale du développement. Cette remise en cause du modèle classique sera encore plus prononcée à la fin des années 1980 lorsque la croissance économique, toujours plus forte, ne pouvait produire automatiquement des retombées positives sur les conditions de vie des populations.

De ce constat a émergé l'idée que le développement économique ne conduit pas nécessairement au développement de l'être humain. Dès lors, le concept de développement devait connaître un recentrage lorsque le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) s'était investi

dans une recherche réflexive ayant pour objectif fondamental un “recentrage sur l'homme” en tant qu'objet des efforts de développement.

En 1990, le Développement Humain devenait alors le principal objectif des actions du PNUD dans sa politique de mobilisation des Etats et des principaux bailleurs de fonds sur les questions de développement. C'est dans ce contexte qu'a été publié le premier Rapport Mondial sur le Développement Humain (RMDH) au courant de la même année.

La définition initiale du concept de développement humain a été formulée dans ce premier rapport (1990). Pour les auteurs de celui-ci, le développement humain est “un processus qui consiste à élargir le choix des possibilités et à améliorer le bien-être des populations. Les trois principales possibilités sont celles de vivre longtemps en bonne santé, d'acquérir un savoir et des connaissances, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes”.

Cette avancée conceptuelle que consacre le premier RMDH a ainsi imprimé un pas décisif au débat sur le développement, en le faisant évoluer d'un débat centré exclusivement sur le développement économique à celui relatif à l'impact du développement économique sur les hommes et avec les hommes.

Ce premier rapport faisait ressortir la nécessité pour les pauvres, les femmes et les autres groupes vulnérables de bénéficier du développement. Ce rapport développa un indicateur stratégique de mesure de développement humain, l'indice du développement humain (IDH), qui permet de rendre compte du phénomène d'exclusion de cer-

La démarche DHD est axée sur l'impact du développement économique sur les hommes et avec les hommes

Les êtres humains contribuent à la croissance, qui contribue à son tour à leur bien-être

“ Les conceptions du développement élaborées précédemment accordaient souvent une attention exclusive à la croissance économique, en se fondant sur l’hypothèse que celle-ci finit par bénéficier à tous. Mais le développement humain propose une perspective considérablement plus large. Il démontre l’importance vitale de la croissance économique : aucune société n’a pu à long terme, assurer le bien être durable de son peuple sans l’appui soutenu de la croissance économique. Mais la croissance à elle seule ne saurait suffire. Il faut encore qu’elle se traduise en une amélioration de la vie des populations. La croissance économique n’est pas la fin, mais seulement un des moyens, important du développement humain. Développement humain et croissance économique sont donc étroitement liés.

Les êtres humains contribuent à la croissance, qui contribue au développement à son tour à leur bien être. L’importance qu’accorde le développement humain aux capacités humaines a également amené certains à croire que le développement humain s’arrêtait aux secteurs sociaux tels que la santé et l’enseignement. Aussi vitaux que soient ces investissements dans les êtres humains, ils ne représentent qu’une pierre de l’édifice. Le développement humain ne se limite pas à un secteur spécifique et ne privilégie pas le social aux dépens de l’économique. Il souligne la nécessité de développer les aptitudes humaines, mais il s’intéresse tout autant à l’utilisation de ces aptitudes, lesquelles doivent déboucher sur une libre participation aux prises de décisions politiques, sociales et économiques et sur des activités productives et créatrices qui alimentent le développement économique... ”

Cf. PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1992, p.14

La conférence de Rio sur l’environnement en 1992 a consacré la nécessité du caractère durable du développement humain, en préservant l’environnement

Le DHD donne la priorité aux pauvres, en élargissant leurs choix et opportunités, en leur permettant de participer aux décisions qui les affectent

tains groupes et d’identifier les causes profondes de cette exclusion.

Le concept de développement humain sera par la suite enrichi par la notion de durabilité adoptée à la Conférence de Rio sur l’environnement en 1992, pour évoquer la nécessité de prendre en compte des besoins prioritaires de la génération actuelle, tout en préservant ceux des générations futures. Il faut dire que c’est en fait depuis la Conférence de Stockholm, tenue du 5 au 16 juin 1972, que le concept de développement s’est élargi au concept de développement durable, la durabilité étant entendue au sens de la prise en compte dans les politiques nationales de développement de l’importante problématique de “la préservation de l’environnement”.

Les concepts de “Développement Durable” et de “Développement Humain” furent alors fondus en un concept unique, beaucoup plus global, celui de “Développement Humain Durable” (DHD). Ce nouveau concept, fruit d’un investissement du système des Nations Unies et notamment du PNUD dans le domaine de la recherche, constitue une avancée importante dans la réconciliation entre politique économique et équité. En effet, la recherche de l’équité dans les politiques touchant les domaines

de l’éducation, de la santé, de l’emploi et de la redistribution du revenu national ; devrait contribuer pleinement à réduire la pauvreté.

Cet apport significatif du PNUD s’est matérialisé dans la publication régulière des rapports mondiaux et nationaux sur le Développement Humain, dans le but d’aider les Etats à réorienter leurs politiques nationales de développement, par l’élaboration et la mise en œuvre des programmes de développement adaptés.

L’aboutissement de l’ensemble de ce processus conceptuel est résumé par la définition énoncée par l’Administrateur du PNUD en février 1994 : “*Le Développement Humain Durable est un développement qui n’engendre pas seulement la croissance, mais qui distribue de façon équitable ses bénéfices, qui renouvelle l’environnement plutôt qu’il ne le détruit, qui responsabilise les gens plutôt qu’il ne les exclut. Le Développement Humain Durable donne la priorité aux pauvres, en élargissant leurs choix et opportunités, en leur permettant de participer aux décisions qui les affectent. Le Développement Humain Durable, c’est un développement qui est en faveur : des pauvres ; de la nature ; des emplois ; de la démocratie ; des femmes et des enfants*”.

2.2 INDICATEURS DE MESURE

Quatre indicateurs principaux permettent de mesurer le développement humain durable : l'Indicateur de Développement Humain, l'Indicateur de Pauvreté Humaine, l'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain et l'Indicateur de Participation des Femmes.

2.1.1 INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

L'Indicateur du Développement Humain (IDH) mesure le niveau moyen d'un pays en termes de potentialités humaines et élémentaires. Il indique ainsi dans quelle mesure les habitants du pays considéré mènent une vie longue et saine, ont accès à l'éducation et à la culture, et jouissent d'un niveau de vie décent. L'IDH porte sur la situation moyenne de l'ensemble des habitants d'un pays : les inégalités de répartition entre différents groupes sociaux doivent donc être calculées séparément.

L'Indicateur du Développement Humain est un indicateur composite qui intègre trois composantes se référant aux possibilités essentielles que le développement humain doit permettre d'élargir, à savoir :

- la durée de vie, mesurée par l'espérance de vie à la naissance ;
- le niveau d'instruction, mesuré par deux indicateurs, à savoir le taux d'alphabétisation des adultes et le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus ;
- le niveau de vie, mesuré d'après le PIB par habitant.

2.2.2 INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE (IPH-1)

D'une manière générale, la pauvreté humaine est définie comme un ensemble de manques :

- impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé ;

A propos du concept de Développement Durable

“ Le développement durable est un processus par lequel les politiques économiques, fiscales, commerciales, énergétiques, agricoles et industrielles sont toutes conçues en vue d'instaurer un développement qui soit économiquement, socialement et écologiquement durable. Par conséquent, la consommation actuelle ne saurait être financée en contractant des dettes économiques que d'autres devront rembourser. L'investissement dans la santé et l'éducation des populations d'aujourd'hui doit se faire sans pour autant créer de dettes sociales pour les générations de demain. Les ressources naturelles doivent être exploitées de manière à ne pas s'endetter sur le plan écologique en altérant l'équilibre qui existe entre la population et l'environnement ”.

Cf. PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1992, p. 19

- impossibilité de s'instruire ;
- impossibilité d'avoir des conditions de vie décentes ;
- impossibilité de participer à la vie de la collectivité.

La pauvreté humaine considère l'absence d'un revenu approprié comme un facteur important de dénuement, mais non comme le seul. D'après ce concept toutes les formes de pauvreté ne peuvent pas non plus être réduites au revenu. La vie humaine ne se résumant pas au seul revenu, l'insuffisance de revenu ne peut représenter la totalité des déficits dont souffrent les êtres humains.

L'Indicateur de Pauvreté Humaine tente d'intégrer les paramètres représentant les dimensions de manques affectant la vie humaine : longévité, savoir et conditions de vie décentes. L'IPH est une moyenne des trois indicateurs suivants :

- le pourcentage de personnes dont l'espérance de vie est inférieure à quarante ans ;
- le pourcentage d'adultes analphabètes ;
- un indice composé du pourcentage des individus privés d'eau potable, du pourcentage d'individus privés d'accès aux services de santé et du pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition.

L'IDH d'un pays indique dans quelle mesure ses habitants mènent une vie longue et saine; et jouissent d'un niveau de vie décent

L'IPH-1 indique dans quelle mesure un pays en voie de développement souffre de manques affectant la vie: l'impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé; d'avoir des conditions de vie décentes; et de participer à la vie de la collectivité

En définitive, le développement humain est d'une portée générale et enrichissante et ne saurait être relégué à une simple résultante de la croissance économique. En intégrant toutes les dimensions du développement en tant qu'exigence de la vie humaine, il permet de prendre en compte le malaise humain grandissant qui pourrait se manifester dans le pays, malgré les évolutions positives qui pourraient être constatées en matière de croissance économique.

L'ISDH mesure, comme l'IDH, le niveau de développement humain atteint par un pays, mais en tenant compte des inégalités sociologiques entre les femmes et les hommes

2.2.3. INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH)

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) mesure le niveau de développement atteint dans les mêmes potentialités humaines que l'IDH, mais en tenant compte des inégalités sociologiques entre les femmes et les hommes. Ainsi l'ISDH d'un pays donné diminue non seulement lorsque le niveau de développement des femmes et des hommes considérés ensemble baisse, mais aussi lorsque l'écart de développement entre les deux sexes se creuse. Plus les écarts entre hommes et femmes en termes de potentialités élémentaires sont importants, plus l'ISDH d'un pays est faible par rapport à son IDH. L'ISDH constitue simplement un IDH

L'IPF mesure le niveau d'implication, de participation des femmes à la vie économique, et politique; et au processus de décision

pondéré en fonction des inégalités entre les sexes.

Cet indicateur reflète donc les disparités entre les sexes en termes de potentialités humaines élémentaires, et classe les pays sur une échelle mondiale. C'est un indicateur de développement humain calculé pour tenir compte de la dimension "genre". Il est ainsi composé des mêmes variables que l'IDH, mais les niveaux moyens obtenus par chaque pays en termes d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de revenus ont été corrigés de manière à refléter les différences sociologiques entre les hommes et les femmes dans ces trois domaines.

2.2.4 INDICATEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES (IPF)

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) se concentre sur la question de savoir si les femmes sont à même de participer activement à la vie politique et économique et de prendre part au processus de décision. Il se penche sur l'usage qui est fait de ces potentialités en vue de profiter des possibilités offertes par la vie. L'IPF étudie la représentation des femmes au parlement, la proportion des postes d'encadrement et des professions libérales occupées par les femmes, la participation des femmes dans la population active et leur part dans le revenu national.



Chapitre III

Situation du DHD en République du Congo

3.1 TENDANCES SECTORIELLES DU DHD

La crise socio-économique et les conflits armés ont conduit à une dégradation de la situation de développement humain de la République du Congo, qui s'est traduite par :

- la détérioration continue des systèmes éducatif et sanitaire ;
- la réduction des opportunités d'emplois et l'aggravation du chômage surtout en milieu urbain ;
- l'inflation permanente qui érode de façon constante le panier de la ménagère ;
- la prolifération des activités informelles de survie ;
- la faiblesse du taux d'accès à l'eau potable et aux soins de santé ;
- la dégradation de l'environnement qui s'est traduite par une recrudescence de maladies endémiques (maladies respiratoires, paludisme, diarrhée, fièvre typhoïde, etc.) ;
- la baisse de l'espérance de vie ;
- les problèmes de gouvernance.

Pour mieux cerner l'état du Développement Humain Durable au Congo et définir les contours d'une politique de reconstruction et de promotion d'un tel développement, nous allons présenter l'état des lieux dans les différents secteurs de la vie humaine : l'éducation, la santé, la femme et l'enfant, l'habitat et le cadre de vie, l'emploi et la jeunesse.

3.1.1 EDUCATION

Le système éducatif congolais comprend deux composantes : l'école publique et l'école privée. Il est structuré en quatre cycles :

- le préscolaire, d'une durée de trois ans et non obligatoire ;
- le primaire, d'une durée de 6 ans ;
- le secondaire, comprenant le collège (4 ans) et le lycée (3 ans) ;
- le supérieur.

L'école congolaise, héritée de la colonisation et bâtie essentiellement sur l'enseignement général (87% des élèves), visant à former des cadres d'administration publique, laisse une place très limitée à la formation technique (13% des élèves).

Elle se caractérise par une scolarisation de base très massive : en 1980, les élèves inscrits dans le primaire représentaient 69,7% de l'ensemble des effectifs, ceux du secondaire 29% et ceux du cycle supérieur 1,3%. En 1997, ces proportions sont passées respectivement à 69,3%, 28,6% et 2,1%.

Le système éducatif congolais, dont les produits ont été vite éprouvés par la récession économique et les exigences de l'emploi moderne, connaît une crise profonde qui se traduit par :

- la baisse des taux de réussite ;
- la dégradation et l'insuffisance notoire des infrastructures et équipements scolaires ;
- la dégradation de la qualité de la formation et de la qualification des enseignants.

3.1.1.1 UNE BAISSÉ DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE

La baisse de la réussite scolaire est perceptible au cours des années 1990 et tient à plusieurs facteurs :

- la dégradation des conditions d'ensei-

Un système éducatif en proie à des difficultés structurelles et aux effets, aggravants, des guerres

gnement, due à l'insuffisance des infrastructures, des équipements et des matériels pédagogiques ;

- les troubles sociopolitiques successifs qui ont occasionné la destruction de nombreuses structures scolaires et perturbé fortement le fonctionnement du système scolaire depuis 1993 ;
- la baisse du niveau de qualification des enseignants ;
- la perception actuelle d'une école, dont les produits sont inadaptés aux exigences du marché de l'emploi (d'où chômage) et mènent à la

démotivation des élèves et étudiants ;

- le coût de la scolarisation constitue dans la majorité des familles un obstacle à l'accès aux services éducatifs pour leurs enfants et réduit ainsi les chances de réussite pour de nombreux enfants issus de familles défavorisées.

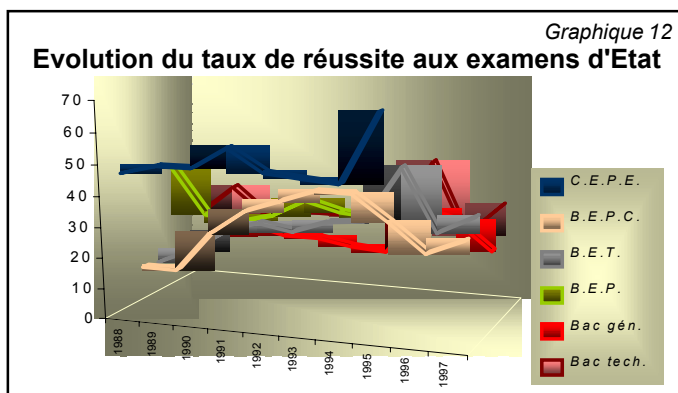
3.1.1.2 DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES INSUFFISANTES

Dans l'ensemble, on relève une assez faible couverture spatiale en infrastructures scolaires, une baisse de leur nombre et leur forte concentration dans les centres urbains. Dans les zones rurales, l'éloignement des écoles des lieux d'habitation (en moyenne une école primaire dans un rayon de 14 km) limite l'accès à l'éducation à beaucoup d'enfants.

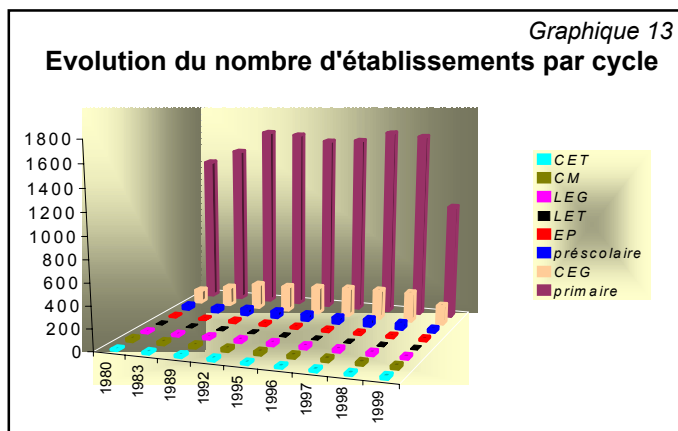
En 1998, on dénombrait 51 établissements du préscolaire, 1648 du primaire, 301 du secondaire 1er cycle, 40 du secondaire 2ème cycle et 11 du cycle supérieur⁷. Certains phénomènes méritent d'être mentionnés :

- Outre le fait que, dans l'ensemble, le nombre d'établissements a en moyenne baissé (de 1,5% à 16,5% selon les cas) ces trois dernières années, surtout dans le primaire et le secondaire, on note une capacité insuffisante en salles de classe, qui se traduit par des ratios " nombre d'élèves/ salle de classe " très élevés : 66 pour le primaire, 85 pour les CEG, 71 pour les CET, 72 pour les lycées d'enseignement général et 74 pour les lycées d'enseignement technique.

- Mais ces moyennes nationales masquent de fortes disparités spatiales, avec des ratios très élevés dans les centres urbains et dans certains centres régionaux : par exemple, 140 élèves par salle de classe à Pointe-Noire dans le primaire, 157 dans les



Source : Ministère de l'Education Nationale- DEP, Brazzaville, 1996. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur, Chargé de la Recherche scientifique.



Sources : Ministère de l'Education Nationale : La révolution congolaise et l'éducation. Brazzaville, 1984. Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur, Chargé de la Recherche Scientifique (MEPSS-RS) – DEP, Brazzaville, 1999 MPS-RS – DEPSU : Annuaire des statistiques scolaires 1988-1990, 1992-1993. Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, Chargé du Redéploiement de la Jeunesse, de l'Instruction Civique et des Sports- DEP, Brazzaville, 1999

⁷ Le patrimoine scolaire congolais comprend aussi 5 structures spécialisées (4 à Brazzaville et 1 à Pointe-Noire) pour les élèves présentant des handicaps physiques et mentaux. On note également des centres d'alphabétisation, dont le nombre a baissé ces dernières années : 576 en 1986 et 64 en 1997.

CEG et 102 dans les lycées d'enseignement général à Brazzaville.

3.1.1.3 UN ÉQUIPEMENT ET DU MATÉRIEL LOIN DE SATISFAIRE LES BESOINS

La situation en matière d'équipement et de matériel dans tous les cycles est caractérisée par les phénomènes suivants :

- les enfants sont souvent assis à même le sol du fait du très faible niveau d'équipement en tables-bancs, surtout dans les établissements qui sont régulièrement l'objet d'actes de vandalisme :
- dans l'enseignement général, le ratio " élève/table-banc " est en moyenne de 10 au primaire et de 6 au collège ;
- dans l'enseignement technique et professionnel, ce ratio est de 4 au collège et de 5 au lycée. Cette situation est plus grave dans les salles de travaux pratiques où l'on relève en moyenne 50 élèves par table à dessin, 49 à 83 par tabouret et 14 à 449 par établi, selon les classes ;
- une très faible disponibilité du matériel pédagogique⁸. Les données collectées⁹ au niveau de certaines inspections d'enseignement primaire donnent les moyennes suivantes à titre d'exemple :
- au Kouilou, 12 élèves pour 1 livre de lecture et pour 1 livre de calcul ;
- dans la Cuvette, 1 livre de lecture pour 6 élèves et 1 livre de calcul pour 74 élèves.

3.1.1.4 UN PERSONNEL ENSEIGNANT PEU QUALIFIÉ ET FAIBLEMENT QUALIFIANT

Le niveau de qualification des enseignants est faible, aussi bien au cycle secondaire qu'à l'université, à l'exception du préscolaire et du primaire, où le taux de qualification est de plus de 90%. Les enseignants sont en grande partie des volontaires qui, jusqu'en 2000, n'étaient pas intégrés dans la Fon-

ction Publique. Suite à une décision du gouvernement, la régularisation de la situation de bon nombre d'entre eux est en cours.

La répartition spatiale du corps enseignant présente de fortes disparités entre les villes et les zones rurales. En effet, les centres urbains et régionaux sont relativement mieux nantis au détriment des zones rurales, où l'on note la fermeture d'écoles du fait du manque d'enseignants. Cette disparité s'observe aussi à l'intérieur des zones rurales car, on relève une concentration d'enseignants dans les chefs-lieux des régions.

Le ratio " nombre d'élèves/ enseignant " traduit assez bien ces défaillances : dans le primaire par exemple, on relève 42 élèves par enseignant à Brazzaville, 94 dans le Kouilou, 107 dans les Plateaux, 108 dans la Sangha et 90 dans la Likouala.

La localisation des enseignants qualifiés suit la même tendance. A titre d'exemple, on peut citer les faits suivants:

- dans le cycle primaire, 85,4% des enseignants à Brazzaville ont la qualification requise, 78,2% dans la région des Plateaux (avec 84% à Djambala et 41,9% à Abala) ;
- au collège, ce ratio est de 74% à Brazzaville, 54,3% dans les Plateaux.

La qualité de la formation est aussi affectée par la démotivation des enseignants du fait du manque de promotion et de rémunération conséquente.

3.1.1.5 DES TAUX DE SCOLARISATION ET DE TRANSITION EN BAISSÉ

Dans le préscolaire, les effectifs restent insignifiants du fait de son caractère non obligatoire et surtout marchand. Cet enseignement ne concerne que les grandes villes. Au fil des ans, la tendance des effectifs enregistre une baisse sensible traduisant un taux de scolarisation très faible, qui est passé de 2,8% en 1990 à 0,4% en 1998.

Dans le cycle primaire, comme dans le secondaire, les taux bruts et nets de scolarisation

L'équipement et le matériel scolaire demeurent très insuffisants

La qualité du personnel enseignant est fortement en baisse

Les taux de scolarisation et de transition sont en baisse

⁸ Il s'agit du matériel appartenant aux élèves eux-mêmes.

⁹ Données collectées en 1999-2000 par la Direction des Etudes et de la Planification, du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Chargé de la Recherche Scientifique, Brazzaville, 2000.

En matière d'accès à l'éducation, l'écart entre garçons et filles grandit en faveur des premiers au fur et à mesure que le niveau de scolarisation s'élève. On assiste à une importante déperdition scolaire chez les filles

connaissent la même tendance au cours de la période avec, toutefois, des taux plus élevés chez les garçons que chez les filles. Ainsi le taux net de scolarisation est passé de 95,9% à 77,4% entre 1980 et 2000 dans le primaire et de 61,8% à 43,8% dans le secondaire.

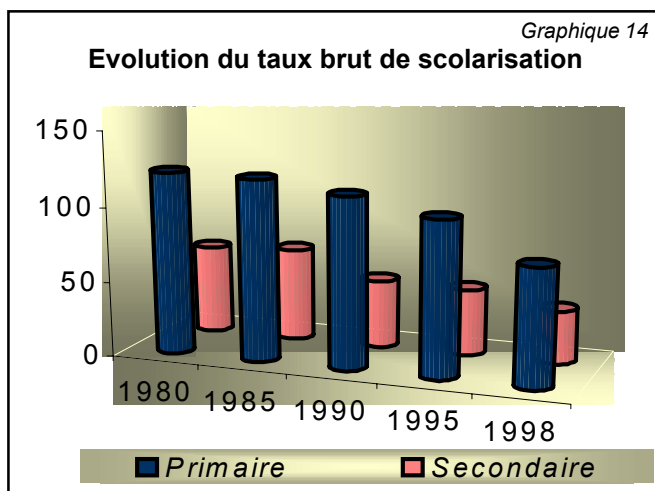
Les taux globaux de transition des écoles primaires vers les collèges sont passés de 50,5% en 1989 à 48% en 1996. Ceux des collèges vers les lycées n'étaient que de l'ordre de 30% en 1994. Malgré l'absence de données sur les trois dernières années, on peut affirmer que ces taux sont demeurés faibles et même en baisse dans l'ensemble, du fait de l'aggravation de la crise socio-économique et des conflits armés.

3.1.1.6 SCOLARISATION DES FILLES

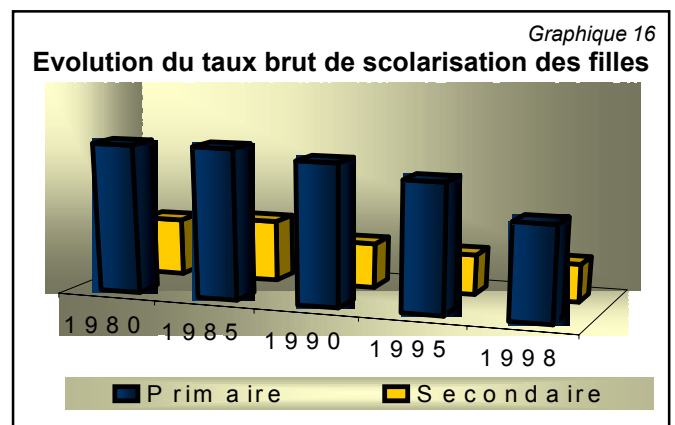
La scolarisation des filles présente un certain nombre de particularités qu'il conviendrait de relever. Pendant longtemps, la scolarisation des

filles était considérée comme un placement social non rentable.

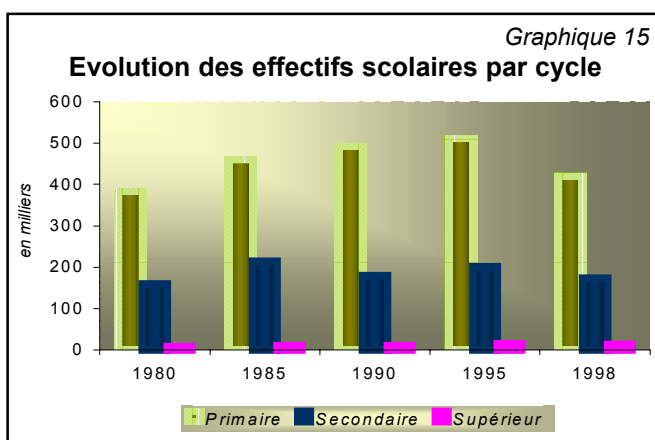
Depuis l'indépendance, l'éducation au Congo est garantie pour tous. L'égalité des chances en matière d'accès à l'éducation est assurée aussi bien pour les filles que pour les garçons, ce qui se traduit par une présence massive des filles dans l'enseignement. Cependant, si la parité entre les sexes est assurée au préscolaire, l'écart entre les garçons et les filles grandit en faveur des premiers au fur et à mesure que le niveau de scolarisation s'élève. On assiste à une importante déperdition scolaire pour les filles. Ainsi, seulement 6% des filles admises au primaire parviennent à l'université. Plusieurs causes aussi bien psychologiques, économiques que sociales (mariages et grossesses précoces, pauvreté des familles, poids de la tradition, mauvaise orientation) expliquent cette situation.



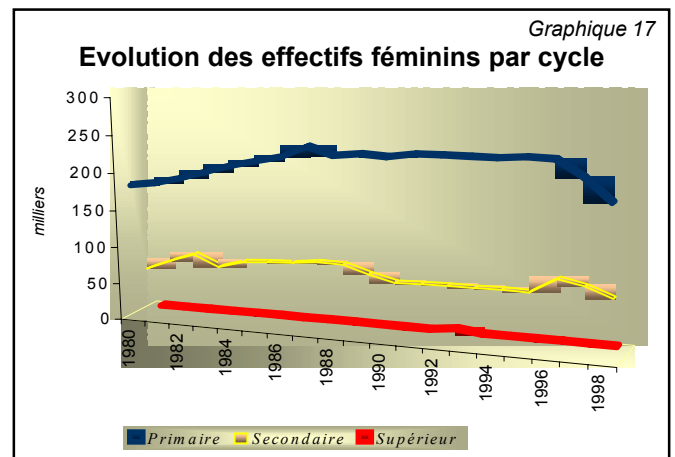
Source : M. Matamona : Constitution de la base de données pour le Rapport National sur le Développement Humain de la République du Congo PNUD, Projet PRC/00/551,



Source : M. Matamona, op. cit.



Source : M. Matamona, ibidem



Source : M. Matamona : Constitution de la base de données pour le Rapport National sur le Développement Humain de la République du Congo PNUD, Projet PRC/00/551, Brazzaville, novembre 2000.

3.1.1.7 RENDEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Les études menées jusqu'ici sur le système éducatif congolais font état de la faible efficacité de ce système. L'analyse de l'efficacité interne montre que sur 1000 élèves inscrits au cours préparatoire 1^{ère} année (CP1), seulement 78 parviennent au cours moyen 2^{ème} année (CM2) sans redoublement. Les 320 survivants y parviennent après 8 années d'études. Quant au secondaire, sur 1000 élèves inscrits en classe de 6ème, 365 atteignent la classe de terminale et 202 sont admis au baccalauréat. Les taux de réussite aux examens d'Etat, quels que soient le cycle et le type d'examen, sont globalement faibles, hormis les écoles d'enseignement professionnel.

L'enseignement principal à tirer de ces résultats est que le système éducatif congolais est caractérisé par des taux de rendement internes très faibles et des taux d'abandon très élevés. Les taux de redoublement dans tous les cycles restent très élevés (supérieurs à 30%), ce qui représente un coût économique et social important pour le pays.

Parmi les autres causes liées à ces faibles performances, figurent en bonne place les programmes de formation qui restent toujours inadaptés. Les données disponibles montrent que parmi les enfants scolarisés dans le primaire, peu d'enfants sont passés par le préscolaire. La non-couverture des programmes annuels peut également influencer sur les résultats scolaires. Conformément à la législation scolaire, la durée de la semaine est de 27,50 heures, soit 900 heures par année ; mais ces dernières années, la durée effective de l'année scolaire en République du Congo est d'environ 600 heures à cause des fréquentes absences dues aux multiples déplacements des enseignants, aux jours fériés et aux tensions sociopolitiques.

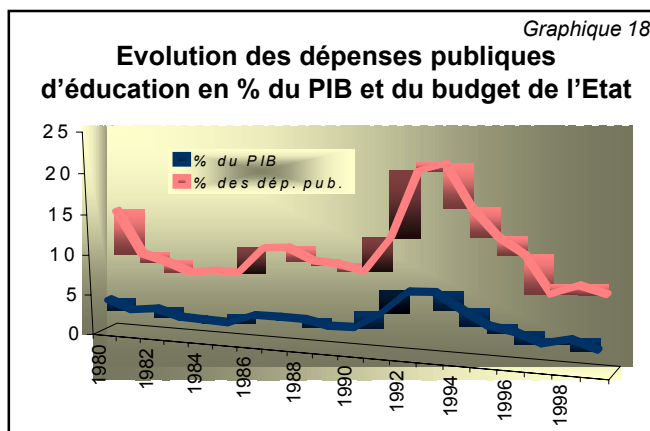
3.1.1.8 DÉPENSES D'ÉDUCATION

Les contre-performances du système éducatif congolais sont aussi liées à la gestion des ressources publiques allouées à ce sec-

teur. Malgré le fait qu'une part importante du budget de l'Etat soit allouée au secteur éducatif, les dépenses correspondantes sont actuellement consacrées essentiellement aux frais de personnel et dans une faible mesure au paiement des bourses, au détriment des dépenses d'investissement et de fonctionnement indispensables à la promotion du système éducatif.

On observe aussi des déséquilibres dans la répartition des dépenses publiques d'éducation, particulièrement entre les dépenses salariales, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Ceci explique en partie la détérioration des conditions d'apprentissage qui influent négativement sur la qualité de l'éducation et par conséquent hypothèque le développement du système.

Les taux de réussite aux examens d'Etat, quels que soient le cycle et le type d'examen, sont globalement faibles, et en baisse. Les taux d'abandon deviennent très élevés



Source : M. Matamona, *ibidem*.

Encadré 5

Financement de l'éducation en République du Congo

Le financement de l'éducation est assuré au Congo par l'Etat, les parents d'élèves, les promoteurs des établissements d'enseignement privé et des donateurs étrangers. Le financement de l'Etat couvre aussi bien les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'investissement.

Depuis plusieurs années, les parents d'élèves participent au financement de l'éducation. Ils construisent plusieurs établissements scolaires et les équipent en matériels didactiques. L'apport des parents d'élèves dans le financement de l'éducation est incontournable dans l'enseignement primaire et secondaire 1er cycle. Depuis plusieurs années, les ressources provenant de leurs cotisations sont devenues la principale source du fonctionnement. Les promoteurs de l'enseignement privé, pour leur part, prennent en charge toutes les dépenses y afférentes. Ils ne reçoivent aucune subvention de l'Etat.

3.1.1.9 ALPHABÉTISATION

Malgré leur augmentation significative, les taux d'alphabétisation restent inférieurs aux moyennes des pays en développement

L'enseignement privé affiche de meilleures performances, mais ne respecte pas toujours les normes réglementaires

C'est en 1965 que la République du Congo avait systématisé l'alphabétisation et l'éducation des adultes. Depuis, le pays accorde une attention particulière à l'alphabétisation. Les premières campagnes organisées à cet effet avaient été couronnées de succès. Toutefois, ces résultats ont connu un déclin en 1974.

Les efforts déployés en matière d'alphabétisation ont fait passer le taux d'alphabétisation des adultes de 32,1% chez les hommes et 13,2% chez les femmes en 1960 respectivement à 71,6% et 48,2% en 1998. Toutefois, ces dernières données sont en dessous des taux moyens des pays en développement (80,3% pour les hommes et 64,5% pour les femmes). Ainsi, malgré les efforts accomplis, 40,5% de la population sont encore analphabètes et les femmes sont les plus touchées (51,8%).

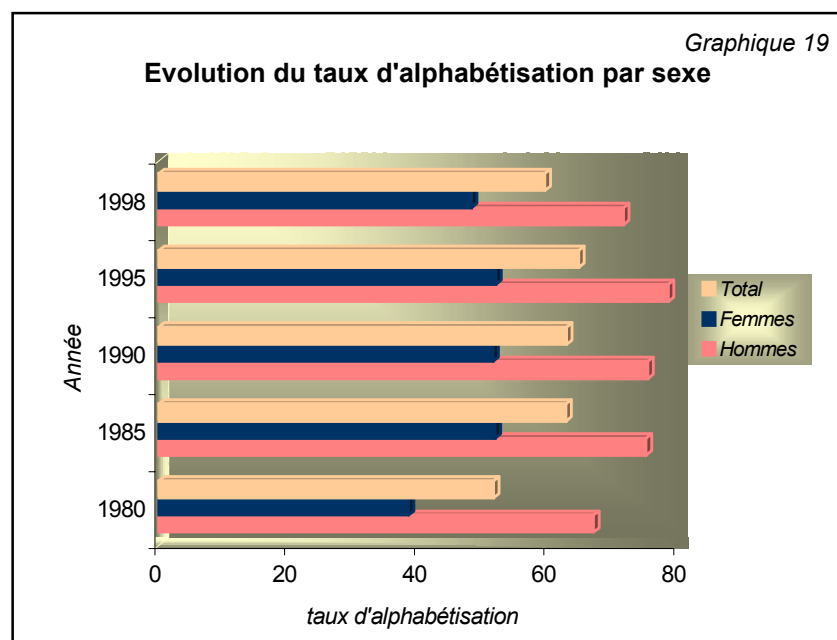
Il y a donc lieu de renforcer ces efforts, car une alphabétisation accrue des femmes s'accompagne d'une baisse du taux de mortalité infantile, d'une nutrition familiale améliorée, d'une réduction de la fertilité et d'une diminution de la croissance démographique¹⁰.

3.1.1.10 ENSEIGNEMENT PRIVÉ

L'enseignement privé vient compléter le système public qui a détenu pendant longtemps le monopole de l'éducation. L'enseignement a été libéralisé par la loi scolaire 008-90 du 6 septembre 1990, modifiant la loi 20/80 du 11 septembre 1980. L'exercice de cet enseignement est réglementé par le décret 96-221 du 13 mai 1996. Depuis 1991, le Congo a connu une expansion rapide de l'enseignement privé. La Direction des études et de la planification scolaire et universitaire (DEPSU) enregistrait déjà 395 écoles privées en 1997. Il y a certes un début de contrôle au niveau technique et pédagogique, mais faute d'application de ce décret, on note aujourd'hui une prolifération d'établissements dont peu répondent aux normes édictées par le Ministère de l'Éducation Nationale.

L'enseignement privé en République du Congo pose un certain nombre de problèmes liés au non-respect des normes établies par la législation scolaire. La plupart des écoles fonctionnent dans des structures inadaptées. Très souvent, ces structures sont logées dans des maisons d'habitation qui ne permettent pas de disposer de cours de récréation. Alors que la durée de scolarité dans le primaire est de 6 ans, certains établissements ont adopté le modèle français et ramené cette durée à 5 ans. Les programmes français sont de plus en plus utilisés dans bon nombre d'établissements privés, ce qui crée un système scolaire à deux vitesses dans un même pays. Le système recourt le plus souvent aux enseignants retraités, aux diplômés sans emploi ou à des enseignants en activité dans l'enseignement public. Il se présente aujourd'hui comme une alternative accessible seulement aux familles aisées.

La carence des statistiques scolaires sur l'enseignement privé ne permet pas aujourd'hui d'appréhender toute la situation scolaire au niveau national. Les données statistiques collectées par la Direction des Etudes et de la Planification de l'En-



Source : M. Matamona, op cit.

¹⁰ PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1990.

seignement Général en 1999-2000 révèle que, contrairement à l'enseignement public, qui subit une désaffection dans le préscolaire, l'enseignement privé compte plus d'établissements. Bien que la situation générale y soit meilleure que celle de l'enseignement public, le nombre d'enfants scolarisés ici reste insignifiant en ce qui concerne les autres cycles d'enseignement. Les effectifs dans l'enseignement privé sont encore inférieurs aux effectifs dans l'enseignement public, ainsi que le montrent les données suivantes :

- primaire : 14,3% contre 85,7% ;
- CEG : 22,5% contre 77,5% ;
- lycées d'enseignement général : 2,9% contre 97,1%.

Les ratios élèves/enseignant dans l'enseignement privé, sont respectivement de 17 pour le primaire, de 5 pour les collèges et de 2 pour les lycées.

3.1.2 SANTE

De tout temps, le droit à la santé est garanti par les lois fondamentales de la République du Congo : droit à la protection de la santé des individus, droit à l'accès de chacun aux soins de santé. Le Congo s'est doté d'une politique de santé qui est l'expression solennelle de la volonté nationale de traduire l'exercice de ce droit en actes et faits de la vie quotidienne du citoyen. Face à l'immensité des besoins et à la complexité des défis, la politique nationale de santé trouve ses fondements majeurs dans la solidarité de l'ensemble de la nation ; elle doit permettre à chaque individu de bénéficier des soins et prestations de qualité selon ses besoins.

3.1.2.1 INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Le Congo dispose d'un réseau relativement étendu et dense de structures sanitaires, relevant juridiquement du public et du privé. Le réseau public représente l'essentiel de ces structures. L'offre des services, en constante inadéquation avec la demande sans cesse croissante, s'est considérablement dégradée, tant physiquement que qua-

litativement. Cette situation est soutenue par une gestion et une distribution peu satisfaisantes des infrastructures. La dégradation de ces infrastructures, leur sous-équipement et l'insuffisance du personnel de santé ont entraîné la fermeture de certaines d'entre elles, notamment les structures sanitaires ambulatoires dans les régions des Plateaux, de la Cuvette et de la Likouala.

Un examen de la répartition de l'infrastructure entre les deux types de réseaux est révélateur de cette situation.

1) Réseau sanitaire public

Ce réseau comprend :

- 5 hôpitaux généraux, dont le Centre hospitalier et universitaire (CHU) et l'Hôpital Central des Armées ;
- 42 hôpitaux de base, dont 3 hôpitaux de base militaires ;
- 127 centres de santé intégrés (CSI) ;
- 481 dispensaires ;
- 46 postes de santé ;
- 14 centres de santé scolaires ;
- 2 centres de traitement des lépreux ;
- 2 centres de traitement ambulatoires pour les malades de SIDA ;
- 11 secteurs opérationnels des services de l'épidémiologie et des grandes endémies ;
- 9 léproseries ;
- 2 centres nationaux de transfusion sanguine ;
- 14 services de l'hygiène générale ;
- 1 laboratoire national de santé publique (LNSP)
- 1 laboratoire d'hygiène, de l'eau et des aliments.

La capacité d'hébergement des hôpitaux était de l'ordre de 5997 lits en 1995 contre 6731 en 1991, soit une baisse de 11% durant cette période. Cette détérioration s'est aggravée à la fin des années 1990 avec les destructions résultant des différents conflits. Le ratio lit/malade était de 43,2 lits pour 100.000 habitants soit 1 lit pour 575 habitants en 1995. Tous ces hôpitaux, dont

L'offre de services de santé, en constante inadéquation avec la demande sans cesse croissante, s'est considérablement dégradée

L'infrastructure sanitaire, concentrée dans les quelques centres urbains et chefs-lieux des régions, devient en partie vétuste et demeure très insuffisante

La qualité et la capacité d'hébergement des hôpitaux se sont fortement détériorées

Le réseau sanitaire privé, en pleine expansion, s'est implanté sans forcément respecter la réglementation en vigueur. La qualité des prestations n'est pas toujours adéquate

le plateau technique ne correspond pas toujours à leur niveau de référence, sont pour la plupart vétustes et en proie à une multiplicité de dysfonctionnements. Cette situation fait que le système ne peut pas actuellement offrir des soins et des services de qualité à la population.

2) Réseau sanitaire privé

Les faiblesses du secteur public et la présence de nombreux diplômés sans emploi, ont contribué à l'émergence d'un secteur privé qui, toutefois, s'est implanté sans respecter la réglementation en vigueur, notamment dans les quartiers péri-urbains. La qualité des prestations n'est pas toujours adéquate. Ce secteur libéral ou associatif est, soit à but lucratif, propriété de personnes physiques ou morales, soit à but non lucratif, géré par des fondations, confessions religieuses, associations et sociétés mutualistes (régies par la loi du 1er juillet 1901).

Le réseau privé de soins, en pleine expansion, comprend :

- 12 cliniques ;
- 50 cabinets médicaux dont 4 cabinets dentaires ;
- 110 cabinets de soins infirmiers ;
- 14 dépôts pharmaceutiques ;
- 5 grossistes répartiteurs ;
- 16 centres médicaux sociaux ;
- 203 officines pharmaceutiques.

Parmi les formations sanitaires privées recensées sur le territoire national, seules 46% ont obtenu une autorisation provisoire, dans beaucoup de cas avec terme de validité dépassé (44,9 % des autorisations provisoires). On note une concentration particulière de ces structures à Brazzaville et à Pointe-Noire (2/3 de ces formations).

La médecine traditionnelle est une composante du système national de santé. Créé en 1987, le Centre National de Médecine Traditionnelle assure les soins de santé et les travaux de recherche dans le domaine de la médecine traditionnelle. Des Centres de Traitement Traditionnel ont été implantés dans certaines formations sanitaires.

3.1.2.2 ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Les structures hospitalières sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire national avec une forte concentration dans les principales villes du pays. Cette situation prive une bonne partie de la population (notamment rurale) de l'accès aux soins de santé. Toutefois, des progrès sensibles ont été réalisés en matière de réduction de ces disparités.

L'accès aux services de santé s'est incontestablement amélioré au cours de ces 40 dernières années : 88,1% de la population y ont accès désormais contre 69,1% en 1980 et 41,2% en 1960. En milieu rural, le taux de fréquentation des structures sanitaires est passé de 21,4% en 1960 à 72% en 1999. Mais, malgré ces efforts, une frange assez importante de cette population n'accède pas encore aux soins de santé. L'inégale accessibilité géographique de la population aux soins de qualité est en partie due à la concentration de l'offre, particulièrement du secteur privé, qui est concentré en milieu urbain, notamment à Brazzaville et à Pointe-Noire, à proximité des catégories sociales disposant des revenus relativement plus importants. Même si l'on peut affirmer que l'accessibilité physique aux structures sanitaires est assez bonne, il demeure qu'une partie de plus en plus importante de la population ne fréquente plus les centres de santé en raison de la baisse de leur revenu et de leur pouvoir d'achat (accroissement de la pauvreté monétaire).

La crise économique et sociale a entraîné le développement d'une tarification directe des prestations en matière de santé aux usagers, avec des coûts excessifs pour les soins et des disparités considérables entre les formations sanitaires (prix pratiqués, modalités de gestion et utilisation des ressources générées). Compte tenu de l'absence d'une politique d'exemption pour certaines couches sociales de la communauté, cette généralisation du paiement direct a entraîné une exclusion des soins de santé pour les plus démunis, notamment les femmes et les enfants.

3.1.2.3 PERSONNEL DE SANTÉ

Le personnel de santé engagé par l'Etat est géré par le Ministère en charge de la Santé. Depuis l'arrêt du recrutement dans la Fonction Publique, les effectifs ont régressé, passant de 12.832 agents en 1985 à 7.421 agents en 1995, toutes catégories confondues, soit une diminution de près de 42% en 10 ans. Il faut ajouter à cela que 98% du personnel de santé ont un âge compris entre 30 et 49 ans.

Par ailleurs la répartition spatiale et qualitative entre les zones urbaines et rurales est déséquilibrée. La majeure partie (76% des effectifs) des agents de santé travaille dans les formations sanitaires de Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. Cette situation ne permet pas d'atteindre les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé dans beaucoup de régions. Ces insuffisances quantitatives sont d'autant plus marquées que les recrutements dans la fonction publique ont été suspendus depuis l'année 1985. En 1997, 2100 professionnels de santé diplômés sans emploi avaient été recensés et s'étaient montrés disponibles à travailler dans les formations sanitaires décentralisées dans les zones rurales.

3.1.2.4 EQUIPEMENT ET MATÉRIEL

MÉDICO-TECHNIQUE

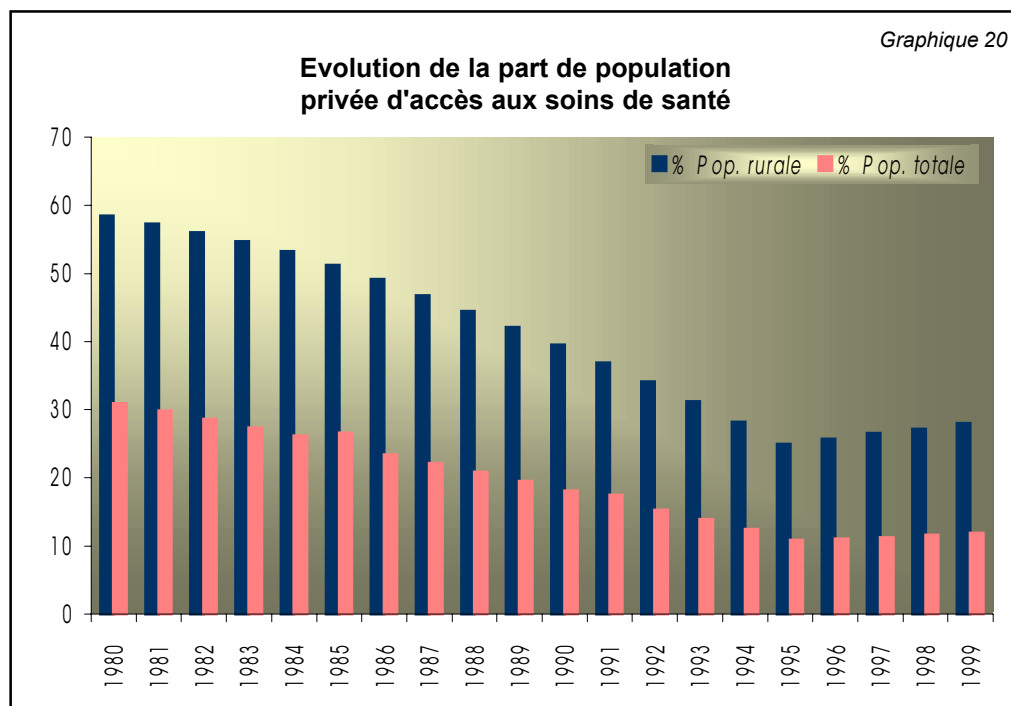
Bien que le sous-équipement demeure la règle dans le secteur de la santé, on remarque toutefois une juxtaposition de la situation de suréquipement de certains hôpitaux généraux et de sous-équipement, voire de pénurie dans les hôpitaux des régions. En général, la plupart des équipements biomédicaux et des matériels d'exploitation sont dans un état de vétusté avancée. Le matériel roulant n'existe quasiment plus dans les directions régionales et dans les structures opérationnelles.

3.1.2.5 POLITIQUE DU MÉDICAMENT

La République du Congo ne dispose plus de structures de production de médicaments et demeure tributaire de l'étranger pour son approvisionnement. En 1998, la facture annuelle de l'importation des médicaments était de 17,5 milliards de francs CFA. Le pays a pris l'option d'organiser l'offre de soins en utilisant une liste de médicaments essentiels. Cette liste, mise en place en 1982 et révisée en 1995, est peu diffusée et peu utilisée. Plus récemment, une véritable promotion des médicaments génériques

L'accès aux soins de santé s'est fortement amélioré ces 20 dernières années. Mais une frange importante de la population n'accède pas encore aux soins de santé, surtout de qualité

Le sous-équipement général des formations sanitaires contraste avec le suréquipement de quelques hôpitaux. Les zones rurales sont dans tous les cas pénalisées



Source : M. Matamona, op cit.

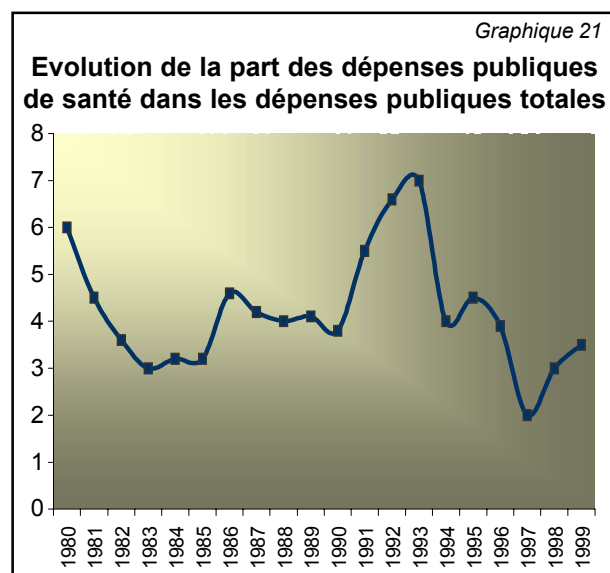
La République du Congo demeure totalement tributaire de l'étranger pour son approvisionnement en médicaments, dont l'importation représente une facture élevée

a été engagée par le biais des programmes de renforcement des Centres de Soins de Santé. Les officines pharmaceutiques privées acceptent la commercialisation de ces médicaments génériques et distribuent les spécialités à des coûts souvent non accessibles pour la majorité de la population. Environ 3.000 spécialités sont en vente sur le marché congolais.

Les dépenses consacrées aux produits pharmaceutiques sont estimées à environ 30% du total des coûts de fonctionnement des formations sanitaires publiques et privées.

3.1.2.6 DÉPENSES DE SANTÉ

La situation de crise socio-économique a constitué une contrainte majeure au financement du secteur de la santé. Les dépenses



Source : M. Matamona, *ibidem*

publiques de santé (fonctionnement et investissement) se sont élevées à 60,9 milliards de francs CFA en 1996, soit 7,8 % du PIB ou 27.700 francs CFA par personne¹¹.

La part de l'aide extérieure dans le financement de la santé était de 5,5 milliards de francs CFA en 1996, soit 9% des dépenses de santé. Cette participation

prend souvent la forme de dons de médicaments, de petits matériels et d'autres consommables.

3.1.2.7 ETAT DE SANTÉ DE LA POPULATION

L'état de santé de la population congolaise est caractérisé par une morbidité élevée, du fait principalement :

- de la recrudescence de maladies en-

démiques (paludisme, fièvre typhoïde, maladies diarrhéiques, maladies respiratoires...) et de la résurgence de plusieurs autres (schistosomiase, tuberculose...);

- du développement de la pandémie du SIDA, notamment dans les grands centres urbains ;
- de la dégradation des conditions d'assainissement et du faible approvisionnement en eau potable.

Cette situation a pour conséquences:

- une mortalité élevée aussi bien chez les enfants que chez les adultes ;
- une espérance de vie faible, et en baisse ces dix dernières années, baisse accentuée par les guerres ;
- une probabilité élevée de décéder avant 60 ans (59,4% !).
- Le paludisme représente la première cause de morbidité (23% des causes d'hospitalisation chez les enfants de moins de 15 ans au Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville) et de mortalité (12% de décès chez les enfants de moins de 15 ans), surtout chez les enfants de moins de 5 ans.
- Les maladies diarrhéiques représentent la deuxième cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans, avec au moins 3 à 4 épisodes annuels de diarrhées par enfant¹². Avec l'introduction des techniques de réhydratation par voie orale (TRO), les décès liés aux maladies diarrhéiques, qui constituaient l'une des premières causes de mortalité infantile au début des années mil neuf cent quatre-vingt, ont fortement régressé.
- La tuberculose est en augmentation significative au cours de ces vingt dernières années. Le nombre de cas déclarés a augmenté de 79% de 1985 (2.648 cas) à 1999 (4.730 cas recen-

¹¹ Ministère de la Santé et de la Solidarité Nationale, Chargé de l'Action Humanitaire : Politique Nationale de Santé, Brazzaville, juillet, 2000.

¹² BIDOUNGA N. : La prise en charge des enfants de 0 à 5 ans dans les centres de santé de Brazzaville, *Projet " Appui aux CSI " / FAC.*. Doc n° 84/PACSI/FAC/95/, Brazzaville, juillet 1995.

sés), dont environ 10% des formes bacilliformes. Cette recrudescence est surtout liée à l'infection VIH /SIDA et à la dégradation des conditions de vie.

- A la fin de l'année 1996, 10.777 cas cumulés de SIDA avaient été notifiés à l'OMS. Approximativement 60% des cas surviennent chez des personnes âgées de 20 à 29 ans alors que les enfants de moins de 10 ans représentent 10% des personnes infectées recensées. Des études réalisées entre 1990 et 2000 ont montré que la séroprévalence se situait entre 7 et 9% chez les donneurs de sang, 10% à 15% chez les femmes enceintes (en 2000, 15% et 5,3% chez les femmes enceintes respectivement à Pointe Noire et à Brazzaville), 30% à 70% chez les prostituées et 17% chez les patients atteints de maladies sexuellement transmises (1991)¹³. Des données concernant les régions rurales indiquaient une séroprévalence moins élevée que dans les centres urbains (5%).

3.1.2.8 COUVERTURE VACCINALE

La couverture vaccinale a connu une baisse sensible ces dernières années, à cause des principaux phénomènes suivants :

- les tensions sociopolitiques, qui ont entraîné à la fois des déplacements

massifs de populations et rendues inaccessibles les zones de combat ;

- la diminution des contributions des partenaires extérieurs ;
- le faible engagement financier de l'Etat.

3.1.2.9 SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Le taux de prévalence contraceptive est très faible. On estime entre 1% et 3% le pourcentage de femmes qui utilisent les méthodes contraceptives. L'indice synthétique de fécondité qui était à 6,3 en 1975, est actuellement à 6,1. La stérilité féminine est assez élevée (15%), due en partie aux maladies sexuellement transmissibles.

3.1.2.10 SITUATION NUTRITIONNELLE

La situation nutritionnelle de la population est caractérisée par des prévalences élevées de malnutrition, tant en zone rurale qu'en zone urbaine. La malnutrition, qui contribue pour plus du 1/3 à la mortalité infantile en Afrique, demeure un problème préoccupant surtout dans les zones écologiques du Plateau central (zone de la région des Plateaux et du Pool-Nord) et des forêts du Mayombe (région du Kouilou). La malnutrition protéino-énergétique, l'anémie nutritionnelle, l'avitaminose A et les maladies par carence en iode sont les problèmes les plus graves en matière de nutrition.

3.1.2.11 POLITIQUE DE SANTÉ

Pour tenter de résoudre les problèmes liés à l'état de santé des populations, le gouvernement congolais vient d'élaborer une politique et un plan de développement sanitaire, dont la mise en œuvre permettrait d'améliorer de manière significative les

La dégradation des conditions de vie, le développement de la pandémie du SIDA et la recrudescence ou de la résurgence de plusieurs maladies sont à l'origine d'une morbidité très élevée

Le taux de prévalence contraceptive ne dépasse guère 3%

Plusieurs régions connaissent des prévalences élevées de malnutrition

Tableau 1

Evolution de l'espérance de vie et du taux de mortalité infantile

Année	Espérance de vie (année)	Taux de mortalité infantile
1960	41,7	143,0‰
1970	45,7	100,0‰
1980	49,1	124,3‰
1990	52,1	97,3‰
1998	48,6	81,0‰

Sources : - BAD : Rapport sur le Développement en Afrique 2000, Economica, Paris, 2000.
- PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2000.

¹³ D'après le PNLS, 600 malades du SIDA étaient suivis par le Centre de Traitement Ambulatoire de Pointe Noire et 420 par celui de Brazzaville en l'an 2000.

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) et la Politique Nationale de Santé (PNS)

Par la loi 014/92 du 29 avril 1992, instituant le PNDS, le Congo a redéfini sa stratégie de développement sanitaire dont l'objectif général est d'améliorer l'état de santé de la population par le renforcement du système de santé de district. Cette politique sanitaire fortement orientée vers les Soins de Santé Primaires (SSP), a vu son cadre de gestion davantage consolidé avec le découpage territorial en districts sanitaires. Inspirée par l'Initiative de Bamako (IB), le PNDS repose sur la politique des SSP. Il renforce de fait la stratégie de lutte contre la pauvreté en prenant en compte un ensemble d'activités promotionnelles, préventives, curatives et réadaptatives au niveau des centres de santé intégrés. Il vise à résoudre les problèmes de santé liés aux causes immédiates de morbidité et de mortalité, et ceux liés au dysfonctionnement du système de santé. Il a comme objectif de développer la couverture sanitaire avec l'amélioration de la qualité et l'accessibilité aux soins pour l'ensemble de la population, et de renforcer les capacités de gestion du système. Son financement repose sur les contributions de tous les partenaires au développement sanitaire...

La Politique Nationale de Santé, adoptée par le Conseil des Ministres en juillet 2000, vise à traduire dans les faits la volonté exprimée dans le PNDS. Elle vise l'amélioration de l'état de santé des populations en vue de promouvoir leur participation au développement socio-économique du pays. Elle a pour objectifs de :

- promouvoir et protéger la santé des individus et des collectivités sur l'ensemble du territoire ;
- garantir l'accessibilité des populations aux services et aux soins de santé de qualité ;
- renforcer les capacités nationales dans la gestion du système de santé ;

Elle repose sur les stratégies suivantes :

- la promotion et la protection de la santé des individus et des collectivités ;
- la garantie de l'accessibilité aux soins et aux services pour l'ensemble de la population ;
- l'intégration des services et des activités au niveau opérationnel ;
- la promotion du secteur privé de soins de santé ;
- le développement de modes alternatifs et complémentaires de financement de la santé ;
- le renforcement des capacités nationales en matière de gestion du système de santé ;
- la décentralisation du système de santé ;
- la rationalisation de la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources du secteur de santé ;
- la promotion de la participation des collectivités et des individus ainsi que l'implication des partenaires à la prise en charge du système.

Groupe porteur et agent déterminant de tout progrès durable, les femmes sont celles qui ont le moins profité des avantages de la croissance

conditions de vie de ces populations. Mais sa réussite est aussi liée à la volonté de toute la société de modifier la situation actuelle et à l'efficacité des actions menées dans d'autres domaines, par exemple la consolidation de la paix, une meilleure gestion des finances publiques, une répartition des ressources plus portée sur le développement humain.

3.1.3 FEMMES ET ENFANTS

Les femmes et les enfants qui, à plusieurs égards, constituent des groupes vulnérables, forment le noyau de la société ; ils garantissent sa reproduction dans le temps. Leur situation s'est for-

tement dégradée ces dernières années, à cause de la crise économique et financière et des conflits armés.

3.1.3.1 SITUATION DES FEMMES

La population féminine était estimée à 51% de la population totale en 1999. Groupe porteur et agent déterminant de tout progrès durable, les femmes sont celles qui ont le moins profité des avantages du progrès. Or elles sont censées jouir des mêmes droits que les hommes. Ces droits sont reconnus et garantis par tous les instruments internationaux et nationaux.

La femme constitue un des pivots essentiels du développement économique et social. Pour cette raison, une attention

particulière doit être portée tant sur l'amélioration de la santé et de l'éducation de la femme que sur ses conditions de travail. Améliorer le statut de la femme revient alors à améliorer le bien-être familial.

Prenant conscience de cette situation, les pouvoirs publics ont, au sortir de la transition démocratique de 1991, créé en 1992 un ministère de pleine tutelle en charge des questions de la femme, le "Ministère de l'Intégration de la Femme au Développement", ayant entre autres objectifs :

- intégrer la dimension féminine dans les politiques et programmes de développement national ainsi que dans les réformes administratives et juridiques ;
- faire respecter les droits fondamentaux des femmes ;
- mettre en place les mécanismes chargés de favoriser la promotion de la femme ;
- alléger le fardeau de la pauvreté qui pèse sur les femmes ;
- améliorer la condition de la jeune fille en supprimant la discrimination

et autres atteintes à ses droits fondamentaux.

1) Droits de la femme

Sur le plan national, il existe des instruments juridiques relatifs aux droits civiques, économiques, culturels et sociaux. Ces textes organisent l'égalité juridique de l'homme et de la femme de manière générale. Il existe, cependant, certaines discriminations légales auxquelles s'ajoutent des discriminations de fait.

Egalité de l'homme et de la femme

L'Acte fondamental du 24 octobre 1997, dans son article 14, stipule : "...toute discrimination fondée sur l'origine ethnique ou régionale, l'idéologie, la religion, la philosophie, le sexe et l'état physique est interdite...". L'article 13 dispose que "la femme a les mêmes droits que l'homme dans tous les domaines de la vie politique et sociale" et que, "pour un travail égal, la femme a les mêmes droits que l'homme". Le statut général de la fonction publique (loi n° 021/89 du 14 novembre 1989) fixe le statut des agents de l'Etat fonctionnaires ou non titulaires. Il assure une égalité entre l'homme et la femme sous réserve

Sur le plan national, des textes organisent l'égalité juridique de l'homme et de la femme de manière générale

Encadré 7

Les femmes comptent mais ne sont pas comptées

Une grande part du travail que les femmes accomplissent n'apparaît pas dans la comptabilité ni dans les statistiques nationales, bien qu'il ait une valeur productive et sociale évidente. Elle est "invisible" parce que les femmes déploient essentiellement leurs activités dans la petite agriculture, le secteur informel, et au sein du ménage - domaines pour lesquels les données sont notoirement insuffisantes. Mais ce n'est pas la seule raison. Le travail des femmes - en particulier les activités ménagères, telles que préparer les repas, porter l'eau, ramasser du combustible, cultiver des denrées de subsistance, et s'occuper des enfants - n'est généralement pas rémunéré et n'est donc pas pris en compte.

Même quand le travail des femmes est rémunéré, leur contribution est souvent sous-évaluée.

Si les femmes sont "invisibles" dans les statistiques est-ce parce que l'on accorde peu de valeur à leur travail ?

Apparemment oui.

Dans les pays en développement, les femmes ont assumé une large part du fardeau de l'ajustement des années 1980. Pour compenser la perte de revenu familial, elles ont accru la production destinée à l'autoconsommation, travaillé de plus longues heures, dormi moins et souvent mangé moins ; ces coûts substantiels de l'ajustement structurel ne sont généralement pas pris en considération. Il est fondamental d'accorder une valeur accrue au travail des femmes : si celui-ci était vraiment pris en considération, il ferait apparaître que les femmes comptent dans le développement. Des données plus spécifiques par sexe sont indispensables. Il faut repenser les statistiques nationales, et en particulier les enquêtes sur le secteur agricole.

PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1990, p. 34

Sur le plan international, la République du Congo a ratifié plusieurs traités relatifs aux droits de l'homme, et particulièrement de la femme

des dispositions relatives au congé de maternité (article 129).

Dans le secteur privé, la loi n° 45/75 instituant le code du travail révisée en 1982, dispose en son article 30 : “à conditions égales de travail, de qualification professionnelle et de rendement, le salaire est égal pour tous les travailleurs quels que soient leur origine, leur sexe, leur âge et leur statut”.

En matière civile, la loi n° 073/84 du 17 octobre 1984 portant code de la famille congolaise affirme également le principe de l'égalité des droits dans tous les domaines de la vie privée, politique et sociale. Au terme de l'article 308 de ce code, les coutumes cessent d'avoir force de loi.

La capacité juridique de la femme est reconnue et son consentement est exigé pour le mariage. Cependant, le mari demeure le chef de famille (article 168) et sa femme ne le remplace qu'en cas d'indisponibilité ou d'incapacité.

Sur le plan international, le Congo a ratifié plusieurs traités relatifs aux droits humains. Il s'agit notamment de :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW), (1982) ;
- le Pacte sur les droits civils et politiques ;
- le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
- la Charte de l'IPPF sur les droits en matière de sexualité et de reproduction (novembre 1995) ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- la Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération entre la main d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale ;
- la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains et dégradants (processus d'adhésion en cours).

La République du Congo a également souscrit aux principes énoncés par plu-

sieurs instruments juridiques internationaux ; il s'agit notamment de :

- la Déclaration de Vienne sur l'universalité des droits humains de la femme et la violence (juin 1983) ;
- la Déclaration de Copenhague sur le rôle incontournable de la femme dans le développement (mars 1995) ;
- la Déclaration et le Plan d'action de Beijing (septembre 1995).

Persistance de la discrimination légale

On peut relever au moins deux cas de persistance de discrimination légale à l'égard des femmes :

- Malgré la législation progressiste, on continue d'observer la persistance de certaines discriminations légales. Le Code pénal ne définit pas de manière uniforme l'adultère de l'homme et de la femme. La femme mariée est convaincue d'adultère pour toutes relations extra-conjugales, tandis que l'époux n'est adultérin que s'il entretient une concubine dans le domicile conjugal (article 336 du code pénal).
- Le Code Général des impôts consacre l'incapacité fiscale de la femme mariée dans son article 4 : “ chaque chef de famille est imposable tant en raison de ses revenus que de ceux de sa femme et des enfants considérés comme étant à sa charge... ”. La femme mariée ne fait l'objet d'une imposition séparée que lorsqu'elle est bénéficiaire de revenus salariaux, alors elle est considérée comme mariée sans enfants, et lorsqu'elle est séparée de biens et ne vit pas avec son mari, en instance de séparation de corps ou abandonnée.

2) Mécanismes institutionnels

Au niveau du gouvernement, la création depuis 1992 du ministère chargé des questions relatives à la femme constitue un atout majeur. L'actuel ministère en charge de la promotion de la femme dispose, depuis le 15 septembre 1999, d'une politique nationale de la promotion de la femme assortie d'un plan d'action adopté par le Gouver-

nement et qui se fixe les trois objectifs suivants:

- créer une commission nationale sur les droits de la femme chargée de préparer les projets de textes en vue d'harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales, de combler les vides juridiques et d'éliminer tous les obstacles à la promotion de la femme ;
- lutter contre l'ignorance des droits des femmes, par la création d'un Centre de recherche, d'informations et de documentation sur la femme, dénommée la Maison de la Femme¹⁴ ;
- éliminer les violences à l'égard des femmes.

Les ONG et Associations s'organisent afin de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de la femme. Les actions menées consistent notamment en l'organisation de séminaires sur les droits de la femme et la vulgarisation des textes juridiques relatifs aux femmes.

3) Activités économiques de la femme

Les femmes sont employées surtout dans l'agriculture où elles constituent dans l'ensemble 70% de la main-d'œuvre et assurent 60 à 80% de la production vivrière et presque 100% de la transformation traditionnelle des produits agricoles. L'exercice d'un emploi salarié demeure très marginal. En milieu rural, 95,4% des femmes sont occupées dans l'agriculture contre 63,8% des hommes, tandis qu'en milieu urbain elles sont dans le petit commerce de l'informel.

En effet, face à la crise de l'emploi dans le secteur formel, le secteur informel procure des emplois et des revenus à une grande partie de la population. En milieu urbain, les femmes représentent 64% des actifs dans ce secteur où, dans 90% des cas, elles pratiquent le petit commerce, lequel ne nécessite pas un capital de départ important ni un niveau d'instruction élevé.

Toutefois, ces femmes restent confrontées aux difficultés d'accès aux moyens de production, notamment au crédit. Il leur est pratiquement impossible

d'obtenir un crédit auprès des banques commerciales, tant les conditions d'octroi leur en sont inaccessibles. Mais quelques institutions, telles que la MUCODEC et les Caisses féminines d'épargne et de crédit mutuel (CFCM) essaient d'apporter leur assistance aux femmes par l'octroi de financements (limités). Ainsi, une bonne partie des

femmes commerçantes recourent à des formes de financement informel, les tontines notamment.

4) Participation des femmes aux instances politiques

La sous représentation caractérise la situation de la femme dans les instances de prise de décision. Celle-ci est constante au sein du Gouvernement, au Parlement et dans l'administration.

Au Gouvernement

C'est en 1975 que la première femme ministre est nommée en République du Congo. Depuis, le chiffre maximal atteint a été de 4 femmes membres du gouvernement. Actuellement, seulement 2 ministres sur 25 sont des femmes (soit 8%).

Les femmes congolaises sont en majorité occupées dans l'agriculture où elles assurent plus des 3/4 de la production et de la transformation traditionnelle des produits agricoles

En milieu urbain, plus de la moitié des femmes sont dans le secteur informel, où elles exercent essentiellement le petit commerce

Face aux redoutables difficultés d'accès au crédit bancaire, les femmes recourent à des tontines et à quelques institutions d'épargne et de crédit mutuel

Encadré 8

Accès au crédit

Permettre aux femmes à faible revenu d'accéder aux ressources financières représente un des facteurs clé du développement humain. L'expérience montre que lorsque les femmes entrepreneurs et producteurs accèdent aux services financiers et aux taux du marché, elles économisent, remboursent leurs prêts et utilisent les bénéfices obtenus pour investir dans la santé, l'éducation et le logement de leur famille.

Cf. PNUD: Rapport Mondial sur le Développement Humain, 1995

¹⁴ La Maison de la Femme a été inaugurée le 08 mars 2000. C'est un carrefour d'échange d'expériences, de savoir faire et de sensibilisation sur la situation de la femme congolaise

Au Parlement

Les trois premières femmes députées ne seront élues qu'en 1963 (après la révolution des 13, 14 et 15 août 1963), sur 55 sièges au total (soit 5,4%). Le nombre de femmes députés ou tenant lieu de parlementaires est passé de 12 en 1991 (soit 7,8%) à 7 en 1992 (soit 3,8%), puis à 9 en 1998 (12%).

On observe que la représentation des femmes au parlement ne s'est guère améliorée de manière fondamentale même pendant les périodes de démocraties supposées être les plus favorables à l'implication de la femme dans la prise des décisions publiques.

Dans l'Administration

Les femmes représentent 35% des effectifs de l'administration du Congo et sont majoritaires dans les secteurs sociaux (santé et affaires sociales, éducation). Du point de vue de leur niveau d'instruction, 38% des femmes sont titulaires du Brevet d'Etudes Moyennes Générales, 15% ont le baccalauréat, et seulement 10% ont des diplômes plus élevés. Ces faibles taux peuvent expliquer en partie la faible participation des femmes dans les institutions décisionnelles de haut niveau.

Au niveau du pouvoir judiciaire

Les femmes sont aussi, ici, minoritaires:

- 3 femmes sur 23 membres de la Cour suprême (13%) ;
- 1 femme sur 4 Procureurs généraux de la Cour d'appel (25%) ;
- 1 femme Présidente d'un tribunal de Grande instance sur 8 (12,5%) ;
- 1 femme Procureur de la République sur 6 tribunaux d'instance (17%).

5) Femmes et santé

Choisir le nombre d'enfants qu'elles désirent mettre au monde et le moment de leur grossesse permet aux femmes de contrôler leur destinée. Elles peuvent ainsi mieux gérer leur temps et ne plus s'occuper uniquement de mettre au monde et d'élever

leurs enfants ; elles sont ainsi plus libres de participer à la vie publique.

Quatre séries de facteurs tendent à influencer sur la santé d'une personne : son revenu, son mode de vie, la qualité de l'environnement et les risques professionnels ; ainsi que la qualité des soins auxquels elle a accès. Les experts s'accordent à dire que le revenu et le mode de vie sont de loin les facteurs les plus importants.¹⁵

Depuis l'indépendance, et jusqu'au milieu des années 1980, le Congo a réalisé certains progrès en matière sanitaire à travers les constructions d'hôpitaux, de dispensaires et de centres de santé. Cependant, l'observation des principaux indicateurs dans ce domaine ne donne pas encore entière satisfaction au regard de l'augmentation de la population et de sa répartition spatiale.

A l'insuffisance des installations et équipements sanitaires, s'ajoutent les difficultés d'ordre fonctionnel occasionnant ainsi une morbidité et une mortalité élevées. Elles sont pour l'essentiel dues à la prédominance des maladies infectieuses (y compris le SIDA), parasitaires et nutritionnelles. En 1995, ces taux sont très préoccupants :

- mortalité générale : 15 ‰ ;
- mortalité infantile : 82 ‰ ;
- mortalité des enfants de moins de 5 ans : 110 ‰ ;
- mortalité maternelle : 900 pour 100.000 naissances vivantes.¹⁶

La mortalité maternelle demeure élevée. Selon l'étude hospitalière réalisée en 1983, la mortalité était estimée à 650 décès pour 100.000 naissances vivantes. Ce taux est passé à 900 pour 100.000 naissances vivantes en 1993. Dans les zones rurales, on observe une surmortalité pour la classe d'âge de 20 à 39 ans.

Les principales causes de décès maternels sont souvent liées aux complications des grossesses et des accouche-

¹⁵ PNUD : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1996.

¹⁶ Ministère de la santé et des affaires sociales : Consultation sectorielle- Santé et Affaires Sociales- Document de synthèse, Brazzaville, avril 1997.

ments. Les avortements clandestins représentent 41% des cas de décès, suivis des complications (hypertension, anémie, cancers gynécologiques dont celui du col de l'utérus...). Les autres causes de décès sont en rapport avec l'infection VIH/SIDA, qui constitue l'une des principales causes de mortalité au Congo (35,5% des décès chez les personnes âgées de 15 à 45 ans).¹⁷

Les maladies en rapport avec la sphère gynéco-obstétrique constituent la première cause de consultation dans les centres de santé maternelle et infantile. Une part non négligeable concerne les infections sexuellement transmissibles (IST) et le SIDA qui connaissent une propagation rapide. Les autres problèmes sont liés aux maladies parasitaires (paludisme) et aux maladies héréditaires ou chroniques, la plus fréquente étant la drépanocytose (plus de 20% de la population est porteuse du trait drépanocytose AS et 1,5%, porteuse de SS).

La couverture sanitaire des mères n'est pas totalement assurée : seulement 76 % des femmes ayant accouché ont réalisé au moins les trois consultations prénatales prescrites pendant la grossesse. Bien que ce taux soit élevé, il cache des disparités entre zones rurales et zones urbaines, mais aussi entre zones enclavées et zones accessibles. La couverture anti-tétanique, faisant partie des soins préventifs dispensés aux femmes enceintes n'est pas assurée auprès de toutes les femmes : 73% à Brazzaville et 67% à Pointe-Noire ont bénéficié de cette couverture.

Cette situation de la femme congolaise influence incontestablement sur celle de l'enfant congolais.

3.1.3.2 SITUATION DE L'ENFANT CONGOLAIS

Les droits de l'enfant sont reconnus et garantis par tous

les instruments internationaux sur les droits de l'enfant, lesquels ont été adoptés par le Congo. Il s'agit notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Il existe des textes législatifs en matière de protection de l'enfant au Congo, dont la plupart ne sont pas appliqués. Ce sont :

- la loi n°60/18 du 16 janvier 1960 dite loi Portella révisée, tendant à protéger la moralité de la jeunesse congolaise ;
- la loi n°45/75 du 15 mars 1975, portant code du travail de la République Populaire du Congo, qui régit en la matière le travail des enfants ;
- la convention relative aux droits de l'enfant.

Sur le plan institutionnel, il existe des structures et cadres pour la prise en charge des enfants en danger, particulièrement :

- le Centre de Rééducation de Louvakou dans la région du Niari, aujourd'hui fermé ;
- le Comité Interministériel de lutte contre la drogue dont le volet réinsertion sociale est géré par les Affaires Sociales et qui connaît des problèmes de fonctionnement ;
- le Centre Interafricain de Réadaptation à Brazzaville, qui ne fonctionne pas depuis la création, faute de financement par les Etats membres ;
- le Plan d'Action National pour l'En-

La mortalité maternelle, élevée, est due principalement aux complications des grossesses et des accouchements; et à l'infection VIH/SIDA

Des textes législatifs en matière de protection de l'enfant au Congo existent, mais la plupart d'entre eux ne sont pas appliqués

Caractéristiques de la fécondité/natalité en 1974 et 1984		
Indicateurs	1974	1984
Taux global de fécondité générale (‰)	204,4	198,3
Taux brut de natalité (pour mille)	-	45,2
Indice synthétique de fécondité	7,0	6,3
Taux brut de reproduction	3,4	3,1

Source : CNSEE : Analyses des résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat, 1984, Brazzaville

¹⁷ ENZANZA MASSA A. : Situation sanitaire du Congo, Bilan général, analyse des solutions de rechange, perspectives pour un système de qualité, Brazzaville, février 2000.

Le support institutionnel de la promotion des droits de l'enfant reste limité et peu opérationnel

Le phénomène des enfants de la rue s'est accru ces dernières années dans les principales villes congolaises, du fait surtout des guerres et de l'amplification de la pauvreté

fant (PANE), élaboré et adopté avec le concours de l'UNICEF, dont la mise en œuvre rencontre des difficultés du fait des contraintes financières¹⁹.

Au niveau privé, l'action en faveur de l'enfant est menée essentiellement par des confessions religieuses et les organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit des réalisations suivantes:

- l'École spéciale qui se charge de la formation des enfants connaissant des retards scolaires ou des difficultés d'insertion sociale ;
- le Foyer d'accueil des mineurs «Père David», dont l'action éducative en milieu ouvert connaît un réel relâchement ;
- le Centre d'accueil de l'Association Féminine pour le Sauvetage des Enfants et Jeunes de la Rue.

La prise en charge des enfants en situation

difficile est confrontée à de nombreux obstacles, notamment : l'insuffisance des moyens financiers et matériels, mais aussi de ressources humaines tant au niveau quantitatif que qualitatif ; l'absence d'études spécifiques sur la situation des enfants démunis, le manque d'une structure chargée spécialement des problèmes de l'enfance en difficulté au niveau central et l'absence d'une structure de concertation et/ou de coordination dans la gestion des problèmes de l'enfance.

1) Développement du phénomène des enfants de la rue

La convention relative au droit de l'enfant a reconnu que «pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité (l'enfant) doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension».

Principales causes du phénomène

Une étude menée en 1992²⁰ a permis

Encadré 9

Droits fondamentaux de l'enfant

Les droits de l'enfant sont reconnus comme des droits universels, dans l'article 2 de la convention relative aux droits de l'enfant. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou toute autre situation.

Ils nécessitent une prise en charge spéciale aussi bien de la part des parents que de l'Etat et de la communauté entière.

Dans la résolution adoptée le 25 août 1999 au sujet des enfants et des conflits armés, le Conseil de sécurité a noté, entre autres, les efforts récemment déployés pour mettre fin à l'utilisation d'enfants comme soldats, en particulier la convention n° 182 de l'OIT qui interdit le travail forcé ou obligatoire. Le Conseil de sécurité a aussi pris note du statut de Rome de la cour Pénale internationale, qui qualifie de crime de guerre la circonscription ou l'enrôlement d'enfants de moins de 15 ans dans les forces armées nationales ou le fait de les faire participer directement aux hostilités. Il a condamné énergiquement le fait de prendre pour cible les enfants dans les situations de conflit armé et a exhorté toutes les parties à s'acquitter scrupuleusement de leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant. Il a aussi souligné que tous les Etats sont tenus de mettre un terme à l'impunité. Le Conseil ayant ainsi reconnu l'importance de la protection des enfants, il existe désormais un environnement propice à l'examen de nouvelles mesures concrètes dans ce domaine¹⁸. «Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivée par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

¹⁸ ANNAN (K.) : La protection des victimes des conflits armés, vers un climat de respect des règles, ONU, New York, 1999 p. 18

¹⁹ Direction Générale des Affaires Sociales : Rapport des journées de réflexion, Brazzaville, 1998.

²⁰ TOTO J.P. : Les enfants et les jeunes de la rue à Brazzaville, rapport synthèse n° 10, UEPA, Dakar, décembre 1994.

d'identifier les facteurs favorables à l'évolution du phénomène dont les principales causes immédiates retenues par l'auteur sont :

- l'instabilité matrimoniale, car les enfants issus de parents séparés, avec ou sans rupture d'union (célibat, divorce ou décès) sont les plus affectés par le phénomène. En effet, 60,5 % des enfants interrogés sont issus de parents qui ne vivaient pas dans la même maison ;
- les difficultés économiques auxquelles les ménages sont confrontés actuellement et qui ne leur permettent plus de faire face aux besoins essentiels de leur progéniture ;
- la remise en cause de certaines valeurs morales clefs de la société ;
- l'urbanisation, l'appât de gains rapides et faciles par l'exploitation des enfants et la circulation des enfants dans la famille qui, sans être les facteurs les plus déterminants, favorisent également le développement du phénomène.

Profil des enfants de la rue

L'étude menée par l'Association Thomas Sankara²¹ révèle que près de 95% des enfants de la rue sont des garçons et 75% sont âgés au maximum de 19 ans. Ces enfants sont à 43% natifs de Brazzaville et à 35% d'un pays étranger (en majorité de la République Démocratique du Congo).

Le niveau d'instruction de ces enfants est très bas, très peu d'entre eux ont dépassé le cap du cycle primaire. Près de 78% des enfants de la rue interrogés ont été à l'école et 22% ne l'ont jamais été. Dans l'ensemble, le taux de déscolarisation est très élevé (près de 97%) ; 3% de ces enfants sont encore à l'école. Ainsi, la plupart de ces enfants ont quitté l'école, faute de soutien ou par exclusion (renvoi, travail insuffi-

sant, échecs répétés). Cependant la volonté de retourner à l'école subsiste pour près de la moitié des enfants recensés.

2) Enfants travailleurs

L'étude de J. P. Toto révèle que pour survivre, les enfants exercent des petites activités. Cette situation n'est pas propre aux enfants de la rue, car une étude de Jean Pierre Poaty²² en 1986 montrait déjà que les femmes chefs de ménage avaient développé une stratégie de survie en mettant leurs enfants au travail.

Les problèmes de santé et d'éducation sont intimement liés aussi à ceux du cadre de vie et de l'habitat, sur lesquels ils influent à leur tour.

3.1.4 HABITAT ET CADRE DE VIE

Seront examinés successivement la situation sociale, la situation de l'habitat et celle du cadre de vie proprement dit.

3.1.4.1 SITUATION SOCIALE

La situation sociale est la résultante de la détérioration des performances économiques, avec la paupérisation de la population, la baisse du revenu par habitant, l'accroissement du coût de la vie, la détérioration de l'offre des services publics de base aux populations (santé, éducation en particulier) et de la structure de l'offre, de la demande et des échanges en général²³.

Les répercussions sur le plan social, notamment sur les conditions de vie des ménages, sont²⁴ :

- la détérioration des conditions de vie de la population urbaine et rurale, surtout féminine, avec la baisse voire l'arrêt de la commercialisation des produits agricoles. Selon une étude de la Banque Mondiale, 70% de la population urbaine à Brazza-

Ces enfants, essentiellement des garçons, sont en majorité issus des parents qui ne vivent pas sous le même toit...

...la plupart de ces enfants ont quitté l'école faute de soutien ou par exclusion ; 3% seulement sont encore à l'école. Pour survivre, ils exercent de petites activités

Les conditions de vie des populations se sont fortement dégradées aussi bien à la campagne qu'à la ville

²¹ Association Panafricaine Thomas Sankara : Etude sur le phénomène des enfants de la rue à Brazzaville, Janvier – Mars 2000, Rapport de synthèse, Brazzaville, 2000.

²² Poaty J.P. : De la survie en milieu urbain et emploi, in Journée d'étude sur Brazzaville, ORSTOM-AGECO, Brazzaville, 1986.

²³ BIDOUNGA N. : La situation sociale économique affectant la santé de la population, séminaire atelier sur la politique nationale de santé, Brazzaville du 7 au 9 janvier 2000.

²⁴ BIDOUNGA N. : Ibidem

L'exode rural, le chômage, les écarts de revenus et l'insécurité alimentaire ont augmenté

Beaucoup de ménages congolais habitent dans des maisons inachevées ou dans des taudis

ville vivait déjà en dessous du seuil de pauvreté en 1993²⁵ ;

- l'accentuation de l'exode rural, avec la migration des agriculteurs et des jeunes vers les centres urbains qui, en 1995, comptaient déjà près de 400.000 personnes (soit 16% de la population totale du pays et 56% de la population active) ;
- la stagnation et la baisse des salaires réels ;
- l'accentuation du chômage et la réduction des effectifs des salariés (avec la compression de près de 11% entre 1993 et 1995 dans le cadre des programmes d'ajustement menés avec le FMI et la Banque Mondiale) ;
- la hausse des prix, notamment ceux des denrées alimentaires, des médicaments, des soins de santé ;
- la précarité de la sécurité alimentaire avec une hausse des prix largement supérieure à celle des revenus de la population ;
- la diminution de la capacité des ménages à assurer les besoins nutritionnels de leurs membres, à acquérir et/ou à produire les aliments en conformité avec leurs besoins ;
- l'accroissement des écarts de revenus entre les différentes couches de la société par manque d'équité dans la distribution des richesses nationales ;
- la fragilisation et la dislocation des familles, conduisant à l'accentuation des phénomènes d'exclusion et de violence, et à l'apparition d'enfants en circonstances difficiles.

La pauvreté semble avoir empiré. Déjà en 1980, les résultats de l'étude menée par le Centre de Recherche et d'Etudes Techniques sur l'Habitat montraient que 34% des ménages de Brazzaville, 29% de ceux de Pointe-Noire et 60% de ceux des centres secondaires avaient un revenu mensuel inférieur au SMIG (23.500 francs CFA en

1980). Avant même le déclenchement des conflits de 1993, 1997 et 1998, les conditions de vie s'étaient profondément détériorées. Les enquêtes réalisées durant cette période montraient déjà que plus des 2/3 de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté. En comparant la situation du début des années 1990 à celles des années 1970 et 1980, on se rend compte que la détérioration des conditions de vie des ménages a été croissante. Ces tendances ont été aggravées par les destructions massives résultant des différents conflits que le pays a connus ces dernières années.

L'analyse des données montre aussi que cette pauvreté touche plus les femmes que les hommes. L'enquête sur les principaux problèmes ressentis par la femme au Congo soulignait à ce propos que la plupart des femmes chefs de ménage survivent avec des revenus faibles et instables, et l'une des stratégies développées par ces femmes était la mise au travail des enfants²⁶.

3.1.4.2 HABITAT

En l'absence de politique de logement, la tendance est à l'autoconstruction. Avec l'appauvrissement des populations, cette tendance ne peut être qu'à la baisse. Le coût très élevé des matériaux de construction empêche ceux qui entreprennent la construction de leurs maisons d'achever les travaux. Beaucoup de ménages habitent actuellement dans des maisons inachevées ou dans des taudis. Pourtant, le Congo possède d'importantes ressources en matériaux de construction, notamment le bois et l'argile (énormes gisements d'argile non encore inventoriés de manière exhaustive). Les principaux problèmes concernent effectivement :

- la faiblesse dans la production des matériaux de construction ;
- les faibles performances des sociétés de promotion immobilière existantes ;
- le fort taux d'urbanisation du pays qui

²⁵ World Bank : Congo poverty Assessment, Washington, June 16, 1997.

²⁶ POATY J.P. : Enquête sur les principaux problèmes ressentis par la femme au Congo, UNICEF/Ministère du Plan, Brazzaville, 1984.

a conduit à une extension démesurée et incontrôlée des grands centres urbains ;

- l'absence de textes législatifs et réglementaires actualisés et adaptés ;
- l'absence de mécanismes et d'institutions adaptés au financement du secteur ;
- la déficience des organes locaux de gestion de l'habitat (quartiers non lotis, mal lotis et souvent sales).

3.1.4.3 CADRE DE VIE

1) Approvisionnement en eau potable

En République du Congo, une bonne partie de la population est privée d'accès à l'eau potable.

L'évaluation effectuée en 1996 dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Afrique 2000 (alimentation en eau potable et assainissement : AEPA), estimait à 69% le taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 11% en milieu rural. Seulement 40% de la population urbaine et 9% de la population rurale bénéficiaient en 1996²⁷ des services et ouvrages d'assainissement ; ces chiffres sont encore loin des objectifs définis lors du lancement de la décennie de l'Eau Potable et Assainissement (1980-1990), à savoir un taux de desserte de 100% en milieu urbain et de 50% en milieu rural. Dans les quartiers périphériques, les ménages ont recours aux points d'eau traditionnels qui sont souvent pollués.

A Brazzaville, outre la faible production des deux usines d'eau de la Société nationale de distribution d'eau (SNDE) du

Djoué et de Djiri, des fuites importantes (de l'ordre de 30%) ont été repérées sur le réseau déjà très vétuste. Le fonctionnement de l'usine d'eau de la SNDE à Pointe-Noire n'est pas optimale, d'où de faibles productions et débits et des fuites sur le réseau. Une étude bactériologique effectuée sur cette eau l'a révélée impropre à la consommation. Dans certains quartiers périphériques à forte concentration humaine, près de 80% de la population utilise l'eau des puits. En zone rurale, les populations s'approvisionnent en eau à partir des cours d'eau, des eaux de pluie stockées dans les fûts, les puits traditionnels et les sources. La corvée de l'eau occupe une bonne partie du temps de travail de la femme. Tout ceci a parfois favorisé la propagation de l'épidémie du choléra et expose aussi les consommateurs à d'autres maladies d'origine hydrique.

2) Environnement

L'environnement s'est fortement dégradé avec la présence des décharges sauvages et des immondices dans les rues, des habitations détruites, de l'encombrement des canalisations des eaux pluviales et des collecteurs naturels. Les motifs de consultation pour paludisme et affections dermatologiques ont sensiblement augmenté, notamment dans les zones de conflit et de refuge du fait de la précarité des conditions d'hygiène corporelle et de l'habitat.

L'exode rural et l'afflux des populations vers les villes ont entraîné la création de quartiers spontanés dans les périphéries des deux grandes villes Braz-

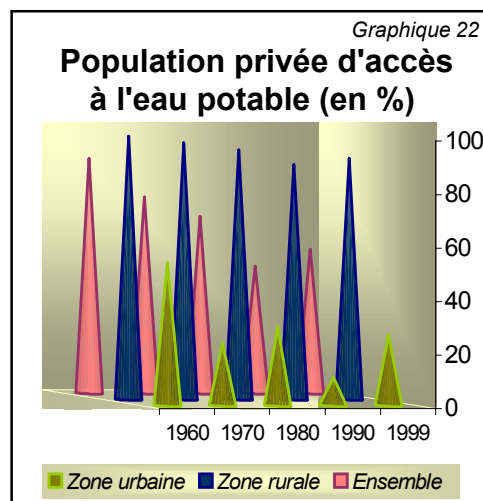
Les taux de desserte en eau potable et assainissement demeurent bien insuffisants

Les usines d'approvisionnement d'eau dans les villes connaissent de sérieuses difficultés de production et de distribution

Tableau 3

Populations ayant accès à l'eau potable selon les zones (en % de la population totale)					
Année	1960	1970	1980	1990	1999
Zone urbaine	46,7	76,7	70,8	89,6	73,4
Zone rurale	1,7	4,2	6,7	12,3	10,0
Ensemble	12,4	26,8	33,9	52,6	46,3

Source : M. Matamona, Base de données, op. cit



Source : M. Matamona, ibid.

²⁷ OSSETE J.M. : Analyse de la situation des enfants et des femmes au Congo. Alimentation en eau potable, assainissement et salubrité de l'environnement. UNICEF, Brazzaville, avril 1998.

La dégradation croissante et poussée de l'environnement a occasionné l'émergence ou le développement de certaines maladies; et accentué la pauvreté chez certaines couches vulnérables

zaville et Pointe-Noire. Ces sites sont difficilement accessibles et sont dépourvus d'infrastructures de base (voirie, réseaux de drainage des eaux pluviales, adduction d'eau potable, système d'évacuation des déchets solides, assainissements individuels adéquats et transports urbains).

Le fort taux d'urbanisation consécutif à ces migrations a entraîné la dégradation de l'environnement, notamment les écosystèmes forestiers. Il a favorisé également la promiscuité, la prolifération d'un habitat aux conditions d'évacuation précaires, des excréta et des eaux usées.

En 1996, les enquêtes réalisées par le Ministère de la Santé dans le cadre des études sur le péril fécal, ont fait ressortir la répartition suivante : moins de 14,4% des ménages disposaient de fosses septiques, moins de 28,6% des ménages disposaient de latrines à fosses étanches, moins de 42,4% utilisaient des latrines traditionnelles et le reste des ménages (près de 15%) allait " se soulager " chez les voisins.

L'évacuation des eaux usées dans les principales villes du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire) s'effectue à travers un réseau d'égouts vétustes et caducs dans sa quasi-totalité. Faute d'un système d'évacuation adéquat, l'eau des grandes pluies stagne dans les quartiers.

Le niveau de collecte des ordures ménagères reste très faible dans les principaux

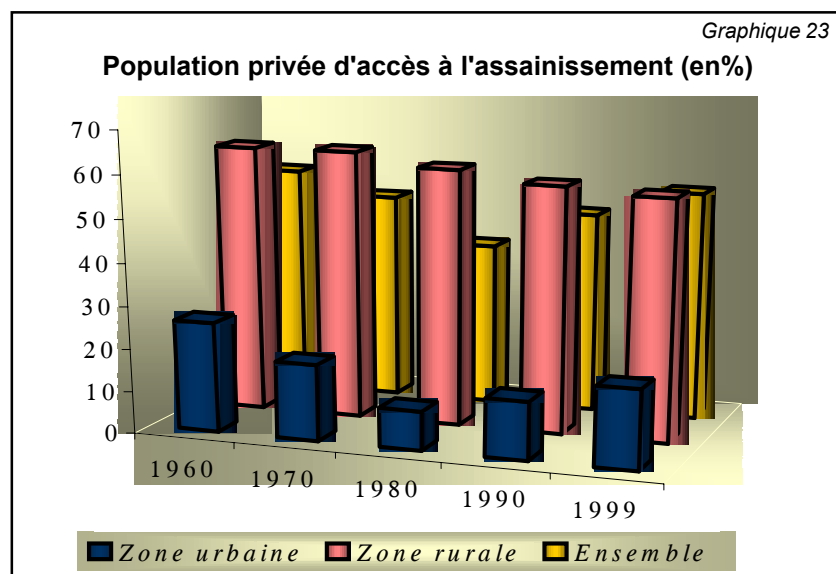
centres urbains, particulièrement à Brazzaville et Pointe-Noire, où moins de 10% des ordures produites sont évacuées. Les rejets inconsidérés dans le milieu naturel (eaux usées, matières de vidanges ménagères et industrielles, huiles lourdes et graisses, effluents d'hôpitaux...) constituent des sources de pollution des rivières dont l'impact devient menaçant pour certains cours d'eau (Maduku Tsékélé à Brazzaville, Tchinouka à Pointe-Noire, Divouba à Nkayi ...).

En matière de ramassage des ordures, des réseaux sont mis en place par les populations elles-mêmes, les ONG et les associations. Actuellement, un projet dénommé AVOBRA II, financé par l'Union Européenne, a été initié et mis en œuvre à Brazzaville pour le ramassage des ordures ménagères.

L'assainissement en milieu rural fait apparaître un niveau d'équipement très faible, voire insignifiant. Les problèmes de santé liés aux sites des points d'eau et au manque d'assainissement y sont fréquents comme le prouvent la prévalence des cas de bilharziose vésicale, de trypanosomiase et de paludisme dans les régions du Niari, de la Bouenza, du Pool, et tout au long du couloir fluvial. Une autre forme de pollution non moins négligeable touche présentement la côte océane (avec l'exploitation du pétrole offshore au large des côtes de Pointe-Noire).

3.1.5 EMPLOI ET PROBLEMES DE LA JEUNESSE

La situation de l'emploi et les problèmes de la jeunesse qui en découlent en République du Congo sont le reflet de l'état de l'économie de ce pays depuis les années 1980 ; et des conséquences des guerres récurrentes qui s'y sont produites. Le rétrécissement du marché du travail, qui se traduit par la détérioration dans tous les secteurs de l'économie des offres d'emploi et des possibilités d'accès des congolais aux revenus, place plus particulièrement les jeunes dans une extrême vulnérabilité.



Source : M. Matamona, op cit.

En l'état actuel de l'information disponible, il est difficile de quantifier avec précision l'ampleur du chômage, faute de données nationales fiables. Toutefois, l'estimation du taux de chômage en 1994 (30,9%) donne des indications suffisamment claires sur l'étendue de la crise de l'emploi au Congo.

3.1.5.1 MARCHÉ DU TRAVAIL ET LIMITES DE LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'analyse de l'évolution du volume de l'emploi en République du Congo, montre une forte disproportionnalité, d'une part entre l'augmentation de la population active et les emplois productifs disponibles ; et d'autre part entre l'emploi dans le secteur public par rapport à celui du secteur privé.

Le repli du volume de l'emploi entre 1984 et 1998 s'est opéré de façon vertigineuse : 23.700 emplois ont été perdus entre 1984 et 1992. Cette baisse vertigineuse du volume de l'emploi s'est traduite par une augmentation inquiétante du nombre de chômeurs, notamment des jeunes.

Plusieurs facteurs expliquent autant la faible capacité du système productif congolais à générer des emplois que d'autres obstacles rencontrés par les jeunes pour accéder à un poste de travail : sa très faible diversification et son faible dynamisme, la gestion administrée du marché du travail, l'échec des politiques d'ajustement structurel et l'inadéquation entre la formation et l'emploi.

1) La structure de l'économie congolaise et son dynamisme

La structure de l'économie congolaise se caractérise par la prédominance du secteur pétrolier, faisant ainsi de cette économie une économie de rente. Toutefois, la manière dont cette rente pétrolière a été utilisée n'a pas permis à l'Etat congolais de créer les conditions d'une diversification et d'une dynamisation de l'économie congolaise. Par exemple, l'extension des activités pétrolières n'a eu que des incidences limitées sur l'emploi, essentiellement à travers les entreprises de sous-traitance pé-

trolière et le budget de l'Etat (qui a organisé des recrutements pléthoriques à la fonction publique et soutenu des entreprises publiques chroniquement déficitaires). Le secteur privé non pétrolier, peu développé et peu dynamique, n'a pas su prendre le relais du secteur étatique, en crise. Le système productif congolais n'est pas adapté pour générer des emplois à un rythme compatible avec celui de l'augmentation de la population active.

2) Modalités et conséquences de la gestion administrée du marché du travail sur l'emploi

Le modèle de développement qui a prévalu en République du Congo jusqu'à la fin des années 1980 était basé sur la redistribution de la rente pétrolière au détriment de l'accumulation productive, conférant ainsi à l'Etat une fonction économique prépondérante. Plus particulièrement, l'omniprésence de l'Etat dans le système écono-

Encadré 10

Emploi des jeunes et développement humain

En admettant que le travail et l'emploi sont les composantes essentielles du développement et les éléments fondamentaux de l'identité et de la dignité de l'homme, il apparaît que la situation actuelle du marché du travail et de l'emploi n'assure pas à la jeunesse congolaise le gage de la réalisation d'un développement durable centré sur l'être humain.

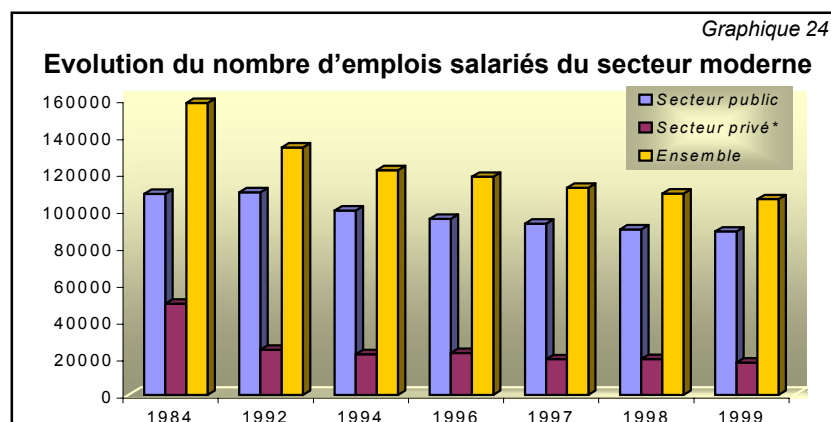


Tableau 4
Nombre de jeunes au chômage recensés en 1984

Zone de résidence	moins de 19 ans	20 à 24 ans	25 à 30 ans	Total
Villes	15.103	16.435	14.904	46.442
Régions	7.852	4.668	4.258	16.778
Total	22.955	21.303	19.162	63.220

Source : CNSEE : Recensement général de la Population et de l'Habitat, 1984.

Tableau 5

Nombre de jeunes au chômage recensés en 1994

Zone de résidence	moins de 19 ans	20 à 24 ans	25 à 30 ans	Total
Villes	75.515	104.328	115.045	294.888
Régions	23.556	29.806	28.008	81.370
Total	99.071	134.134	143.053	376.258

Source : Centre Français du Commerce Extérieur : Un marché le Congo, Paris, 1995

La manière dont l'Etat a utilisé la rente pétrolière n'a pas permis de créer les conditions de diversification et de dynamisation de l'économie

mique s'est manifestée dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Cette gestion administrée du marché du travail s'est faite essentiellement par l'exercice de deux types de fonction : le rôle régulateur à court et moyen termes qu'a joué l'Etat congolais sur le marché du travail et son rôle central de principal pourvoyeur d'emplois.

La fonction de régulation à court et moyen termes

L'Etat congolais a exercé la fonction de régulation par l'application des lois et des conventions qui ont régi le fonctionnement du marché du travail. Couvrant généralement l'ensemble des conditions d'utilisation de la main-d'œuvre, plus particulièrement les conditions de recrutement et de licenciement de la main-d'œuvre, l'Etat, par le biais des inspections locales du travail, détenait le monopole du placement. Ce monopole de l'Etat dans la gestion des

mouvements de la main d'œuvre sera attribué par la suite à l'Office national pour l'emploi et la main-d'œuvre (ONEMO) créé par la loi n° 03/85 du 04 février 1985. Mais l'ONEMO n'a été qu'une lourde machine ; elle n'a pas répondu aux besoins des entreprises ni à ceux des demandeurs d'emplois.

Ces graphiques montrent qu'en moyenne 10% seulement des demandes d'emplois gérées par l'ONEMO trouvent satisfaction. Il faut noter qu'à ce jour, la loi n° 022/88 du 17 septembre 1988 a retiré à l'ONEMO le monopole du placement.

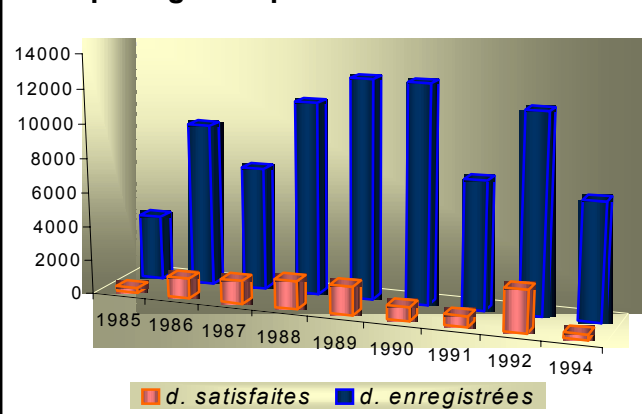
L'Etat, principal pourvoyeur d'emplois

L'Etat a joué le rôle central de principal pourvoyeur d'emplois à travers les entreprises publiques et les recrutements à la fonction publique. L'on observe deux aspects de cette prédominance :

- jusqu'à la mise en œuvre des PAS (fin des années 1980), l'Etat congolais avait créé, sans calcul économique objectif, de nombreuses entreprises (entièrement étatiques ou à économie mixte). Mais la longue période de crise des années 1980 a consacré la faillite de la plupart de ces entreprises qui, en réalité, ne survivaient que grâce à d'énormes subventions de l'Etat²⁸ ;
- l'Etat est intervenu activement sur le

Graphique 25

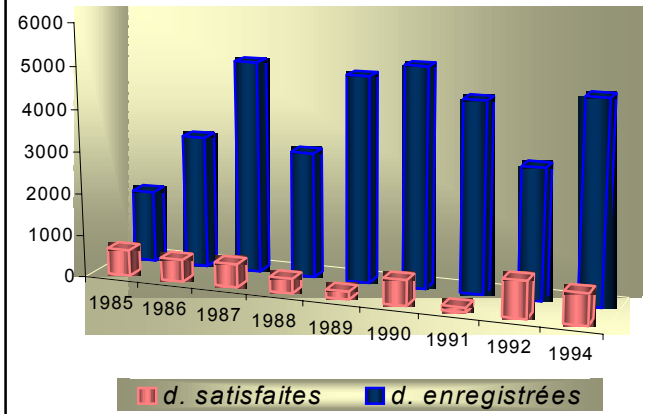
Evolution du nombre de demandes et d'offres d'emplois gérées par l'ONEMO à Brazzaville



Source : ONEMO, Agence de Brazzaville

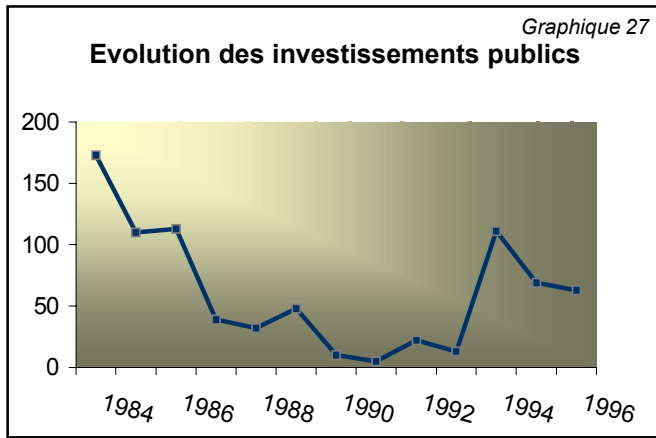
Graphique 26

Evolution des demandes et offres d'emplois gérées par l'ONEMO à Pointe-Noire

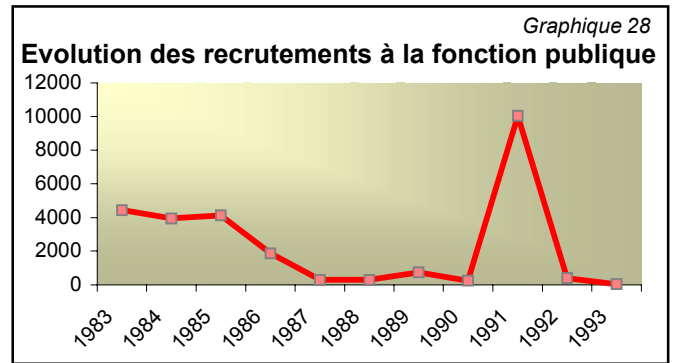


Source : ONEMO, Agence de Pointe-Noire

²⁸ Une " Conférence des entreprises d'Etat ", tenue en janvier 1980, mettait déjà en relief les contreperformances des entreprises publiques congolaises. De même, en 1984, le gouvernement faisait lui-même le décevant constat d'avoir englouti plus de 300 milliards de FCFA d'investissement, sans qu'aucune de ces entreprises ne soit parvenue à un résultat d'exploitation positif.



Source : BEAC : Annuaire Statistique, 1997.



Sources : - Ministère du Travail, de la Sécurité, Sociale et de la Justice, Brazzaville, 1988.

- Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, Brazzaville, 1995.

marché du travail également par les recrutements massifs qu'il a opérés dans la fonction publique jusqu'à 1991 (avec un ralentissement de 1986 à 1990). Jusqu'à cette année, l'intégration automatique des jeunes diplômés dans la fonction publique a fait de celle-ci un véritable réservoir de main d'œuvre.

L'évolution de la création d'emplois publics au cours des deux dernières décennies met en relief deux périodes significatives :

- √ une évolution globale contrastée entre l'investissement public, en baisse, et les recrutements à la fonction publique, en hausse, de 1973 à 1985 ;
- √ la baisse simultanée des investissements publics et de la création des emplois publics, de 1986 à 1990 et de 1992 à 1999, conséquences de la persistance et de l'accentuation de la crise financière et économique que traduit d'ailleurs si bien l'évolution de l'investissement public, qui a connu une baisse moyenne de 90% entre 1984 et 1990.

L'année 1991 a connu une passagère rupture de tendance, avec des recrutements

massifs de fonctionnaires par l'Etat, sans que celui-ci n'ait réellement les moyens de supporter durablement la masse salariale ainsi générée.

On peut ainsi dire que la politique de création directe d'emplois par l'Etat, restée en vigueur au Congo jusqu'à une période récente et répondant plus à une logique de redistribution de la rente qu'à celle de l'accumulation, a réduit les opportunités d'emplois pour les générations présentes et futures.

3) Mise en œuvre des PAS et dynamique de l'emploi

La mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel à partir de 1985, en République du Congo, a eu de graves effets sur l'emploi. Par le canal des restrictions budgétaires, les PAS ont engendré un phénomène nouveau, celui de la montée du chômage ouvert touchant distinctement les déflatés du secteur public et les primodemandeurs d'emploi. En effet, la réduction des dépenses publiques exigée dans les programmes d'ajustement structurel a produit deux effets directs sur l'emploi :

- une perte importante d'emplois, du fait de la fermeture des entreprises d'Etat et de l'application de mesures

Jusqu'à la fin des années 1980, l'Etat a joué de le rôle central de principal pourvoyeur d'emplois à travers les entreprises étatiques et les recrutements à la fonction publique

Mais les entreprises publiques ont toutes connu des faillites

Evolution des flux de demandes d'intégration non satisfaites depuis 1985

Tableau 6

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Demande	3067	2097	2082	2709	2322	1841	4821	1246	324	319	238	153	42	676	1620	1140

Source : Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme - Direction de la Prévision et de la Maîtrise des Agents de la Fonction Publique, Brazzaville, 2000.

Tableau 7

Répartition régionale des établissements publics de l'enseignement professionnel et technique

Régions	Centres de métiers	Collèges techniques	Lycées, Instituts technique	Ecoles professionnelles para-universitaires
Brazzaville	2	6	2	5
Kouilou	1	3	2	1
Lékoumou	2	1	0	0
Niari	4	1	0	3
Bouenza	2	1	0	0
Pool	4	1	0	1
Plateaux	3	1	0	0
Cuvette	3	3	0	0
Sangha	1	1	1	0
Likouala	1	0	0	0
Total	23	18	5	10

Source : Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel, chargé du Redéploiement de la Jeunesse, de l'Instruction Civique et des Sports, Brazzaville, 2000.

de déflation des agents de la fonction publique prises en 1994 (7528 en 1994 et 1263 en 1995) ;

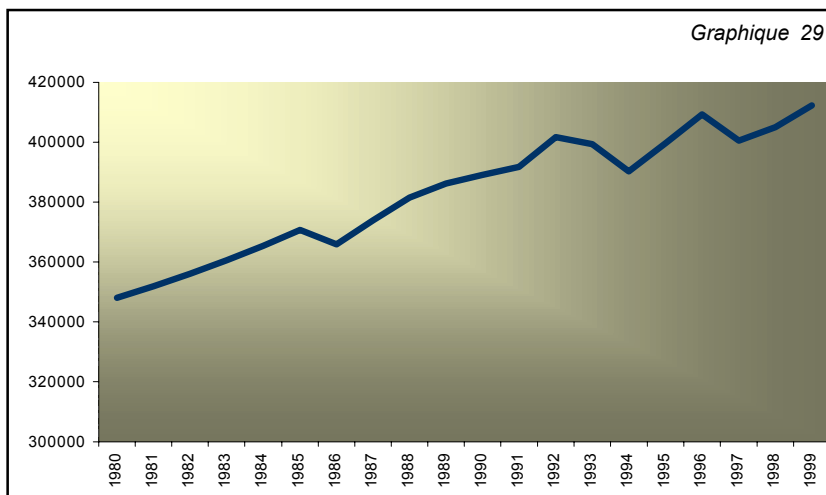
- le gel des recrutements à la fonction publique (Cf. Tableau 6), fermant ainsi la porte du marché du travail à des milliers de jeunes diplômés entre 1985 et l'an 2000.

4) Inadéquation entre dynamiques éducatives et dynamiques de l'emploi

La qualité du système éducatif congolais et l'absence de politiques cohérentes de l'emploi et de la formation, constituent également des facteurs de rigidité du marché du travail. Au-delà de l'étroitesse du marché congolais du travail, le système éducatif ne semble pas être adapté aux besoins de ce marché. Les systèmes éducatif et productif semblent ainsi suivre des logiques propres. Par ailleurs, l'insuffisance des structures de formation professionnelle, la qualité de cette formation et sa déconnexion de la réalité économique sont autant d'éléments qui expliquent la crise de l'emploi en République du Congo. Cette situation ne favorise pas l'insertion des jeunes dans la vie active.

3.1.5.2 SECTEUR INFORMEL DE SURVIE

Le développement du secteur informel au Congo apparaît sous un certain angle comme une réponse à l'incapacité du secteur structuré à générer des emplois productifs et de l'Etat à développer une politique cohérente de l'emploi. Cette réalité économique n'est pas une nou-



Source : M. Matamona, op. cit.

Tableau 8

Répartition des individus interrogés par tranche d'âge et par sexe

Tranche d'âge	Hommes	Femmes	Total	
			nombre	%
10-20 ans	3	4	7	11,7
20-30 ans	6	9	15	25,0
30-40 ans	13	15	28	46,7
40 ans et plus	4	6	10	16,7
Total	26	34	60	100,0

Source : B. Makosso : Analyse de la situation de l'emploi et de la jeunesse, Rapport d'étude pour le compte du PNUD (Projet PRC/2000/551), Brazzaville, novembre 2000 Tableau 8

Tableau 9

Répartition des individus interrogés selon le niveau scolaire

Cycle	Hommes	Femmes	Total	
			nombre	%
Non scolarisé(e)s	2	9	7	18
Primaire	3	10	15	22
Secondaire	12	9	28	35
Supérieur	9	6	10	25
Total	26	34	60	100

Source : B. Makosso, ibidem

veauté au Congo. Les travaux de Georges Balandier²⁹ avaient déjà révélé que 20% de la population active de Brazzaville s'employait aux activités informelles à la fin des années 1950. Ce secteur s'est progressivement développé (en moyenne 13% du PIB) avec l'explosion urbaine et la crise généralisée du milieu des années 1980.

L'emploi informel au Congo apparaît comme une solution alternative au chômage. Une enquête menée à Brazzaville sur un échantillon de 60 individus exerçant le petit commerce, révèle que la jeunesse est particulièrement concernée par ce phénomène.

Toutefois, une analyse plus fine des principales caractéristiques de ce secteur montre que celui-ci est plutôt un secteur de survie, n'assurant en conséquence que des emplois précaires. A ce titre, il renvoie à des activités caractérisées par de faibles rémunérations, un faible capital financier, des qualifications peu élevées et des perspectives d'évolution limitées.

Au-delà de l'illusion de création d'emplois, le secteur informel, qui apparaît comme une solution alternative au problème de chômage, maintient une partie importante de la population (notamment les jeunes) dans la pauvreté.

3.1.6 GOUVERNANCE

La gouvernance peut être perçue comme l'ensemble des modalités selon lesquelles s'exerce l'autorité économique, administrative et politique dans la gestion des affaires d'un pays. Elle comprend ainsi les mécanismes, institutions et processus par lesquels les citoyens expriment leurs avis, assument leurs droits et devoirs et règlent leurs différends. La gouvernance peut être appréhendée à travers ses composantes politique, économique et administrative. La gouvernance politique a trait au processus de prise de décision concernant le libre choix des dirigeants par les citoyens, et à la mise en place d'institutions solides et

respectées par tous. La gouvernance économique est liée au processus décisionnaire aboutissant à des choix économiques bénéfiques pour tous, c'est-à-dire,

qui respectent l'équité, permettent de réduire la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie. La gouvernance administrative est relative aux mécanismes de mise en œuvre de ces politiques.

La bonne gouvernance englobe ces trois dimensions en définissant les processus et les structures qui guident les relations politiques et socio-économiques. A cet effet, elle se caractérise par la responsabilisation des citoyens, la mise en place d'un cadre politique et administratif favorisant la transparence et la participation de tous. Dans sa dimension économique, elle se caractérise par l'efficacité et l'équité. La bonne gouvernance nécessite que les choix politiques, économiques et sociaux soient basés sur la recherche du consensus le plus large au niveau de la société, en particulier à travers la prise en compte des voix des personnes les plus démunies.

En République du Congo, malgré des avancées réalisées au début des années 1990, le système de gouvernance a toujours été marqué par la difficulté d'asseoir un cadre démocratique permettant aux citoyens d'exprimer leurs libres choix. Ces insuffisances dans la gouvernance politique n'ont pas toujours permis la mise en place d'une politique économique de qualité, d'asseoir des institutions crédibles et une justice impartiale, de protéger les droits humains et de permettre à la société civile de faire entendre aisément sa voix.

Tableau 10

Echelle des revenus des actifs travaillant dans les micro-entreprises du secteur informel				
Revenus (en milliers de FCFA)	Hommes	Femmes	Total	
			nombre	%
	8	2	10	25
10 – 20	15	7	20	50
20 – 30	5	1	6	15
30 – 40	2	0	2	5
Total	30	10	40	100

Source : B. Makosso, ibidem

Au-delà de l'illusion de création d'emplois, le secteur informel non structuré présente des perspectives d'évolution limitées et maintient en fait un partie importante de la population dans la pauvreté

²⁹ G. Balandier : Sociologie des Brazzavilles noires, P.U.F., Paris, 1955

3.1.6.1 DIFFICULTÉ D'ASSEOIR UN CADRE DÉMOCRATIQUE

Ancienne colonie française, le Congo accède à l'indépendance en 1960 sous le signe du pluralisme politique. Le pays a toujours fait face à des difficultés en ce qui concerne la mise en place d'un cadre permettant aux différentes sensibilités ou opinions d'exprimer leur libre choix. Malgré la mise en place par la constitution du 2 mars 1961 d'un régime présidentiel caractérisé par une séparation rigide des pouvoirs, le Président de la première République, l'Abbé Fulbert Youlou, avait voulu concentrer l'ensemble des pouvoirs entre ses mains à travers la création d'une coalition nationale unique avec l'opposition et la tentative de créer un parti unique. Ce Président fut renversé en 1963 par un mouvement populaire dirigé par les syndicats. Ce fut ensuite le début d'une longue période, caractérisée principalement par le non-respect de la liberté de choix et d'expression des opinions. Malgré une constitution de type parlementaire adoptée en 1963, la période allant de 1963 à 1968 a été marquée par la création d'un parti unique, le Mouvement National de la Révolution (MNR), ayant à sa tête le Président de la République.

Du fait des dissensions internes, le régime du Président Alphonse Massamba-Débat fut renversé à son tour en 1968 par les militaires et une partie de la Défense Civile, qui vont porter le capitaine Marien N'Gouabi au pouvoir. La principale caractéristique de la nouvelle constitution est la naissance du Parti Congolais du Travail (PCT), parti unique, qui adopte la doctrine du marxisme-léninisme en 1969. Le PCT domine la vie politique du pays pendant plus de deux décennies (1969-1991), malgré les différentes contradictions internes qui aboutissent, dans un premier temps, à l'assassinat du Président Marien N'Gouabi en 1977 et à son remplacement par le colonel Joachim Yhombi-Opango, remplacé à son tour en 1979 par le Colonel Denis Sassou Nguesso. Ce dernier exerce les fonctions de Président de la République,

Président du Parti, Président du Conseil des Ministres ; il propose en outre la liste des députés au Comité Central du Parti Congolais du Travail.

Le début des années 1990 est marqué par la chute du mur de Berlin et la montée des revendications libertaires et démocratiques en Afrique. Cette vague de contestations est exacerbée par l'aggravation de la crise économique et financière dans la plupart des pays et l'impact social douloureux des mesures résultant de l'ajustement structurel. Au Congo, cette nouvelle donne oblige les dirigeants à lâcher du lest dans le domaine de la liberté d'expression et de la reconnaissance des partis d'opposition. Ainsi, une Conférence Nationale Souveraine est organisée en 1991, à la suite de laquelle une constitution démocratique est adoptée par référendum en 1992, constitution instituant un régime semi-présidentiel, un parlement bicaméral jouissant d'une large autonomie, la création du pouvoir judiciaire... Les élections présidentielles de 1992 sont remportées par une personnalité civile, le Professeur Pascal Lissouba, de l'union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS).

Malheureusement, ces avancées n'ont pas toujours eu de retombées concrètes dans la pratique quotidienne en ce qui concerne la vie des institutions et le respect des principes démocratiques. Cette situation a favorisé l'émergence de milices privées rattachées aux principales formations politiques. Ces différentes contradictions, associées à la difficulté de dégager une majorité stable au niveau du parlement, ont abouti à une confrontation brutale en 1993 entre, d'une part les milices " Zulu et Aubevillois " du Président Lissouba, et d'autre part les milices " Ninja " de M. Bernard Kolélas, allié du Général Denis Sassou Nguesso, qui lui aussi dispose d'une milice, les " cobras " qui déjà, d'une certaine manière, prennent également part au conflit. Cette crise va connaître un répit en décembre 1993, avec la mise en place d'un Gouvernement " d'union nationale ". Les hostilités reprennent en 1997 à la veille des élections présidentielles qui

La mauvaise gouvernance n'a pas toujours permis d'obtenir des bonnes performances durables, d'asseoir des institutions politiques et judiciaires crédibles, et de faire participer pleinement la société civile à la gestion du pays

devaient avoir lieu en juillet 1997. Après un conflit meurtrier de cinq mois, le Général Denis Sassou Nguesso, victorieux de la guerre, prête serment en qualité de Président de la République en octobre 1997. Il annonce sa volonté de réconciliation, de restauration de la paix, de reconstruction. Il promulgue, le 24 octobre 1997, l'Acte Fondamental, qui instaure un Conseil National de Transition et un Gouvernement " d'union nationale ". Cet Acte instaure une transition " flexible " de trois ans, devant aboutir à des élections libres et démocratiques. Malgré ce consensus apparent, les conflits éclatent de nouveau en décembre 1998 entre les forces gouvernementales et les forces restées fidèles à MM. Bernard Kolélas et Pascal Lissouba. Ce nouveau conflit, qui a comme champ d'opérations les régions de Brazzaville et du Pool, de la Bouenza, de la Lékoumou et du Niari, se termine en décembre 1999 par la signature des accords de cessez-le feu et de cessation des hostilités de Pointe-Noire et de Brazzaville.

Cette difficulté d'asseoir un cadre démocratique entraîne une série de conséquences néfastes sur la mise en place des institutions : le non-respect des constitutions et autres textes, la dépendance et l'inefficacité de la justice, l'absence de décentralisation effective et l'inefficacité de l'administration et de la gestion des affaires publiques.

3.1.6.2 IMPACT SUR LA MISE EN PLACE DES INSTITUTIONS

La démocratie est avant tout Etat de droit, c'est-à-dire, soumission aux lois et aux textes subséquents, respect scrupuleux de ces textes, notamment du plus important d'entre eux : la constitution. Le survol historique précédent révèle que, de manière générale, les gouvernants congolais ont souvent violé la constitution, préférant recourir à des solutions extra-constitutionnelles.

En ce qui concerne le pouvoir judiciaire, l'analyse historique montre que de 1961 (année de création de la Cour Suprême) à 1968, l'institution judiciaire était reconnue comme un pouvoir judiciaire, indépendant du pouvoir politique par le biais du Conseil Supérieur de la Magistrature. Cette indépendance a été remise en cause avec l'avènement du monopartisme, l'appareil judiciaire étant relégué au rang de simple service public arimé au parti et au gouvernement.³⁰

Malgré l'indépendance du pouvoir judiciaire consacrée par la constitution de 1992, le pouvoir politique a tenté de plusieurs manières de contrôler la Justice.

Cette dernière éprouve jusqu'à présent beaucoup de difficultés à affirmer son indépendance, soumise qu'elle est à des contraintes de tous ordres, notamment d'ordre politique.

Ce constat fait il y a quelques années n'est pas spécifique au régime de 1992-1997. Il venait d'être confirmé récemment par la tutelle judiciaire actuelle, prouvant ainsi que la mauvaise gouvernance des affaires judiciaires est une réalité ancienne et continuelle en République du Congo (Cf. encadrés 11 à 13). C'est une pratique constante des autorités politiques congolaises, entretenue par la culture du monopartisme qui a régné depuis l'indépendance du pays.

Rendre à la Justice ses lettres de noblesse en la reconnaissant comme le régulateur de la vie sociale, devrait constituer une préoccupation majeure pour les Magistrats, les auxiliaires de justice et le personnel des administrations judiciaire et pénitentiaire.

La difficulté d'asseoir un cadre démocratique a abouti au non-respect des constitutions et autres textes juridiques, à la dépendance et à l'inefficacité de la justice, de l'administration et de la gestion des affaires publiques

Encadré 11

Indépendance de la justice et pouvoir exécutif

Le 02 janvier 1997, le président de la Cour Suprême, M. Gaston Mabouana, accuse le gouvernement de «recourir à la force en imposant des privations de tous ordres au pouvoir judiciaire, de travailler à l'étouffer, à l'asphyxier et d'avoir réussi, à force de ruses, à le désorganiser et à le paralyser».

Discours prononcé lors de la présentation des vœux au Président de la République.

Cf. Les guerres civiles du Congo, Brazzaville, p. 33.

³⁰ Cf. discours du ministre de la justice en novembre 1969 lors des travaux de la semaine de la magistrature, et celui du premier ministre, le 15 mars 1988, à l'occasion de la cérémonie solennelle de prestation de serment des juges non professionnels à la Cour Suprême.

Justice et corruption

Aujourd'hui, le constat est accablant pour la Justice, comme l'ont déclaré le Président de la Cour Suprême et le Procureur Général près la dite Cour. Certains magistrats et auxiliaires de justice s'illustrent par une légèreté blâmable caractérisée par des pratiques et comportements dégradants et humiliants... Des pratiques nocives dans certains parquets de la République n'honorent personne, encore moins leurs auteurs : la publicité de ces faits a envahi la place de Brazzaville et de Pointe – Noire . . . Des greffiers ne délivrent des expéditions que dans des affaires sélectionnées . . . ”

La Corruption est devenue un système de gestion de la Justice: **“...au-delà de tout, nous ne devons pas ignorer que la justice est la clef de voûte de l'Etat de droit, qu'elle joue un rôle déterminant dans la protection des droits humains et le développement humain durable dans le contexte actuel de réconciliation, de reconstruction nationale et de marche vers la paix sociale et l'unité nationale reconquises . . . ”**

Le défi permanent à relever par les magistrats est celui de rétablir la confiance des populations meurtries qui ne croient plus en la justice ”.

Discours du ministre de la justice, Jean Martin Mbemba, le 22 janvier 2000 à l'occasion des vœux du nouvel an présentés par les responsables du pouvoir judiciaire.

3.1.6.3 RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Bien que la République du Congo ait ratifié la plupart des Conventions internationales relatives aux droits humains, le pays a traversé diverses périodes durant lesquelles les droits de l'Homme n'ont pas toujours été respectés. Les violations des droits de l'homme ont été plus flagrantes durant les trois guerres civiles que le pays a connues entre 1993 et 1999.

Par ailleurs, le Congo n'a pas encore ratifié certaines conventions importantes, telles que le protocole au Pacte International des droits Civils et politiques sur l'abolition de la peine de mort, le Traité de Paris (armes chimiques), le Traité de Rome (Statut de la Cour Pénale Internationale), le Traité de Genève de 1980 et ses 4 Protocoles (armes interdites). La procédure d'adhésion au Traité d'Ottawa sur les mines anti-personnels est en cours. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est en cours de signature.

Toutefois, le dispositif législatif classique (Code Pénal, Code de Procédure Pénale, Code du Travail, Code de la Famille), bien qu'ayant vieilli, protège assez bien les droits. Il est complété par la nouvelle loi de 1998 sur le génocide, les crimes de guerre et ceux contre l'humanité, la constitution et la Charte Nationale des droits et libertés. Mais le dispositif législatif sur l'application du Droit Humanitaire est totalement absent.

S'agissant du niveau d'application et d'applicabilité des droits, les droits civils et politiques ont été massivement violés par les parties en con-

Léthargie des tribunaux et impunité des criminels

Le 5 juillet 1999 le ministre de la justice reconnaît qu'«au lendemain de la guerre du 5 Juin 1997, les dirigeants actuels se sont trouvés face à un pays dévasté où tous les secteurs de la vie sociale étaient affectés par cette crise . Au plan judiciaire, la paralysie de tous les organes a entraîné la recrudescence de la criminalité et l'impuissance des pouvoirs publics devant les atteintes aux droits humains, devant le sentiment d'impunité des délinquants et l'exaspération des populations dont les droits et libertés ne jouissaient plus d'aucune protection».

«Des magistrats de siège brillent par une léthargie coupable dans le traitement des dossiers, à telle enseigne que, par exemple, en 1999, les deux chambres correctionnelles du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville n'ont rendu que moins de 5 décisions de condamnation ferme, alors que les délits crapuleux se commettent tous les jours à Brazzaville».

«L'impunité des auteurs de troubles, des bandits armés, des voleurs, des auteurs de règlements de compte de quelque statut que ce soit, des criminels de sang et de fortune, qu'ils soient au Congo ou à l'extérieur – cette impunité dis-je, est trop criarde. Il faut sévir, Mesdames et Messieurs les juges, mais sous l'autorité et l'éclairage du droit».

Extrait de l'allocution du ministre de la justice de janvier 2000 précitée et de son discours le 5 juillet 1999 lors des cérémonies jumelées relatives à la reprise des activités du tribunal d'instance de Makélékélé et à la réouverture de la maison d'arrêt centrale de Brazzaville.

Selon le rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme sur le Congo, en 2000, il existe 1000 instances non encore réglées devant la Cour Suprême. Parmi ces instances on trouve tous les pourvois en cassation formés depuis 1985 !!!

Cf. Rapport de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme 2000, Paris, p. 5.

flits (massacres, représailles, enlèvements suivis de disparitions, exécutions sommaires, crimes crapuleux, terreur des milices rivales, grand banditisme, viols, destructions à grande échelle des biens meubles et immeubles, entraves à la liberté, arrestations et détentions arbitraires, tortures, libertés de pensée, d'expression et de presse bridées, perquisitions illégales...). La plupart des auteurs des crimes de guerre ont bénéficié de l'amnistie accordée par une loi en 1998. Fort heureusement la cessation des hostilités a dans une large mesure mis fin partie à ces actes criminels.

3.1.6.4 UNE SOCIÉTÉ CIVILE IMPUISSANTE

La surpolitisation du champ social, héritée du monopartisme, réduit la société civile à la portion congrue. Elle est confinée dans une position résiduelle. Excepté les confessions religieuses (Eglises en particulier), la plupart des organisations de la société civile sont peu structurées et manquent de moyens et d'expérience. Elles ont une faible capacité de négociation, d'organisation et de gestion, surtout quand il s'agit de leurs relations avec l'Etat.

Encadré 14

Une avancée significative en matière de protection des droits humains: l'accord Gouvernement-CICR sur les visites des personnes privées de liberté

“L'Accord accorde au CICR le droit de visiter toutes les personnes arrêtées ou détenues sur l'ensemble du territoire national et d'accéder à tous les lieux de détention du pays, qu'ils soient permanents ou provisoires, quelle que soit l'autorité en charge, en particulier à tous ceux qui sont sous la responsabilité des ministères de la défense, de la justice et de l'intérieur (art 1er). Au cours de ces visites, le CICR a le droit de s'entretenir librement et en privé (sans témoin) avec les détenus sur les questions relatives aux conditions matérielles et psychologiques de détention ainsi que le traitement réservé aux détenus ou sur tout autre problème humanitaire ” (art. 6).

Extrait de l'Accord de cessez-le feu du 12 novembre 1999

3.2 EVOLUTION DES INDICATEURS COMPOSITES DU DHD

Le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 1990 a introduit le concept d'Indicateur de Développement Humain. Le principe de base des indicateurs de développement humain est que la finalité du développement est de permettre à chaque individu d'accroître son potentiel et de l'exploiter au mieux dans tous les domaines (économique, social, culturel ou politique). La croissance économique n'est qu'un moyen et l'indicateur du PIB par habitant ne donne pas toujours une évaluation exacte du niveau de développement. Dans de nombreux pays, le PIB par habitant est élevé, alors que le niveau des indicateurs de développement humain est faible. Au contraire, certains pays ont des PIB par habitant faibles mais des indicateurs de développement humain élevés. L'évolution des Indicateurs de Développement Humain n'est en conséquence que le reflet du contexte général dans lequel une population est soumise à rechercher les moyens d'existence pour la vie.

Le calcul de ces indicateurs pour le Congo montre que d'importants reculs ont été enregistrés dans la seconde moitié des années 1990. D'après les calculs effectués à partir des données nationales, le Congo est passé de la zone des pays à développement humain moyen vers celle des pays à faible développement humain. L'analyse des différentes informations disponibles montre

que le coût des derniers conflits, en termes de recul du développement humain durable, a été énorme.

3.2.1 INDICATEUR DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

L'Indicateur du Développement Humain a été développé en 1990 à travers le rapport mondial du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). L'IDH mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon des critères essentiels du développement, à savoir :

- la possibilité de vivre longtemps et d'être en bonne santé ;
- la possibilité de s'instruire ;
- la possibilité de bénéficier des conditions de vie décentes.

Indicateur composite, l'IDH est déterminé à partir de trois variables :

- l'espérance de vie à la naissance;
- le niveau d'instruction (alphabétisation des adultes et taux brut de scolarité combiné, tous niveaux confondus) ;
- le niveau du PIB réel par habitant mesuré dans les premiers rapports en dollars et les dernières années en PPA (parité de pouvoir d'achat).

Dans l'IDH, le revenu intervient à la fois pour représenter des conditions de vie et comme variable de substitution pour tous les choix qui ne sont pas re-

Tableau 11

Comparaison des indicateurs de développement humain de la République du Congo et de l'Afrique Subsaharienne

Composante de l'IDH	République du Congo		Afrique Subsaharienne	
	1997	1998	1997	1998
Espérance de vie à la naissance (année)	48,6	48,9	48,9	48,9
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	76,9	78,4	58,5	58,5
Taux de scolarisation tous niveaux confondus (%)	68,0	65,0	44,0	42,0
PIB réel par habitant en PPA (dollars)	1620	995	1534	1607
IDH	0,533	0,520	0,40	0,464
Rang	135	139		

Source : Rapports mondiaux sur le développement humain, de 1999 à 2000

Exemple d'application de la méthode de calcul de l'IDH pour 1990

Espérance de vie : 52,1 ans

Taux d'alphabétisation des adultes (en % de la population âgée de 15 ans et plus) : 62,8%

Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus : 70,1%

PIB réel par habitant (Parité de Pouvoir d'Achat) : 1007 US\$

Indicateur d'espérance de vie

$$I_{es} = (52,1 - 25) / (85 - 25) = 0,452$$

Indicateur d'alphabétisation des adultes

$$I_a = (62,8 - 0) / (100 - 0) = 0,628$$

Indicateur de scolarisation combiné

$$I_s = (70,1 - 0) / (100 - 0) = 0,701$$

Indicateur du niveau d'instruction

$$I_i = [2(0,628) + 1(0,701)] / 3 = 0,652$$

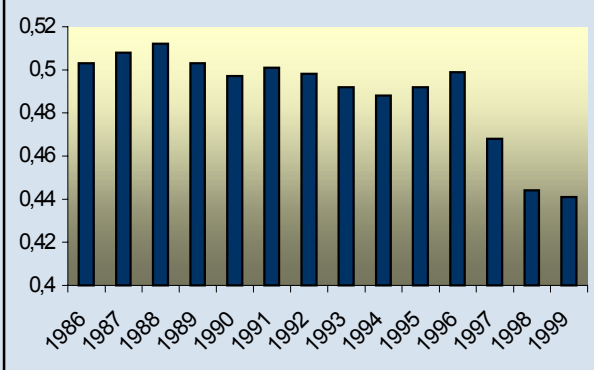
Indicateur de PIB corrigé par habitant (en ppa)

$$I_y = (\log(1007) - \log(100)) / (\log(40.000) - \log(100)) = 0,385$$

L'indicateur du développement humain (IDH) est la moyenne arithmétique simple de trois indicateurs (espérance de vie, niveau d'instruction et PIB corrigé par habitant en ppa).

$$\text{Valeur de l'IDH} = 1/3 (0,452 + 0,652 + 0,385) = 0,496$$

Evolution de l'IDH de la République du Congo



flétés dans les deux autres composantes. Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain 2000 (données relatives à 1998), l'indicateur de développement humain du Congo est de 0,507, situant le pays à la 139^{ème} place sur l'ensemble des 174 pays considérés à l'échelle mondiale. Cette valeur est toutefois supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (0,464).

Les calculs effectués dans le présent rapport, basés principalement sur les données nationales, montrent que l'IDH est en dessous du niveau moyen depuis 1992. Sur la période 1992-1996, la valeur de l'IDH en moyenne annuelle s'est située à 0,494. Comparativement à l'année 1996, où le niveau atteint a été de 0,499, l'IDH recule cumulativement de 6% en 1997, de 11% en 1998 et de 12% en 1999. Cette évolution s'explique, d'une part par les contre-performances du système éducatif qui enregistre des reculs des taux bruts de scolarisation depuis 1988 (soit -2,5% en moyenne par an sur la période 1988-1996) ; et d'autre part par le tassement de l'indicateur du

PIB du fait de la crise économique et des conflits armés.

Il y a lieu de relever la différence entre les estimations de l'IDH contenues dans les Rapports Mondiaux sur le Développement Humain et celles du présent rapport, à cause notamment des statistiques

L'IDH du Congo a baissé de près de 12% ces trois dernières années

Encadré 16

Evolution de l'Indicateur de Développement Humain de la République du Congo

Année	Indicateur d'espérance de vie	Indicateur de niveau d'instruction	Indicateur du PIB par habitant	Valeur d'IDH
1986	0,44	0,70	0,37	0,503
1987	0,44	0,70	0,38	0,508
1988	0,45	0,70	0,39	0,512
1989	0,45	0,67	0,39	0,503
1990	0,45	0,65	0,39	0,497
1991	0,45	0,66	0,39	0,501
1992	0,44	0,65	0,40	0,498
1993	0,44	0,65	0,39	0,492
1994	0,45	0,64	0,38	0,488
1995	0,44	0,65	0,39	0,492
1996	0,44	0,66	0,40	0,499
1997	0,39	0,62	0,39	0,468
1998	0,39	0,56	0,38	0,444
1999	0,39	0,56	0,37	0,441

Source : Estimations à partir des données nationales (base de données)

de base des calculs, qui sont dans le dernier cas nationales.

Le deuxième indicateur composite de mesure du développement humain est l'Indicateur Sexospécifique du Développement Humain.

3.2.2 INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH)

L'ISDH utilise les mêmes variables que l'indicateur de développement humain,

Encadré 17

Indicateur Sexospécifique du Développement Humain

Espérance de vie à la naissance

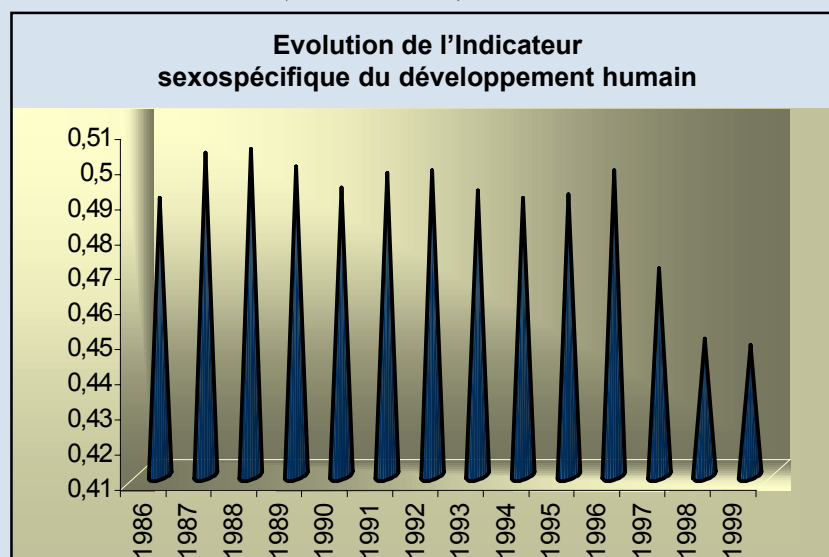
Taux d'alphabétisation

Taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus)

PIB par tête

	ISDH	Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation		Taux de scolarisation (tous niveaux confondus)		PIB par tête d'habitant	
		Femmes	hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1986	0,489	53,5	49,0	52,2	76,4	72,5	88,7	430	1424
1987	0,502	53,7	49,2	54,0	77,9	74,8	89,7	478	1486
1988	0,503	53,9	49,4	53,1	78,0	70,7	87,6	534	1553
1989	0,498	54,1	49,6	52,6	76,5	67,3	81,4	540	1512
1990	0,492	54,2	49,7	51,5	75,3	63,7	76,6	553	1479
1991	0,496	54,3	49,8	52,5	76,1	63,4	76,1	587	1489
1992	0,497	53,6	49,2	52,2	76,4	62,0	74,5	629	1533
1993	0,491	53,2	48,8	52,2	76,6	60,5	73,0	644	1479
1994	0,498	53,7	49,3	52,2	76,8	59,1	71,1	614	1375
1995	0,490	53,2	48,8	51,9	78,5	58,0	72,6	648	1417
1996	0,497	53,2	48,8	53,9	78,7	60,0	70,9	687	1462
1997	0,469	51,2	46,0	51,7	76,5	53,8	64,6	679	1349
1998	0,449	51,2	46,0	48,2	71,6	45,6	55,0	684	1313
1999	0,447	51,2	46,0	48,2	71,6	45,6	55,0	668	1211

Source : Estimations à partir des données nationales (bases de données)



mais intègre en plus le niveau de disparité entre hommes et femmes pour chacune des composantes. Les modalités de calcul de l'ISDH sont développées dans l'annexe technique sur le développement humain de 1998, 1999 et 2000.

Les estimations faites sur la base de statistiques nationales montrent que l'ISDH du Congo affiche une tendance globale à la baisse (-8,6%) au cours de la période étudiée (1986-1999), avec toutefois une alternance, tous les deux ans en moyenne, de hausses et de baisses.

Cet indicateur a connu l'augmentation la plus importante (2,9%) de 1986 à 1988 où il s'est situé au-dessous du niveau moyen (0,503 en 1988), et la diminution la plus forte (-10%) de 1996 à 1999. Entre 1989 et 1996, il a alternativement baissé et augmenté en moyenne de 1%, avec des valeurs comprises entre 0,489 et 0,498.

Cette évolution traduit bien l'accentuation de la dégradation de la situation de développement humain du Congo, du fait des conflits armés et de l'accélération de la crise économique qui ont entraîné une baisse de l'espérance de vie, du taux d'alphabétisation, du taux de scolarisation et du PIB per capita. Par ailleurs, à l'exception de l'espérance de vie qui est nettement plus élevée chez la femme congolaise, la situation de celle-ci est de loin peu satisfaisante.

Le troisième indicateur composite de mesure du développement humain est l'indicateur de la participation des femmes (IPF).

3.2.3 INDICATEUR DE LA PARTICIPATION DES FEMMES (IPF)

L'indicateur de la participation des femmes permet d'avoir une mesure de la place des femmes dans la société, et plus particulièrement de leur accès aux ressources économiques et au pouvoir décisionnel politique. L'IPF est basée sur une mesure de la représentation féminine à divers niveaux : au sein du gouvernement et du parlement, dans les fonctions d'encadrement, parmi les professions libérales et techniques.

Le premier aspect de l'IPF reflète la participation et le pouvoir décisionnel en matière de politique, alors que le second et le troisième rendent compte de la participation et du pouvoir décisionnel dans le domaine économique. Comme l'ISDH, l'IPF prend aussi en compte un indicateur dit "de contrôle des ressources économiques" basé sur le rapport entre les revenus féminins et les revenus masculins.

L'Indicateur de la Participation des Femmes congolaises a augmenté de près de

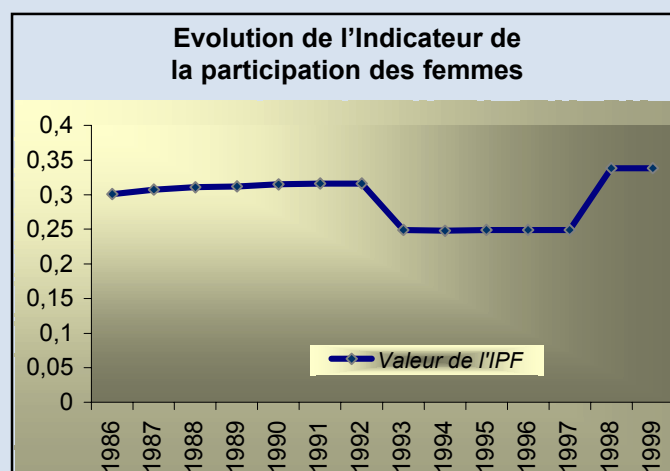
Un préjugé défavorable sur la femme congolaise, dans sa capacité à exercer des fonctions politiques, aussi bien de la part des hommes que des femmes elles-mêmes

Encadré 18

Evolution de l'Indicateur de la Participation des Femmes

Année	Parmi les parlementaires %	Encadrement supérieur et Direction %	Encadrement et Fonctions techniques %	Part des femmes dans le revenu du travail %	Valeur de l'IPF
1986	9,8	6,300	31,700	0,241	0,301
1987	9,8	6,600	33,000	0,252	0,307
1988	9,8	6,800	34,000	0,264	0,311
1989	9,8	6,800	34,500	0,272	0,312
1990	10,0	6,800	34,500	0,280	0,315
1991	10,0	6,800	34,500	0,290	0,316
1992	10,0	6,800	34,500	0,298	0,316
1993	4,0	6,800	34,500	0,310	0,249
1994	4,0	6,800	34,500	0,315	0,248
1995	4,0	6,800	34,500	0,320	0,249
1996	4,0	6,800	34,500	0,325	0,249
1997	4,0	6,800	34,500	0,325	0,249
1998	12,0	6,800	34,500	0,348	0,338
1999	12,0	6,800	34,500	0,361	0,338

Source : Estimations à partir des données nationales (base de données)



Exemple de calcul de l'IPF pour 1990

Population (en millions d'habitants) : 2.179

dont: Femmes : 51,0%

Hommes: 49,0%

Etape 1

Calcul des indicateurs de représentation parlementaire, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et des postes d'encadrement et fonctions techniques.

Répartition des sièges des parlementaires (%)

Femmes : 10

Hommes : 90

Répartition des postes de direction et des cadres supérieurs (%)

Femmes: 6,8

Hommes: 93,2

Répartition des postes d'encadrement et fonctions techniques (%)

Femmes: 34,5

Hommes: 65,5

Calcul du PEER de représentation parlementaire = $0,51(10)^{-1} + 0,49(90)^{-1}]^{-1} = 17,7$

Calcul du PEER de fonctions de direction et des cadres supérieurs = $[0,51(6,8)^{-1} + 0,49(93,2)^{-1}]^{-1} = 12,45$

Calcul du PEER pour les cadres et techniciens = $[0,51(34,5)^{-1} + 0,49(65,5)^{-1}]^{-1} = 49,95$

Indexation de représentation parlementaire = $17,7 / 50 = 0,354$

Indexation des fonctions de direction et d'encadrement = $12,45 / 50 = 0,249$

Indexation des postes d'encadrement et des fonctions techniques = $44,95 / 50 = 0,899$

Indicateur combiné des postes d'encadrement = $(0,249 + 0,899) / 2 = 0,574$

Etape 2

Calcul de l'indicateur des parts de revenu du travail : on applique la même méthode que celle consacrée au calcul de l'ISDH. Ces résultats de l'étape 3 du calcul de l'ISDH. Le calcul de l'indicateur du PIB par habitant se calcule de la manière suivante :

$W(y_f) = (y_f - 100)/(40.000 - 1000) = (553 - 100)/(40.000 - 1000) = 0,011$

$W(y_m) = (y_m - 100)/(40.000 - 1000) = (1479 - 100)/(40.000 - 1000) = 0,035$

L'indicateur du PIB également reparti est égal pour 1990 à : $[0,51(0,011)^{-1} + 0,49(0,035)^{-1}]^{-1} = 0,017$

Etape 3

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) est égal à : $1/3 (0,345 + 0,574 + 0,017) = 0,315$

50% de 1986 (0,301) à 1992 (0,316), avant de baisser de 21% en 1993 (0,249) et de 0,4% en 1994 (0,248). Il s'est, de 1995 à 1997, stabilisé au niveau de 1993 ; avant d'augmenter de 36% en 1998 (0,338).

Cette évolution peut aisément s'expliquer par les faits suivants :

- la stagnation, à partir de 1988, de la part des femmes dans les fonctions techniques (34,5% de 1988 à 1999) et de celles d'encadrement supérieur et de direction (6,8%) ;
- l'évolution en dents de scie de la participation des femmes aux instances politiques, notamment au parlement : une stagnation à 9,8% de la part des femmes parlementaires de 1986 à 1989, une augmentation, puis une stabilisation à 10%, de cette part de 1990 à 1992, une baisse et une stabilisation à 4% de 1993 à 1997, et une hausse de 200% en 1998 (12%) ;
- la hausse continue de la part des femmes dans les revenus du travail, avec un taux moyen de croissance annuelle de 3,6% de 1986 à 1999, du fait d'une plus grande participation de la femme congolaise à la création de richesses nationales.

L'évolution de l'IPF congolais révèle que cet indicateur est fortement influencé par la participation des femmes à la vie politique, avec une corrélation positive entre le mode de désignation des parlementaires : lorsque ceux-ci sont nommés, la part des femmes parlementaires est importante et la valeur de l'IPF augmente ; au contraire, lorsque les parlementaires sont élus par le souverain primaire, cette part baisse, tout comme l'IPF. Cela traduit bien une réalité sociologique, à savoir le préjugé défavorable dont est encore victime la femme congolaise, aussi bien de la part des hommes que des femmes elles-mêmes, dans la capacité à exercer des fonctions politiques.

3.2.4 INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE (IPH-1)

Pour les pays en développement comme le Congo, l'Indicateur de la Pauvreté Humaine (IPH-1) se focalise sur trois aspects essentiels de la vie humaine qui sont déjà envisagés dans le cadre de l'IDH à savoir, la longévité, le savoir et les conditions de vie. Mais il faut noter que dans le cadre de l'IPH-1, ces aspects sont envisagés sous l'angle des manques. La première forme de manque se mesure ainsi en termes de longévité : c'est la probabilité de décéder à un âge relativement précoce. La deuxième, qui a trait à l'instruction, consiste en l'exclusion de soi du monde de la lecture et de la communication. La troisième concerne l'absence d'accès à des conditions de vie décentes et se rattache en particulier à ce que procure l'économie dans son ensemble.

On observe une augmentation de l'IPH-1 de la République du Congo à partir de 1997, du fait de l'accentuation de la crise économique et surtout des conflits armés qui ont conduit à une paupérisation croissante des Congolais.

Cependant, même si l'IPH-1 du Congo est inférieur à celui de ses voisins à potentialités comparables comme le Cameroun (38,1% en 1999), il faut tout de même noter qu'à partir de 1993, cet indicateur a une tendance à la hausse qui s'est accentuée avec les troubles sociopolitiques (surtout à partir de 1997). La période post conflit a donc un défi à relever, qui consiste à réduire cet état de pauvreté humaine grandissante par des actions de taille visant à éliminer l'état de manque dans lequel la plupart des populations se trouvent depuis plus d'une décennie.

La crise économique et les conflits armés ont conduit à une paupérisation croissante des congolais

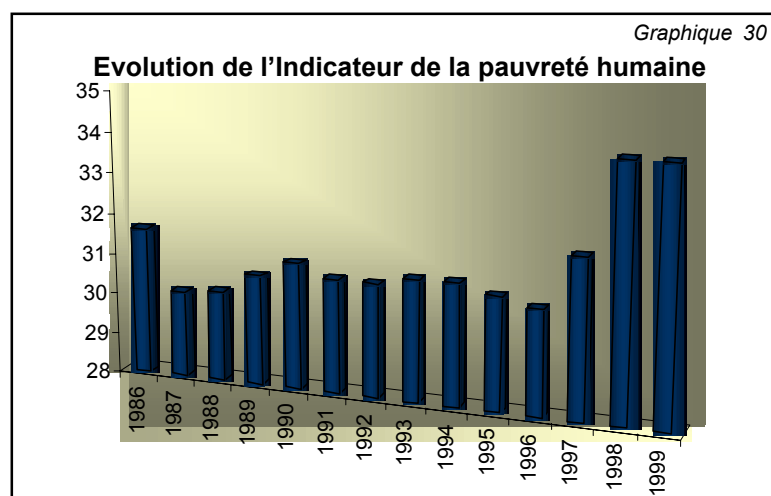


Tableau 12

Evolution de l'Indicateur de Pauvreté Humaine (IPH-1)

Année	Indicateur de pauvreté humaine	Personnes à espérance de vie inférieure à 40 ans (%)	Personnes analphabètes (%)	Personnes privées d'accès aux soins de santé (%)	Personnes privées d'accès à l'eau potable	Enfants de moins de 5 ans ayant une insuffisance pondérable
1986	31,6	24,1	36,3	23,4	55,2	12,6
1987	30,1	24,7	34,7	22,1	53,6	12,6
1988	30,2	25,3	35,1	20,8	51,6	14,1
1989	30,7	26,0	36,1	19,5	49,4	15,8
1990	31,1	26,6	37,2	18,1	47,4	15,6
1991	30,8	27,3	36,4	17,5	48,0	15,3
1992	30,8	27,9	36,3	15,3	49,4	15,1
1993	31,0	28,6	36,1	13,9	50,5	15,0
1994	31,0	29,4	36,0	12,4	50,2	15,0
1995	30,8	30,1	35,3	10,9	50,5	15,0
1996	30,6	30,9	34,1	11,1	50,8	15,0
1997	31,9	31,6	36,3	11,3	51,9	15,0
1998	34,2	32,7	40,5	11,6	53,2	16,0
1999	34,5	33,2	40,5	11,9	53,7	16,0

Source : Estimations à partir des données nationales (base de données)



Chapitre IV

DHD en Situation de Post Conflit

4.1 CAUSES DES CONFLITS

Les conflits qui se sont produits en République du Congo sont le résultat d'une conjugaison de maux dont les origines sont d'ordre politique, économique et social. La mauvaise gouvernance et les choix hasardeux, souvent dictés par des présomptions idéologiques, se sont parfois transformés en des drames personnels ou collectifs.

4.1.1 CAUSES POLITIQUES

Les causes politiques des conflits sont principalement la recherche effrénée du pouvoir et l'instabilité politique sous-régionale.

4.1.1.1 RECHERCHE ET CONSERVATION DU POUVOIR

La recherche du pouvoir est devenue l'enjeu essentiel des promoteurs des conflits africains avec des effets multiples : personnalisation des conflits, multiplication des parties en conflits en raison des enjeux. En situation de guerre pour l'acquisition du pouvoir, les groupes se fédèrent autour des solidarités les plus sûres et les plus anciennes. Chaque groupe en lutte pour le pouvoir assure sa cohésion en privilégiant l'appartenance ethnique, régionale ou interrégionale. Ce qui crée des divisions et des contestations qui, en se développant, prennent les formes les plus violentes.

Une fois le pouvoir conquis, le groupe aux affaires gère l'Etat comme un patrimoine que se partagent les différents acteurs du groupe. Il ne reste plus à l'homme politique qu'à organiser la gestion publique, de manière à conserver à tout prix le pouvoir, générant ainsi des inégalités sociales, des frustrations et des

abus de plusieurs ordres, qui sont naturellement source de nouveaux conflits.

4.1.1.2 INSTABILITÉ SOUS-RÉGIONALE

L'instabilité politique en Afrique Centrale constitue un autre déterminant de la précarité de l'équilibre politique en République du Congo. En effet, les conflits internes des pays voisins (notamment en Angola, en République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi) ont eu des effets amplificateurs dans le pays, du fait des flux migratoires et des diverses imbrications que ces conflits génèrent.

4.1.2 CAUSES ÉCONOMIQUES

Au-delà des causes apparentes et des faits conjoncturels qui marquent le déclenchement des conflits, ces derniers ont pour cause fondamentale la lutte pour le contrôle de la rente, à travers la maîtrise de l'appareil d'Etat ou du pouvoir d'Etat.

4.1.2.1 INÉGALITÉS DANS LA DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

Les inégalités souvent avérées dans la distribution du revenu national engendrent des frustrations qui se sont traduites par des conflits ouverts : depuis les indépendances, l'histoire de la République du Congo est jalonnée de soubresauts politiques dus pour l'essentiel par la soif d'un individu ou d'un groupe d'individus à vouloir contrôler les richesses du pays.

4.1.2.2 CARACTÈRE RENTIER ET PEU DIVERSIFIÉ DE L'ÉCONOMIE

Par ailleurs, le caractère rentier et peu diversifié, quasi mono producteur et mono-ex-

La recherche effrénée du pouvoir et l'instabilité sous-régionale sont les principales causes politiques des conflits

Une fois le pouvoir conquis, le groupe aux affaires gère l'Etat comme un patrimoine que se partagent les différents acteurs du groupe

Le caractère rentier et peu diversifié de l'économie congolaise, les inégalités dans la distribution du revenu national sont les principales causes économiques des conflits

porteur de l'économie, ne favorise pas la création d'emplois, ce qui a pour conséquences le chômage massif des jeunes et la manipulation de ces jeunes et d'autres couches de populations vulnérables par les politiciens.

4.1.3 CAUSES SOCIALES ET CULTURELLES

Les causes sociales des conflits au Congo sont liées historiquement au phénomène des milices et à son corollaire (la prolifération des armes et de l'usage de la drogue), ainsi qu'à un déficit de la culture de la paix.

4.1.3.1 PHÉNOMÈNE DES MILICES

Le phénomène des milices et son extension ont eu pour terreau l'oisiveté et la misère engendrée par le sous-emploi et le chômage, notamment chez les jeunes. En effet, l'oisiveté de ces derniers est un des facteurs du déclenchement des conflits au Congo. En situation d'extrême vulnérabilité, ces jeunes sont enclins à se faire enrôler et manipuler dans une milice en contrepartie d'une "prime".

4.1.3.2 PROLIFÉRATION D'ARMES ET DE DROGUES

Les hommes politiques congolais sont auteurs de deux calamités : la distribution éhontée et anarchique des armes de

Encadré 20

Prolifération des armes légères et droits humains

La prolifération des armes légères constitue un danger de mort pour la démocratie. Dans un rapport intitulé «Nous les Peuples = Le Rôle des Nations Unies au 21^{ème} Siècle», le Secrétaire Général des Nations Unies écrit à ce propos : "la prolifération des armes légères n'est pas seulement une question de sécurité, c'est aussi une question des droits de l'homme et de développement. La prolifération des armes légères prolonge les conflits et les exacerbe. Elle nuit au respect du Droit International Humanitaire. Elle menace les gouvernements légitimes mais peu solides et profite au terrorisme et à la criminalité organisée."

guerre et celle de la drogue à leurs fanatiques et à leurs milices respectives. Les effets néfastes sur l'esprit et le comportement de ces jeunes ont été maintes fois expérimentés aux dépens des populations, surtout en période de conflit.

4.1.3.3 DÉFICIT DE LA CULTURE DE LA PAIX

Il y a lieu de souligner aussi que l'absence de culture de la paix et la faible assimilation des exigences de l'Etat de droit et de la démocratie au Congo n'ont pas permis de prévenir et d'arrêter l'escalade des conflits sociaux dans le pays.

Le déficit de la culture de la paix, le phénomène des milices et la prolifération d'armes et de drogues viennent au premier rang des causes sociales et culturelles des conflits

Effets des guerres 1997-1999

Encadré 21

- Un Congolais sur trois a été déplacé depuis 1997, ayant perdu des biens et immeubles gagnés tout au long de sa vie.
- 70% des personnes retournées souffrent de malnutrition aiguë et grave.
- 25 à 30% d'enfants de moins de 5 ans qui sont rentrés sont sérieusement malnutris.
- Des dizaines de milliers de femmes ont été violées ou victimes d'autres formes de violence sexuelle.
- Un Congolais sur deux héberge ou a tout au moins à sa charge des parents déplacés.
- La scolarité a été interrompue dans quatre régions et au sud de Brazzaville donc pour plus de la moitié des écoliers.
- Plus de 50% de structures médicales à travers la nation ont été détruites, sérieusement saccagées et pillées.
- 60% des moyens nationaux de production alimentaire ont été détruits (50% de denrées et 75% de bétail).

4.2 CONSEQUENCES DES CONFLITS

Les conflits armés ont endommagé le tissu social et économique et conduit à la dégradation de la situation humaine du pays. Certaines zones, frappées de plein fouet par la guerre, ont arrêté leurs activités de production, du fait de la perte de leurs infrastructures de base, de l'incapacité de réaliser une production en période de conflit et des pillages à grande échelle qui ont dépossédé les principaux opérateurs économiques.

Malgré l'absence d'un inventaire officiel exhaustif, on peut dire clairement que les dommages économiques et sociaux ont été importants aussi bien dans les zones directement touchées par les conflits que dans celles qui ne l'ont été que de façon indirecte.

4.2.1 DESTRUCTION DU TISSU ÉCONOMIQUE

En proie à une crise économique et financière profonde depuis le milieu des années 1980, l'économie congolaise commençait à connaître une légère reprise entre 1995 et 1996 avec la mise en œuvre des programmes de réformes économiques avec les principaux bailleurs de fonds tant multilatéraux que bilatéraux (FMI, BM, UE, Coopération française, GTZ, système des Nations Unies ...).

La série des conflits armés qu'a connus le Congo a vite interrompu cette brève reprise, tout en compromettant profondément le train des réformes engagées et le développement économique et social du pays. Dans la mesure où ces guerres ont touché tant le tissu économique que les programmes qui étaient censés réformer le système économique, ceux-ci n'ont eu que de lourdes conséquences sur l'économie congolaise.

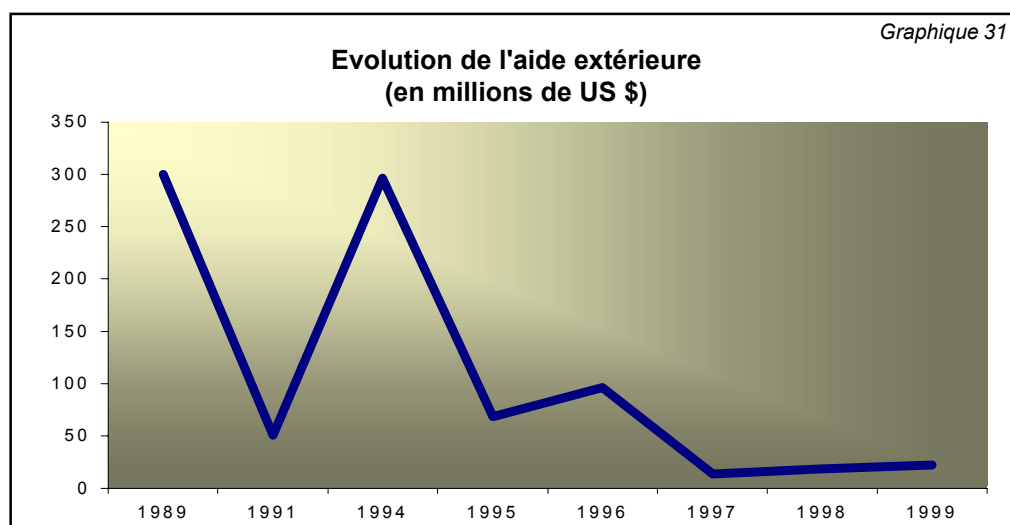
4.2.1.1 ARRÊT DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET BAISSSE DE L'AIDE EXTÉRIEURE

Les conflits armés au Congo ont momentanément provoqué l'arrêt des réformes économiques. En effet, les crises politiques, les guerres civiles récurrentes et l'instabilité de l'Etat qui en a résulté, n'ont pas permis la mise en œuvre de programmes d'investissement et/ou de reconstruction et le remboursement programmé de la dette publique.

Depuis la fin du conflit du 5 juin 1997, l'essentiel de l'aide extérieure reçue par le Congo ne concerne essentiellement que les opérations induites ou générées par la guerre, notamment l'aide humanitaire (aide alimentaire et secours d'urgence, reconstruction et réhabilitation d'urgence d'infrastructures sociales, soins de santé aux personnes sinistrées et/ou déplacées). Cette assistance n'a que des effets limités sur la relance durable de l'économie.

Les conflits ont fortement aggravé la crise économique et financière qui prévalait depuis le milieu des années 1980

Ces conflits ont occasionné la destruction d'une bonne partie des capacités productives hors pétrole, l'arrêt des réformes économiques en cours au milieu des années 1990 et la diminution considérable de l'aide extérieure



Source : PNUD : Rapport sur la Coopération au développement 1998-1999 République du Congo. Brazzaville, 2000.

Cette évolution traduit également l'aggravation du risque-pays se manifestant par une raréfaction des investissements directs étrangers dans le pays.

4.2.1.2 DESTRUCTION DES CAPACITÉS PRODUCTIVES

A l'exception de la production pétrolière, qui est principalement off shore, toutes les autres activités de production ont été affectées par les conflits, conduisant dans beaucoup de cas à la fermeture d'entreprises. Cela a davantage aggravé le déséquilibre structurel du système productif congolais, largement dominé par le secteur pétrolier.

- L'évolution positive du PIB de ces dernières années masque en effet la récession, voire le recul du secteur économique hors pétrole. La destruction du tissu économique dans les localités directement touchées par la guerre, a conduit à l'arrêt des activités de certaines unités de production (ciment, grumes et sciages, transports ferroviaires et routiers, etc.). D'autres localités, telle la région du Kouilou (Pointe-Noire), ont été indirectement touchées par la guerre. Ainsi la Direction Régionale du Travail indique que 45 entreprises ont subi de plein fouet les affres de la guerre. Bien entendu, ces données ne reflètent pas la situation réelle de la région, car il faut bien tenir compte des situations qui échappent à cette structure. Il en est probablement de même pour bien d'autres régions du pays.
- La production agricole, dont le niveau de développement est demeuré faible, a connu d'importantes destructions dans les régions sud fortement productrices, aggravant de fait la dépendance alimentaire du pays vis-à-vis de l'extérieur (environ 75 milliards d'importations agro-alimentaires en 1999, soit près des trois quarts de la masse salariale annuelle globale de l'Etat, estimée à 102,5 milliards de FCFA la même année).
- L'arrêt, du fait de la guerre, de fourni-

ture d'électricité en provenance du barrage hydro-électrique de Moukoukoulou (région de la Bouenza), a aggravé la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de la République Démocratique du Congo et mis à mal les principaux secteurs d'activités économiques, déjà peu développés. La valeur ajoutée de la branche Electricité, eau et gaz au PIB a baissé de 45% entre 1996 et 1999.

- L'interruption du trafic ferroviaire et le ralentissement des activités du port de Pointe-Noire et de ses activités connexes (transit, acconage...), du fait également de la guerre, ont fortement handicapé la circulation des personnes et des biens et réduit la contribution de cette branche à l'économie nationale. Le chiffre d'affaires du CFCO a baissé de 41% entre 1996 et 1999. Le trafic du port de Pointe-Noire, qui n'a cessé de décroître depuis plus d'une décennie, a aussi régressé de 21% au cours de la même période.

4.2.2 DÉTÉRIORATION DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

4.2.2.1 DÉTÉRIORATION DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES

Plusieurs ponts ferroviaires et routiers, des tronçons de routes, des entrepôts de grandes unités de production et des centres de recherche pour le développement ont été détruits par la guerre. La seule réparation des ponts ferroviaires cassés, sans compter la remise à niveau de la voie ferrée, est évaluée à environ 6 milliards de FCFA, celle des installations du centre de recherches agronomiques de Loudima (CRAL) à près de 4 milliards de FCFA.

Un inventaire de tous les dommages infrastructurels est indispensable pour évaluer les dégâts de la guerre et permettre la formulation de politiques efficaces de reconstruction post conflit. Cela permettrait également une meilleure mobilisation et

La production pétrolière, off shore, n'a pas été affectée par la guerre. Bien au contraire. 60% des moyens nationaux de production alimentaire ont été détruits

Le trafic ferroviaire a été interrompu pendant plus d'un an, les activités portuaires ont connu un ralentissement; et de nombreuses entreprises ont été fermées ou détruites

une meilleure affectation des ressources financières et techniques.

4.2.2.2 DÉTÉRIORATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET EXODE D'ENSEIGNANTS

Les défaillances du système éducatif congolais se sont aggravées avec les différents conflits, qui ont provoqué, entre autres, la destruction des structures scolaires dans les zones de guerre. Selon les premières estimations des ministères en charge de l'éducation, la guerre a causé des dommages à près de 37,2% des établissements préscolaires, 4,8% du primaire, 14,1% des collèges d'enseignement général (CEG) et 65,4% des lycées. En outre, 9,8% des établissements du préscolaire ont cessé de fonctionner, 2% du primaire, 0,4% du secondaire 1^{er} cycle et 7,7% des lycées, qui semblent avoir payé le plus lourd tribut de ces guerres.

La guerre a occasionné également, pour des raisons de sécurité, le déplacement des enseignants non originaires des zones de conflit et même d'autres circonscriptions, aggravant ainsi le déficit en enseignants, surtout dans les zones rurales. Ce déficit a parfois nécessité le regroupement d'élèves dans des classes, déjà surchargées, ou la fermeture pure et simple de certains établissements.

Ces événements ont également eu des effets

néfastes sur les institutions d'éducation spécialisée. Ces institutions ont payé un lourd tribut du fait des pillages. Elles fonctionnent actuellement avec un résidu de matériel désuet. Il est urgent de rééquiper ces structures et de les doter de moyens conséquents pour la prise en charge effective des groupes vulnérables, notamment des enfants handicapés.

En outre, les guerres civiles, en provoquant la destruction des structures existantes, ont porté un coup fatal à un système d'alphabétisation déjà malade. Compte tenu des difficultés actuelles de l'Etat à garantir ce type de formation, les espoirs se tournent vers les ONG, les Fondations et associations qui pour la plupart ont inscrit des activités d'alphabétisation des populations dans leurs programmes d'action.

4.2.2.3 DÉTÉRIORATION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES

Les conflits armés ont occasionné des pertes énormes aux formations sanitaires, beaucoup d'entre elles ont été détruites ou pillées. Pour le seul conflit de 1997, les structures suivantes ont été endommagées :

- l'Hôpital du 31 Juillet d'Owando, dans le nord du pays ;
- la centrale nationale d'achat des médicaments essentiels (CENAMES) ;
- l'Hôpital de Talangai ;

La guerre a aggravé les défaillances structurelles du système éducatif congolais : plusieurs établissements scolaires ont été tout ou partie détruits ou pillés, l'exode d'enseignants a accentué le déficit en formateurs

Encadré 22

Au-delà de la diversité des causes, un système éducatif bien malade

La circonscription scolaire de Zanaga compte 2.256 élèves, 51 enseignants et accuse un déficit de 47 enseignants. La majorité de ceux-ci sont des auxiliaires, étudiants diplômés sans emploi, qui ont fui la guerre et qui sont originaires de la localité. Le personnel enseignant non originaire de Zanaga, qui avait fui la guerre, n'a jamais regagné les lieux. Il se pose de réelles difficultés pour la prise en charge de ces enseignants (diplômés sans emploi), étant donné que les parents d'élèves sont totalement démunis au sortir de la guerre. Outre ce déficit en corps enseignant, les établissements de la circonscription souffrent d'une insuffisance notoire en tables-bancs et matériel scolaire, de la pléthore des effectifs, surtout dans les classes de débutant, les enfants étant restés trois ans sans aller à l'école.

La région de la Likouala, qui n'a pas été le théâtre de conflits comme bien d'autres régions du pays, subit aussi les effets, non seulement des guerres congolaises, mais aussi des inondations et de l'afflux massif de réfugiés de la sous-région fuyant les guerres dans leur pays respectif. Ici également, plusieurs enseignants non originaires de la région ont dû quitter leur poste de travail pour des raisons de sécurité personnelle, aggravant ainsi le déficit, en augmentation continue depuis bien d'années, en enseignants. Les inondations répétées de 1998 et 1999 ont accentué la dégradation du système éducatif régional, avec la fermeture momentanée des établissements scolaires, car les quelques écoles non inondées ont été occupées par les sinistrés et la rentrée scolaire n'a eu lieu que très tard.

En 1998 et 1999, la plupart des infrastructures sanitaires des régions de conflits (Bouenza, Lékoumou, Niari et Pool) ont été entièrement ou partiellement saccagées et brûlées

La crise de l'habitat a été, dans les zones de conflits, aggravée par les destructions et les pillages

Le sport et le tourisme ont été fortement affectés par les guerres

- le Centre Médico-Social Conférence Nationale ;
- des Centres de Santé Intégrés et des officines pharmaceutiques de Brazzaville ;
- la chaîne de froid du Programme Elargi de Vaccination, complètement détruite et pillée, occasionnant ainsi des ruptures de stocks des vaccins dans tout le pays.³¹

En 1998 et en 1999, la plupart des infrastructures sanitaires des régions de la Bouenza, du Niari, de la Lékoumou et du Pool ont été saccagées et brûlées. L'Hôpital Général de Dolisie, complètement détruit et pillé en 1999, n'a plus que des structures métalliques et bétonnées sans équipement. Les écoles de formation des paramédicaux de Kinkala et Dolisie n'ont pas été opérationnelles toute l'année 1999 et au début de l'an 2000.

4.2.2.4 IMPACT SUR L'HABITAT

Une enquête de l'Union Européenne menée dans la zone de Brazzaville après le conflit de 1993-1994 estimait le nombre de maisons détruites à 6.800 et celui des maisons endommagées à 3.700. Une autre enquête de la Croix Rouge Congolaise, réalisée en 1998, relève qu'à cause des bombardements de la guerre de juin 1997, 58% de maisons situées dans la partie nord de Brazzaville étaient endommagées, dont 19% complètement détruites.

De même, une enquête partielle de CARITAS et du CICR dans les quartiers de Brazzaville situés au-delà du Djoué révèle que, du fait de la guerre de 1998-1999, 18% des maisons ont été endommagées et 70,7% pillées. Dans le quartier de Bacongo, ces pourcentages sont respectivement de 15,1% et 78,1%.

La crise de l'habitat constitue dès lors une contrainte majeure à la réinsertion des populations.

4.2.2.5 DÉTÉRIORATION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET TOURISTIQUES

1) Détérioration des infrastructures sportives et baisse des performances sportives

La guerre a causé des dégâts considérables aux infrastructures sportives, accentuant ainsi le déficit en infrastructures et en équipements sportifs préexistants. Les compétitions sportives ont été réduites, puis arrêtées, dans la plupart des régions pendant une longue période. Il en a résulté une baisse importante des performances sportives du pays, tant au niveau local qu'international.

2) Détérioration des infrastructures touristiques et baisse de l'activité touristique

Les infrastructures touristiques, notamment les hôtels et le parc zoologique, ont subi d'énormes pertes, surtout à Brazzaville et dans les régions qui ont été le théâtre des conflits. Ainsi, la faune du parc zoologique de Brazzaville a été décimée pendant la guerre de 1997 et ce parc reste encore fermé. Il y a lieu de signaler également que les musées du pays ont été vidés de leur substance.

4.2.3 CONSÉQUENCES SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION, LA SITUATION DES FEMMES, DES ENFANTS, DES PERSONNES DÉPLACÉES ET DES RÉFUGIÉS

4.2.3.1 CONSÉQUENCES SUR L'ÉTAT DE SANTÉ ET DE NUTRITION DE LA POPULATION

1) Effets sur l'état de santé de la population

Le profil épidémiologique sur l'ensemble du territoire n'a pas subi de modifications importantes. Toutefois, les consultations liées au paludisme, aux affections dermatologiques, aux maladies diarrhéiques et aux problèmes nutritionnels ont sensible-

³¹ Toutefois, la Chaîne de froid du Programme Elargi de Vaccination a été complètement réhabilitée par l'UNICEF à la fin de l'année 2000, dans le cadre de la campagne de lutte contre la polio.

ment augmenté. Cette hausse s'explique du fait de la précarité des conditions de vie, des conditions d'hygiène corporelle, de l'assainissement et de l'habitat, aggravée par les guerres.

De même, des poussées épidémiques de rougeole et de diarrhée ont été signalées et des cas de choléra ont été enregistrés dans les régions du Kouilou et de la Likouala. On a également assisté à la recrudescence de certaines endémo-épidémies (shistosomiase, onchocercose et tuberculose).

Cette situation a été aggravée par la baisse de la couverture vaccinale et sanitaire, le sous-équipement en infrastructures, le manque de médicaments et la mauvaise répartition du personnel de santé.

2) Effets sur l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire de la population

L'état nutritionnel de la population s'est dégradé avec les troubles sociopolitiques de ces dernières années, qui ont perturbé et interrompu la surveillance nutritionnelle et les activités sous-jacentes dans les CSI. On a assisté à l'émergence de la malnutrition à Brazzaville et surtout dans les régions du Pool, du Niari, de la Lékoumou et de la Bouenza, théâtre des conflits. Un lourd tribut est payé par les enfants de moins de 5 ans.

- Au screening du Centre Sportif de Makélékélé de Brazzaville, sur 212.921 Congolais rentrant de la République Démocratique du Congo et de la région du Pool, on dénombrait 20.574 enfants de 0 à 5 ans. Des taux de 20% à 30% de malnutrition sévère ont été enregistrés respectivement auprès des adultes et des enfants dans les sites de déplacés. Cette malnutrition, très répandue, a eu pour corollaire une très grande vulnérabilité des populations à la maladie et à la mortalité.
- Le système de vigilance nutritionnelle mis en place par l'UNICEF et l'ONG " Action Contre la Faim " a aussi relevé l'état nutritionnel déplorable des populations ayant subi les affres des

conflits. Parmi les personnes rentrant des zones sinistrées, 17,5% souffraient de malnutrition sévère et 17,4% de malnutrition modérée, contre 0,5% et 4,5% dans les populations vivant dans les zones non conflictuelles.

- La sécurité alimentaire s'est elle également dégradée dans les régions de conflits et dans les zones inondées. Les populations de ces contrées, qui vivaient essentiellement des activités agricoles (activités maraîchères et vivrières, arboriculture), de l'élevage, de la pisciculture et de la pêche artisanale, ont épuisé leurs réserves alimentaires et leurs semences. L'arrivée dans ces zones rurales des centaines de milliers de personnes déplacées des villes a aggravé la situation alimentaire locale déjà précaire. En même temps, les importations de vivres, effectuées essentiellement par voie ferroviaire à partir du port de Pointe Noire, ont été interrompues du fait de l'arrêt de la circulation du chemin de fer et de l'inaccessibilité générale des zones de conflits, à cause de la guerre. Dans l'ensemble, cet état de choses a provoqué une grave crise nutritionnelle qui a causé de nombreux morts.

Les résultats de l'enquête nutritionnelle et de sécurité alimentaire, réalisée à Brazzaville en janvier 1998 par Médecins Sans Frontières et Epicentre, révèlent la modification de la structure des popotes par rapport à celle d'avant-guerre. Il y a moins d'enfants dans les ménages, plus de chefs de ménage de sexe féminin et une plus petite taille des popotes.

4.2.3.2 CONSÉQUENCES SUR LA SITUATION DES FEMMES, NOTAMMENT SUR LA SANTÉ DE LA REPRODUCTION

La déclaration sur l'élimination des violences à l'égard des femmes a été adoptée par les Nations Unies le 1^{er} décembre 1993. Elle classe la violence à l'égard des femmes, qu'elle soit commise dans la vie privée ou par l'Etat, au

La précarité des conditions de vie causée par la guerre a favorisé la recrudescence d'endémo-épidémies (tuberculose, onchocercose, schistosomiase); des poussées endémiques de rougeole, de diarrhée et de choléra; et l'augmentation considérable de la malnutrition

Plus de 36% des femmes retournées à Brazzaville après la guerre ont été violées!

La marginalisation sociale d'enfants a été amplifiée par la guerre, notamment avec les enfants de la rue, les enfants prostitués, les enfants soldats et les enfants travailleurs

Environ un congolais sur trois a été obligé de se déplacer pour fuir la guerre

rang de violation des droits de la personne humaine.³²

Les violences sexuelles faites aux femmes sont un phénomène récent en République du Congo, qui est apparu avec les conflits armés. Les femmes sont particulièrement vulnérables et sans cesse exposées à des actes de violence. Les formes signalées de cette violence sont le viol et le harcèlement sexuel. Dans une étude transversale réalisée à Brazzaville³³ sur 4.890 personnes retournées après la guerre, on compte 1.745 femmes violées, soit 35,7%. Les victimes sont de toutes les tranches d'âge (de 6 à plus de 50 ans). Sur 100.000 personnes retournées en 1999, on estime à 35.685 le nombre de femmes violées.

Toutes ces victimes ont eu des traumatismes divers, allant des dommages physiques graves (souvent liés à la sphère gynécologique) aux chocs psychologiques importants. De janvier à septembre 1999, 2.036 cas de viols (avec risque de contamination au VIH/SIDA) ont été enregistrés à Brazzaville et à Pointe-Noire, avec 193 grossesses post viol (soit 9,47%). Ces chiffres obtenus à partir de quelques formations sanitaires de ces deux villes, ne reflètent pas l'ampleur réelle du problème au niveau national.

Ce problème, qui a pris de l'ampleur, et dont les conséquences sur la cohésion sociale et familiale sont directes et évidentes, a incité l'IRC, le PNUD et l'UNIFEM à prendre l'option de placer 482 agents sociaux dans les centres d'action sociale.

4.2.3.3 CONSÉQUENCES SUR LA SITUATION DESENFANTS

La croissance rapide de la population, en majorité jeune, constitue en cette période post conflit, une préoccupation au Congo où près de 45% de la population totale a moins de 15 ans. Le phénomène de marginalisation déjà observé s'est amplifié, notamment les enfants de la rue, les

enfants drogués, les enfants prostitués, les enfants travailleurs, etc. Ces conflits ont également généré des phénomènes nouveaux, tels ceux des enfants traumatisés et des enfants soldats.

La situation des enfants n'a cessé de se dégrader, particulièrement à Brazzaville et à Pointe-Noire. Par ailleurs, certains jeunes (enfants soldats) sont devenus, au cours de ces conflits, de véritables dangers publics, car ils ont été à l'origine de beaucoup de cas de viols et de vols à main armée.

4.2.3.4 CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES DÉPLACÉES, SINISTRÉES ET SUR LES RÉFUGIÉS

Les guerres ont jeté sur les routes des milliers de personnes contraintes à des déplacements incessants pour échapper aux combats, aux bombardements, aux massacres à grande échelle, aux viols et autres traitements cruels, inhumains et dégradants. Selon les organisations humanitaires évoluant au Congo, environ un Congolais sur trois a été déplacé depuis 1997, ayant perdu les biens et immeubles gagnés tout au long de sa vie. À ces populations s'ajoutent les réfugiés étrangers (essentiellement originaires de la sous-région) au nombre de 120.406, fuyant les guerres qui sévissent dans leurs pays d'origine (Rwanda, Burundi, République Démocratique du Congo, Tchad, Angola).

1) Conséquences sur les personnes déplacées et sinistrées

Ces déplacements forcés ont provoqué des effets négatifs à trois niveaux :

- **sur le plan économique**, les biens meubles et immeubles des déplacés ont été pillés, détruits, volés, brûlés ou cassés. Le trafic ferroviaire a été interrompu, l'outil de travail détruit ; ce qui a occasionné le chômage, la perte du pouvoir d'achat,

³² Le Droit international Humanitaire et les Droits de l'homme, fiche d'information, n° 13, Genève, 1992

³³ G. Binoly-Liworo, M. yila-Boumpoto, B. Libali, J. Ngoulou, C. Mafoukila, G. Nkouika Dinghani K. : Violences sexuelles en situation de conflit au Congo : cas de Brazzaville, juillet/ Novembre 1999. Etude réalisée pour le compte du Ministère de la Santé, de la solidarité et de l'Action Humanitaire, du FNUAP et de l'UNICEF. Brazzaville, 1999.

la paupérisation progressive et le manque de produits de première nécessité ;

- **sur le plan social**, les répercussions sont observables dans les secteurs de la santé et de la nutrition, de l'éducation et de l'habitat ;
- **sur le plan politique**, les différents conflits armés ont engendré le déchirement du tissu social et partant, la désagrégation de l'unité nationale. On note ainsi une prédominance de sentiments de méfiance entre les différentes communautés ethniques.

2) Conséquences sur les réfugiés

La vie d'un réfugié en République du Congo est des plus précaires. L'impact des guerres sur les réfugiés peut se mesurer à différents niveaux :

- la difficulté de cohabitation et d'insertion, engendrant parfois des réactions xénophobes dans certaines localités ;
- la faible couverture de l'assistance humanitaire aux réfugiés : sur les 120.406 réfugiés en provenance de la République Démocratique du Congo, 26.427 seulement bénéficient de l'assistance humanitaire ; ainsi, plus de 74% des réfugiés ne sont pas assistés, d'où la précarité de leur situation ;
- l'insuffisance d'infrastructures scolaires, sanitaires et de logements aptes à accueillir des flux importants de réfugiés d'origines diverses ;
- les effets négatifs sur l'écosystème, engendrés par l'occupation anarchique des terres, l'abattage sauvage des arbres et la déforestation, qui créent souvent des tensions avec les populations autochtones ;
- sur le plan psychologique, les réfugiés souffrent de frustrations, d'isolement, de nostalgie, et de perte de dignité.

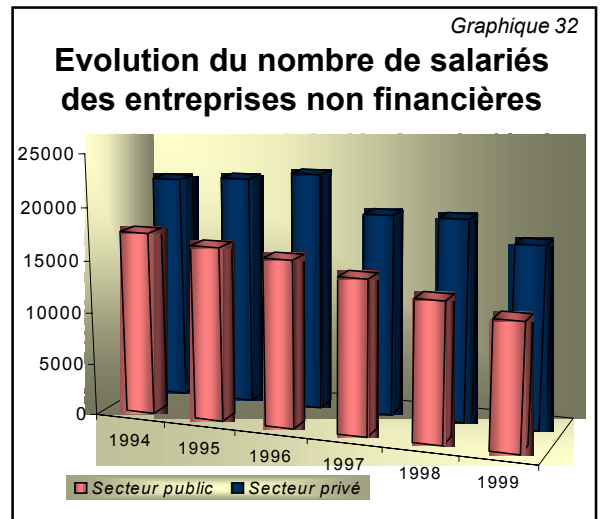
4.2.4 EFFETS SUR L'EMPLOI ET LA JEUNESSE

La situation de l'emploi, peu bonne avant les conflits, s'est empirée avec la destruction du tissu économique. Ces conflits ont engendré une fracture sociale, surtout au niveau de la jeunesse, dont la situation est aujourd'hui des plus précaires et préoccupantes. En effet, la fermeture pure et simple d'un nombre important d'entreprises et de centres de formations, la baisse sensible d'activités pour d'autres, la fermeture du chemin de fer et d'autres voies de communication, ont entraîné un accroissement sans précédent du chômage des jeunes.

Ce graphique montre qu'entre 1994 et 1999 le volume de l'emploi pour l'ensemble des entreprises non financières a enregistré une baisse de l'ordre de 23,7%.

La période post conflit est ainsi caractérisée par un chômage massif touchant plus particulièrement les diplômés sans emploi, les rebuts du système éducatif, les déflatés de tous les secteurs et les non scolarisés. Cette situation a engendré et aggravé de multiples problèmes sociaux chez les jeunes, à la fois victimes et acteurs des guerres qui ont ravagé le pays. Les guerres et la crise de l'emploi ont généré ensemble les principaux phénomènes sociaux suivants :

- les ex-combattants ;
- les diplômés sans emploi ;
- les jeunes filles-mères ;
- les enfants de la rue ;



Source : CNSEE : L'état de l'économie congolaise en 1998, Brazzaville, 1999

Les jeunes, à la fois victimes et acteurs de conflits, connaissent un chômage massif touchant plus particulièrement les diplômés sans emploi, les déflatés de tous les secteurs, les rebuts du système éducatif et les non scolarisés

- les mutilés et victimes de guerre ;
- les désœuvrés ;
- les orphelins ;
- les toxicomanes et alcooliques ;
- les déplacés et les sinistrés.

Tous ces phénomènes, qui se développent sur fond de pauvreté et de crise gé-

néralisée, placent cette jeunesse dans une situation d'extrême vulnérabilité. L'exclusion des jeunes des réseaux de solidarité ou des systèmes publics et leur situation de précarité liée aux risques économiques, politiques et sociaux, les exposent à la marginalité sur le triple plan de la santé, de l'éducation et de la répartition du revenu national.



Chapitre V

Principaux Repères d'une Politique de Reconstruction et de Développement Humain

La revue des tendances économiques de ces vingt dernières années et l'analyse des principales contraintes de développement ont permis d'expliquer le gap entre le faible niveau de développement humain et les potentialités du Congo. La revue a aussi permis de constater un recul du niveau de développement humain à la fin des années 1980 et 1990, du fait de l'échec du modèle de développement (économie de rente désarticulée) et de l'accentuation des effets de la crise à cause des différents conflits survenus entre 1993 et 1999.

Dans la période actuelle de sortie de crise, toutes les conditions nécessaires à la promotion du développement humain ne sont pas encore réunies. Il est indispensable de (re)mettre en place les conditions préalables à la mise en œuvre des initiatives nécessaires au développement humain durable du pays au cours de cette période transitoire. Il s'agit, entre autres :

- du retour complet de la paix et de la résolution des conflits, préalables politiques à la stabilité et au développement ;
- de la remise en place des principes de base de la bonne gouvernance (élections libres et transparentes, mise en place des institutions démocratiques et de l'Etat de droit...) ;
- de la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales profondément marquées par la dureté des conflits. A cet effet, une évaluation physique et financière complète des dommages matériels serait indispensable.

Ces préalables sont des exigences pour la formulation et la mise en œuvre effective d'une politique de reconstruction et de

développement humain de la République du Congo qui pourrait s'articuler autour d'un certain nombre d'axes prioritaires d'action :

- l'émergence d'un nouveau modèle de développement basé sur des politiques orientées vers une meilleure prise en compte des besoins des populations ;
- l'assainissement des finances publiques et le règlement de la dette, conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique ;
- la promotion des investissements privés, indispensable à la mise en place d'une économie solide et diversifiée, ainsi qu'à la création d'emplois durables ;
- une répartition plus équitable du revenu national, permettant une allocation efficace des ressources ;
- la promotion des secteurs sociaux, condition sine qua non d'un développement humain durable du pays.

5.1 PRÉALABLES POLITIQUES

Face à la mauvaise gouvernance et au déficit de culture de la paix, seul un nouveau pacte social peut conduire la République du Congo vers la restauration, la consolidation et la promotion d'une paix durable. C'est une étape importante dans le processus de retour à un développement humain de long terme. Ce pacte social relève à la fois d'une approche préventive et d'une approche curative.

5.1.1 APPROCHE PRÉVENTIVE

La prévention des conflits doit obéir à la

Face à la mauvaise gouvernance et au déficit de culture de la paix, seul un nouveau pacte social peut conduire le Congo vers la restauration, la consolidation et la promotion d'une paix durable, préalable à un développement humain durable du pays

La promotion de la culture démocratique, des droits de l'homme, de la paix et de la tolérance sont les principes de base de la prévention des conflits

A titre curatif : engager une Concertation Nationale regroupant tous les protagonistes des guerres civiles, les principaux acteurs politiques, la société civile et des personnalités morales; et traitant des questions majeures de gestion économique et politique du pays

maxime “ mieux vaut prévenir que guérir ”. Il faut donc, à moyen et long termes, façonner un Congolais de type nouveau, qui soit pétri de la culture démocratique et de la culture de la paix. Les principes de base de la prévention des conflits seraient :

- la promotion de la culture démocratique, notamment le respect des libertés et des droits de l'homme, l'institutionnalisation du dialogue et la reconnaissance de la citoyenneté. Cette promotion devra passer par l'éducation familiale et scolaire. Elle devrait se baser sur l'éducation civique et morale, l'institution d'une charte de la communauté, l'organisation de parlements d'élèves, de colonies de vacances, l'enseignement des principes de base de la vie publique et de la vie démocratique ;
- la promotion des droits de l'homme par l'information, l'éducation et la communication (IEC) sur les droits de l'homme et le droit international humanitaire auprès des différents acteurs de la vie sociale (l'Exécutif, le Législatif, le Judiciaire, la force publique, les ex-miliciens et la société civile) ;
- la promotion de la paix et de la tolérance, en créant des réseaux de communication de syndicats, en développant les techniques de résolution des conflits et de développement communautaire.

nistie et mise en place d'une commission Vérité – Réconciliation), tout en laissant le soin à la communauté internationale de créer ou non un tribunal pénal international pour la République du Congo (TPIC) ;

- poursuivre la **Concertation Nationale**, regroupant tous les protagonistes des guerres civiles, les principaux acteurs politiques, la société civile et des personnalités morales; et traitant de toutes les questions majeures intéressant le fonctionnement de l'Etat et de la société, en se concentrant notamment sur les questions suivantes :
 - √ l'organisation et le fonctionnement de la Transition et des institutions de la Transition ;
 - √ la mise en place d'une armée véritablement républicaine, débarrassée des relents partisans et tribalo-régionalistes ;
 - √ l'adoption d'un projet de Constitution consensuelle ;
 - √ l'insertion et la réinsertion éventuelles des ex-combattants dans la Force Publique ;
 - √ l'organisation d'élections libres, honnêtes et transparentes ;
 - √ la détermination des institutions définitives à mettre en place ;

5.1.2 APPROCHE CURATIVE

La réconciliation nationale est le premier pas vers la sortie de crise. Elle devra déboucher sur un accord politique global entre divers acteurs. Pour y arriver, il faudrait certainement agir dans deux directions :

- faire le choix cornélien entre châtier (loi sur le génocide, les crimes de guerre et contre l'humanité) et pardonner aux protagonistes (loi d'am-

Encadré 23

Une définition de la réconciliation

“...Nous concevons la réconciliation comme un processus qui tend à instaurer l'unité organique de ceux qui étaient auparavant en guerre, en faisant face aux circonstances précises qui ont été à l'origine du déclenchement de la guerre. Cette sorte de conceptualisation ouvre le champ d'une participation consciente des anciens adversaires à une négociation et à la résolution du conflit et jette les bases d'une coexistence pacifique se référant à une communauté d'identités et d'intérêts reconstruite ou nouvellement construite”.

Cf. Zoilamerica Ortega M.: Reconciliation between former sandinist soldiers and members of the resistance, in Betty A. Reardon : la tolérance, ports ouverte sur la paix. Ed. UNESCO, Paris, 1997.

- √ la réhabilitation et l'indépendance de la justice.

A la croisée des approches ci-dessus évoquées, il importe pour la République du Congo d'instituer un dialogue permanent.

5.1.3 DIALOGUE PERMANENT

L'un des traits caractéristiques de la société congolaise ou des sociétés africaines en général est l'institutionnalisation du dialogue dans les rapports sociaux. Le dialogue systématique, permanent, constitue ainsi un mécanisme efficient de régulation sociale ; mécanisme autant préventif que curatif (Cf. " arbre à palabre "). Les protagonistes des conflits congolais pourraient s'inspirer utilement de cet héritage aussi culturel que politique, quitte à l'adapter aux préoccupations de la vie moderne. D'ailleurs, civilisation africaine, culture de la paix et bonne gouvernance se rencontrent sur ce point. En effet, au cœur de ces trois concepts se situent le dialogue, la coopération entre acteurs sociaux.

Si la bonne gouvernance nécessite que les choix politiques, économiques et sociaux soient basés sur la recherche du consensus le plus large au niveau de la société, y compris la prise en compte des voix des personnes les plus démunies ; il est entendu qu'un tel consensus n'est possible que si le recours au dialogue est systématique.

Il en va de même pour la paix, qui sup-

pose, entre autres modalités pratiques, écouter pour se comprendre, défendre la liberté d'expression et la diversité culturelle, sans céder au fanatisme, à la médiocrance et au rejet de l'autre. Les protagonistes congolais devraient se convaincre que les conflits n'engendrent pas nécessairement la violence, qu'il y a lieu de privilégier la médiation entre les différences dans un esprit de réciprocité.

La vie en société devient ainsi une " fête " de la diversité, de la différence, sous-tendue par le dialogue et la coopération entre acteurs. A travers la multiplication d'interactions continues entre ceux-ci en situation d'interdépendance, la société congolaise pourrait devenir une collectivité de réseaux inter-organisationnels, composés de participants gouvernementaux et sociaux, prenant en compte des formes de coordination des valeurs collectives et des formes multipolaires de coopération.

En somme le dialogue permanent favoriserait des rapports plus harmonieux, moins heurtés, et mettrait la société à l'abri des secousses, des soubresauts.

5.1.4 DÉSARMEMENT COMPLET ET DÉMOBILISATION DES EX-COMBATTANTS

Compte tenu de la cessation des hostilités et de la réconciliation en cours, il est impérieux de procéder à un ramassage complet des armes. On peut pourtant douter de la capacité actuelle du Comité de Suivi à procéder efficacement aux ramassages de toutes les armes et de la sincérité des protagonistes à rendre toutes leurs armes. En effet, depuis 1993 les protagonistes rendent rarement toutes leurs armes, malgré tous les accords et proclamations.

L'importance des armes déposées sera l'indice de leur adhésion sincère au processus de paix. A l'heure actuelle, le Comité de Suivi des Accords

Instaurer un dialogue permanent comme mécanisme de régulation sociale

Procéder au désarmement complet et à la démobilisation des ex-combattants de toutes les forces politiques

Encadré 24

Quelques recommandations concernant la paix et la réconciliation

Les mesures à prendre dans un avenir très proche pourraient être les suivantes :

- organiser et mettre en œuvre le processus de réconciliation entre tous les protagonistes et toutes les composantes de la société congolaise ;
- appuyer la démobilisation par le financement des microprojets en faveur des miliciens qui acceptent de rendre leurs armes ;
- instaurer un dialogue permanent entre les différentes composantes de la société ;
- décréter une amnistie générale.

de paix n'a contribué au ramassage que d'une infime partie des armes détenues par certaines milices. Dans la mesure où certains miliciens qui ne l'ont pas encore fait sont prêts à rendre leurs armes en contrepartie du financement de leurs microprojets, il est important que les opérations en cours, avec l'appui du PNUD et de l'OIM, puissent bénéficier de financements plus importants afin de parvenir à un désarmement quasi total. L'implication plus conséquente des responsables des par-

tis politiques et des chefs des milices est indispensable à la réussite des opérations de ramassage d'armes.

Les signataires des accords précités ont aussi décidé de la dissolution de leurs milices. Cette décision est hautement salubre. Toutefois son effectivité dépend de la sincérité des protagonistes. Il ne faudrait pas créer de nouvelles milices sous une forme déguisée (par exemple sous forme de club de sport), mais facilement mobilisables.

5.2 PRINCIPAUX REPÈRES D’ACTION DANS LES DOMAINES INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

5.2.1 PRINCIPAUX REPÈRES D’ORDRE INSTITUTIONNEL

La restauration de la paix exige une transition consensuelle et la mise en place d’institutions démocratiques définitives consacrées par la future constitution. Ce cadre sera basé sur le respect du principe fondamental de la démocratie, à savoir la séparation des pouvoirs (pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire).

5.2.1.1 ORGANISER UNE TRANSITION CONSENSUELLE

Il serait judicieux d’initier une nouvelle transition, plus consensuelle, avec un nouvel acte fondamental instituant un Président de la République (maintenir le Président en fonction), un Premier Ministre issu de l’opposition, mais choisi par consensus et responsable à la fois devant le Président et le Parlement ; un nouveau parlement composé de tout ou partie des anciens députés et des membres du CNT, un pouvoir judiciaire indépendant, impartial, efficace et crédible, un Gouvernement de large union nationale.

5.2.1.2 ORGANISER DES ÉLECTIONS LIBRES ET TRANSPARENTES

L’étape suivante devrait être l’organisation et la tenue des élections. Elles ont souvent été à l’origine des guerres civiles au Congo. Aussi, les règles relatives à ce sujet doivent être clairement et consensuellement établies. A cet effet, toutes les opérations pré-électorales, électorales et post-électorales doivent être faites avec la plus grande transparence, en se guidant des principaux repères qui suivent :

- mettre en place, de manière consensuelle, une structure indépendante qui serait chargée de :

- ✓ élaborer une loi électorale consensuelle;
 - ✓ déterminer un découpage électoral consensuel ;
 - ✓ établir les listes électorales fiables ;
 - ✓ adopter un chronogramme des échéances électorales ;
 - ✓ garantir l’accès libre et équitable des différents candidats aux médias d’Etat ;
 - ✓ organiser la proclamation et l’affichage des résultats dans les bureaux de vote ;
 - ✓ proclamer les résultats définitifs des votes.
- assurer le financement de la campagne électorale des candidats ayant obtenu un certain pourcentage minimum à déterminer, suivant des règles consensuellement établies en avance ;
 - réserver le traitement du contentieux électoral au Conseil Constitutionnel ;

Ces élections vont permettre une mise en place définitive des institutions démocratiques conformes aux souhaits du peuple Congolais. Il sera important de doter ces institutions des ressources (humaines, matérielles et financières) leur permettant de remplir, en toute indépendance, leurs missions.

5.2.1.3 METTRE EN PLACE DES INSTITUTIONS DÉFINITIVES

A la suite de la transition consensuelle, la constitution devra consacrer le caractère démocratique de l’Etat, notamment par la mise en place d’un certain nombre de mécanismes et d’institutions. Elle devra consacrer un régime caractérisé par l’équilibre des pouvoirs. Toutes les structures de l’Etat devraient se conformer à la bonne gouvernance, ce qui implique une gestion publique efficace et transparente.

Cette constitution devrait prendre en compte les peurs et les frustrations des uns et des autres, les espoirs de tous ; en consacrant un certain nombre de principes comme la souveraineté du peuple, l’affirmation de l’Etat de droit (suprématie de la

Organiser une transition consensuelle et des élections libres et transparentes

Mettre en place des institutions démocratiques définitives, sur la base d’une constitution qui devrait prendre en compte les peurs et les frustrations des uns et des autres, les espoirs de tous. Le tout sur la base des principes de l’Etat de droit, de l’accès au pouvoir par voie électorale

loi), l'accès au pouvoir par voie électorale (pour le Président de la République, les députés, les sénateurs et les élus locaux), l'alternance, le statut de l'opposition. Elle devrait garantir le pluralisme politique, l'équilibre des pouvoirs, le respect et la promotion des droits de l'homme, la décentralisation, le contrôle de la constitutionnalité des lois par une cour constitutionnelle indépendante et la responsabilité pénale des gouvernants dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans le cadre d'une plus grande participation du peuple à la vie de la nation et du renforcement des capacités de la société civile congolaise, il serait judicieux de s'intéresser de plus près, par delà la décentralisation, à certains mécanismes originaux de la démocratie helvétique (Suisse), par exemple la possibilité laissée aux électeurs de destituer leurs députés.

Au-delà de toutes les solutions pertinentes envisagées, il y a lieu de reconnaître que la mise en place des institutions démocratiques et permissives d'un développement humain durable du Congo reste un défi majeur à relever, compte tenu de la complexité de la situation sur le terrain. Le Secrétaire Général de l'ONU, Koffi Annan, saisit assez bien cette complexité lorsqu'il dit : "... dans de nombreux pays pauvres en guerre, la pauvreté s'accompagne de clivages ethniques ou religieux. Presque toujours les groupes qui se trouvent dans une situation de subordination ne sont pas suffisamment respectés. Les institutions de l'Etat ne font pas à ces groupes une place suffisante et la répartition globale des ressources favorise les factions dominantes. Une solution s'impose donc, même si elle est difficile à mettre en œuvre : promou-

voir les droits de l'homme, protéger les droits des minorités et mettre en place des institutions politiques dans lesquelles tous les groupes sont représentés. Les plaies infectées depuis longtemps ne se referment pas en un jour. Et la confiance et le dialogue ne peuvent s'instaurer alors que l'on afflige de nouveaux coups. Il n'y a ni remède miracle ni solution facile, mais il est nécessaire de convaincre chaque groupe que l'Etat appartient à tous"³⁴.

5.2.2 PRINCIPAUX REPÈRES D'ORDRE JURIDIQUE

Les principaux axes de reconstruction et de développement humain dans ce domaine viseraient principalement à :

- ▶ promouvoir une culture de respect des textes et rendre compatibles les normes internes avec les normes internationales, de manière à mettre en place et consolider un Etat de droit ;
- ▶ organiser des mécanismes de diffusion des normes juridiques au sein de l'Etat et de la société.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus cités, l'Etat et les partenaires sociaux devraient s'engager à promouvoir la culture démocratique et l'Etat de droit dans tous les

Encadré 25

Démocratie et Etat de droit

«Il n'y a pas de démocratie sans Etat de droit. Et l'Etat de droit ne réside pas dans la théorie et une prolifération des lois en apparence démocratique. Il n'y a Etat de droit que lorsque les gouvernés et les gouvernants acquièrent une capacité appréciable d'accepter la supériorité de la loi et de s'y soumettre. Un gouvernement qui ne respecte pas sa propre législation ne peut bâtir un Etat de droit ni prétendre être démocratique».

Cf. Lettre du président de la Cour Suprême, M. G. Mabouana au président de la république le 8 juin 1996, in les guerres civiles du Congo – Brazzaville, documents pour l'histoire, p.60.

³⁴ Koffi Annan : " Le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle : nous les peuples ", *Rapport au sommet du millénaire, O.N.U., 2000, New York, pp. 51-52.*

domaines de la vie nationale. A cet effet, il est important de :

- garantir de manière effective l'indépendance de la magistrature ;
- renforcer les soumissions des juges à la loi, gage d'impartialité ;
- allouer à la justice des ressources (humaines, matérielles et financières) adéquates pour l'accomplissement normal de ses fonctions ;
- construire des cours et tribunaux dans les régions et leur allouer les ressources nécessaires, afin de rapprocher la justice des citoyens ;
- rendre la justice moins onéreuse, notamment pour les citoyens les plus démunis, en faisant jouer effectivement les mécanismes de l'aide judiciaire ;
- recruter des magistrats qualifiés et recycler ceux en activité ;
- lutter contre la corruption et l'apathie en mettant les magistrats à l'abri du besoin.

En ce qui concerne les textes de lois, il convient de :

- réformer tout le dispositif législatif archaïque et / ou inadapté : code pénal, code de procédure pénale, code civil, code de la famille, code foncier et domanial, code du travail... ;
- rendre compatible le code du commerce avec le traité de l'ODAHA.

5.2.3 REPÈRES POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

La connaissance et le respect des droits de l'homme peuvent, par l'éducation, inscrire dans l'esprit de toute personne les éléments fondamentaux d'une culture de paix. L'acte constitutif de l'UNESCO le précise : "les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix".

L'éducation civique a disparu de nos écoles. Il faut rapidement combler ce vide. En effet, elle est la matière par excellence où le débat sur les droits de l'homme peut le plus facilement prendre sa place et où l'étude des instruments internationaux peut être faite dans le détail. Elle peut plus particulièrement insister sur les droits et les responsabilités des citoyens.

Dans les écoles élémentaires, le plus important est de développer des attitudes de respect de la dignité et de la diversité des êtres humains. C'est là un point de départ pour adhérer aux valeurs qui constituent le cœur des concepts et des principes des droits de l'homme. La relation fondamentale entre droits de l'homme et responsabilité doit être introduite à chaque étape de l'éducation. Pour ce faire, il faudrait par exemple :

- introduire, dès le premier degré de l'enseignement, des leçons sur la diversité des êtres humains, pour que la vie en société soit juste et respectueuse des droits de chacun ;
- mettre en valeur le concept de diversité culturelle, attribut de l'humanité ;
- présenter systématiquement la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant dans les écoles secondaires, et en faire des sujets d'étude ;
- initier et mettre en œuvre des programmes spéciaux de formation sur les droits de l'homme à l'intention de la force publique et des ex-miliciens.

Ces initiatives devront être complétées par la mise en place d'une Commission Nationale sur les Droits Humains et d'un Observatoire de la Démocratie.

Chacun aura pour rôle de veiller à la stricte application des principes, d'adresser des recommandations au Gouvernement dans son domaine de compétence.

Compte tenu de la situation qu'a traversé le pays durant ces dernières années, il est fondamental de mettre en place une légis-

Garantir réellement l'indépendance de la justice et lui donner les moyens nécessaires à l'exercice de son pouvoir

Réformer le dispositif législatif

lation tenant compte des problèmes des personnes déplacées, sinistrées et réfugiées.

Pour les personnes déplacées et sinistrées, il faudrait dans ce domaine, mettre en place une législation et une réglementation favorisant :

- l'accès des populations concernées aux logements sociaux ;
- l'indemnisation des propriétaires des biens meubles et immeubles détruits, volés ou pillés ;
- la ratification des conventions interdisant l'usage de certaines armes, notamment le traité de Paris (armes chimiques), le traité d'Ottawa (mines anti-personnels), le traité de Genève

de 1980 et ses quatre protocoles (armes interdites) ; le traité de Rome sur le statut de la Cour pénale internationale ;

- l'adhésion au protocole de l'OUA sur la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

En ce qui concerne les réfugiés, la république du Congo devrait accorder l'aide humanitaire requise à tous les réfugiés. Il s'agit de régler les conflits, notamment les conflits fonciers qui surgissent entre les autochtones et les réfugiés, amener les réfugiés à respecter les lois et règlements de la république, Les réfugiés détenteurs d'armes devront être désarmés et, les réfugiés génocidaires systématiquement mis à la disposition des tribunaux pénaux internationaux.

Encadré 26

Quelques recommandations concernant la mise en place d'un Etat de droit

Les mesures à prendre dans les semaines et mois à venir pourraient être les suivantes :

- promouvoir le respect des règles et des lois en vigueur, par des actions de sensibilisation ;
- organiser la diffusion des normes juridiques au sein des structures de l'Etat et de la société ;
- garantir l'indépendance de la magistrature ;
- renforcer les capacités humaines, matérielles et financières du système judiciaire ;
- harmoniser les textes juridiques nationaux avec les textes internationaux et régionaux ;
- selon les cas, construire, réhabiliter et développer les infrastructures du système judiciaire (cours et tribunaux) dans les régions ainsi que dans les villes ;
- allouer les ressources financières et humaines nécessaires au fonctionnement efficace de la justice ;
- former la force publique aux règles fondamentales de l'Etat de droit, fixer et appliquer les sanctions qui s'imposent en cas de non observation de ces règles ;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques favorisant l'accès des démunis et des victimes des conflits aux droits humains fondamentaux.

5.3 LES REPÈRES D'ORDRE FINANCIER ET ECONOMIQUE

La situation sociale devient de plus en plus difficile et la pauvreté concerne la majorité de la population, en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines touchées par les conflits. Déjà en 1994, plus de 70% de la population de Brazzaville vivait en dessous du seuil de pauvreté. Compte tenu de la part prépondérante de l'Etat dans le financement des dépenses sociales, le poids grandissant du service de la dette ne permet pas d'assurer une prise en charge correcte de la demande sociale. C'est ainsi que la charge de la dette publique (non comprise les échéances vis-à-vis des multilatéraux) représentait en 1999 presque 31% du PIB, soit le double des autres dépenses de fonctionnement (hors salaires) et de celles d'investissement. Rapporté aux finances publiques, le niveau actuel de la dette extérieure ne facilite pas la mise en place d'un cadre macro-économique performant, la réduction de la pauvreté et la reconstruction du pays affectée par les conséquences des conflits. Lutter efficacement contre la pauvreté permet ainsi de réduire sensiblement les risques de conflit car elle augmente le coût d'opportunité de la participation à des milices. Cette situation appelle à la recherche d'un nouveau modèle de développement qui pourrait permettre à chaque Congolais de bénéficier de l'accès aux ressources économiques (emploi, crédit, formation professionnelle...) et aux services sociaux de base (santé, éducation, sécurité alimentaire) dans un cadre de bonne gouvernance. Les principaux défis auxquels le Congo fait face actuellement sont :

- une gestion des finances publiques tributaire de l'évolution du prix du pétrole brut ;
- un poids important de la dette : l'encours de la dette (US \$ 3338 millions en 1999 dont 64% accordé par les créanciers bilatéraux) a plus que doublé depuis la fin des années

1990, soit un taux d'accroissement supérieur à celui du PIB nominal ;

- une économie non compétitive et faiblement diversifiée ;
- une sortie progressive de crise après plusieurs guerres civiles qui ont occasionné des dégâts importants (économiques, sociaux, psychologiques, inter-communautaires...) ;
- une population jeune (plus de 50% de la population a moins de 20 ans) ;
- un patrimoine écologique important à préserver.

Pour faire face à ces défis, le Congo dispose de potentialités qui, si elles sont gérées de manière efficace, peuvent remettre l'économie sur un sentier de développement durable et ramener les indicateurs sociaux à des niveaux compatibles avec ses richesses. Mais cela suppose d'éliminer d'un premier temps les conséquences économiques des conflits et de bâtir un nouveau modèle de développement.

L'émergence d'un nouveau modèle de développement devra principalement passer par la diversification des sources de la croissance : promotion du secteur bois, de l'agriculture (compte tenu des potentialités et du montant élevé des importations de biens alimentaires) et des activités de services (commerce de transit en particulier). A cet effet, il sera important d'améliorer la compétitivité globale de l'économie, de rénover les instruments de politiques macro-économiques favorables à l'éclosion des initiatives locales (politique de la microfinance, infrastructures de désenclavement, éducation...). Cette stratégie de rupture ne pourra modifier la physionomie de l'économie et avoir des résultats tangibles que dans une perspective de moyen terme. Elle devrait se faire autour des axes prioritaires suivants :

- la stabilisation des finances publiques ;
- la restructuration et la privatisation des entreprises publiques et du secteur bancaire ;
- la diversification de la base économi-

L'émergence d'un nouveau modèle de développement devra passer par la diversification des sources de la croissance

La stratégie de rupture devrait s'articuler en priorité autour de la bonne gouvernance, du développement du secteur privé, des systèmes d'information et de communication, de l'entretien permanent et de la promotion des réseaux de transport

que et le développement du secteur privé ;

- l'entretien permanent et le développement des réseaux de transports ;
- le renforcement des capacités de gestion économique ;
- le développement des systèmes d'information et de communication.

5.3.1 ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES ET TRAITEMENT DE LA DETTE

5.3.1.1 ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

L'assainissement des finances publiques congolaises s'articule autour des deux axes prioritaires suivants : la réduction des déficits budgétaires et l'efficacité dans l'allocation des ressources publiques.

La réduction des déficits budgétaires est possible par l'amélioration des recettes. Cette amélioration procède de :

l'abaissement des taux d'imposition ;

- l'élargissement de l'assiette imposable par la fiscalisation des produits et services non encore assujettis à l'impôt et le développement de la fiscalité indirecte ;
- l'instauration et l'application objective de mécanismes rigoureux de lutte contre la corruption et la fraude fiscale et douanière, par exemple un contrôle plus rigoureux et l'organisation d'audits externes.

➤ L'allocation efficace des ressources publiques devrait se baser sur les choix de priorités de dépenses favorables au développement humain, une rationalisation des mécanismes de gestion et de suivi de l'exécution budgétaire. Il conviendrait par exemple de :

- augmenter de manière significative les dépenses d'investissement productif dans les infrastructures ;
- privilégier les dépenses en faveur des secteurs sociaux (éducation, santé, et autres services de base). La mise en

application de l'initiative 20-20 représenterait un début de solution ;

- rationaliser les dépenses de fonctionnement ;
- réduire progressivement les dépenses militaires pour tirer profit de la paix et consacrer davantage de ressources à la reconstruction et au développement ;
- respecter et améliorer les procédures de préparation, d'exécution et de suivi du budget, pour éviter les dérapages budgétaires souvent observés ;
- développer la programmation, aux niveaux central et décentralisé, et le suivi des investissements publics ;
- évaluer systématiquement l'impact réel des investissements publics.

5.3.1.2 TRAITEMENT DE LA DETTE

Actuellement le Congo fait face à des difficultés pour mobiliser la totalité des ressources financières nécessaires à la reconstruction de ses infrastructures et à la réduction de la pauvreté. En 1999, l'encours de la dette publique extérieure était de US \$ 3338 millions, dont 38% représentait des arriérés de paiements. Pour faire face à ses obligations contractuelles, le Congo devait payer un service de la dette représentant plus de la moitié des recettes budgétaires. Ces charges importantes risquent de contrecarrer la volonté des autorités publiques d'assurer une prise en charge correcte de la demande sociale. Cette situation rend de plus en plus urgente la recherche de solutions visant à réduire le fardeau de cette dette.

Le traitement devrait se faire dans les principales directions suivantes :

- négocier des remises de dette auprès des créanciers privilégiés ;
- négocier des reconversions de dettes en investissement dans les secteurs sociaux (santé, éducation) et pour la mise en œuvre d'initiatives visant la promotion de bien d'autres secteurs ;

La stabilisation des finances publiques devra se baser sur leur assainissement et sur le traitement de la dette (en créant les conditions d'éligibilité du pays à l'initiative PPTE)

- créer les conditions d'éligibilité à l'initiative de la Banque Mondiale pour les pays pauvres très endettés (PPTE), à savoir l'apurement des arriérés, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté...;
- négocier, auprès des créanciers du Club de Paris, un moratoire (gel de paiements) sur les échéances de la dette échues et entrevoir des possibilités d'allègement pour le service présent et futur de la dette ;
- organiser à l'échelle internationale avec d'autres Etats fortement endettés un plaidoyer pour l'annulation des dettes commerciales échues depuis plus de 10 ans auprès du Club de Londres ;
- mener des audits définitifs de la dette intérieure et garantir un suivi régulier de la dette flottante de l'Etat, tout en prévoyant les modalités de leur apurement. Dans ce sens, les dettes de plus de 10 ans pourraient faire l'objet d'une titrisation sans intérêt.

5.3.2 RESTRUCTURATION ET PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET DU SECTEUR FINANCIER

Il est indispensable d'accélérer les processus de restructuration et de privatisation des entreprises étatiques, tels que conçus avec la Banque Mondiale et les autres bailleurs de fonds.

5.3.2.1 RESTRUCTURATION ET PRIVATISATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Les entreprises publiques doivent être restructurées et privatisées pour rendre l'économie du pays compétitive et performante. Toutefois, l'Etat doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas aggraver le chômage et par conséquent la pauvreté. Par ailleurs, un cadre réglementaire approprié à chaque type de privatisation devrait être

élaboré et mis en œuvre, afin de garantir l'accès aux services publics à un plus grand nombre d'utilisateurs.

5.3.2.2 RESTRUCTURATION ET PRIVATISATION DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les principaux repères pour la restructuration et la privatisation des établissements bancaires et financiers, permettant une mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement, devraient être les suivants :

- ouvrir le marché bancaire et financier congolais à la concurrence, par la libéralisation effective du secteur ;
- développer la microfinance, pour permettre aux couches défavorisées, notamment les femmes, le monde rural, certaines catégories socioprofessionnelles à faibles revenus, d'accéder au crédit ;
- améliorer les capacités de collecte et de mobilisation d'épargne des établissements de crédit et des autres institutions financières, par :
 - ✓ la garantie des droits des épargnants, afin de restaurer la confiance de ceux-ci vis-à-vis des établissements bancaires et financiers ;
 - ✓ une meilleure rémunération de l'épargne ;
 - ✓ l'assouplissement des conditions d'ouverture de comptes et d'octroi de crédit ;
 - ✓ une meilleure couverture spatiale du pays.

5.3.3 DIVERSIFICATION DE LA BASE ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

5.3.3.1 DIVERSIFICATION DE LA BASE ÉCONOMIQUE

Il est indispensable de diversifier la base de l'économie congolaise, afin de sortir le pays de l'emprise de l'économie de rente

Accélérer les processus de restructuration et de privatisation des entreprises publiques, tout en veillant au respect des normes d'efficacité et d'objectivité

Assurer la libéralisation effective du secteur bancaire et financier, développer la microfinance et améliorer les capacités de collecte et de mobilisation d'épargne des établissements financiers

Utiliser rationnellement les ressources tirées de l'exploitation pétrolière pour créer des pôles sectoriels de croissance hors pétrole

Diversifier la base économique en créant des centres d'innovation et de développement industriels, en développant divers partenariats technologiques et économiques; et en formant une élite de managers d'entreprises

L'entretien et le développement des réseaux de transport sont l'une des conditions indispensables au développement économique et social du pays

quasi “ mono-exportatrice ”. Pour ce faire, il conviendrait de :

- utiliser rationnellement les ressources tirées de l'exploitation pétrolière, de manière à créer des pôles sectoriels de croissance hors pétrole. La PID est à ce titre une initiative encourageante à développer, étant donné que l'intervention par voie des finances publiques n'est pas toujours la meilleure et l'unique forme d'intervention. Il reste toutefois à l'Etat de définir les modalités claires de la gestion de la PID afin d'amorcer une véritable diversification de la base économique du pays ;
- stimuler et promouvoir les secteurs traditionnels et le secteur informel ;

En ce qui concerne les secteurs traditionnels, il s'agira particulièrement de relancer le secteur agricole, en instituant des modes d'appui financiers appropriés au monde rural ; d'encourager les activités de transformation des produits locaux, par des politiques fiscales incitatives et des appuis financiers spécifiques.

En ce qui concerne le secteur informel, l'appui au développement de la microfinance devrait permettre de soutenir les activités dudit secteur ;

La diversification de la base économique devrait se baser également sur :

- le développement de divers partenariats technologiques et économiques d'appui au développement industriel, notamment :
 - √ le partenariat entre le secteur privé et les divers organismes de développement et de financement ;
 - √ le partenariat entre le secteur privé et le monde de la recherche innovatrice ;
 - √ le partenariat entre différentes branches du secteur privé ;
 - √ le partenariat entre secteur privé et Etat ;
- la création des Centres d'innovations et de développement industriels, avec l'implication directe du secteur privé, de l'Organisation Mondiale de la Pro-

priété Intellectuelle, de l'Etat et d'organismes de financement ;

- la formation d'une élite à la création et au management des entreprises.

5.3.3.2 DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Le développement du secteur privé et la promotion des PME/PMI devrait s'articuler autour des principaux axes suivants :

- l'adaptation de la réglementation et de la fiscalité aux spécificités sectorielles et géographiques nationales ;
- la redéfinition des missions des structures publiques de promotion des entreprises ;
- la mise en place de mécanismes spécifiques pour le financement des PME/PMI ;
- l'instauration d'un cadre de concertation permanent et de partenariats entre le secteur privé, les administrations en charge du développement industriel et les bailleurs de fonds ;
- l'amélioration des infrastructures de base et des services au secteur privé ;

Encadré 27

La Provision pour Investissements Diversifiés (PID)

(Article 10 du Contrat de partage de production entre la République du Congo d'une part, Elf Congo et AGIP Recherches Congo d'autre part, rentré en vigueur le 01/01/1996)

“ La Provision pour Investissements Diversifiés, ou “ PID ” a pour objet de permettre d'affecter des fonds à des investissements ou à des engagements financiers destinés au développement de l'économie congolaise : ces fonds seront affectés notamment à la promotion des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries et à une aide au financement des projets de promoteurs nationaux.

Le montant de la PID est fixé pour chaque année civile à 1% de la valeur au(x) prix fixé(s) de la production nette de la zone de permis...”

- la promotion de l'innovation et de la culture d'entreprise ;
- l'amélioration des systèmes d'information et de formation technique et professionnelle.

5.3.4 ENTRETIEN PERMANENT ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSPORT

Le développement du secteur des transports devrait se baser sur :

- la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire suffisamment rigoureux et libéral aussi bien pour les modes de transport que pour les auxiliaires de transport. Cela permettrait d'une part de favoriser une saine concurrence et la coordination intermodales, et d'autre part de stimuler l'éclosion d'un secteur privé suffisamment organisé et performant ;
- l'entretien régulier du réseau routier, indispensable à l'écoulement des produits agricoles des paysans et au développement de l'agriculture et du monde rural. Il y a lieu par exemple de :
 - √ créer les conditions du développement de structures privées d'entretien routier ;
 - √ impliquer les populations dans l'entretien routier, sous des modalités bien définies et suffisamment incitatives (cantonages par exemple, etc.) ;
 - √ préciser les modalités d'affectation du Fonds Routier, sur la base d'un programme d'entretien préalablement établi et bénéficiant de l'accord des différents partenaires ;
- la viabilisation des infrastructures de transport nécessaires à l'application du système de transit inter-Etats des pays de l'Afrique Centrale (TIPAC) ;
- la restructuration organisationnelle, financière et technique du CFCO ;
- le désensablement et la modernisation du port de Pointe-Noire (équipements

et infrastructures), afin d'accroître la productivité des opérations portuaires et de réduire les coûts portuaires ;

- le maintien régulier de l'infrastructure fluviale et le développement des activités économiques liées à l'exploitation fluviale ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de renforcement de la flotte fluviale ;
- la remise en état des aéroports de desserte régionale ;
- la reconstruction des aéroports de Brazzaville et de Pointe-Noire, pour en faire de grands centres d'échanges et de connexion de dimension sous-régionale et internationale ;
- l'amélioration des infrastructures aéroportuaires des autres centres urbains du pays (Dolisie, Nkayi, Ouesso, Mossendjo) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique des transports urbains, dans un cadre concurrentiel et soucieux de la qualité des services rendus ;
- la création des écoles de formation de cadres moyens et supérieurs dans le secteur des transports ;
- le renforcement de la sécurité dans tous les modes de transport.

5.3.5 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE GESTION ÉCONOMIQUE

Il est indispensable d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de renforcement des capacités de gestion congolaises, aux niveaux central et local et impliquant la société civile (secteur privé, ONG, etc.). Des actions spécifiques devraient être entreprises pour accroître l'efficacité et les performances de la gestion. Celles-ci porteraient sur les axes prioritaires suivants :

- la formation des cadres de l'administration de haut niveau en matière d'élaboration et d'analyse des politiques économiques et de gestion du développement, en fournissant un appui financier et technique à la création des

Créer et promouvoir les conditions nécessaires à la compétitivité de la chaîne de transit congolaise

Restaurer et développer le réseau routier

Promouvoir un réseau aérien national à la dimension de la demande

Renforcer les capacités de gestion économique tant au niveau central qu'au niveau local

Mettre en place des systèmes d'information et de communication contribuant à une prise de décision rationnelle, à une gestion efficace et à une réduction des coûts de gestion

capacités institutionnelles et humaines au sein de l'université et des instituts de formation ;

- le renforcement des capacités de l'Etat à jouer un rôle stratégique dans les choix publics relatifs au développement du pays ;
- l'accroissement des capacités de l'Etat à mobiliser les ressources pour le développement ;
- l'accroissement des capacités du système judiciaire.
- la décentralisation administrative et économique.

5.3.6 MISE EN PLACE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC)

Le renforcement des capacités devrait se faire aussi par la mise en place de systèmes d'information et de communication viables contribuant à une prise de décision rationnelle, à une gestion efficace et à une réduction des coûts de gestion. De tels systèmes exigeraient de :

- renforcer les capacités des organes de production de l'information économique, financière et comptable de la nation par le soutien matériel et financier aux structures chargées de la production statistique, tant au niveau central

que local ; et par la formation du personnel travaillant dans ces organes ;

- redynamiser le Conseil Supérieur de la Statistique, afin d'assurer la régularité, la qualité et la fiabilité de la production statistique ;
- développer une culture statistique, en créant et en renforçant les capacités des unités de production statistique de base dans chaque entité administrative ; ces unités étant les sources d'information élémentaires du CNSEE ;
- créer les mécanismes administratifs susceptibles de contraindre les structures étatiques et privées à fournir l'information économique et sociale utile à la gestion du pays ;
- moderniser et informatiser les administrations ;
- doter les régions en personnel de services statistiques et assurer leur formation ;
- garantir une large publication des textes législatifs et réglementaires en vigueur dans le pays ;
- mettre en place progressivement et vulgariser les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- mettre en place un système d'informations anticipées sur la marchandise (SIAM), permettant un meilleur suivi de la circulation des marchandises transportées, en commençant par les transports internationaux.

5.4 PRINCIPAUX REPÈRES DE RECONSTRUCTION DANS LE DOMAINE SOCIAL

La finalité du développement humain est de permettre à chaque individu d'accroître son potentiel et de l'exploiter au mieux dans tous les domaines (économique, social, culturel ou politique). A cet effet, il est important de disposer des facteurs permettant d'abord à chaque citoyen d'être bien éduqué, d'être en bonne santé et de jouir d'un cadre de vie décent.

Les principaux repères d'ordre social concernent principalement l'éducation, la santé, l'emploi et la jeunesse, l'habitat et l'assainissement.

5.4.1 REPÈRES POUR LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE L'ÉDUCATION

Les actions à entreprendre doivent concourir au rétablissement du fonctionnement normal de l'école et de l'université, et au développement du système éducatif dans l'ensemble.

5.4.1.1 REPÈRES POUR UN PROGRAMME D'URGENCE: RÉTABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT NORMAL DE L'ÉCOLE ET DE L'UNIVERSITÉ

Toute action en faveur de l'éducation devrait viser dans l'immédiat et en priorité le redémarrage de l'école et de l'université, c'est-à-dire, la restauration des conditions normales de formation. Dans ce cadre, il faudrait :

- réhabiliter d'urgence les infrastructures scolaires et universitaires détruites par les guerres, les catastrophes naturelles et même par le vieillissement ;
- équiper ces établissements scolaires en tables-bancs et autres équipements nécessaires ;
- mettre des véhicules à la disposition des inspections scolaires, afin d'assurer le suivi des enseignants et contribuer à l'amélioration des performances du système éducatif ;
- redynamiser et renforcer les centres d'alphabétisation ;

- réhabiliter et créer des structures socio-éducatives pour les enfants handicapés et/ou en situation difficile ;
- instituer des centres de remise à niveau des élèves et étudiants, dont la formation a été interrompue du fait des guerres ;
- créer des brigades de sécurisation des établissements scolaires et universitaires, composées de parents d'élèves et d'étudiants, responsables devant l'Etat et la société ;
- doter les établissements de fonds documentaires ;
- organiser des recyclages permanents des formateurs et des administrateurs du système scolaire et universitaire ;
- assurer un redéploiement géographique rigoureux des enseignants, de manière à assurer une couverture nationale adéquate ;
- réorganiser l'enseignement privé, de manière à harmoniser les programmes et les calendriers d'enseignement et à éviter les abus pédagogiques et financiers, afin de garantir la qualité de la formation ;
- normaliser les calendriers scolaire et universitaire.

5.4.1.2 REPÈRES POUR UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCOLE ET DE L'UNIVERSITÉ

Le développement du système éducatif congolais devrait s'inscrire dans une politique nationale de l'éducation avec, comme principales actions à mener :

- mettre en œuvre des stratégies éducatives susceptibles de remédier à l'exclusion des certaines couches sociales : enfants de la rue, handicapés, drogués
- réviser la loi scolaire et les textes d'application ainsi que les conditions de l'obligation scolaire, en mettant l'accent sur la responsabilité civile des parents dans la scolarisation des enfants ;
- redéfinir les objectifs de formation dans

Dans le domaine éducatif, rétablir dans l'immédiat le fonctionnement normal de l'école et de l'université: réhabiliter les infrastructures et structures non fonctionnelles, les sécuriser et normaliser les calendriers scolaires

A moyen et long termes, formuler et mettre en oeuvre des politiques éducatives susceptibles de remédier à l'exclusion sociale, de promouvoir l'éducation des droits de l'homme; de créer de nouveaux pôles de formation technique et professionnelle; et de la recherche

Restaurer les capacités infrastructurelles et humaines du système de santé

Développer l'IEC sur le SIDA et faire de la lutte contre le SIDA une priorité réelle

Mettre en place un système de réponse rapide aux épidémies et aux catastrophes

tous les cycles d'enseignement, en visant la qualification et l'insertion professionnelle et l'excellence ;

- réviser profondément les programmes et les méthodes d'enseignement en les adaptant aux réalités socio-économiques et culturelles du pays et aux exigences des mutations qui s'opèrent au niveau international ;
- développer des programmes d'enseignement garantissant l'adéquation formation/emploi ;
- développer la formation préscolaire par la création de nouveaux centres et la sensibilisation des parents sur la nécessité de ce cycle ;
- diversifier et développer le partenariat (Etat-entreprises-ONG) dans la formation et le financement de l'éducation à tous les niveaux ;
- promouvoir l'éducation de la citoyenneté et particulièrement des droits de l'homme ;
- créer de nouveaux pôles géographiques de formation technique, professionnelle, universitaire et de recherche en impliquant davantage les entreprises ;
- insérer dans les programmes de formation, les enseignements visant la lutte contre la drogue et la propagation du VIH/SIDA ;
- améliorer substantiellement les allocations budgétaires au développement du système éducatif, en priorité à l'éducation de base et à la formation technique.

5.4.2 REPÈRES POUR LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE SANTÉ

La résolution des problèmes de santé de la population congolaise passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'action d'urgence et un programme de développement à moyen et long termes qui contribueront de manière significative au développement humain du pays.

5.4.2.1 REPÈRES POUR UN PROGRAMME SANITAIRE D'URGENCE

Ces repères consistent essentiellement à :

- réhabiliter ou reconstruire les infrastructures et les équipements sanitaires détruits par la guerre ou par les catastrophes naturelles, ainsi que ceux devenus vétustes ;
- approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels ;
- créer des centres régionaux de transfusion sanguine, tout en renforçant les capacités de ceux qui existent à Brazzaville et à Pointe-Noire ;
- réhabiliter et renforcer les centres régionaux de traitement des maladies endémiques ("Grandes Endémies") ;
- élaborer une politique pharmaceutique nationale ;
- actualiser la carte sanitaire, pour un meilleur suivi de la situation sanitaire du pays ;
- construire les infrastructures et les équipements sanitaires ;
- mettre en place un système national d'information sanitaire efficace ;
- approvisionner régulièrement tous les centres de santé en vaccins et en médicaments essentiels ;
- renforcer les capacités de la Direction de la Maladie, du Programme Elargi de Vaccination, du Programme National de Lutte contre le SIDA, du Centre de Traitement Ambulatoire des malades du SIDA (formation, équipements, recherches).

5.4.2.2 REPÈRES POUR UN PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE À MOYEN ET LONG TERMES

A moyen et long termes, les actions à mener pour le développement sanitaire consisteraient à :

- poursuivre la mise en œuvre du PNDS ;
- développer l'Information, éducation et communication (IEC) sur le SIDA et les autres infections sexuellement transmissibles ;
- renforcer et développer la santé de la reproduction, par la dynamisation des SMI et la réouverture des centres d'hygiène scolaire ;
- assurer un redéploiement rigoureux du personnel de santé ;
- assurer le recyclage régulier du personnel administratif et de santé ;
- former et assurer le recyclage du personnel de santé à la gestion et à la surveillance épidémiologique et nutritionnelle ;
- organiser l'information des populations et des cadres de la médecine sur la nécessité de recourir au médicament essentiel et générique ;
- organiser un système de réponse rapide aux épidémies et catastrophes ;
- relancer les services de santé mobiles ;
- susciter la constitution et promouvoir les mutuelles de santé et d'assurance maladie ;
- formuler et réaliser une étude sur les modes de financement de la santé et sur l'assurance sociale.

5.4.3 REPÈRES POUR LA PROMOTION DU DROIT DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

5.4.3.1 REPÈRES POUR LA PROMOTION DE LA FEMME CONGOLAISE

Les repères pour la promotion de la femme devrait commencer par la mise en œuvre de la politique nationale en la matière, celle adoptée en janvier 2000 et qui préconise, entre autres mesures :

- la création d'une Commission Na-

tionale sur les Droits de la Femme, chargée de préparer les projets de textes en vue d'harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales, de combler les vides juridiques et d'éliminer tous les obstacles à la promotion de la femme ;

- la dynamisation de la Maison de la Femme et du Centre de Recherche, d'Information et de Documentation sur la Femme ³⁵;
- la révision de la législation nationale sur la violence, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'IEC sur l'élimination de toutes les formes de violences à l'égard des femmes ;
- le renforcement des ONG œuvrant pour la promotion de la femme.

Il faudrait également mener des actions en vue de la restauration et du développement économique de la femme, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique spécifique d'appui à l'entrepreneuriat féminin et aux activités des femmes du secteur informel.

5.4.3.2 REPÈRES POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE L'ENFANT

Le gouvernement a élaboré une politique de protection de l'enfant (PANE), qui vise trois principaux objectifs :

- créer un Comité National de l'Enfant;
- ratifier la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant;
- faire un plaidoyer pour l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRDE);
- mettre en œuvre des programmes spécifiques relatifs aux droits de l'enfant.

L'atteinte de ces objectifs devrait contribuer à améliorer la situation de l'enfant congolais, à condition toutefois que les pouvoirs publics et la société civile engagent les res-

Développer des institutions de promotion de la femme et leur donner les moyens requis

Engager les ressources nécessaires pour la protection et la promotion de l'enfant

³⁵ Ces deux structures déjà créées depuis juillet 2000 devraient bénéficier de moyens humains, matériels et financiers adéquats.

Il est indispensable d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique de l'habitat, qui tienne compte des nécessités des populations défavorisées, du bon fonctionnement des marchés foncier et immobilier

Elaborer et mettre en oeuvre une politique réaliste d'aménagement qui contribue efficacement à la réduction de la pauvreté

sources nécessaires. Un fonds national pour la promotion de l'enfant (FNPE) pourrait être créé et financé sur recettes pétrolières, en vue de développer l'esprit de solidarité nationale chez les enfants et d'assurer l'insertion des enfants en difficulté.

5.4.4 REPÈRES POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT ET DE L'ASSAINISSEMENT

La promotion de l'habitat et de l'assainissement concourent à la lutte contre la pauvreté, par la création des emplois qu'elle génère, l'insertion sociale des jeunes et des groupes vulnérables qu'elle favorise, et la protection de l'environnement qu'elle encourage.

5.4.4.1 REPÈRES POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT

Il est indispensable pour la République du Congo d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique de l'habitat qui permettrait à chacun de disposer d'un logement convenable, tout en veillant à la prise en compte des nécessités des populations défavorisées, à l'équité entre hommes et femmes et au bon fonctionnement des marchés foncier et immobilier. Pour ce faire, il conviendrait de :

- réviser la loi foncière actuelle de concert avec tous les partenaires (Etat, collectivités locales, propriétaires fonciers et représentants des associations de propriétaires et de locataires) pour la rendre plus réaliste et efficace;
- mettre en place un cadre institutionnel et juridique qui permettra de définir de manière claire les droits de propriété (régime juridique, cadastre, règles d'évaluation du patrimoine, etc.) ;
- réformer le dispositif institutionnel d'appui à la promotion immobilière par la création d'institutions de financement spécifiques du secteur, de manière à les rendre plus opérationnelles et à favoriser l'accès de

toutes les couches sociales à un logement décent;

- réaliser une étude sur les coûts de production des matériaux de construction et d'accès au logement de manière à promouvoir l'offre de logements à faibles coûts;
- promouvoir des unités de production de matériaux de construction sur une base associative (ONG, groupements communautaires) ou lucrative (entreprises de construction, associations professionnelles), pour soutenir les programmes de développement immobilier dans les centres urbains et ruraux ;
- encourager les organisations communautaires et non gouvernementales à faciliter et appuyer des modes de construction moins coûteux et adéquats ;
- élaborer et mettre en oeuvre des programmes visant à stopper les établissements humains spontanés, en veillant toutefois à éviter des phénomènes de marginalisation des populations démunies ;
- encourager des initiatives informelles d'autoproduction des matériaux de construction de logements.

5.4.4.2 REPÈRES POUR LA PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT

La promotion de l'assainissement procède de plusieurs actions qui consisteraient à :

- élaborer une politique réaliste d'aménagement urbain, par le respect des plans cadastraux, l'application rigoureuse des normes de vente immobilière, l'application stricte de la réglementation immobilière ;
- rétablir et développer les services d'assainissement municipaux afin de mettre un terme à l'installation des décharges d'ordures incontrôlées et préjudiciables à la santé et à l'environnement ;
- rétablir et développer les services d'hygiène publique dans les centres urbains et régionaux, pour amener les

- populations à respecter les règles d'hygiène et de salubrité publique ;
- développer les capacités des réseaux de transport, pour les adapter aux nouvelles données du transport urbain et régional ;
 - mener des programmes d'aménagement urbain, par la reconstruction des infrastructures de transport urbain, de traitement et de distribution d'eau potable et de traitement des eaux usées ;
 - développer des unités de forages d'eau sur l'ensemble du pays ;
 - développer des programmes urbains et ruraux d'électrification publique et privée, en veillant à l'accès des plus démunis à ces services ;
 - intégrer la dimension "préservation de l'environnement" dans tous les programmes de développement ou de mise en valeur des ressources naturelles, et dans toutes autres activités humaines, tout en intégrant l'objectif de réduction de la pauvreté.

5.4.5 REPÈRES POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI ET DE LA JEUNESSE

Puisque le cadre législatif et réglementaire en vigueur manque de dispositions tendant à encourager l'emploi des jeunes, il conviendrait d'instituer les mesures incitatives visant à favoriser celui-ci.

La politique de promotion de l'emploi et de la jeunesse devrait se faire autour des axes stratégiques suivants :

- élaborer et mettre en œuvre des politiques de création de filières productives génératrices d'emplois, par exemple dans la branche du bois, des nouvelles technologies de l'information et de la transformation des produits agricoles locaux ;
- mettre en place un cadre fiscal incitatif à la création d'emplois durables ;
- réviser le code du travail, notamment son article 22 qui prévoit que "le contrat d'apprentissage est résolu à la de-

mande de l'une ou l'autre partie en cas de vente du fonds ou de cessation de l'exploitation du maître". Or, pour garantir la stabilité de l'emploi on pourrait faire bénéficier à l'apprenti le principe de l'article 45 du même code selon lequel "s'il survient une modification dans la situation juridique de l'employeur... tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et l'entreprise";

- créer des centres d'intégration économique et sociale au sein desquels les jeunes bénéficieraient :
 - √ d'un appui à l'auto-installation pour promouvoir l'emploi indépendant par le financement des microprojets ;
 - √ d'une formation professionnelle comprenant bien entendu une sensibilisation sur les concepts clés de la gestion des affaires ;
- créer un centre d'appui technique et financier à l'innovation, en collaboration avec l'organisation africaine pour la propriété intellectuelle (OAPI);
- créer des cadres associatifs facilitant l'accès aux populations cibles et permettant de mieux prendre en compte les spécificités de leurs problèmes et d'envisager les solutions appropriées ;
- développer des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), notamment dans l'agriculture, le bâtiment et les travaux publics, ainsi que les transports, afin de fixer les jeunes dans leur localité;
- promouvoir une formation qualifiante dont les principaux piliers seraient :
 - √ l'acquisition de connaissances de base ;
 - √ l'acquisition de savoir-faire;
 - √ l'acquisition d'aptitudes à entreprendre;
- renforcer les capacités institutionnelles en matière d'emploi:

Favoriser la création des filières productives génératrices d'emplois, par exemple dans les branches du bois, des nouvelles technologies de l'information et de la transformation des produits agricoles locaux

Formuler et mettre en œuvre des politiques performantes de développement du sport et du tourisme

Réhabiliter et développer les infrastructures sportives et touristiques

- √ en rendant effectif le fonds d'aide à la jeunesse;
- √ en mettant en place un observatoire national de l'emploi qui fournirait des statistiques fiables sur l'emploi et la formation et serait de ce fait un précieux guide pour la prise de décisions;
- √ en élaborant de nouvelles normes juridiques pour assurer une protection plus large des jeunes en cours de formation ou d'apprentissage, notamment dans le secteur informel;
- promouvoir les activités culturelles et de loisir concourant à l'intégration culturelle par une compétition saine et encourageante;
- mettre en place des programmes d'instruction civique qui se baseraient sur le respect du bien privé et du bien public, sur l'éthique morale et de citoyenneté;
- mener par conséquent des programmes d'insertion des jeunes qui intègrent les synergies de toutes les actions concourant à la promotion de la jeunesse.

5.4.6 REPÈRES POUR LA PROMOTION DU SPORT ET DU TOURISME

5.4.6.1 REPÈRES POUR LA PROMOTION DU SPORT

Le développement du sport contribue à l'émancipation de la jeunesse et à la cohésion sociale. Pour développer le sport en République du Congo, il serait souhaitable, entre autres actions, de :

- réhabiliter toutes les infrastructures sportives existantes ;
- construire et entretenir des infrastructures sportives multidisciplinaires dans les établissements scolaires et universitaires et dans toutes les régions ;
- formuler et mettre en œuvre une politique performante de promotion des sports ;
- réorganiser et renforcer l'enseignement des disciplines sportives, de manière à les rendre plus attirantes et pratiques ;
- susciter et réglementer la mise en place de structures sportives privées ;
- réorganiser et redynamiser les compétitions sportives, tout en apportant les moyens nécessaires ;
- mener une politique de développement de ressources humaines appropriée.

5.4.6.2 REPÈRES POUR LA PROMOTION DU TOURISME

Le développement du tourisme en République du Congo devrait se faire en se basant sur les orientations suivantes :

- identifier toutes les potentialités naturelles et artificielles touristiques ;

Encadré 28

Le concept d'insertion des jeunes dans le contexte congolais

Lorsque le concept d'insertion professionnelle a été inauguré dans les pays industrialisés, il a été développé dans un premier temps pour juger de l'efficacité de diverses formations scolaires. Avec l'aggravation de la crise de l'emploi, cette question s'est orientée vers l'atténuation des conséquences économiques et sociales du chômage des jeunes.

Dans le contexte du Congo, contexte de post conflit, le concept d'insertion prend une dimension beaucoup plus large puisqu'il couvre d'autres problèmes sociaux générés par la guerre. L'insertion ici est sous-entendue dans son sens multidimensionnel : économique, social et culturel.

La question de l'insertion des jeunes en République du Congo est une question suffisamment délicate qui nécessite des solutions appropriées et surtout la mobilisation d'importants moyens. Plus concrètement, cette question implique ce qui suit:

- l'identification des populations cibles qui implique à son tour des coûts d'enquête et de traitement de l'information ;
- l'identification des opportunités qu'offre l'environnement socio-économique ;
- l'identification de l'offre de formation et l'offre de service d'emploi afin d'en assurer l'adéquation ;
- le développement des capacités institutionnelles viables ;
- l'acquisition de réelles capacités de négociation avec les partenaires sociaux nationaux (patronat et syndicats principalement) et internationaux (bailleurs de fonds) pour forger les synergies nécessaires ;
- le suivi de l'insertion – dans le cadre d'un programme à moyen et long termes.

- mettre en valeur les potentialités touristiques et créer divers produits adaptés à la diversité des consommateurs potentiels;
- formuler et mener une politique de sensibilisation auprès des pouvoirs publics, du public et des bailleurs de fonds sur la nécessité de promouvoir le tourisme :
 - √ en montrant clairement les effets bénéfiques du développement des activités touristiques pour l'économie nationale et les individus ;
 - √ en créant des supports médiatiques appropriées à cette politique ;
- créer des centres d'information touristiques et mener des actions de promotion informationnelle aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;
- mettre en place un cadre réglementaire suffisamment incitatif et garantissant la liberté d'entreprise ;
- adapter la législation hôtelière, pour rendre le système hôtelier plus compétitif ;
- créer un réseau de musées dans les villes et les régions.

Créer un cadre institutionnel et réglementaire suffisamment incitatif et garantissant la liberté d'entreprise



Références Bibliographiques

- AMNESTY INTERNATIONAL (1981) :** *Les disparus.*, Seuil, Paris
- Association Congolaise Energie et Société (1995) :** “ Statistiques et bilans énergétiques du Congo ”, Brazzaville
- BAD (1995-1996-1997-1998-2000) :** “ Rapport sur le développement en Afrique ”. Economica, Paris
- BAKARY T. (1990) :** “ Les élites africaines au Pouvoir ”. C.E.A.N, n°23, Bordeaux
- BANKS J. (1998) :** *Multiethnic education : theory and practice.* Allyn and Bacon, New York
- Banque des Etats d’Afrique Centrale (2000) :** “ Programmation monétaire ”. Revue semestrielle, Brazzaville
- Banque Mondiale (1990) :** “ Rapport mondial sur la pauvreté ”, Washington D.C.
- Banque Mondiale (1993) :** “ L’ajustement structurel en Afrique ”, Washington D.C.
- Banque Mondiale (1994) :** “ Culture et développement en Afrique ”. Washington D.C.
- Banque Mondiale (1994) :** “ Pour une meilleure santé en Afrique ”, 1^{ère} édition, Washington D.C.
- Banque Mondiale (1996) :** “ World Debt tables ”. Washington D.C.
- Banque Mondiale, FNUAP, PNUD, UNESCO, UNICEF (1998) :** “ Education pour tous, bilan à l’an 2000, directives techniques, forum consultatif international sur l’éducation pour tous ”, UNESCO, Paris
- BANQUE MONDIALE (1989) :** “ L’Afrique sub-saharienne: de la crise à la croissance durable ”, Washington D.C.
- BIRCH B. (1985) :** *Question of race.* Macdonald, London
- BIT (1989) :** “ Colloque tripartite sur l’ajustement structurel et l’emploi en Afrique ”, Nairobi
- BIT (1994) :** “ Etude sur le secteur informel au Congo ”, Brazzaville
- BIT (1997) :** “ Rapport du séminaire interrégional de l’OIT sur la réintégration des groupes affectés par les conflits ”, Genève
- BIT (1998) :** “ Services des politiques et systèmes de formation : Lignes directrices sur l’approche genre pour l’emploi et la formation dans les pays affectés par un conflit ”, Genève
- BRETON J.M. (1996) :** *Droit Public Congolais.* Economica, Paris
- BRETON, J.M., MAKOUNDZI-WOLO et al, (1987) :** *Manuel de droit public congolais.* Economica, Paris
- BURDEAU G. (1996) :** *Les libertés Publiques.* Auzias, Paris
- Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques :** “ Annuaires statistiques ”, 1969, 1974, 1980, 1982, 1986 et 1988, Brazzaville
- Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques :** “ Cadres macro-économiques ”, de 1982 à 1989 et de 1994 à 1999, Brazzaville
- Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques :** “ Le Congo en quelques chiffres ”, 1983, 1984, 1995 et 1996, Brazzaville
- Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique (1999) :** “ Synthèse des rapports nationaux sur la mise en œuvre des plate formes d’action de Dakar et Beijing, 6^{ème} Conférence Régionale Africaine sur les Femmes ”, Addis Abeba
- Council on Interracial Books for children (1993) :** *Childcare shapes the future anti-racist strategies,* New York
- CONFEMEN (1999) :** “ L’insertion des jeunes dans la vie active par la formation professionnelle et technique ”, Confemen, Dakar
- Conférence Régionale Africaine sur les femmes (1999) :** “ La pauvreté, l’insuffisance de sécurité alimentaire et l’absence de responsabilisation économique des femmes ”, Addis Abeba

- Conseil de l'Europe** (1982) : “ La convention Européenne des droits de l'homme ”, A. PEDONE, Paris
- CORNIA Giovanni Andréa, Richard JOLLY et Frances STEWAR** (1987) : “ L'Ajustement à visage humain, protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance ”, Economica, Paris
- CORNU A., DELPEUCH F., SIMONDON et ali** (1990) : “ Enquête nationale sur l'état nutritionnel des enfants à l'âge préscolaire au Congo ”, Edition de l'ORSTOM, Collection Etudes et Thèses, Paris
- COT J.P. et PELET A.** (1985) : “ La charte des Nations Unies - Commentaire article par article ”, Economica, Paris
- COULMIN P.**(1986) : La décentralisation, la dynamique du développement local , Syros, Paris
- DARBON D.**(1990) : “ L'Etat prédateur ”, in revue de Politique Africaine n° 39. Paris
- DECRAENE PH.**(1989) : L'Afrique Centrale, CHEAM, Paris
- DEVAUGES R.**(1986): “ La population urbaine au regard des conditions de survie : dépendants et producteurs, journées d'études sur Brazzaville ”, ORSTOM-AGECO, Brazzaville
- DIARRA M.** (1982) : Mémento de la fonction publique, NEA, Dakar
- DIOPS** (1983) : Voyage à l'intérieur d'un système-gangrène, WA fadjiri, l'Aurore, Dakar
- DOVIDIO J.F., GAERTNER S.L.** (1986) : “Prejudice, discrimination and racism”, Academic Press Orlando, Floride
- FAO** (1994 et 1996) : “ Bilans alimentaires ”, Rome
- FAO** (1994) : “Politique et stratégie de développement en faveur des femmes rurales ”, Rome
- FINKELSTIN S.** (1995) : “What is global governance ?”, Francophonie n° 8. l'Harmattan, Paris
- Futurs Africains** (1997) : “Quelques repères ”, SAFICA, Abidjan
- GABOU A.** (1984) : Les Constitutions Congolaises, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris
- GOVERNEMENT DU CONGO :**
 (Novembre 1979): “ Programme complémentaire 1980-1981 ”, Brazzaville
 (1981) : “ Plan quinquennal 1982-1986 ”, Brazzaville
 (1989): “ Programme d'Actions Economiques et Sociales - PAES 1990-1994 ”, Brazzaville
 (Janvier 1994) : “ Programme d'action de relance économique et sociale – PARESO, Brazzaville
 (Avril 1994) : “ Déclaration de politique de développement à la Banque Mondiale, Brazzaville
 (Mai 1994) : “ Lettre d'Intention au Directeur Général du FMI ”, Brazzaville
 (Avril 1995) : “ Mémoire de politique économique et financière ”, Brazzaville
 (Novembre 1996) : “ Programme de renforcement des capacités de Gestion - PROGES ”, Brazzaville
 (Novembre 1996) : “ Options d'une relance économique durable ”, Brazzaville
 (Novembre 1996) : “ Programme d'Action Sociale d'Urgence – PASU ”, Brazzaville
 (Février 1997) : Consultation sectorielle Agriculture – Forêts, Pêche – Eaux, Environnement et Recherche Agronomique ”, Brazzaville
 (Avril 1997) : “ Consultations sectorielles Santé et Affaires Sociales, Brazzaville
 (Mai 1997) : “ Consultation sectorielle Education ”, Brazzaville
 (Mai 1997) : “ Consultation sectorielle sur le Développement des PME/PMI ”, Brazzaville
 (Juin 1998) : “ Lettre d'intention du Gouvernement congolais au Directeur Général du FMI ”, Brazzaville
 (Mai 1999) : “ Projet de Programme de Développement Economique et Social du Congo 2000-2002 ”, Brazzaville
 (Mai 2000) : “ Programme Intérimaire Post-Conflict 2000-2002 ”, Brazzaville
 (Juillet 2000) : “ Politique Nationale de Santé ”, Brazzaville
HABERMAS J. (1987) : L'Espace public, Théorie de l'Agir communicationnel, Fayard , Paris.
HUGON P. (1993) : “Comment éduquer, former, employer la jeunesse en Afrique” in Politique de Développement et croissance rapide en Afrique, Paris
HUGON P. (1995) : “Ajustement structurel et effets sociaux” in VERNIERES M. (Ed), Ajustement Education, Emploi. Economica, Paris
ICKONGA-SOMBOKO R. B. (2000) : “ Situation des femmes et des enfants en Républi-

que du Congo de 1970 à 2000 ”. PNUD, Projet PRC 2000/551, Brazzaville

KOOIMAN (1993) : Modern governance, Sage, London

LEFTWITCH A. (1993) : “Governance, Democracy and development”, in the third word”, Quaterly Journal, London

LIEVESLEY D. (2000) : “ Statistiques de l’éducation, 2000 ”, Institut de Statistique de l’UNESCO, Paris

MAIRE B., DELPEUCH F. et alli (1997) : “ Evolution comparée des situations nutritionnelles à Pikine et Brazzaville après 10 ans de crise ”, communication, Atelier “ménage et crise”, ORSTOM/CEDERS, Marseille

MAKOSSO B. (1999) : “ Etat des lieux sur l’emploi, la formation, la promotion des entreprises et le système d’information au Congo ”, B.I.T., Rapport d’étude, Brazzaville

MAKOSSO B. (2000) : “ Analyse de la situation de l’emploi et de la jeunesse en République du Congo ”, PNUD, Projet PRC 2000/551, Brazzaville

MASSAMBA H., BIDOUNGA N. (2000) : “ Diagnostic et analyse de la situation et des politiques de santé, d’éducation et des conditions de vie des ménages en République du Congo ”, PNUD, Projet PRC 2000/551, Brazzaville

MATAMONA M. (2000) : “ Rapport d’étude relatif à la constitution de la base de données ”, PNUD, Projet PRC 2000/551, Brazzaville

MATONDO-NZEBO L. et Bikouya (2000) : “ Analyse de la situation des sinistrés, des déplacés et des réfugiés en République du Congo ”, PNUD, Projet PRC 2000/551, Brazzaville

Ministère de l’Economie et de Finances (1996) : “ Rapport social ”, non publié. Brazzaville

Ministère de l’Enseignement Primaire, Secondaire et Supérieur, chargé de la Recherche Scientifique (1998) : “ L’éducation en chiffres ”, Brazzaville

Ministère de l’Enseignement Technique et Professionnel, chargé du Redéploiement de la Jeunesse, de l’Instruction Civique et des Sports (1999) : “ L’enseignement technique et professionnel en chiffres ”, Brazzaville

Ministère de l’Enseignement Technique et Professionnel chargé du Redéploiement de la Jeunesse, de l’Instruction Civique et des Sports (2000) : “ Rapport synthèse des tra-

vaux de la Commission - Elaboration Financement et suivi des projets d’insertion et réinsertion des jeunes ”, Brazzaville

Ministère de l’Enseignement Technique et Professionnel chargé du Redéploiement de la Jeunesse, de l’Instruction Civique et des Sports (2000) : “ Rapport de la Commission Apprentissage, formation et Emploi des jeunes ”, Brazzaville

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (1992) : “ Plan National de Développement Sanitaire -PNDS ”, Brazzaville

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (1995) : “ Bulletin de Surveillance Epidémiologique VIH/SIDA/MST ”, n°7, Brazzaville

Ministère Délégué chargé de l’Intégration de la femme au développement (1994) : “ Rapport national sur la situation de la femme congolaise, contribution du Congo à la Conférence Régionale de DAKAR. ”, Brazzaville

Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme (2000) : “ Politique nationale de la promotion de la femme ”, Brazzaville

Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme (2000) : “ Plan d’Action en matière de promotion de la femme 200-2002 ”, Brazzaville

Ministère du Plan - Commissariat Général au Plan (1976) : “ Sondage d’opinions sur les types de logements à Brazzaville ”, Brazzaville

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (2000) : “ Rapport général de l’atelier de formation sur les stratégies de réinsertion des combattants démobilisés et des groupes affectés par les conflits ”, Brazzaville

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Direction Régionale du Travail du Kouilou (1999) : “ Rapport sur les effets des guerres de 1997 et 1998 sur les entreprises de la région du Kouilou ”, Pointe-Noire

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, Direction Régionale du Travail de Brazzaville (1999) : “ Rapport d’activité ”, Brazzaville

NATIONS UNIES (1992) : “ Le programme d’action concernant les personnes handicapées ”, New York

NIAMA M. (2000) : “ Rapport Economique sur l’Afrique 2000, données sur le Congo ”,

- Commission Economique pour l'Afrique (en voie de parution), Brazzaville
- NIAMA M., MBOUKOU MBOUNGOU D.** (2000) : " Analyse de la situation économique et financière du Congo de 1980 à 2000 ", PNUD, Projet PRC 2000/551, Brazzaville
- O.I.T.** (1997) : "A compedium of Initiatives : Skills Training and Employment promotion in conflict-affected countries", Genève.
- O.N.E.M.O.** (1992) : " Bulletin de liaison ", Brazzaville.
- Office National des Postes et Télécommunications** (1999) : " Annuaire statistique", Brazzaville
- OMS** (1999) : " Bulletin d'Information de la Représentation du Congo auprès de l'OMS ", Année 1 N°0, Brazzaville
- OXFAM UK/I** (1997): " Enquête de l'eau : provision, distribution, qualité et hygiène ", Brazzaville
- PAGDEN A.** (1995) : " La genèse de la gouvernance ", in Revue Internationale des Sciences Sociales. Paris
- PIHI J.** (1996): " Prix de transport et coûts de camionnage en République du Congo ", Etude réalisée pour le compte de la Coopération française et le Laboratoire d'Economie des Transports, Brazzaville.
- PIHI J.** (1996): " Les coûts de transports ferroviaires au Congo (CFCO) ", Etude réalisée pour le compte du LET et de la Coopération Française, Brazzaville
- PNUD, FNUAP** (1987) : " Les femmes congolaises en chiffres, population et développement ", Unité de Planification de la Population (UPP), PRC/88/POB, Brazzaville
- POATY J.P.** (1986) : " De la survie en milieu urbain et emploi ", in Journée d'études sur Brazzaville. ORSTOM-AGECO, Brazzaville
- PNUD** (1990 à 1999) : " Rapports mondiaux sur le développement humain ", Economica, Paris
- PNUD** (2000) : " Rapport mondial sur le développement humain ", BOECK, Bruxelles
- REDOR D.** (1995) : " L'emploi et le travail" in RICHET X, Grands problèmes économiques. Hachette, Paris
- RONSAVALLON A.** (1995) : " Etat et marché du travail" in Vernières M. (Ed), Ajustement, Education, Emploi. Economica, Paris
- RONSAVALLON A.** (1999) : " Bilan de l'emploi et de la formation en Afrique Centrale : Principales caractéristiques ", Communication à l'atelier sous-régional sur le système d'information sur l'emploi et la formation en Afrique Centrale, Douala.
- SCHNEIDEWIND N.** (1983) : Open minds to a quality: a sourcebook of learning activities to promote race, sex, class and age equality, Englewood Clifs. Prentine – Hall, N.J./ Toronto
- SENARCLENS** (2000) : " Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale ", in Revue Internationale des Sciences Sociales (RISS), Paris
- SHERMERHORON R.** (1978) : Comparative ethnic relations : a framework for theory and research, University of Chicago Press, Chicago
- SMOUTHS M.C.** (1995) : Du bon usage de la gouvernance, RISS, Paris
- SOUDAN F.** (1989) : " Libertés : l'état de l'Afrique" in Jeune Afrique n° 1482, Paris
- TODARO M.P.** (1996) : " L'exode rural en Afrique et ses rapports avec l'emploi et les revenus ", in Revue Internationale du Travail, n°15, Paris
- TOTO J.P.** (1994) : " Les enfants et les jeunes de la rue à Brazzaville ", Rapport d'étude pour le compte de l'Union pour l'Etude de la Population Africaine (UEPA), Dakar
- UNESCO-PNUD** (1994) : " Education et formation, états, perspectives et prospectives sectorielle ", (BER/PSA), Paris
- UNICEF** (1992) : " Analyse de la situation des enfants et des femmes au Congo ", Brazzaville
- UNICEF** (1997) : " Dimension sociale de l'ajustement et la protection de l'enfant ", Economica, Paris
- UNICEF** (1997) : " Situation des enfants dans le monde ", New York
- UNICEF** (1998) : " Les enfants au travail ", New York
- UNICEF** (1998) : " Rapport systématique sur la situation actuelle des enfants et des femmes au Congo, un an après le début de la guerre civile du 05 juin 1997 ", Brazzaville
- UNICEF** (1998) : " Situation des enfants dans le monde ", New York
- UNICEF** (1998) : " Situation des enfants dans le monde ", New York
- UNICEF** (1999) : " Rapport annuel ", New York

UNICEF (1999) : “ Réunion de définition d’une stratégie régionale en genre pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre ”, UNICEF, Dakar

UNICEF (1999) : “ Vigilance nutritionnelle au Congo ”, Brazzaville

UNICEF (2000) : “ Enquête sur les enfants de la rue ”, Brazzaville

UNICEF (2000) : “ Situation des enfants dans le monde ”, New York

VAN VLIET M. (1993) : Governance and

Public management in Kooinan, New York

World Bank (1995) : “People’s Republic of the Congo, economic trends, current issues and prospects”, Washington D.C.

World Bank (1995 and 1996) : “Social indicators of development”, Washington, D.C.

YAMBO P.(1995) : “ Des Journalistes passés à tabac” in Congo Magazine n° 29, Brazzaville

ZOULA G. (1999) : “ A quoi servent nos armées ”, Congo Magazine, n° 29, Brazzaville



ANNEXE

Tableaux sur la situation financière, économique et sociale de la République du Congo

Evolution de la structure du PIB aux prix courants du marché (en milliards de FCFA)

Année	Secteur primaire		Secteur secondaire		Secteur tertiaire		PIB global
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	
1980	42,1	11,68	168,1	46,6	86,8	24,1	360,4
1981	42,7	7,88	275,7	50,9	145,5	26,9	541,8
1982	55,8	7,85	373,2	52,6	187,2	26,3	710,0
1983	60,6	7,58	434,1	54,3	199,7	25,0	799,2
1984	66,3	6,91	542,4	56,6	222,4	23,2	958,5
1985	72,3	7,44	523,4	53,9	241,4	24,9	970,7
1986	77,4	12,08	208,6	32,6	223,4	33,9	640,4
1987	89,3	12,95	242,9	35,2	224,8	32,6	689,5
1988	106,3	15,93	196,8	29,5	231,5	34,7	667,0
1989	97,8	12,85	289,5	38,0	242,4	31,9	760,6
1990	98	12,86	309,7	40,6	223,1	29,3	762,0
1991	87	11,31	277,0	33,0	245,5	31,9	768,7
1992	89,5	11,52	275,7	35,5	248,7	32,0	776,4
1993	85,5	11,24	268,5	35,3	377,6	49,7	760,4
1994	101,8	10,32	450,4	45,7	405,1	41,0	986,3
1995	110,4	10,45	473,9	44,9	427,2	40,4	1056,2
1996	116,8	8,98	673,8	51,8	451,7	33,8	1299,7
1997	123,9	9,13	770,9	56,9	430,7	31,8	1355,7
1998	126,0	10,95	523,7	46,0	444,5	38,6	1150,1
1999	119,8	8,3	888,1	61,3	403,9	27,9	1448,2
2000	133,4	6,0	1379,7	70,6	430,2	21,0	2183,1
Estim.							

Sources : CNSEE Cadres Macroéconomiques 1988–1994 BEAC: Programmation monétaire, avril 2001

Evolution de la production et des exportations de pétrole brut

Année	Production (en millions de tonnes)	Exportations (en millions de tonnes)	PIB pétrole (milliards de F CFA)	Exportations pétrole brut (en milliards de F CFA)	Exportations Totales du pays (en milliards)	Exportations pétrolières (en % des exportations totales)
1980	3,3	3,5	121,0	181,5	192,4	94,3
1981	4,1	3,1	212,8	198,9	291,5	68,2
1982	4,6	4,2	275,3	295,1	364,3	81,0
1983	5,3	4,9	324,8	365	406,3	89,9
1984	5,9	5,7	413,7	474,1	552,5	85,8
1985	5,8	5,1	398,0	455,5	514,2	88,5
1986	5,9	5,3	99,4	139,4	232,9	59,9
1987	6,3	5,7	154,8	123,0	263,5	46,7
1988	7,0	6,7	117,9	178,1	251,2	70,9
1989	7,7	7,2	209,2	270,9	370,1	73,2
1990	8,0	7,4	220,3	276,3	378,1	73,1
1991	8,0	7,3	181,8	240,3	312,5	76,8
1992	8,6	8,1	189,9	248,7	311,9	79,7
1993	9,5	9,0	184,7	267,2	316,9	84,3
1994	9,0	8,1	339,6	446,3	532,7	83,8
1995	9,1	8,8	357,5	578,8	737,8	78,4
1996	10,3	10,0	550,9	733,3	874,6	83,8
1997	11,6	11,5	666,7	763,3	881,0	87,3
1998	12,6	12,5	419,6	707,0	818,2	86,4
1999	13,2	13,0	773,3	881,8	960,5	91,8
2000 Estim.	13,1	12,9	1388,0	1732,2	1856,7	94,0

Source : CNSEE et BEAC

Tableau A3

Evolution du PIB Commerce, Hôtels et Restaurants (en milliards F CFA)

Année	PIB de la Branche	Année	PIB de la Branche
1980	28,6	1991	49,8
1981	43,2	1992	51,8
1982	63,1	1993	48,9
1983	54,1	1994	113,0
1984	54,3	1995	127,0
1985	54,1	1996	142,1
1986	52,6	1997	132,9
1987	51,6	1998	139,3
1988	50,6	1999	116,7
1989	46,5	2000 Etsim.	130,9
1990	49,0	2001 Prév.	140,1

Sources : CNSEE et BEAC

Tableau A4

Evolution des recettes, des dépenses et de la dette publiques (milliards de FCFA)

Année	Finances publiques		Dette publique extérieure	
	Recettes	Dépenses hors dette	Encours total	Service
1980	116,5	135,9	316,6	nd
1981	194,8	253,4	376,6	43,2
1982	243,8	420,5	468,6	72
1983	275,4	438,2	526,4	87,2
1984	335,0	537,6	619,9	109,8
1985	304,8	510,1	664,00	139,6
1986	169	401,5	761,3	151,4
1987	137,1	201,8	858,4	171,3
1988	153,8	169,3	1004,3	177,1
1989	176,2	240,5	1044,0	161,1
1990	203,1	211,9	1096,9	176,4
1991	203,3	292,5	1151,5	165,7
1992	222,5	314	1153,9	149,8
1993	139,5	287,1	1464,7	157,9
1994	220,2	360,5	3125,9	285,7
1995	249,4	347,8	3054,6	364,8
1996	357,6	427,4	3135,7	345,1
1997	413,6	517,8	3078,4	412,8
1998	269,8	416,1	2987,1	439,9
1999	415,4	456,8	4093,2	409,1
2000	607,1	576,1	4111,4	417,6
Estim.				

Source : CNSEE-DGB-CCA

Evolution de la balance des paiements du Congo (en milliards de FCFA)

Année	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Est.
Exportations, fob	316,9	532,7	642,2	846,6	966,7	807,0	960,5	1856,7
Pétrole brut	267,2	446,3	578,8	733,3	763,3	707,0	881,8	1732,2
Produits pétroliers	5,8	7,0	12,2	6,6	5,6	00	00	13,7
Bois tropicaux	23,8	35,9	24,0	29,3	29,8	71,9	37,3	55,2
Rondins d'eucalyptus	2,9	12,8	16,7	7,5	11,8	11,4	14,6	12,5
Sucre	2,3	3,4	6,7	6,1	8,7	6,5	6,5	9,0
Divers	15,0	27,3	3,8	63,8	147,6	10,1	20,3	34,1
Importations, fob	-141,6	-340,2	-326,1	-300,4	-378,7	-329,4	-429,8	-544,1
Secteur pétrolier	-54,3	-203,5	-244,1	-101,3	-72,2	-108,4	-156,6	-239,2
Secteur forestier et industries du bois	-	-	-9,2	5,9	9,2	-3,2	-5,1	-7,2
Secteur industriel (hors industries du bois)	-	-	-20,0	-10,6	-7,8	-18,0	-43,5	-45,7
Secteur public	-	-17,9	-36,2	-41,0	194,4	-28,1	-69,9	-90,9
Secteur agricole	-	-	-2,7	-4,2	-4,2	-4,3	-1,6	-6,0
Balance commerciale	175,3	192,5	546,2	588,0	477,5	488,8	530,7	1312,6
Services (nets)	-333,2	-656,5	-654,3	-903,3	-821,0	-617,6	-794,5	-1056,1
Services non facteurs	-223,5	-515,7	-301,4	-431,8	-360,6	-436,4	-449,1	-509,8
Services facteurs	-109,8	-140,8	-352,9	-471,4	-460,3	-181,2	-345,1	-546,3
dont intérêts dus	-113,0	-141,9	-171,7	-199,2	-215,8	-214,5	-214,5	-566,5
Transferts sans contrepartie	-2,5	48,2	20,9	15,9	1,2	-1,8	-3,3	2,4
Solde du compte courant (transferts off inclus)	-160,5	-415,7	-317,3	-341,1	-231,7	-141,9	-267,0	261,9
Solde du compte courant (transferts off exclus)	-172,7	-464,0	-338,2	-357,0	-232,9	-140,1	-263,8	256,6
Mouvements de capitaux (nets)	42,8	301,9	-167,3	-116,3	-5,2	-167,7	-122,4	-380,8
Moyen et long termes	38,8	156,6	-175,6	-131,9	-73,4	-235,3	-273,9	-241,5
1. Publics	-7,5	22,0	-215,9	-162,3	-234,4	-275,5	-259,6	-249,8
<i>Tirages</i>	71,1	198,6	6,3	36,1	12,7	8,0	1,1	2,1
<i>Amortissements dus</i>	-84,6	-176,6	-222,2	-198,4	-247,1	-283,5	-260,7	-251,9
2. Privés (nets)	46,3	134,6	40,3	30,4	161,0	40,2	-14,3	8,3
3. Court terme	4,0	145,3	8,3	248,2	68,2	67,6	151,6	-139,3
<i>Bancaires et postaux</i>	-4,2	11,7	-6,7	-1,8	-1,8	7,0	2,0	-9,3
<i>Autres</i>	8,2	133,6	15,0	250,0	70,0	60,6	149,6	-130
Erreurs et omissions	-10,6	-8,7	179,4	-22,9	-31,3	-67,4	-59,7	-79,6
Solde global	-128,3	-122,5	-305,2	-247,8	-268,2	-377,0	-329,7	-220,3
Financement	128,3	122,5	305,2	247,8	268,2	377,0	329,7	-220,3
Variations des réserves officielles (baisse+)	-0,5	-24,4	-3,2	-8,6	11,8	46,1	-36,7	-16,8
Variations des arriérés extérieurs (baisse-)	128,8	-316,8	92,1	-225,2	53,8	184,2	302,1	230,5
Financements exceptionnels	0,0	463,7	216,4	481,6	202,6	146,7	64,4	6,6
Rééchelonnements déjà obtenus	—	463,7	216,4	481,6	202,6	146,7	64,4	6,6
Annulation dette extérieure	—	—	—	—	—	—	—	0,0
Autres	—	—	—	—	—	—	—	0,0
GAP résiduel	—	—	—	—	—	—	—	—
dont : rééchelonnement possible	—	—	—	—	—	—	—	—

Source : BEAC : Programmes monétaires, juin 2000 et février 2001

Tableau A6

Evolution du trafic au port de Pointe-Noire de 1988 à 1999, (en tonnes)

Année	Débarquement	Embarquement	Total
1988	553958	3551900	4 105 858
1989	491353	2571512	3 008 865
1990	633440	2320998	2 954 438
1991	533528	1714998	2 248 516
1992	575355	1088276	1 663 631
1993	524742	949224	1 743 966
1994	493628	899456	1 473 966
1995	531204	1067616	1 598 820
1996	601244	804067	1 405 311
1997	533170	228906	1 362 076
1998	724120	675545	1399665
1999	492295	615194	1107489

Source : Port autonome de Pointe-Noire

Tableau A7

Evolution du trafic commercial et des recettes ferroviaires

Année	Trafic Commercial CFCO (10 ³ T)	Trafic COMILOG sur CFCO (en 10 ³ T)	Recettes en 10 ⁶ FCFA
1980	1250,3	2156,5	15252,0
1981	1362,4	1495,6	17090,4
1982	1264,9	1516,2	18430,7
1983	1090,4	1823,9	18152,7
1984	1150,1	2108,3	21129,5
1985	1216,7	2379,6	21742,1
1986	1212,0	2566,1	24799,4
1987	1109,1	2293,4	23363,7
1988	1210,0	2136,0	22994,2
1989	1273,5	1030,8	21997,7
1990	1052,0	959,0	21217,7
1991	1016,4	389,3	22108,9
1992	890,3	-	20142,3
1993	678,9	-	16181,4
1994	609,0	-	14993,3
1995	713,6	-	19259,6
1996	Nd	-	20117,0
1997	Nd	-	12968,0
1998	Nd	-	13165,0
1999	Nd	-	11941,0

Source : CFCO, Service Statistiques, pour les années antérieures à 1996

Tableau A8

Evolution du trafic fluvial

Nature du trafic	1993	1994	1995	1996	1997	1998 1 ^{er} semestre	1999 1 ^{er} semestre
Ports fluviaux							
trafic voyageurs (10 ³)	47,8	37,5	32,2	44,2	40,0	65,2	71,5
trafic marchandises (10 ³ tonnes)	164,8	178,9	170,5	132,5	192	44,0	47,9
Transports fluviaux							
trafic voyageurs (10 ³)	45,5	30,5	20	14,3	18	2,5	3,2
trafic marchandises (10 ³ tonnes)	38	51,6	60,1	55,4	66,7	12,1	17,6
Transpool							
trafic voyageurs (10 ³)	105,5	170	60	101	90	52	51,1
trafic véhicules	201	760	300	130	100	20	138
colis (10 ³)	163,0	85	50	176	60	52,1	32,9

Source : MTACMM, Rapport d'activité, 1^{er} semestre 1999, Brazzaville.

Tableau A9

Evolution de la population active, selon le statut (en nombre de personnes)

Année	Population active totale	Population active occupée	Actifs au chômage	Taux de chômage en %
1970	435,9	383,9	52,0	11,9
1971	447,2	396,0	51,2	11,4
1972	458,8	400,5	58,3	12,7
1973	470,8	410,7	60,1	12,8
1974	487,9	424,2	63,7	13,1
1975	498,6	432,7	65,9	13,2
1976	509,6	441,9	67,7	13,3
1977	520,8	449,7	71,1	13,7
1978	532,3	457,1	75,2	14,1
1979	544,0	467,4	76,7	14,1
1980	556,0	481,9	74,1	13,3
1981	568,2	498,4	69,8	12,3
1982	580,7	517,3	63,4	10,9
1983	593,5	530,6	62,9	10,6
1984	606,5	547,5	59,0	9,7
1985	618,4	553,2	65,2	10,5
1986	626,8	537,9	88,9	14,2
1987	635,7	537,1	98,6	15,5
1988	644,6	539,4	105,2	16,3
1989	656,9	537,9	119,0	18,1
1990	664,6	536,4	128,2	19,3
1991	673,6	541,5	132,1	19,6
1992	684,9	549,6	135,3	19,8
1993	694,0	548,3	145,7	21,0
1994	705,4	532,1	173,3	24,6
1995	714,5	539,1	175,4	24,6
1996	726,1	546,9	179,2	24,7
1997	735,7	530,6	205,1	27,9
1998	748,2	531,5	216,7	29,0
1999	760,8	533,2	227,6	29,9

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population.

Tableau A10

Evolution de la population féminine active occupée selon le secteur d'activité

Année	Agriculture et Sylviculture	Industries	Services	Ensemble	% de la pop. féminine active par rapport à la pop. active occupée
1970	171533	1680	13437	186650	48,6
1971	173845	1821	15514	191180	48,3
1972	177547	1881	16067	195495	48,8
1973	178524	2098	18141	198762	48,4
1974	180981	2359	20254	203 594	48,0
1975	180679	2674	22745	206098	47,6
1976	181251	2981	25314	209546	47,4
1977	181271	3187	28326	212784	47,3
1978	181623	3415	31306	216 344	47,3
1979	181726	3871	34878	220475	47,2
1980	181809	4726	39425	225960	46,9
1981	181897	5015	45079	231991	46,5
1982	184110	5855	50250	240216	46,4
1983	183641	6661	55652	245955	46,4
1984	183454	7 432	63064	253950	46,4
1985	182045	7669	69766	259 480	46,9
1986	186464	6114	68003	260581	48,4
1987	193121	5696	67525	266342	49,6
1988	198403	5434	68524	272361	50,5
1989	202989	4944	68962	276895	51,5
1990	205938	4779	69189	279906	52,2
1991	204655	4725	74547	283927	52,4
1992	212031	4571	75961	292562	53,2
1993	214800	4479	76305	295583	53,9
1994	212468	4536	73283	290286	54,6
1995	217827	4658	74392	296877	55,1
1996	223323	5109	75616	304049	55,6
1997	225324	4425	71198	300947	56,7
1998	228974	4530	71210	304714	57,3
1999	236231	4375	69538	310144	58,2

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population.

Evolution du nombre de ménages ayant accès à l'eau potable, selon les zones (en milliers)

Année	Nombre de ménages			En % du total des ménages		
	Zone urbaine	Zone Rurale	Ensemble	Zone urbaine	Zone rurale	Ensemble
1960	19,6	2,3	21,9	46,7	1,7	12,4
1961	21,5	2,6	24,1	48,0	1,9	13,2
1962	23,7	2,9	26,6	49,8	2,1	14,1
1963	26,1	3,2	29,3	51,6	2,2	15,1
1964	28,6	3,5	32,1	55,4	2,4	16,2
1965	31,6	3,8	35,4	57,5	2,5	17,3
1966	34,8	4,2	39,0	59,8	2,8	18,6
1967	38,3	4,6	42,9	62,7	3,0	20,0
1968	42,2	5,1	47,3	65,4	3,3	21,4
1969	48,4	5,9	54,3	70,8	3,7	23,9
1970	55,5	6,8	62,3	76,7	4,2	26,8
1971	59,5	7,3	66,8	78,7	4,5	28,2
1972	63,9	7,9	71,8	79,6	4,9	29,5
1973	68,6	8,5	77,1	80,7	5,1	30,8
1974	76,8	9,5	86,3	84,8	5,7	33,5
1975	78,0	9,7	87,7	80,7	5,8	33,1
1976	80,2	10,0	90,2	78,2	6,1	33,7
1977	83,7	10,4	94,1	76,7	6,1	33,7
1978	86,2	10,7	96,9	74,4	6,2	33,5
1979	89,0	11,0	100,0	72,8	6,3	33,7
1980	92,0	11,8	103,8	70,8	6,7	33,9
1981	92,0	11,8	103,8	66,6	6,7	32,9
1982	101,4	12,9	114,3	69,1	7,2	35,0
1983	117,4	14,9	132,3	74,5	8,3	39,1
1984	126,4	16,0	142,4	74,8	8,9	40,8
1985	137,6	16,7	154,3	75,9	9,2	42,5
1986	149,2	18,9	168,1	79,3	10,1	44,8
1987	160,2	19,7	179,9	81,7	10,3	46,4
1988	173,0	20,5	193,5	84,6	10,5	48,4
1989	187,7	21,4	209,1	87,9	10,7	50,5
1990	199,4	25,1	224,5	89,6	12,3	52,6
1991	207,4	22,5	229,9	88,7	10,8	52,0
1992	209,4	22,7	232,1	85,1	10,7	50,6
1993	211,5	22,9	234,4	82,7	10,5	49,5
1994	219,6	23,3	242,9	82,6	10,5	49,8
1995	223,9	23,7	247,6	81,4	10,5	49,5
1996	228,4	24,2	252,6	80,3	10,6	49,2
1997	233,0	24,3	257,3	77,4	10,4	48,1
1998	237,5	24,5	262,0	74,2	10,2	46,8
1999	242,3	24,7	267,0	73,4	10,0	46,3

Sources : Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984 et de l'évolution du nombre des abonnés de la société Nationale de Distribution d'Eau.

Tableau A12

Evolution des effectifs des salariés du secteur moderne (en milliers de personnes)

Année	Agriculture et sylviculture	Industries	Services	Total général
1970	2 372	15 297	36 874	54 543
1971	2 656	16 220	40 222	59 098
1972	2 826	15 409	43 043	61 278
1973	2 429	16 977	47 522	66 928
1974	2 465	18 524	52 778	73 767
1975	2 298	20 189	57 197	79 684
1976	2 759	21 265	61 114	85 138
1977	3 028	20 928	65 628	89 584
1978	3 330	20 735	69 146	93 211
1979	3 656	21 313	73 621	98 590
1980	3 764	23 227	80 703	107 694
1981	4 080	24 677	89 926	118 683
1982	5 690	28 833	95 565	130 088
1983	5 610	31 896	100 746	138 252
1984	5 831	33 221	110 280	149 332
1985	6 360	31 340	116 148	153 848
1986	6 157	25 999	115 934	148 090
1987	6 040	24 365	111 433	141 838
1988	5 859	21 592	109 363	136 814
1989	5 782	18 652	107 584	132 018
1990	5 785	16 307	106 455	128 547
1991	3 979	14 779	114 070	132 828
1992	3 840	13 939	113 474	131 253
1993	3 757	13 205	112 432	129 394
1994	4 141	13 293	104 218	121 652
1995	4 241	13 562	101 819	119 622
1996	4 301	14 216	99 550	118 067
1997	4 136	12 349	95 653	112 138
1998	4 192	11 893	92 929	109 014
1999	3 707	10 894	90 566	105 167

Sources: Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population.

Tableau A13

Evolution des effectifs des salariés du secteur non structuré, (en nombre de personnes)

Année	Agriculture et sylviculture	Industries	Services	Total général
1970	2 832	2 867	13 212	18 911
1971	3 171	2 991	14 448	20 610
1972	3 374	3 250	11 388	18 012
1973	2 900	3 330	12 458	18 688
1974	2 945	3 760	14 130	20 835
1975	2 745	3 327	14 322	20 394
1976	3 296	3 630	14 566	21 492
1977	3 618	3 630	14 813	22 061
1978	3 978	3 718	15 066	22 762
1979	4 370	4 658	15 321	24 349
1980	4 500	6 114	15 582	26 196
1981	4 877	7 153	15 847	27 877
1982	6 834	8 160	16 116	31 110
1983	6 738	8 618	16 390	31 746
1984	6 775	9 304	16 669	32 748
1985	4 140	7 560	16 952	28 652
1986	4 008	3 749	16 183	23 940
1987	3 932	2 848	14 535	21 315
1988	3 814	2 532	14 734	21 080
1989	3 664	2 251	13 770	19 685
1990	3 766	1 846	13 083	18 695
1991	2 540	1 924	12 486	16 950
1992	2 532	1 443	12 560	16 535
1993	6 382	1 241	11 868	19 491
1994	7 035	1 617	11 546	20 198
1995	7 205	1 526	11 167	19 898
1996	7 306	1 451	10 825	19 582
1997	7 026	1 528	9 439	17 993
1998	7 118	1 467	8 982	17 567
1999	6 294	1 395	8 096	15 785

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population

Tableau A14:

**Evolution des actifs salariés
(en nombre de personnes)**

Année	Agriculture et sylviculture	Industries	Services	Total général
1970	5 204	18 164	50 086	73 454
1971	5 827	19 211	54 670	79 708
1972	6 200	18 659	54 431	79 290
1973	5 329	20 307	59 980	85 616
1974	5 410	22 284	66 908	94 602
1975	5 043	23 516	71 519	100 078
1976	6 055	24 895	75 680	106 630
1977	6 646	24 558	80 441	111 645
1978	7 308	24 453	84 212	115 973
1979	8 026	25 971	88 942	122 939
1980	8 264	29 341	96 285	133 890
1981	8 957	31 830	105 773	146 560
1982	12 524	36 993	111 681	161 198
1983	12 348	40 514	117 136	169 998
1984	12 606	42 525	126 949	182 080
1985	10 500	38 900	133 100	182 500
1986	10 165	29 748	132 117	172 030
1987	9 972	27 213	125 968	163 153
1988	9 673	24 124	124 097	157 894
1989	9 446	20 903	121 354	151 703
1990	9 551	18 153	119 538	147 242
1991	6 519	16 703	126 556	149 778
1992	6 372	15 382	126 034	147 788
1993	10 139	14 446	124 300	148 885
1994	11 176	14 910	115 764	141 850
1995	11 446	15 088	112 986	139 520
1996	11 607	15 667	110 375	137 649
1997	11 162	13 877	105 092	130 131
1998	11 310	13 360	101 911	126 581
1999	10 001	12 289	98 662	120 952

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population

Tableau A15

**Actifs occupés non salariés selon le groupe
d'activités, (en nombre de personnes)**

Année	Agriculture et sylviculture	Industries	Services	Total général
1970	263 235	20 025	27 137	310 397
1971	266 657	19 544	30 106	316 307
1972	272 524	18 958	29 690	321 172
1973	275 811	18 544	30 723	325 078
1974	280 500	19 100	30 000	329 600
1975	279 939	20 325	32 340	332 604
1976	279 379	20 971	34 863	335 213
1977	278 820	21 637	37 582	338 039
1978	278 263	22 324	40 513	341 100
1979	277 706	23 033	43 673	344 412
1980	277 150	23 764	47 080	347 994
1981	276 596	24 518	50 752	351 866
1982	276 050	25 297	54 711	356 058
1983	275 491	26 100	58 978	360 569
1984	274 940	26 929	63 578	365 447
1985	274 390	27 784	68 537	370 711
1986	281 641	22 066	62 177	365 884
1987	291 780	19 472	62 650	373 902
1988	299 366	19 004	63 127	381 497
1989	306 245	17 422	62 544	386 211
1990	310 228	17 782	61 113	389 123
1991	310 776	17 787	63 130	391 693
1992	321 342	17 035	63 394	401 771
1993	321 342	16 229	61 809	399 380
1994	316 201	15 327	58 719	390 247
1995	323 157	15 965	60 422	399 544
1996	330 913	16 468	61 872	409 253
1997	333 898	13 104	53 479	400 481
1998	338 268	13 444	53 231	404 943
1999	350 107	12 852	49 292	412 251

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de Conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population

Tableau A16

**Evolution de la population active occupée
(en nombre de personnes)**

Année	Agriculture et sylviculture	Industries	Services	Total général
1970	268 439	38 189	77 223	383 851
1971	272 484	38 755	84 776	396 015
1972	278 724	37 617	84 121	400 462
1973	281 140	38 851	90 703	410 694
1974	285 910	41 384	96 908	424 202
1975	284 982	43 841	103 859	432 682
1976	285 434	45 866	110 543	441 843
1977	285 466	46 195	118 023	449 684
1978	285 571	46 777	124 725	457 073
1979	285 732	49 004	132 615	467 351
1980	285 414	53 105	143 365	481 884
1981	285 553	56 348	156 525	498 426
1982	288 574	62 290	166 392	517 256
1983	287 839	66 614	176 114	530 567
1984	287 546	69 454	190 527	547 527
1985	284 890	66 684	201 637	553 211
1986	291 806	51 814	194 294	537 914
1987	301 752	46 685	188 618	537 055
1988	309 039	43 128	187 224	539 391
1989	315 691	38 325	183 898	537 914
1990	319 779	35 935	180 651	536 365
1991	317 295	34 490	189 686	541 471
1992	327 714	32 417	189 428	549 559
1993	331 481	30 675	186 109	548 265
1994	327 377	30 237	174 483	532 097
1995	334 603	31 053	173 408	539 064
1996	342 520	32 135	172 247	546 902
1997	345 060	26 981	158 571	530 612
1998	349 578	26 804	155 142	531 524
1999	360 108	25 141	147 954	533 203

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population

Tableau A17

Evolution de la production et de la consommation de l'énergie commerciale (en Gwh)

Année	Production Nationale	Echanges avec la R.D.C	Consommation intérieure	Différence en %
1960	26,89	-1,42	25,47	-5,6
1961
1962
1963	41,57	-0,17	41,40	-0,4
1964	43,38	-0,05	43,33	-0,1
1965	41,97	-0,19	41,78	-0,5
1966	45,35	0,00	45,35	0,0
1967	50,04	-0,09	49,95	-0,2
1968	55,41	0,26	55,67	0,5
1969	64,87	0,60	65,47	0,9
1970	76,46	-0,85	75,61	-1,1
1971	88,35	-7,18	81,17	-8,8
1972	102,16	-14,87	87,29	-17,0
1973	96,41	1,06	97,47	1,1
1974	98,60	1,43	100,03	1,4
1975	104,60	3,15	107,75	2,9
1976	113,80	1,51	115,31	1,3
1977	103,93	20,16	124,09	16,2
1978	54,93	71,21	126,14	56,5
1979	113,09	14,28	127,37	11,2
1980	154,60	6,86	161,46	4,2
1981	157,98	19,28	177,26	10,9
1982	195,33	26,06	221,39	11,8
1983	233,91	54,99	288,90	19,0
1984	252,67	80,52	333,19	24,2
1985	294,00	84,12	378,12	22,2
1986	269,62	128,55	398,17	32,3
1987	281,23	148,15	429,38	34,5
1988	292,15	148,99	441,14	33,8
1989	400,21	60,93	461,14	13,2
1990	493,42	14,41	507,83	2,8
1991	479,60	57,90	537,50	10,8
1992	428,48	106,25	534,73	19,9
1993	362,47	162,05	524,52	30,9
1994	323,87	183,40	507,27	36,2
1995	353,87	166,21	520,08	32,0
1996	483,00	25,00	508,00	4,9
1997	366,40	37,60	404,00	9,3
1998	408,00	127,00	535,00	23,7
1999	196,00	106,00	302,00	35,1

Source : Société Nationale d'Électricité (annuaires statistiques)

**Evolution de la consommation de l'électricité, du bois de chauffe et des produits pétroliers
(données de base)**

Année	Electricité en millions de Kwh	Bois de feu en milliers de tonnes	Produits pétroliers (en milliers de tonnes)					
			Kérosène	Gaz	Gaz oil Butane	Essence	Fuel oil	Lubrifiants
1960	25,5	611,0	7,2	0,3	41,2	38,7	8,8	3,6
1961	28,2	619,0	6,7	0,4	55,0	38,9	9,2	4,8
1962	32,3	637,0	4,4	0,4	48,7	44,8	9,7	4,0
1963	41,4	655,0	8,6	0,4	46,4	40,1	10,2	3,4
1964	41,3	675,0	9,8	0,4	51,2	41,7	10,7	3,6
1965	41,8	694,0	10,1	0,5	56,2	36,0	11,2	3,8
1966	45,4	714,0	10,5	0,5	75,7	43,1	11,8	3,5
1967	50,0	734,0	12,5	0,5	78,7	40,0	12,3	3,5
1968	55,7	756,0	14,9	0,6	82,2	37,1	13,0	3,9
1969	65,5	778,0	17,7	0,6	85,2	34,4	13,6	4,0
1970	75,6	801,0	21,1	0,7	89,2	31,9	14,3	4,3
1971	81,2	823,0	25,0	0,7	93,0	29,6	15,0	4,5
1972	87,3	848,0	29,8	0,7	94,9	27,5	15,8	4,7
1973	97,5	872,0	31,0	0,8	96,6	27,5	31,4	5,2
1974	100,0	898,0	34,0	2,3	98,3	29,4	29,4	5,6
1975	107,8	928,0	36,1	1,7	103,3	31,7	27,4	6,3
1976	115,3	959,0	36,7	2,1	129,7	42,3	26,0	7,7
1977	124,1	992,0	42,9	1,7	109,7	38,7	24,2	7,9
1978	126,1	1026,0	43,8	1,7	126,7	38,8	22,6	6,5
1979	127,4	1074,0	48,3	2,3	121,2	37,3	20,8	6,7
1980	161,5	1097,0	49,7	2,3	138,2	38,5	15,7	7,0
1981	177,3	1134,0	48,2	2,5	144,7	41,7	15,6	5,6
1982	221,4	1173,0	55,9	3,0	157,3	48,6	17,4	5,9
1983	288,9	1212,0	59,4	3,1	142,3	53,7	19,7	5,5
1984	333,2	1253,0	55,9	3,4	128,3	54,0	17,9	5,6
1985	378,1	1298,0	55,3	3,9	134,4	52,0	20,5	6,5
1986	398,2	1332,0	50,8	4,5	119,1	51,8	17,5	5,1
1987	429,4	1368,0	47,7	4,4	111,1	49,8	18,9	4,9
1988	441,1	1405,0	48,0	4,3	110,3	47,8	17,7	4,5
1989	461,1	1446,0	50,7	4,2	110,0	48,5	24,3	4,2
1990	507,8	1482,0	51,5	3,9	99,3	46,0	16,2	3,6
1991	537,5	1522,0	48,8	3,3	94,7	46,1	16,7	2,8
1992	534,7	1563,0	53,2	4,6	82,6	47,6	20,1	2,5
1993	524,5	1605,0	48,2	4,3	91,2	45,2	15,8	2,3
1994	507,3	1648,0	41,5	4,3	63,2	35,4	9,1	2,2
1995	520,1	1693,0	53,9	4,4	73,8	38,1	13,7	2,1
1996	508,0	1739,0	46,7	3,1	66,4	34,7	12,3	2,0
1997	404,0	1787,0	40,5	2,2	67,4	31,7	11,1	1,9
1998	535,0	1837,0	35,1	1,6	54,1	28,9	10,0	1,9
1999	302,0	1888,0	37,6	0,5	46,9	22,7	9,0	1,8

Source : Société Nationale d'Électricité (annuaires statistiques), estimations comptes nationaux (consommation de bois de feu), Société Nationale d'Hydrocarbures, Congolaise de Raffinage des Produits Pétroliers et sociétés d'exploitation pétrolière

Evolution de la consommation d'énergie commerciale selon les produits (en milliers de t.e.p)

Année	Electricité	Bois de feu	Kérosène	Gaz Butane	Gaz oil	Essence	Fuel oil	Lubrifiants	Pétrole brut (ajustement)	Total
1960	2,2	195,5	7,4	0,3	42,0	40,6	8,7	3,7	0,0	300,4
1961	2,4	198,1	6,9	0,4	56,1	40,8	9,1	4,9	0,0	318,7
1962	2,8	203,8	4,5	0,4	49,7	47,0	9,6	4,1	0,0	321,9
1963	3,6	209,6	8,0	0,4	47,3	42,1	10,1	3,5	0,0	324,6
1964	3,6	216,0	10,0	0,4	52,2	43,8	10,6	3,7	0,0	340,3
1965	3,6	222,1	10,4	0,5	57,3	39,4	11,1	3,9	0,0	348,3
1966	3,9	228,5	10,8	0,5	77,2	45,3	11,7	3,6	0,0	381,5
1967	4,3	234,8	12,9	0,5	80,3	42,0	12,2	3,6	0,0	390,6
1968	4,8	242,6	15,4	0,6	83,8	39,0	12,9	4,0	0,0	403,1
1969	5,6	249,0	12,3	0,6	86,9	36,1	13,5	4,1	0,0	408,1
1970	6,5	256,3	21,8	0,7	91,0	33,5	14,2	4,4	0,0	428,4
1971	7,0	263,4	25,6	0,7	94,9	31,1	14,9	4,6	0,0	442,2
1972	7,5	271,4	30,8	0,7	96,8	28,9	15,6	4,8	0,0	456,5
1973	8,4	279,0	32,0	0,9	98,5	28,9	31,1	5,3	0,0	484,1
1974	8,6	287,4	35,1	2,5	100,3	30,9	29,1	5,7	0,0	499,6
1975	9,3	279,0	39,3	1,8	105,4	33,3	27,1	6,4	0,0	501,6
1976	9,9	306,9	39,9	2,2	132,2	44,4	25,7	7,9	0,0	569,1
1977	10,7	317,4	44,3	1,8	111,9	40,6	23,8	8,1	0,0	558,6
1978	11,0	328,3	45,2	1,8	131,2	40,7	22,4	6,6	0,0	587,2
1979	11,0	343,6	49,8	2,5	123,6	39,2	20,6	6,8	0,0	597,1
1980	13,9	351,0	51,3	2,5	141,0	40,4	15,5	7,1	0,0	622,7
1981	15,3	362,9	49,7	2,7	147,6	43,8	15,4	5,7	0,0	643,1
1982	19,1	375,4	57,7	3,2	160,4	51,0	17,2	6,0	0,0	690,0
1983	24,9	387,8	61,3	3,3	145,1	56,4	19,5	5,6	0,0	703,9
1984	28,6	411,0	57,7	3,6	130,9	56,7	17,2	5,7	303,7	1015,1
1985	32,6	415,4	57,1	4,2	137,1	54,6	20,3	6,7	309,9	1037,9
1986	34,2	426,2	52,4	4,8	127,5	54,4	17,3	5,2	305,6	1027,6
1987	37,0	437,8	49,2	4,7	113,3	52,2	18,7	5,0	297,4	1015,3
1988	38,0	449,6	49,5	4,6	113,5	50,2	17,5	4,6	187,6	915,1
1989	39,7	462,7	52,3	4,5	112,2	50,9	24,1	4,3	270,6	1021,3
1990	43,7	474,2	53,1	4,2	106,3	48,3	16,0	3,7	300,8	1050,3
1991	46,3	487,0	50,4	3,5	96,7	48,3	16,5	2,9	290,2	1041,8
1992	46,1	506,7	54,9	4,9	84,3	50,0	19,9	2,6	248,5	1017,9
1993	45,2	513,6	49,7	4,6	93,0	47,5	15,7	2,4	253,5	1025,2
1994	43,7	527,4	42,8	4,6	64,5	37,2	9,0	2,3	136,5	868,0
1995	44,8	541,8	55,6	4,7	75,2	40,0	13,6	2,2	139,6	917,5
1996	43,8	556,5	50,3	3,3	67,7	36,4	12,6	2,1	139,6	912,3
1997	34,8	571,8	41,8	2,4	68,7	33,3	11,0	2,0	96,9	862,7
1998	46,1	587,8	36,2	1,7	55,2	30,3	9,9	2,0	-	769,2
1999	26,0	597,8	38,8	0,5	47,8	23,8	8,9	1,9	-	745,5

Source : Société Nationale d'Électricité (annuaires statistiques), estimations comptes nationaux (consommation de bois de feu), Société Nationale d'Hydrocarbures, Congolaise de Raffinage des Produits Pétroliers et sociétés d'exploitation pétrolière

Evolution des importations nettes d'énergie commerciale (en milliers de t.e.p)

Année	Electricité	Kérosène	Essence	Gaz oil	Butane	Fuel oil et Lubrifiants	Pétrole Brut	Gaz naturel	Total
1960	-0,1	7,4	40,6	42,0	0,3	12,4	-52,8	0,0	49,8
1961	0,1	6,9	40,8	56,1	0,4	14,0	-105,0	0,0	13,3
1962	0,0	4,5	47,0	49,7	0,4	13,7	-125,9	0,0	-10,6
1963	0,0	8,0	42,1	47,3	0,4	13,6	-111,4	0,0	0,0
1964	0,0	10,0	43,8	52,2	0,4	14,3	-84,3	0,0	36,4
1965	0,0	10,4	39,4	57,3	0,5	15,0	-72,4	0,0	50,2
1966	0,0	10,8	45,3	77,2	0,5	15,3	-63,2	0,0	85,9
1967	0,0	12,9	42,0	80,3	0,5	15,8	-51,0	0,0	100,5
1968	0,0	15,4	39,0	83,8	0,6	16,9	-43,4	0,0	112,3
1969	0,1	12,3	36,1	86,9	0,6	17,6	-24,2	0,0	129,4
1970	0,0	21,8	33,5	91,0	0,7	18,6	-20,4	0,0	145,2
1971	-0,6	25,6	31,1	94,9	0,7	19,5	-14,6	0,0	156,6
1972	-1,3	30,8	28,9	96,8	0,7	20,4	-342,0	0,0	-165,7
1973	0,1	32,0	28,9	98,5	0,9	0,0	-1994,0	0,0	-1833,6
1974	0,1	35,1	30,9	100,3	2,5	0,0	-2730,0	0,0	-2561,1
1975	0,3	39,3	33,3	105,4	1,8	0,0	-1956,0	0,0	-1775,9
1976	0,1	39,9	44,4	132,2	2,2	0,0	-2004,0	0,0	-1785,2
1977	1,7	44,3	40,6	111,9	1,8	0,0	-1876,8	0,0	-1676,5
1978	6,1	45,2	40,7	131,2	1,8	0,0	-2453,1	0,0	-2228,1
1979	1,2	49,8	39,2	123,6	2,5	0,0	-2773,0	0,0	-2556,7
1980	0,6	51,3	40,4	141,0	2,5	0,0	-3416,0	0,0	-3180,2
1981	1,7	49,7	43,8	147,6	2,7	0,0	-4191,0	0,0	-3945,5
1982	2,2	57,7	51,0	160,4	3,2	0,0	-4461,0	0,0	-4186,5
1983	4,7	57,1	56,4	145,1	3,3	0,0	-4902,0	0,0	-4635,4
1984	6,9	35,1	0,0	0,0	0,0	-302,2	-5502,0	0,0	-5762,2
1985	7,2	23,4	0,0	7,4	0,0	-308,4	-5345,8	0,0	-5616,2
1986	11,1	14,3	0,0	0,0	0,0	-304,1	-5529,4	0,0	-5808,1
1987	12,1	0,0	0,0	6,9	0,0	-295,6	-5868,1	0,0	-6144,7
1988	12,8	0,0	0,0	4,0	0,0	-187,7	-6840,1	0,0	-7011,0
1989	5,2	0,0	2,0	8,5	0,0	-269,3	-7572,0	0,0	-7825,6
1990	1,2	2,1	0,0	1,3	0,0	-299,3	-7573,5	0,0	-7868,2
1991	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-288,8	-7458,2	0,0	-7742,0
1992	9,1	5,6	0,0	0,0	0,0	-247,3	-8316,7	0,0	-8549,3
1993	13,8	4,7	1,6	1,5	0,0	-252,2	-9156,4	0,0	-9387,0
1994	15,8	0,0	0,0	0,0	0,0	-135,8	-8682,2	0,0	-8802,2
1995	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	-138,9	-9002,5	0,0	-9127,1
1996	2,2	19,6	6,8	22,4	1,3	-138,9	-10220,4	0,0	-10307,0
1997	3,2	22,0	11,6	30,6	1,3	-99,7	-11556,8	-264,7	-11852,5
1998	10,9	36,2	30,3	55,2	1,7	11,9	-12471,5	-317,8	-12643,1
1999	9,3	38,8	23,8	47,8	0,5	10,8	-12359,3	-315,0	-12543,3

Sources : Société Nationale d'Électricité (annuaires statistiques), estimations comptes nationaux (consommation bois de feu), Société Nationale d'Hydrocarbures, Congolaise de Raffinage des Produits Pétroliers et sociétés d'exploitation pétrolière

Evolution des importations nettes et consommation d'énergie commerciale (en milliers de t.e.p)

Année	Importations nettes en milliers de t.e.p.	Consommation d'énergie commerciale en milliers de t.e.p	Importations nettes en % de consommation d'énergie
1960	49,8	300,4	16,6
1961	13,3	318,7	4,2
1962	-10,6	321,9	-3,3
1963	0,0	324,6	0,0
1964	36,4	340,3	10,7
1965	50,2	348,3	14,4
1966	85,9	381,5	22,5
1967	100,5	390,6	25,7
1968	112,3	403,1	27,9
1969	129,4	408,1	31,7
1970	145,2	428,4	33,9
1971	156,6	442,2	35,4
1972	-165,7	456,5	-36,3
1973	-1833,6	484,1	-378,8
1974	-2561,1	499,6	-512,6
1975	-1775,9	501,6	-354,0
1976	-1785,2	569,1	-313,7
1977	-1676,5	558,6	-300,1
1978	-2228,1	587,2	-379,4
1979	-2556,7	597,1	-428,2
1980	-3180,2	622,7	-510,7
1981	-3945,5	643,1	-613,5
1982	-4186,5	690,0	-606,7
1983	-4635,4	703,9	-658,5
1984	-5762,2	1015,1	-567,6
1985	-5616,2	1037,9	-541,1
1986	-5808,1	1027,6	-565,2
1987	-6144,7	1015,3	-605,2
1988	-7011,0	915,1	-766,1
1989	-7825,6	1021,3	-766,2
1990	-7868,2	1050,3	-749,1
1991	-7742,0	1041,8	-743,1
1992	-8549,3	1017,9	-839,9
1993	-9387,0	1025,2	-915,6
1994	-8802,2	868,0	-1014,1
1995	-9127,1	917,5	-994,8
1996	-10307,0	912,3	-1129,8
1997	-11852,5	862,7	-1373,9
1998	-12643,1	769,2	-1643,7
1999	-12543,3	745,5	-1682,5

Source : Société Nationale d'Électricité (annuaires statistiques), estimations comptes nationaux (consommation bois de feu), Société Nationale d'Hydrocarbures, Congolaise de Raffinage des Produits Pétroliers et sociétés d'exploitation pétrolière

Evolution des dépenses de santé et d'éducation (en milliards de FCFA)

Année	PIB	Dépenses de santé	Dépenses d'éducation	Dépenses du Gouvernement central	Dépenses en % du Gouvernement central		Dépenses en % du PIB	
					Santé	Education	Santé	Education
1960	29,2	0,4	1,0	4,4	9,1	22,7	1,4	3,4
1961	33,7	0,5	1,3	5,6	8,9	23,2	1,5	3,9
1962	37,8	0,6	1,6	7,2	8,3	22,2	1,6	4,2
1963	43,2	0,7	1,9	8,6	8,1	22,1	1,6	4,4
1964	47,1	0,7	2,0	8,4	8,3	23,8	1,5	4,2
1965	52,2	0,8	2,1	10,1	7,9	20,8	1,5	4,0
1966	58,0	1,0	2,9	11,2	8,9	25,9	1,7	5,0
1967	64,9	1,1	2,9	12,9	8,5	22,5	1,7	4,5
1968	66,9	1,9	2,8	12,2	15,6	23,0	2,8	4,2
1969	69,8	2,0	3,5	15,8	12,7	22,2	2,9	5,0
1970	72,5	1,4	3,8	16,2	8,6	23,5	1,9	5,2
1971	82,6	1,5	4,5	17,8	8,4	25,3	1,8	5,4
1972	90,8	1,7	5,1	20,5	8,3	24,9	1,9	5,6
1973	107,0	2,0	5,6	22,9	8,7	24,5	1,9	5,2
1974	139,6	2,9	7,1	39,3	7,4	18,1	2,1	5,1
1975	146,5	3,4	9,9	46,6	7,3	21,2	2,3	6,8
1976	169,4	4,3	11,5	48,5	8,9	23,7	2,5	6,8
1977	173,7	4,6	13,5	52,8	8,7	25,6	2,6	7,8
1978	198,3	4,8	15,4	62,2	7,7	24,8	2,4	7,8
1979	254,1	5,1	16,9	66,3	7,7	25,5	2,0	6,7
1980	360,4	6,2	15,5	104,0	6,0	14,9	1,7	4,3
1981	541,7	8,1	17,3	178,9	4,5	9,7	1,5	3,2
1982	710,0	10,4	25,6	287,8	3,6	8,9	1,5	3,6
1983	799,2	8,5	22,0	281,9	3,0	7,8	1,1	2,8
1984	958,5	10,1	25,8	315,0	3,2	8,2	1,1	2,7
1985	970,9	9,7	25,0	304,6	3,2	8,2	1,0	2,6
1986	640,4	9,8	24,3	213,7	4,6	11,4	1,5	3,8
1987	692,5	9,5	26,1	224,0	4,2	11,7	1,4	3,8
1988	660,9	9,7	25,3	244,7	4,0	10,3	1,5	3,8
1989	760,4	10,0	24,6	244,7	4,1	10,1	1,3	3,2
1990	762,0	10,0	25,0	262,0	3,8	9,5	1,3	3,3
1991	768,7	16,3	40,7	297,4	5,5	13,7	2,1	5,3
1992	776,4	19,0	62,8	289,1	6,6	21,7	2,4	8,1
1993	760,1	19,4	63,4	279,1	7,0	22,7	2,6	8,3
1994	986,3	14,3	64,3	360,6	4,0	17,8	1,4	6,5
1995	1056,2	15,7	50,5	346,6	4,5	14,6	1,5	4,8
1996	1259,7	16,6	54,2	427,4	3,9	12,7	1,3	4,3
1997	1355,7	10,3	43,4	515,1	2,0	8,4	0,8	3,2
1998	1150,3	14,7	46,2	483,3	3,0	9,6	1,3	4,0
1999	1446,3	17,1	43,3	492,4	3,5	8,8	1,2	3,0

Source : Estimation à partir des statistiques : (a) du Ministère de la Santé ; (b) de la Direction Générale du Budget et CNSEE ; (c) de la Société industrielle du Tabac

Tableau A23

Evolution du nombre total des radios et des téléviseurs à la disposition des ménages

Année	Radios	Téléviseurs
1970	99 797	9 848
1971	104 078	10 602
1972	108 554	11 403
1973	113 221	12 129
1974	118 090	12 888
1975	123 168	14 274
1976	128 864	15 223
1977	133 988	15 796
1978	139 750	16 747
1979	145 754	18 577
1980	152 026	20 123
1981	158 564	24 930
1982	165 382	24 299
1983	172 493	28 628
1984	179 910	31 202
1985	187 974	38 106
1986	195 716	42 363
1987	204 131	47 715
1988	212 909	47 415
1989	222 064	53 282
1990	231 613	58 052
1991	251 960	61 138
1992	262 794	67 981
1993	274 094	70 260
1994	285 880	74 529
1995	298 174	78 198
1996	310 994	81 560
1997	269 368	71 067
1998	276 677	85 387
1999	251 658	88 860

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des Recensements généraux de la population et de l'habitat (1974 et 1984) et de l'évolution du nombre d'abonnés à la Société Nationale d'Electricité.

Tableau A24

Evolution du nombre des radios et des téléviseurs pour 1000 habitants

Année	Radios	Téléviseurs
1970	85	8
1971	86	9
1972	87	9
1973	88	9
1974	89	10
1975	90	10
1976	91	11
1977	92	11
1978	93	11
1979	93	12
1980	94	12
1981	95	15
1982	96	14
1983	97	16
1984	98	17
1985	98	20
1986	100	22
1987	101	24
1988	103	23
1989	104	25
1990	106	27
1991	113	27
1992	114	30
1993	116	30
1994	118	31
1995	120	31
1996	122	32
1997	103	27
1998	102	32
1999	91	32

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des Recensements généraux de la population et de l'habitat (1974 et 1984) et de l'évolution du nombre d'abonnés à la Société Nationale d'électricité

Evolution de la population du Congo selon le sexe au 1^{er} janvier, (en milliers d'habitants)

Année	Ensemble du pays			Population urbaine		Population active	
	Masculin	Féminin	Ensemble pays	Population Urbaine	en % de la population	Population active totale	en % de la population totale
1960 (a)	424,9	459,6	884,5	222,5	25,2	336,8	38,1
1961 (a)	437,2	472,9	910,1	237,5	26,1	345,8	38,0
1962	449,9	486,8	936,7	253,5	27,1	355,0	37,9
1963	462,9	500,8	963,7	270,6	28,1	364,2	37,8
1964	476,2	515,4	991,6	288,8	29,1	373,7	37,7
1965	490,2	530,2	1020,4	308,2	30,2	383,4	37,6
1966	504,4	545,6	1050,0	329,0	31,3	393,4	37,5
1967	519,0	561,4	1080,4	351,2	32,5	403,6	37,4
1968	534,1	577,7	1111,8	374,8	33,7	404,1	36,3
1969	549,6	594,4	1144,0	400,0	35,0	424,8	37,1
1970	565,5	611,7	1177,2	427,0	36,3	435,9	37,0
1971	581,9	629,4	1211,3	455,7	37,6	447,2	36,9
1972	598,8	647,7	1246,5	486,4	39,0	458,8	36,8
1973	616,1	666,5	1282,6	519,1	40,5	470,8	36,7
1974 (a)	634,0	685,8	1319,8	554,2	42,0	487,9	37,0
1975	656,2	708,4	1364,6	584,1	42,8	498,6	36,5
1976	679,3	731,8	1411,1	615,7	43,6	509,6	36,1
1977	703,1	755,9	1459,0	648,9	44,5	520,8	35,7
1978	727,7	780,9	1508,6	684,0	45,3	532,3	35,3
1979	753,4	806,6	1560,0	720,9	46,2	544,0	34,9
1980	779,7	833,3	1613,0	759,8	47,1	556,0	34,5
1981	807,2	860,8	1668,0	800,8	48,0	568,2	34,1
1982	835,3	889,2	1724,5	844,1	48,9	580,7	33,7
1983	864,7	918,5	1783,2	889,7	49,9	593,5	33,3
1984	894,9	948,8	1843,7	937,7	50,9	606,5	32,9
1985 (a)	929,1	980,1	1909,2	992,2	52,0	618,4	32,4
1986	955,4	1003,4	1958,8	1027,2	52,4	626,8	32,0
1987	982,4	1029,3	2011,7	1063,5	52,9	635,7	31,6
1988	1010,2	1055,8	2066,0	1101,0	53,3	644,6	31,2
1989	1038,8	1087,0	2125,8	1139,9	53,6	656,9	30,9
1990	1068,2	1110,9	2179,1	1180,1	54,2	664,6	30,5
1991	1098,5	1139,4	2237,9	1221,8	54,6	673,6	30,1
1992	1129,5	1168,8	2298,3	1264,9	55,0	684,9	29,8
1993	1161,5	1198,9	2360,4	1309,6	55,5	694,0	29,4
1994	1194,4	1229,7	2424,1	1355,8	55,9	705,4	29,1
1995	1226,7	1262,9	2489,6	1403,7	56,4	714,5	28,7
1996	1263,1	1293,7	2556,8	1453,0	56,8	726,1	28,4
1997	1298,8	1328,8	2627,6	1504,5	57,3	735,7	28,0
1998	1334,6	1366,6	2701,2	1549,6	57,4	748,2	27,7
1999	1372,2	1404,6	2776,8	1596,1	57,5	760,8	27,4
2000	1410,8	1443,8	2854,6	1649,6	57,8	770,7	27,0

Sources : (a) Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

Evolution de la population congolaise selon divers groupes d'âge (en milliers d'habitants)

Âge	0-4	5-9	10-14	15-64	65 et +	ND	Total	0-1	6-12	13-20	21-24
1960	163,6	135,3	104,4	450,2	26,5	4,4	884,5	65,5	168,9	134,4	46,9
1961	168,4	139,2	107,4	463,2	27,3	4,6	910,1	67,3	173,8	138,3	48,2
1962	173,3	143,3	110,5	476,8	28,1	4,7	936,7	69,3	178,9	142,4	49,8
1963	178,3	147,4	113,7	490,5	28,9	4,8	963,7	71,3	184,1	146,5	51,1
1964	183,4	151,7	117,0	504,7	29,7	5,0	991,6	73,4	189,4	150,7	52,6
1965	188,8	156,1	120,4	519,4	30,6	5,1	1020,4	75,5	194,9	155,1	54,1
1966	194,3	160,7	123,9	534,5	31,5	5,3	1050,0	77,7	200,6	159,6	55,7
1967	199,9	165,3	127,5	549,9	32,4	5,4	1080,4	79,9	206,4	164,2	57,3
1968	205,7	170,1	131,2	565,9	33,4	5,6	1111,8	82,3	212,4	169,0	58,9
1969	211,6	175,0	135,0	582,3	34,3	5,7	1144,0	84,7	218,5	173,9	60,6
1970	217,8	180,1	138,9	599,2	35,3	5,9	1177,2	87,1	224,8	178,9	62,4
1971	224,1	185,3	142,9	616,6	36,3	6,1	1211,3	89,6	231,4	184,1	64,2
1972	230,6	190,7	147,1	634,5	37,4	6,2	1246,5	92,2	238,1	189,5	66,1
1973	237,3	196,2	151,3	652,8	38,5	6,4	1282,6	94,9	245,0	195,0	67,8
1974 ^a	244,7	202,5	155,2	672,0	39,2	6,2	1319,8	97,8	252,6	201,1	70,5
1975	240,2	206,1	166,5	700,0	45,0	6,8	1364,6	98,3	266,1	226,5	73,5
1976	248,4	213,1	172,2	723,9	46,6	7,1	1411,1	101,6	275,2	234,2	81,8
1977	256,8	220,3	178,0	748,5	48,1	7,3	1459,0	105,0	284,5	242,2	90,4
1978	265,5	227,8	184,0	773,9	49,8	7,5	1508,6	108,6	294,2	250,4	93,5
1979	274,6	235,6	190,3	800,3	51,5	7,8	1560,0	112,3	304,2	259,0	98,3
1980	283,9	243,6	196,8	827,5	53,2	8,1	1613,0	116,1	314,5	267,8	103,4
1981	293,6	251,9	203,5	855,7	55,0	8,3	1668,0	120,1	325,3	276,9	106,8
1982	303,5	260,4	210,4	884,7	56,9	8,6	1724,5	124,2	336,3	286,3	112,1
1983	313,8	269,3	217,6	914,8	58,8	8,9	1783,2	128,4	347,7	296,0	117,7
1984	324,5	278,4	224,9	945,8	60,8	9,2	1843,7	132,7	359,5	306,1	125,4
1985 ^a	321,8	286,2	245,2	997,5	49,5	9,0	1909,2	132,6	379,8	343,0	132,5
1986	331,0	293,8	250,7	1022,5	50,9	9,8	1958,8	135,2	387,8	352,6	135,2
1987	340,0	301,8	257,5	1050,1	52,3	10,1	2011,7	138,8	398,3	362,1	138,8
1988	349,2	309,9	264,4	1078,5	53,7	10,3	2066,0	142,6	409,1	371,9	142,6
1989	359,3	318,9	272,1	1109,7	55,3	10,6	2125,8	146,7	420,9	382,6	146,7
1990	368,3	326,9	278,9	1137,5	56,7	10,9	2179,1	150,4	431,5	392,2	150,4
1991	378,2	335,7	286,5	1168,2	58,2	11,2	2237,9	154,4	443,1	402,8	154,4
1992	388,4	344,7	294,2	1199,7	59,8	11,5	2298,3	158,6	455,1	413,7	158,6
1993	398,9	354,1	302,1	1232,1	61,4	11,8	2360,4	162,9	467,4	424,9	162,8
1994	409,7	363,6	310,3	1265,4	63,0	12,1	2424,1	167,3	480,0	436,3	167,3
1995	420,7	373,4	318,7	1299,6	64,7	12,4	2489,6	171,8	492,9	448,1	171,8
1996	432,1	383,5	327,3	1334,6	66,5	12,8	2556,8	176,4	506,2	460,2	176,4
1997	444,1	394,1	336,3	1371,6	68,3	13,1	2627,6	181,3	520,3	473,0	181,3
1998	456,5	405,2	345,8	1410,0	70,2	13,5	2701,2	186,4	534,8	486,2	186,4
1999	469,3	416,5	355,4	1449,5	72,2	13,9	2776,8	191,6	549,8	499,8	191,6

Sources : (a) Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

Evolution de la population féminine selon le groupe d'âges (en milliers d'habitants)

Âge	0-4	5-9	10-14	15-64	65 et +	ND	Total	0-1	6-12	13-20	21-24
1960	81,5	66,9	51,1	244,1	13,6	2,4	459,6	33,0	83,8	68,8	25,6
1961	83,8	68,8	52,6	251,1	14,0	2,5	472,9	33,9	86,2	70,8	26,5
1962	86,3	70,8	54,2	258,6	14,4	2,6	486,8	34,9	88,7	72,9	27,4
1963	88,8	72,8	55,7	266,0	14,8	2,6	500,8	35,9	91,3	75,0	28,1
1964	91,4	74,9	57,3	273,8	15,3	2,7	515,4	37,0	93,9	77,2	28,9
1965	94,0	77,1	59,0	281,6	15,7	2,8	530,2	38,1	96,7	79,4	29,8
1966	96,7	79,4	60,7	289,8	16,2	2,9	545,6	39,2	99,5	81,7	30,6
1967	99,5	81,7	62,5	298,1	16,6	3,0	561,4	40,3	102,4	84,1	31,5
1968	102,4	84,0	64,3	306,8	17,1	3,0	577,7	41,5	105,3	86,5	32,4
1969	105,4	86,5	66,1	315,7	17,6	3,1	594,4	42,7	108,4	89,0	33,3
1970	108,5	89,0	68,1	324,9	18,1	3,2	611,7	43,9	111,5	91,6	34,3
1971	111,6	91,6	70,0	334,3	18,6	3,3	629,4	45,2	114,8	94,3	35,3
1972	114,8	94,2	72,1	344,0	19,2	3,4	647,7	46,5	118,1	97,0	36,4
1973	118,2	96,9	74,2	354,0	19,7	3,5	666,5	47,8	121,5	99,8	37,3
1974	121,9	100,0	76,1	358,8	20,0	3,4	685,8	48,5	125,3	103,0	38,8
1975	119,8	101,8	82,6	380,7	19,8	3,7	708,4	49,2	132,8	115,8	39,1
1976	123,9	105,3	85,4	392,9	20,5	3,9	731,8	50,9	137,3	119,7	43,4
1977	128,1	108,8	88,3	405,5	21,2	4,0	755,9	52,6	142,0	123,8	48,0
1978	132,5	112,5	91,3	418,6	21,9	4,1	780,9	54,4	146,8	128,0	49,6
1979	137,0	116,4	94,4	431,9	22,7	4,3	806,6	56,3	151,8	132,3	52,2
1980	141,7	120,3	97,6	445,9	23,4	4,4	833,3	58,2	157,0	136,8	54,8
1981	146,5	124,4	100,9	460,2	24,2	4,6	860,8	60,2	162,3	141,5	56,7
1982	151,5	128,6	104,4	475,0	25,0	4,7	889,2	62,2	167,8	146,3	59,5
1983	156,6	133,0	107,9	490,2	25,9	4,9	918,5	64,3	173,5	151,3	62,5
1984	161,9	137,5	111,6	506,0	26,8	5,0	948,8	66,5	179,4	156,4	66,6
1985	160,1	142,9	123,1	531,1	18,0	4,9	980,1	65,9	190,8	175,0	67,9
1986	164,9	146,6	125,9	542,0	18,7	5,3	1003,4	67,2	194,7	179,8	69,2
1987	169,3	150,6	129,3	555,5	19,2	5,5	1029,3	69,0	200,0	184,7	71,1
1988	173,9	154,6	132,8	569,2	19,7	5,6	1055,8	70,8	205,4	189,7	73,0
1989	178,9	159,1	136,6	586,3	20,3	5,8	1087,0	72,9	211,3	195,1	75,1
1990	183,4	163,1	140,0	597,7	20,8	5,9	1110,9	74,7	216,6	200,0	77,0
1991	188,3	167,5	143,8	612,3	21,4	6,1	1139,4	76,7	222,4	205,4	79,1
1992	193,4	172,0	147,7	627,5	21,9	6,3	1168,8	78,8	228,4	211,0	81,2
1993	198,7	176,7	151,7	643,0	22,5	6,4	1198,9	80,9	234,6	216,7	83,4
1994	204,0	181,4	155,8	658,8	23,1	6,6	1229,7	83,1	240,9	222,5	85,7
1995	209,5	186,3	160,0	676,5	23,8	6,8	1262,9	85,4	247,5	228,5	88,0
1996	215,2	191,4	164,3	691,5	24,4	7,0	1293,7	87,7	254,1	234,7	90,3
1997	221,1	196,7	168,8	709,9	25,1	7,1	1328,8	90,1	261,2	241,2	92,8
1998	227,3	202,2	173,6	730,4	25,8	7,3	1366,6	92,6	268,5	248,0	95,4
1999	233,7	207,8	178,4	750,6	26,5	7,6	1404,6	95,2	276,0	254,9	98,1

Sources : (a) Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE). Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

**Evolution de la population congolaise masculine selon le groupe d'âges
(en milliers d'habitants)**

Âge	0-4	5-9	10-14	15-64	65 et +	ND	Total	0-1	6-12	13-20	21-24
1960	82,1	68,5	53,2	206,1	12,9	2,0	424,9	32,5	85,1	65,6	21,3
1961	84,5	70,5	54,8	214,1	13,3	2,1	439,2	33,4	87,6	67,5	21,7
1962	87,0	72,5	56,4	218,2	13,7	2,1	449,9	34,4	90,2	69,5	22,4
1963	89,5	74,6	58,0	224,5	14,1	2,2	462,9	35,4	92,8	71,5	23,0
1964	92,1	76,8	59,7	230,9	14,5	2,2	476,2	36,4	95,5	73,6	23,7
1965	94,8	79,0	61,4	237,8	14,9	2,3	490,2	37,5	98,2	75,7	24,3
1966	97,5	81,3	63,2	244,7	15,3	2,4	504,4	38,5	101,1	77,9	25,1
1967	100,3	83,6	65,0	251,8	15,8	2,4	519,0	39,7	104,0	80,1	25,8
1968	103,3	86,1	66,9	259,1	16,2	2,5	534,1	40,8	107,0	82,5	26,5
1969	106,2	88,6	68,8	266,6	16,7	2,6	549,6	42,0	110,1	84,9	27,3
1970	109,3	91,1	70,8	274,3	17,2	2,7	565,5	43,2	113,3	87,3	28,1
1971	112,5	93,8	72,9	282,3	17,7	2,7	581,9	44,5	116,6	89,8	28,9
1972	115,8	96,5	75,0	290,5	18,2	2,8	598,8	45,8	120,0	92,5	29,7
1973	119,1	99,3	77,2	298,9	18,7	2,9	616,1	47,1	123,5	95,1	30,5
1974	122,8	102,5	79,1	313,2	13,6	2,8	634,0	49,3	127,3	98,1	31,7
1975	120,3	104,3	83,9	319,4	25,2	3,1	656,2	49,0	133,3	110,8	34,4
1976	124,4	107,8	86,8	331,0	26,1	3,2	679,3	50,7	137,9	114,5	38,4
1977	128,6	111,5	89,7	343,0	27,0	3,3	703,1	52,4	142,5	118,4	42,4
1978	133,0	115,3	92,8	355,3	27,9	3,4	727,7	54,2	147,4	122,5	43,9
1979	137,6	119,2	95,9	368,4	28,8	3,5	753,4	56,0	152,4	126,6	46,1
1980	142,2	123,2	99,2	381,6	29,8	3,7	779,7	58,0	157,6	130,9	48,6
1981	147,1	127,4	102,6	395,5	30,8	3,8	807,2	59,9	163,0	135,4	50,1
1982	152,1	131,8	106,0	409,7	31,9	3,9	835,3	62,0	168,5	140,0	52,6
1983	157,2	136,2	109,6	424,6	33,0	4,0	864,7	64,1	174,2	144,7	55,2
1984	162,6	140,9	113,4	439,8	34,1	4,2	894,9	66,2	180,1	149,7	58,8
1985	161,7	143,3	122,1	466,4	31,5	4,1	929,1	66,7	189,0	168,0	64,6
1986	166,2	147,2	124,9	480,4	32,2	4,5	955,4	68,0	193,1	172,8	66,0
1987	170,7	151,2	128,2	494,6	33,1	4,6	982,4	69,8	198,4	177,4	67,7
1988	175,3	155,3	131,7	509,3	34,0	4,7	1010,2	71,7	203,7	182,2	69,6
1989	180,3	159,8	135,5	523,4	35,0	4,8	1038,8	73,8	209,6	187,5	71,6
1990	184,9	163,8	138,9	539,8	35,9	5,0	1068,2	75,6	214,9	192,2	73,4
1991	189,9	168,2	142,7	555,9	36,8	5,1	1098,5	77,7	220,7	197,4	75,3
1992	195,0	172,7	146,5	572,2	37,8	5,2	1129,5	79,8	226,6	202,7	77,4
1993	200,3	177,4	150,5	589,2	38,8	5,4	1161,5	81,9	232,7	208,2	79,4
1994	205,7	182,2	154,5	606,6	39,9	5,5	1194,4	84,1	239,0	213,8	81,6
1995	211,2	187,1	158,7	623,0	41,0	5,7	1226,7	86,4	245,5	219,6	83,8
1996	216,9	192,1	163,0	643,2	42,1	5,8	1263,1	88,7	252,1	225,5	86,1
1997	222,9	197,5	167,5	661,7	43,2	6,0	1298,8	91,2	259,1	231,8	88,5
1998	229,2	203,0	172,2	679,6	44,5	6,2	1334,6	93,8	266,3	238,2	91,0
1999	235,6	208,7	177,0	698,9	45,7	6,3	1372,2	96,4	273,8	244,9	93,5

Sources : (a) Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE). Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

**Evolution de la population et du nombre de ménages selon les zones
(en milliers de personnes et des ménages)**

Année	Population			Ménages		
	Urbaine	Rurale	Ensemble	Urbains	Ruraux	Ensemble
1960	222,5	662,0	884,5	42,0	135,1	177,1
1961	237,5	672,6	910,1	44,8	137,8	182,6
1962	253,5	683,2	936,7	47,6	140,6	188,2
1963	270,6	693,1	963,7	50,6	143,8	194,4
1964	288,8	702,8	991,6	51,6	146,4	198,0
1965	308,2	712,2	1020,4	55,0	149,6	204,6
1966	329,0	721,0	1050,0	58,2	151,5	209,7
1967	351,2	729,2	1080,4	61,1	153,8	214,9
1968	374,8	737,0	1111,8	64,5	156,8	221,3
1969	400,0	744,0	1144,0	68,4	159,0	227,4
1970	427,0	750,2	1177,2	72,4	160,3	232,7
1971	455,7	755,6	1211,3	75,6	161,5	237,1
1972	486,4	760,1	1246,5	80,3	162,8	243,1
1973	519,1	763,5	1282,6	85,0	165,5	250,5
1974	554,2	765,6	1319,8	90,6	166,9	257,5
1975	584,1	780,5	1364,6	96,6	168,6	265,2
1976	615,7	795,4	1411,1	102,6	165,2	267,8
1977	648,9	810,1	1459,0	109,1	170,5	279,6
1978	684,0	824,6	1508,6	115,9	173,5	289,4
1979	720,9	839,1	1560,0	122,2	174,8	297,0
1980	759,8	853,2	1613,0	129,9	175,9	305,8
1981	800,8	867,2	1668,0	138,1	177,0	315,1
1982	844,1	880,4	1724,5	146,8	179,7	326,5
1983	889,7	893,5	1783,2	157,5	180,5	338,0
1984	937,7	906,0	1843,7	169,0	180,1	349,1
1985	992,2	917,0	1909,2	181,3	181,8	363,1
1986	1027,2	931,6	1958,8	188,1	187,1	375,2
1987	1063,5	948,2	2011,7	196,2	191,2	387,4
1988	1101,0	965,0	2066,0	204,6	195,3	399,9
1989	1139,9	985,9	2125,8	213,5	200,4	413,9
1990	1180,1	999,0	2179,1	222,6	203,9	426,5
1991	1176,8	1061,1	2237,9	233,9	208,2	442,1
1992	1264,9	1033,4	2298,3	246,2	212,6	458,8
1993	1309,6	1050,8	2360,4	255,7	218,0	473,7
1994	1355,8	1068,3	2424,1	265,7	221,6	487,3
1995	1403,7	1085,9	2489,6	275,2	224,8	500,0
1996	1453,0	1103,8	2556,8	284,6	229,0	513,6
1997	1504,5	1123,1	2627,6	300,9	233,5	534,4
1998	1549,6	1151,6	2701,2	319,9	239,9	559,8
1999	1596,1	1180,7	2776,8	329,9	246,5	576,4

Sources: (a) Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE) Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

Tableau B6

Evolution du nombre de ménages privés d'accès à l'eau potable selon les zones

Année	Ménages en milliers			En % du total des ménages		
	Zone urbaine	Zone rurale	Ensemble	Zone urbaine	Zone rurale	Ensemble
1960	22,4	132,8	155,2	53,3	98,3	87,6
1961	23,3	135,2	158,5	52,0	98,1	86,8
1962	23,9	137,7	161,6	50,2	97,9	85,9
1963	24,5	140,6	165,1	48,4	97,8	84,9
1964	23,0	142,9	165,9	44,6	97,6	83,8
1965	23,4	145,8	169,2	42,5	97,5	82,7
1966	23,4	147,3	170,7	40,2	97,2	81,4
1967	22,8	149,2	172,0	37,3	97,0	80,0
1968	22,3	151,7	174,0	34,6	96,7	78,6
1969	20,0	153,1	173,1	29,2	96,3	76,1
1970	16,9	153,5	170,4	23,3	95,8	73,2
1971	16,1	154,2	170,3	21,3	95,5	71,8
1972	16,4	154,9	171,3	20,4	95,1	70,5
1973	16,4	157,0	173,4	19,3	94,9	69,2
1974	13,8	157,4	171,2	15,2	94,3	66,5
1975	18,6	158,9	177,5	19,3	94,2	66,9
1976	22,4	155,2	177,6	21,8	93,9	66,3
1977	25,4	160,1	185,5	23,3	93,9	66,3
1978	29,7	162,8	192,5	25,6	93,8	66,5
1979	33,2	163,8	197,0	27,2	93,7	66,3
1980	37,9	164,1	202,0	29,2	93,3	66,1
1981	46,1	165,2	211,3	33,4	93,3	67,1
1982	45,4	166,8	212,2	30,9	92,8	65,0
1983	40,1	165,6	205,7	25,5	91,7	60,9
1984	42,6	164,1	206,7	25,2	91,1	59,2
1985	43,7	165,1	208,8	24,1	90,8	57,5
1986	38,9	168,2	207,1	20,7	89,9	55,2
1987	36,0	171,5	207,5	18,3	89,7	53,6
1988	31,6	174,8	206,4	15,4	89,5	51,6
1989	25,8	179,0	204,8	12,1	89,3	49,5
1990	23,2	178,8	202,0	10,4	87,7	47,4
1991	26,5	185,7	212,2	11,3	89,2	48,0
1992	36,8	189,9	226,7	14,9	89,3	49,4
1993	44,2	195,1	239,3	17,3	89,5	50,5
1994	46,1	198,3	244,4	17,4	89,5	50,2
1995	51,3	201,1	252,4	18,6	89,5	50,5
1996	56,2	204,8	261,0	19,7	89,4	50,8
1997	67,9	209,2	277,1	22,6	89,6	51,9
1998	82,4	215,4	297,8	25,8	89,8	53,2
1999	87,6	221,8	309,4	26,6	90,0	53,7

Sources : Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984 et de l'évolution du nombre des abonnés de la société Nationale de Distribution d'Eau.

Evolution de la population ayant accès aux soins de santé (en milliers de personnes et en %)

Année	Population totale		Population Urbaine			Population Rurale			Population totale	
		%	%		%	%		%	%	
			ayant accès	ayant accès		ayant accès	ayant accès			
	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	
1960	884,5	222,5	100,0	222,5	662,0	21,4	141,7	364,2	41,2	
1961	910,1	237,5	100,0	237,5	672,6	21,4	143,9	381,4	41,9	
1962	936,7	253,5	100,0	253,5	683,2	23,8	162,6	416,1	44,4	
1963	963,7	270,6	100,0	270,6	693,1	23,8	165,0	435,6	45,2	
1964	991,6	288,8	100,0	288,8	702,8	23,8	167,3	456,1	46,0	
1965	1020,4	308,2	100,0	308,2	712,2	23,8	169,5	477,7	46,8	
1966	1050,0	329,0	100,0	329,0	721,0	23,8	171,6	500,6	47,7	
1967	1080,4	351,2	100,0	351,2	729,2	25,8	188,1	539,3	49,9	
1968	1111,8	374,8	100,0	374,8	737,0	25,8	190,1	564,9	50,8	
1969	1144,0	400,0	100,0	400,0	744,0	25,8	192,0	592,0	51,7	
1970	1177,2	427,0	100,0	427,0	750,2	25,8	193,6	620,6	52,7	
1971	1211,3	455,7	100,0	455,7	755,6	27,1	204,8	660,5	54,5	
1972	1246,5	486,4	100,0	486,4	760,1	29,4	223,5	709,9	56,9	
1973	1282,6	519,1	100,0	519,1	763,5	32,0	244,3	763,4	59,5	
1974	1319,8	554,2	100,0	554,2	765,6	34,8	266,4	820,6	62,2	
1975	1364,6	584,1	100,0	584,1	780,5	35,8	279,4	863,5	63,3	
1976	1411,1	615,7	100,0	615,7	795,4	36,9	293,5	909,2	64,4	
1977	1459,0	648,9	100,0	648,9	810,1	38,0	307,8	956,7	65,6	
1978	1508,6	684,0	100,0	684,0	824,6	39,0	321,6	1005,6	66,7	
1979	1560,0	720,9	100,0	720,9	839,1	40,3	338,2	1059,1	67,9	
1980	1613,0	759,8	100,0	759,8	853,2	41,5	354,1	1113,9	69,1	
1981	1668,0	800,8	100,0	800,8	867,2	42,7	370,3	1171,1	70,2	
1982	1724,5	844,1	100,0	844,1	880,4	44,0	387,4	1231,5	71,4	
1983	1783,2	889,7	100,0	889,7	893,5	45,3	404,8	1294,5	72,6	
1984	1843,7	937,7	100,0	937,7	906,0	46,7	423,1	1360,8	73,8	
1985	1909,2	992,2	100,0	992,2	917,0	48,8	447,5	1439,7	75,4	
1986	1958,8	1027,2	100,0	1027,2	931,6	50,9	474,2	1501,4	76,6	
1987	2011,7	1063,5	100,0	1063,5	948,2	53,2	504,4	1567,9	77,9	
1988	2066,0	1101,0	100,0	1101,0	965,0	55,5	535,6	1636,6	79,2	
1989	2125,8	1139,9	100,0	1139,9	985,9	57,9	570,8	1710,7	80,5	
1990	2179,1	1180,1	100,0	1180,1	999,0	60,5	604,4	1784,5	81,9	
1991	2237,9	1176,8	100,0	1176,8	1061,1	63,1	669,6	1846,4	82,5	
1992	2298,3	1264,9	100,0	1264,9	1033,4	65,9	681,0	1945,9	84,7	
1993	2360,4	1309,6	100,0	1309,6	1050,8	68,8	723,0	2032,6	86,1	
1994	2424,1	1355,8	100,0	1355,8	1068,3	71,8	767,0	2122,8	87,6	
1995	2489,6	1403,7	100,0	1403,7	1085,9	75,0	814,4	2218,1	89,1	
1996	2556,8	1453,0	100,0	1453,0	1103,8	74,3	820,1	2273,1	88,9	
1997	2627,6	1504,5	100,0	1504,5	1123,1	73,5	825,5	2330,0	88,7	
1998	2701,2	1549,6	100,0	1549,6	1151,6	72,8	838,4	2388,0	88,4	
1999	2776,8	1596,1	100,0	1596,1	1180,7	72,0	850,1	2446,2	88,1	

Sources : Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984 et de l'évolution du nombre de dispensaires (infirmeries)

Evolution de la population ayant accès à l'assainissement (en milliers de ménages et en %)

Année	Ménages			Ménages ayant accès à l'assainissement			% ménages ayant accès à l'assainissement		
	Ruraux	Urbains	Ensemble	Ruraux	Urbains	Ensemble	Ruraux	Urbains	Ensemble
1960	135,1	42,0	177,1	50,1	31,1	81,2	37,1	74,0	45,8
1961	137,8	44,8	182,6	50,9	33,2	84,1	36,9	74,1	46,1
1962	140,6	47,6	188,2	51,8	35,4	87,2	36,8	74,4	46,3
1963	143,8	50,6	194,4	52,7	37,7	90,4	36,6	74,5	46,5
1964	146,4	51,6	198,0	53,6	40,3	93,9	36,6	78,1	47,4
1965	149,6	55,0	204,6	54,5	43,0	97,5	36,4	78,2	47,7
1966	151,5	58,2	209,7	55,4	45,9	101,3	36,6	78,9	48,3
1967	153,8	61,1	214,9	56,3	48,9	105,2	36,6	80,0	49,0
1968	156,8	64,5	221,3	57,3	52,2	109,5	36,5	80,9	49,5
1969	159,0	68,4	227,4	58,3	55,7	114,0	36,7	81,4	50,1
1970	160,3	72,4	232,7	59,3	59,4	118,7	37,0	82,0	51,0
1971	161,5	75,6	237,1	60,3	67,8	128,1	37,3	89,7	54,0
1972	162,8	80,3	243,1	61,3	72,2	133,5	37,7	89,9	54,9
1973	165,5	85,0	250,5	62,3	77,0	139,3	37,6	90,6	55,6
1974	166,9	90,6	257,5	63,4	82,2	145,6	38,0	90,7	56,5
1975	168,6	96,6	265,2	64,5	87,3	151,8	38,3	90,4	57,2
1976	165,2	102,6	267,8	65,6	92,8	158,4	39,7	90,4	59,1
1977	170,5	109,1	279,6	66,7	98,5	165,2	39,1	90,3	59,1
1978	173,5	115,9	289,4	67,8	104,6	172,4	39,1	90,3	59,6
1979	174,8	122,2	297,0	69,0	115,6	184,6	39,5	94,6	62,2
1980	175,9	129,9	305,8	70,1	118,0	188,1	39,9	90,8	61,5
1981	177,0	138,1	315,1	71,3	125,7	197,0	40,3	91,0	62,5
1982	179,7	146,8	326,5	72,5	135,1	207,6	40,3	92,0	63,6
1983	180,5	157,5	338,0	73,8	141,3	215,1	40,9	89,7	63,6
1984	180,1	169,0	349,1	75,0	150,1	225,1	41,6	88,8	64,5
1985	181,8	181,3	363,1	75,3	159,4	234,7	41,4	87,9	64,6
1986	187,1	188,1	375,2	78,2	165,5	243,7	41,8	88,0	65,0
1987	191,2	196,2	387,4	80,0	171,7	251,7	41,8	87,5	65,0
1988	195,3	204,6	399,9	82,2	178,3	260,5	42,1	87,1	65,1
1989	200,4	213,5	413,9	84,2	185,0	269,2	42,0	86,7	65,0
1990	203,9	222,6	426,5	86,4	192,1	278,5	42,4	86,3	65,3
1991	208,2	233,9	442,1	88,5	199,4	287,9	42,5	85,3	65,1
1992	212,6	246,2	458,8	90,7	207,0	297,7	42,7	84,1	64,9
1993	218,0	255,7	473,7	93,0	214,8	307,8	42,7	84,0	65,0
1994	221,6	265,7	487,3	95,3	223,0	318,3	43,0	83,9	65,3
1995	224,8	275,2	500,0	97,7	231,5	329,2	43,5	84,1	65,8
1996	229,0	284,6	513,6	100,1	240,2	340,3	43,7	84,4	66,3
1997	233,5	300,9	534,4	102,6	249,4	352,0	43,9	82,9	65,9
1998	239,9	319,9	559,8	105,1	258,9	364,0	43,8	80,9	65,0
1999	246,5	329,9	576,4	107,8	268,7	376,5	43,7	81,4	65,3

Sources : Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

Evolution de la population privée d'accès à l'assainissement (en milliers de ménages et en %)

Année	Ménages			Ménages ayant accès à l'assainissement			% ménages ayant accès à l'assainissement		
	Ruraux	Urbains	Ensemble	Ruraux	Urbains	Ensemble	Ruraux	Urbains	Ensemble
1960	135,1	42,0	177,1	85,0	10,9	95,9	62,9	26,0	54,2
1961	137,8	44,8	182,6	86,9	11,6	98,5	63,1	25,9	53,9
1962	140,6	47,6	188,2	88,8	12,2	101,0	63,2	25,6	53,7
1963	143,8	50,6	194,4	91,1	12,9	104,0	63,4	25,5	53,5
1964	146,4	51,6	198,0	92,8	11,3	104,1	63,4	21,9	52,6
1965	149,6	55,0	204,6	95,1	12,0	107,1	63,6	21,8	52,3
1966	151,5	58,2	209,7	96,1	12,3	108,4	63,4	21,1	51,7
1967	153,8	61,1	214,9	97,5	12,2	109,7	63,4	20,0	51,0
1968	156,8	64,5	221,3	99,5	12,3	111,8	63,5	19,1	50,5
1969	159,0	68,4	227,4	100,7	12,7	113,4	63,3	18,6	49,9
1970	160,3	72,4	232,7	101,0	13,0	114,0	63,0	18,0	49,0
1971	161,5	75,6	237,1	101,2	7,8	109,0	62,7	10,3	46,0
1972	162,8	80,3	243,1	101,5	8,1	109,6	62,3	10,1	45,1
1973	165,5	85,0	250,5	103,2	8,0	111,2	62,4	9,4	44,4
1974	166,9	90,6	257,5	103,5	8,4	111,9	62,0	9,3	43,5
1975	168,6	96,6	265,2	104,1	9,3	113,4	61,7	9,6	42,8
1976	165,2	102,6	267,8	99,6	9,8	109,4	60,3	9,6	40,9
1977	170,5	109,1	279,6	103,8	10,6	114,4	60,9	9,7	40,9
1978	173,5	115,9	289,4	105,7	11,3	117,0	60,9	9,7	40,4
1979	174,8	122,2	297,0	105,8	6,6	112,4	60,5	5,4	37,8
1980	175,9	129,9	305,8	105,8	11,9	117,7	60,1	9,2	38,5
1981	177,0	138,1	315,1	105,7	12,4	118,1	59,7	9,0	37,5
1982	179,7	146,8	326,5	107,2	11,7	118,9	59,7	8,0	36,4
1983	180,5	157,5	338,0	106,7	16,2	122,9	59,1	10,3	36,4
1984	180,1	169,0	349,1	105,1	18,9	124,0	58,4	11,2	35,5
1985	181,8	181,3	363,1	106,5	21,9	128,4	58,6	12,1	35,4
1986	187,1	188,1	375,2	108,9	22,6	131,5	58,2	12,0	35,0
1987	191,2	196,2	387,4	111,2	24,5	135,7	58,2	12,5	35,0
1988	195,3	204,6	399,9	113,1	26,3	139,4	57,9	12,9	34,9
1989	200,4	213,5	413,9	116,2	28,5	144,7	58,0	13,3	35,0
1990	203,9	222,6	426,5	117,5	30,5	148,0	57,6	13,7	34,7
1991	208,2	233,9	442,1	119,7	34,5	154,2	57,5	14,7	34,9
1992	212,6	246,2	458,8	121,9	39,2	161,1	57,3	15,9	35,1
1993	218,0	255,7	473,7	125,0	40,9	165,9	57,3	16,0	35,0
1994	221,6	265,7	487,3	126,3	42,7	169,0	57,0	16,1	34,7
1995	224,8	275,2	500,0	127,1	43,7	170,8	56,5	15,9	34,2
1996	229,0	284,6	513,6	128,9	44,4	173,3	56,3	15,6	33,7
1997	233,5	300,9	534,4	130,9	51,5	182,4	56,1	17,1	34,1
1998	239,9	319,9	559,8	134,8	61,0	195,8	56,2	19,1	35,0
1999	246,5	329,9	576,4	138,7	61,2	199,9	56,3	18,6	34,7

Sources : Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

Evolution de la population privée d'accès aux soins de santé (en milliers de personnes et en %)

Année	Population totale		Population Urbaine		Population Rurale			Population	
			%	ayant accès	rurale	%	ayant accès	totale	% totale
		aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé		aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé	aux soins de santé
1960	884,5	222,5	0,0	0,0	662,0	78,6	520,3	520,3	58,8
1961	910,1	237,5	0,0	0,0	672,6	78,6	528,7	528,7	58,1
1962	936,7	253,5	0,0	0,0	683,2	76,2	520,6	520,6	55,6
1963	963,7	270,6	0,0	0,0	693,1	76,2	528,1	528,1	54,8
1964	991,6	288,8	0,0	0,0	702,8	76,2	535,5	535,5	54,0
1965	1020,4	308,2	0,0	0,0	712,2	76,2	542,7	542,7	53,2
1966	1050,0	329,0	0,0	0,0	721,0	76,2	549,4	549,4	52,3
1967	1080,4	351,2	0,0	0,0	729,2	74,2	541,1	541,1	50,1
1968	1111,8	374,8	0,0	0,0	737,0	74,2	546,9	546,9	49,2
1969	1144,0	400,0	0,0	0,0	744,0	74,2	552,0	552,0	48,3
1970	1177,2	427,0	0,0	0,0	750,2	74,2	556,6	556,6	47,3
1971	1211,3	455,7	0,0	0,0	755,6	72,9	550,8	550,8	45,5
1972	1246,5	486,4	0,0	0,0	760,1	70,6	536,6	536,6	43,1
1973	1282,6	519,1	0,0	0,0	763,5	68,0	519,2	519,2	40,5
1974	1319,8	554,2	0,0	0,0	765,6	65,2	499,2	499,2	37,8
1975	1364,6	584,1	0,0	0,0	780,5	64,2	501,1	501,1	36,7
1976	1411,1	615,7	0,0	0,0	795,4	63,1	501,9	501,9	35,6
1977	1459,0	648,9	0,0	0,0	810,1	62,0	502,3	502,3	34,4
1978	1508,6	684,0	0,0	0,0	824,6	61,0	503,0	503,0	33,3
1979	1560,0	720,9	0,0	0,0	839,1	59,7	500,9	500,9	32,1
1980	1613,0	759,8	0,0	0,0	853,2	58,5	499,1	499,1	30,9
1981	1668,0	800,8	0,0	0,0	867,2	57,3	496,9	496,9	29,8
1982	1724,5	844,1	0,0	0,0	880,4	56,0	493,0	493,0	28,6
1983	1783,2	889,7	0,0	0,0	893,5	54,7	488,7	488,7	27,4
1984	1843,7	937,7	0,0	0,0	906,0	53,3	482,9	482,9	26,2
1985	1909,2	992,2	0,0	0,0	917,0	51,2	469,5	469,5	24,6
1986	1958,8	1027,2	0,0	0,0	931,6	49,1	457,4	457,4	23,4
1987	2011,7	1063,5	0,0	0,0	948,2	46,8	443,8	443,8	22,1
1988	2066,0	1101,0	0,0	0,0	965,0	44,5	429,4	429,4	20,8
1989	2125,8	1139,9	0,0	0,0	985,9	42,1	415,1	415,1	19,5
1990	2179,1	1180,1	0,0	0,0	999,0	39,5	394,6	394,6	18,1
1991	2237,9	1176,8	0,0	0,0	1061,1	36,9	391,5	391,5	17,5
1992	2298,3	1264,9	0,0	0,0	1033,4	34,1	352,4	352,4	15,3
1993	2360,4	1309,6	0,0	0,0	1050,8	31,2	327,8	327,8	13,9
1994	2424,1	1355,8	0,0	0,0	1068,3	28,2	301,3	301,3	12,4
1995	2489,6	1403,7	0,0	0,0	1085,9	25,0	271,5	271,5	10,9
1996	2556,8	1453,0	0,0	0,0	1103,8	25,7	283,7	283,7	11,1
1997	2627,6	1504,5	0,0	0,0	1123,1	26,5	297,6	297,6	11,3
1998	2701,2	1549,6	0,0	0,0	1151,6	27,2	313,2	313,2	11,6
1999	2776,8	1596,1	0,0	0,0	1180,7	28,0	330,6	330,6	11,9

Sources : Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984 et de l'évolution du nombre de dispensaires (infirmeries).

Evolution de la population adulte âgée de 15 à 64 ans et du taux d'alphabétisation selon le sexe

Année	Population totale			Population alphabétisée			Taux d'alphabétisation		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1960	206,1	244,1	450,2	66,2	32,2	98,4	32,1	13,2	21,9
1961	212,1	251,1	463,2	72,5	37,2	109,7	34,2	14,8	23,7
1962	218,2	258,6	476,8	79,6	42,7	122,3	36,5	16,5	25,7
1963	224,5	266,0	490,5	85,1	47,1	132,2	37,9	17,7	26,9
1964	230,9	273,8	504,7	87,8	52,3	140,0	38,0	19,1	27,7
1965	237,8	281,6	519,4	96,8	54,9	151,7	40,7	19,5	29,2
1966	244,7	289,8	534,5	102,8	60,0	162,8	42,0	20,7	30,5
1967	251,8	298,1	549,9	108,5	64,1	172,6	43,1	21,5	31,4
1968	259,1	306,8	565,9	118,7	65,0	183,7	45,8	21,2	32,5
1969	266,6	315,7	582,3	121,6	67,2	188,8	45,6	21,3	32,4
1970	274,3	324,9	599,2	133,3	73,7	207,1	48,6	22,7	34,6
1971	282,3	334,3	616,6	138,9	77,2	216,1	49,2	23,1	35,1
1972	290,5	344,0	634,5	149,6	87,0	236,6	51,5	25,3	37,3
1973	298,9	354,0	652,8	161,1	93,8	254,9	53,9	26,5	39,0
1974	313,2	358,8	672,0	182,0	96,2	278,1	58,1	26,8	41,4
1975	319,4	380,7	700,0	190,0	108,5	298,5	59,5	28,5	42,6
1976	331,0	392,9	723,9	201,6	119,0	320,6	60,9	30,3	44,3
1977	343,0	405,5	748,5	214,0	131,4	345,4	62,4	32,4	46,1
1978	355,3	418,6	773,9	227,1	142,7	369,8	63,9	34,1	47,8
1979	368,4	431,9	800,3	240,9	156,8	397,7	65,4	36,3	49,7
1980	381,6	445,9	827,5	255,7	171,7	427,3	67,0	38,5	51,6
1981	395,5	460,2	855,7	271,3	188,2	459,5	68,6	40,9	53,7
1982	409,7	475,0	884,7	287,6	206,2	493,7	70,2	43,4	55,8
1983	424,6	490,2	914,8	305,3	226,0	531,3	71,9	46,1	58,1
1984	439,8	506,0	945,8	324,2	247,9	572,1	73,7	49,0	60,5
1985	466,4	531,1	997,5	350,3	275,1	625,4	75,1	51,8	62,7
1986	480,4	542,0	1022,5	367,1	284,6	651,6	76,4	52,5	63,7
1987	494,6	555,5	1050,1	385,3	300,0	685,3	77,9	54,0	65,3
1988	509,3	569,2	1078,5	397,2	302,2	699,5	78,0	53,1	64,9
1989	523,4	586,3	1109,7	400,4	308,4	708,8	76,5	52,6	63,9
1990	539,8	597,7	1137,5	406,5	307,8	714,3	75,3	51,5	62,8
1991	555,9	612,3	1168,2	423,0	319,6	742,6	76,1	52,2	63,6
1992	572,2	627,5	1199,7	437,2	327,5	764,7	76,4	52,2	63,7
1993	589,2	643,0	1232,1	451,3	335,6	786,9	76,6	52,2	63,9
1994	606,6	658,8	1265,4	465,9	343,9	809,8	76,8	52,2	64,0
1995	623,0	676,5	1299,6	489,1	351,1	840,2	78,5	51,9	64,7
1996	643,2	691,5	1334,6	506,2	372,7	878,9	78,7	53,9	65,9
1997	661,7	709,9	1371,6	506,2	367,0	873,2	76,5	51,7	63,7
1998	679,6	730,4	1410,0	486,6	352,0	838,7	71,6	48,2	59,5

Sources : Estimations à partir des résultats des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984

Evolution des effectifs des élèves et étudiants selon le sexe au 1^{er} janvier (en milliers)

Année	Enseignement Primaire			Enseignement Secondaire			Enseignement Supérieur			Ensemble Enseignement		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T	M	F	T
1960	66,9	32,1	99,0	3,5	1,0	4,5	0,0	0,0	0,0	70,4	33,1	103,5
1961	76,1	39,9	116,0	3,9	1,5	5,4	0,0	0,0	0,0	80,0	41,4	121,4
1962	86,0	49,2	135,2	5,1	2,0	7,1	0,0	0,0	0,0	91,1	51,2	142,3
1963	90,6	57,3	147,9	7,7	1,7	9,4	0,0	0,0	0,0	98,3	59,0	157,3
1964	90,4	66,0	156,4	8,7	2,9	11,6	0,4	0,1	0,5	99,5	69,0	168,5
1965	102,6	68,9	171,5	10,4	3,2	13,6	0,5	0,1	0,6	113,5	72,2	185,7
1966	109,3	77,2	186,5	11,7	3,8	15,5	0,6	0,1	0,7	121,6	81,1	202,7
1967	112,7	82,3	195,0	13,9	5,0	18,9	0,7	0,1	0,8	127,3	87,4	214,7
1968	127,3	80,3	207,6	15,9	5,1	21,0	0,8	0,1	0,9	144,0	85,5	229,5
1969	124,2	87,8	212,0	18,4	6,6	25,0	1,2	0,2	1,4	143,8	94,6	238,4
1970	138,8	89,8	228,6	20,3	8,0	28,3	1,6	0,3	1,9	160,7	98,1	258,8
1971	139,5	96,0	235,5	25,9	8,3	34,2	1,5	0,3	1,8	166,9	104,6	271,5
1972	154,1	108,0	262,1	28,9	13,2	42,1	1,3	0,2	1,5	184,3	121,4	305,7
1973	163,6	113,7	277,3	36,2	18,7	54,9	1,8	0,3	2,1	201,6	132,7	334,3
1974	180,3	112,8	293,1	46,8	25,5	72,3	2,2	0,4	2,6	229,3	138,7	368,0
1975	184,3	122,9	307,2	56,3	31,1	87,4	2,6	0,4	3,0	243,2	154,4	397,6
1976	186,7	132,4	319,1	65,4	36,4	101,8	2,8	0,5	3,3	254,9	169,3	424,2
1977	191,7	138,8	330,5	78,3	45,3	123,6	3,2	0,6	3,8	273,2	184,7	457,9
1978	192,9	152,8	345,7	87,0	52,0	139,0	3,9	0,7	4,6	283,8	205,5	489,3
1979	187,2	171,6	358,8	91,7	57,8	149,5	4,7	0,8	5,5	283,6	230,2	513,8
1980	199,4	183,6	383,0	97,5	61,9	159,4	5,8	1,0	6,8	302,7	246,5	549,2
1981	202,3	188,4	390,7	105,9	75,7	181,6	5,8	1,0	6,8	314,0	265,1	579,1
1982	210,1	196,7	406,8	115,2	87,5	202,7	7,0	1,3	8,3	332,3	285,5	617,8
1983	215,6	207,3	422,9	128,8	73,0	201,8	8,0	1,4	9,4	352,4	281,7	634,1
1984	225,9	217,2	443,1	112,0	82,7	194,7	8,2	1,8	10,0	346,1	301,7	647,8
1985	234,3	225,4	459,7	129,1	85,0	214,1	8,5	1,9	10,4	371,9	312,3	684,2
1986	242,5	233,1	475,6	131,8	86,8	218,6	8,8	1,9	10,7	383,1	321,8	704,9
1987	250,4	248,2	498,6	137,9	90,7	228,6	9,3	2,1	11,4	397,6	341,0	738,6
1988	252,4	238,6	491,0	136,9	90,1	227,0	9,8	2,2	12,0	399,1	330,9	730,0
1989	252,4	242,6	495,0	120,9	79,7	200,6	8,4	1,9	10,3	381,7	324,2	705,9
1990	250,9	241,2	492,1	108,4	71,4	179,8	8,6	1,9	10,5	367,9	314,5	682,4
1991	256,5	246,6	503,1	110,3	72,7	183,0	8,8	1,9	10,7	375,6	321,2	696,8
1992	256,9	247,3	504,2	111,8	73,7	185,5	8,6	1,9	10,5	377,3	322,9	700,2
1993	257,3	247,6	504,9	112,7	73,7	186,4	9,6	2,1	11,7	379,6	323,4	703,0
1994	257,5	247,8	505,3	112,9	74,4	187,3	9,7	2,1	11,8	380,1	324,3	704,4
1995	260,6	250,9	511,5	126,8	73,7	200,5	11,3	2,5	13,8	398,7	327,1	725,8
1996	267,3	250,5	517,8	120,2	94,4	214,6	12,1	2,7	14,8	399,6	347,6	747,2
1997	246,0	230,5	476,5	116,8	87,4	204,2	11,5	2,5	14,0	374,3	320,4	694,7
1998	218,1	202,1	420,2	98,8	74,6	173,4	10,6	2,3	12,9	327,5	279,0	606,5

Sources: Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), annuaires statistiques. Ministères des enseignements chargés de cycles primaire, secondaire et supérieur, rapports annuels

Evolution du taux brut de scolarisation en %

Année	Masculin			Féminin			Les deux sexes		
	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total	Primaire	Secondaire	Total
1960	78,6	5,3	46,7	38,3	1,5	21,7	58,6	3,3	34,1
1961	86,9	5,8	51,6	46,3	2,1	26,4	66,7	3,9	38,9
1962	95,4	7,3	57,1	55,4	2,7	31,7	75,6	5,0	44,3
1963	97,7	10,8	59,8	62,8	2,3	35,5	80,4	6,4	47,6
1964	94,7	11,8	58,6	70,3	3,8	40,3	82,6	7,7	49,4
1965	104,5	13,7	65,0	71,3	4,0	40,9	88,0	8,8	52,9
1966	108,1	15,0	67,6	77,6	4,7	44,7	93,0	9,7	56,1
1967	108,4	17,3	68,8	80,4	5,9	46,8	94,5	11,5	57,7
1968	118,9	19,3	75,6	76,2	5,9	44,5	97,8	12,4	59,9
1969	112,8	21,7	73,1	81,0	7,4	47,8	97,0	14,4	60,4
1970	122,5	23,2	79,3	80,5	8,7	48,1	101,7	15,8	63,6
1971	119,6	28,8	80,1	83,7	8,8	49,9	101,8	18,6	64,9
1972	128,4	31,3	86,1	91,5	13,6	56,3	110,1	22,2	71,1
1973	132,5	38,0	91,4	93,6	18,7	59,8	113,2	28,2	75,5
1974	141,6	47,7	100,8	90,0	24,8	60,6	116,0	36,0	80,5
1975	138,2	50,8	98,6	92,6	26,9	62,0	115,4	38,6	80,1
1976	135,4	57,1	99,9	96,4	30,4	65,7	116,0	43,5	82,6
1977	134,5	66,1	103,5	97,8	36,6	69,3	116,2	51,0	86,2
1978	130,9	71,0	103,7	104,1	40,6	74,5	117,5	55,5	89,0
1979	122,8	72,4	100,0	113,0	43,7	80,7	117,9	57,7	90,3
1980	126,5	74,5	102,9	117,0	45,2	83,6	121,8	59,5	93,1
1981	124,1	78,2	103,3	116,1	53,5	86,9	120,1	65,6	95,0
1982	124,7	82,3	105,5	117,2	59,8	90,5	121,0	70,8	97,9
1983	123,8	89,0	108,0	119,5	48,3	86,3	121,6	68,2	97,0
1984	125,4	74,8	102,5	121,1	52,9	89,3	123,2	63,6	95,8
1985	124,0	76,8	101,8	118,1	48,6	84,9	121,0	62,4	93,2
1986	125,6	76,3	102,3	119,7	48,3	85,4	122,6	62,0	93,8
1987	126,2	77,7	103,3	124,1	49,1	88,1	125,2	63,1	95,6
1988	123,9	75,1	100,9	116,2	47,5	83,2	120,0	61,0	91,9
1989	120,4	64,5	94,0	114,8	40,8	79,3	117,6	52,4	86,6
1990	116,8	56,4	88,3	111,4	35,7	75,0	114,1	45,8	81,6
1991	116,2	55,9	87,7	110,9	35,4	74,6	113,5	45,4	81,1
1992	113,4	55,2	85,9	108,3	34,9	73,0	110,8	44,8	79,4
1993	110,6	54,1	83,9	105,5	34,0	71,2	108,0	43,9	77,5
1994	107,7	52,8	81,8	102,8	33,4	69,5	105,3	42,9	75,6
1995	106,2	57,7	83,3	101,4	32,2	68,2	103,8	44,7	75,7
1996	106,0	53,3	81,1	98,6	40,2	70,6	102,3	46,6	75,8
1997	94,9	50,4	73,9	88,3	36,2	63,3	91,6	43,2	68,5
1998	81,9	41,5	62,8	75,3	30,1	53,6	78,6	35,7	58,1

Sources : Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), annuaires statistiques. Ministères des enseignements chargés de cycles primaire, secondaire et supérieur, rapports annuels

Tableau B14

**Evolution des effectifs des salariés des entreprises du secteur moderne
(en nombre de personnes)**

Année	Agriculture et sylviculture	Industries marchands	Services	Total
1970	2 372	15 297	14 467	32 136
1971	2 656	16 220	15 821	34 697
1972	2 826	15 409	16 851	35 086
1973	2 429	16 977	18 435	37 841
1974	2 465	18 524	20 910	41 899
1975	2 298	20 189	22 014	44 501
1976	2 759	21 265	23 245	47 269
1977	3 028	20 928	23 978	47 934
1978	3 330	20 735	25 199	49 264
1979	3 656	21 313	26 650	51 619
1980	3 764	23 227	29 305	56 296
1981	4 080	24 677	33 161	61 918
1982	5 690	28 833	34 775	69 298
1983	5 610	31 896	34 432	71 938
1984	5 831	33 221	34 551	73 603
1985	6 360	31 340	34 584	72 284
1986	6 157	25 999	33 017	65 173
1987	6 040	24 365	29 643	60 048
1988	5 859	21 592	28 049	55 500
1989	5 782	18 652	27 136	51 570
1990	5 785	16 307	25 791	47 883
1991	3 979	14 779	24 469	43 227
1992	3 840	13 939	24 771	42 550
1993	3 757	13 205	23 406	40 368
1994	4 141	13 293	22 770	40 204
1995	4 241	13 562	22 023	39 826
1996	4 301	14 216	21 350	39 867
1997	4 136	12 349	18 614	35 099
1998	4 192	11 893	17 714	33 799
1999	3 707	10 894	15 966	30 567

Sources : Estimations effectuées à partir des résultats des enquêtes de conjoncture et annuelles auprès des entreprises et administrations, comptes nationaux et des résultats des recensements de la population

Evolution des données de base sur la santé

Année	Enfants vaccinés contre la Rougeole (nbre) (a)	Cas de Sida (nombre) (a)	Cas de		Consommation de cigarettes par adulte	Médecins (nbre) (b)	Infirmiers (nbre) (b)
			paludisme (nbre) (a)	tuberculose (nbre) (a) en grs/jour (c)			
1960	2,9	64	746
1961	3,2	53	781
1962	3,0	44	818
1963	3,1	44	885
1964	3,3	41	814
1965	3,0	63	1 341
1966	38 109	620	3,0	64	1 616
1967	44 447	792	2,9	91	1 142
1968	45 837	651	2,9	105	1 225
1969	48 862	672	2,3	92	1 142
1970	42 520	652	2,9	99	1 225
1971	54 000	599	3,1	116	1 191
1972	27,8	...	53 895	710	3,0	154	1 157
1973	34,5	...	50 190	582	3,1	162	1 122
1974	38,7	...	43 665	930	3,3	162	1 525
1975	42,6	...	76 852	1 026	3,0	192	1 586
1976	46,8	...	76 852	1 276	3,0	193	1 686
1977	51,8	...	94 524	1 055	3,0	194	1 715
1978	53,9	...	94 528	1 453	3,0	195	1 784
1979	54,6	...	84 130	1 235	2,3	195	1 855
1980	57,6	...	77 400	1 050	2,3	210	1 930
1981	31,0	...	81 300	892	2,6	227	2 007
1982	42,6	...	64 647	758	2,6	246	2 087
1983	47,7	...	51 406	645	2,8	268	2 170
1984	53,4	...	70 257	677	2,8	302	2 257
1985	59,8	...	78 196	620	3,0	404	2 347
1986	67,2	3 000	76 241	1 007	2,5	419	2 442
1987	66,2	3 375	74 335	899	2,2	500	2 539
1988	65,2	3 797	72 477	967	2,1	532	2 525
1989	64,2	4 275	70 664	1 076	1,9	567	2 998
1990	63,3	4 805	68 898	1 198	1,7	604	3 133
1991	62,3	5 406	67 175	1 333	1,4	624	3 093
1992	61,4	5 080	65 496	1 483	1,4	649	3 370
1993	60,4	6 842	63 859	1 651	1,5	674	3 379
1994	59,5	7 697	62 262	1 838	1,5	694	3 384
1995	58,6	8 660	60 706	2 046	1,3	714	3 547
1996	57,8	9 742	59 188	2 277	1,7	734	3 687
1997	57,0	11 000	57 709	2 534	1,5	754	3 845
1998	56,0	12 320	56 265	2 820	1,4	774	4 011
1999	56,3	13 798	54 564	3 144	1,4	794	4 018

...données indisponibles.

Sources : Estimations à partir des statistiques: (a) du Ministère de la Santé ; (b) de la Direction Générale du Budget et du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques ; (c) de la Société Industrielle Agricole et du Tabac